

## Document de Référence

2 0 0 5





**Société anonyme au capital de 12.029.370 €,  
Siège social : Marcy l'Etoile (69280)  
673 620 399 RCS Lyon**



En application de son règlement général, notamment l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le document de référence le 23 mai 2006 sous le numéro R 06-069. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du code monétaire financier, a été effectué après que l'Autorité des Marchés Financiers ait vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des Marchés Financiers des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne en date du 29 avril 2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- Les informations correspondant à la rubrique 9.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2004 sont présentées aux § 5.2 et 5.5 du document de référence enregistré le 18 mai 2005 auprès de l'AMF sous le numéro R. 05-059 (ci-après dénommé « document de référence 2004 ») et celles relatives à l'exercice 2003 sont présentées aux § 5.3 et 5.5 du Document de base enregistré le 6 mai 2004 auprès de l'AMF sous le numéro I. 04-077 (ci-après dénommé document de base) ;
- Les informations correspondant à la rubrique 11 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2004 sont présentées au § 4.6 et 4.7.6 du document de référence 2004 et celles relatives à l'exercice 2003 sont présentées au § 4.6 et 4.7.6 du document de base ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2004 sont présentées aux § 5.3 ; 5.4 ; 5.5 ; 5.6 du document de référence 2004 et celles relatives à l'exercice 2003 sont présentées aux § 5.4 et 5.5 du document de base ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.3 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2004 sont présentées aux § 5.3 ; 5.4 ; 5.5 ; 5.6 du document de référence 2004 et celles relatives à l'exercice 2003 sont présentées aux § 5.4 et 5.5 du document de base ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.4.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2004 sont présentées aux § 5.4 et 5.6 du document de référence 2004 et celles relatives à l'exercice 2003 sont présentées aux § 5.4 et 5.5 du document de base ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.4.2 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2004 sont présentées au § 1.4 du document de référence 2004 et celles relatives à l'exercice 2003 sont présentées au § 1.4 du document de base ;

Les autres informations contenues dans le document de référence 2004 et dans le document de base ne sont pas incorporées par référence.

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1</b> .....	<b>10</b>
<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b> .....	<b>10</b>
<b>1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b> .....	<b>10</b>
<b>1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b> .....	<b>10</b>
<b>1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b> .....	<b>10</b>
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.....	10
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.....	11
1.3.3 Expiration des mandats.....	11
1.3.4 Commissaires aux comptes titulaires pour les exercices les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003.....	11
1.3.5 Commissaires aux comptes suppléants pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003.....	12
<b>1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION</b> .....	<b>12</b>
<b>CHAPITRE 2</b> .....	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 3</b> .....	<b>14</b>
<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL</b> ....	<b>14</b>
<b>3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE</b> .....	<b>14</b>
3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts).....	14
3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts) .....	14
3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts).....	14
3.1.4 Objet social (article 2 des statuts) .....	14
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés .....	15
3.1.6 Consultation des documents juridiques .....	15
3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts).....	15
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts) .....	15
3.1.9 Conseil d'administration et Direction générale de la Société (articles 11 à 17 des statuts) (cf. également chapitre 6 <i>infra</i> ).....	16
3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts) .....	16
3.1.10.1 Convocation aux Assemblées .....	16
3.1.10.2 Participation aux Assemblées.....	17
3.1.10.3 Droit de vote .....	17
3.1.11 Autres droits des actionnaires et modifications des droits des actionnaires.....	18
3.1.12 Libération des actions .....	18
3.1.13 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts).....	18
3.1.14 Franchissements de seuils (article 10 des statuts).....	18
3.1.15 Organigramme juridique du groupe bioMérieux à la date d'enregistrement du présent document de référence .....	20
3.1.16 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation .....	21
<b>3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE</b> .....	<b>21</b>
3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions .....	21
3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence .....	22
3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.....	22
3.2.4 Capital autorisé mais non émis .....	24
3.2.5 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2005 en FF .....	32
<b>3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE</b> .....	<b>34</b>
3.3.1 Historique de l'évolution du capital de la Société .....	34
3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.....	36
3.3.3 Nantissements d'actions de la Société .....	36
3.3.4 Principales personnes détenant le capital de la Société.....	36
<b>3.4 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE</b> .....	<b>37</b>
3.4.1 Dividendes par action au cours des trois derniers exercices .....	37
3.4.2 Politique de distribution .....	38
3.4.3 Délai de prescription.....	38
<b>3.5 RECAPITULATIF DES COURS DE BOURSE DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS</b> .....	<b>38</b>
<b>CHAPITRE 4</b> .....	<b>39</b>
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>39</b>
<b>4.1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>39</b>

<b>4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC <i>IN VITRO</i></b> .....	<b>40</b>
4.2.1 Description générale .....	40
4.2.2 Les technologies .....	40
4.2.3 Présentation du marché .....	42
4.2.3.1 <i>Taille du marché du diagnostic in vitro et son évolution récente</i> .....	42
4.2.3.2 <i>Tendances du marché</i> .....	43
4.2.3.3 <i>Perspectives de croissance</i> .....	44
4.2.4 Les principaux acteurs .....	45
<b>4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>46</b>
4.3.1 Historique et évolution de l'activité du Groupe .....	46
4.3.2 Domaines de compétence de la Société .....	47
4.3.3 Atouts concurrentiels .....	49
4.3.4 Stratégie .....	49
4.3.5 Produits du Groupe .....	50
4.3.5.1 <i>Composition de l'offre du Groupe</i> .....	50
4.3.5.2 <i>Principaux produits</i> .....	52
4.3.5.3 <i>Autres produits du Groupe</i> .....	57
4.3.6 Clients du Groupe .....	57
4.3.7 Organisation géographique .....	59
4.3.7.1 <i>Réseau commercial</i> .....	59
4.3.7.1.1 <i>Un réseau développé de distribution interne</i> .....	59
4.3.7.1.2 <i>Distributeurs externes</i> .....	59
4.3.7.2 <i>Ventes par pays</i> .....	60
4.3.8 Concurrence .....	60
4.3.8.1 <i>Marché clinique</i> .....	60
4.3.8.2 <i>Marché industriel</i> .....	62
<b>4.4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>62</b>
4.4.1 Stratégie .....	62
4.4.2 Politique d'investissement .....	62
4.4.3 Projets de recherche et développement .....	63
4.4.4 Organisation du pôle recherche et développement .....	63
4.4.5 Principaux accords de partenariats .....	64
<b>4.5 PRODUCTION, LOGISTIQUE, PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENT</b> .....	<b>66</b>
4.5.1 Production et logistique .....	66
4.5.1.1 <i>Production</i> .....	66
4.5.1.2 <i>Achats et gestion des fournisseurs</i> .....	67
4.5.1.3 <i>Logistique</i> .....	67
4.5.2 Principaux établissements et propriété foncière .....	68
4.5.3 Politique d'investissement .....	69
4.5.3.1 <i>Principaux investissements réalisés (supérieurs à 1 million d'euros)</i> .....	70
4.5.3.2 <i>Principaux investissements en cours</i> .....	70
4.5.3.3 <i>Principaux investissements futurs</i> .....	71
<b>4.6 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES</b> .....	<b>71</b>
4.6.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits .....	71
4.6.2 Aspects réglementaires .....	71
4.6.3 Diagnostic clinique <i>in vitro</i> .....	72
4.6.4 Vigilance .....	73
4.6.5 Audits .....	73
4.6.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie .....	73
<b>4.7 PROPRIETE INTELLECTUELLE</b> .....	<b>74</b>
4.7.1 Brevets propriétaires .....	74
4.7.2 Licences concédées par des tiers .....	75
4.7.3 Licences concédées par la Société et licences croisées .....	75
4.7.4 Marques .....	76
<b>4.8 AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE</b> .....	<b>76</b>
4.8.1 Contrats .....	76
4.8.2 Autres contrats .....	77
4.8.3 Saisonnalité .....	77
4.8.4 Nantissements d'actifs de la Société .....	77
<b>4.9 PROCEDURES EN COURS</b> .....	<b>77</b>
<b>4.10 RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>77</b>
4.10.1 Effectifs du Groupe .....	77
4.10.2 Politique sociale .....	79
<b>4.11 FACTEURS DE RISQUES</b> .....	<b>80</b>

4.11.1	Présentation .....	80
4.11.2	Gestion des risques .....	87
<b>4.12</b>	<b>ASSURANCES .....</b>	<b>87</b>
4.12.1	Politique d'achat d'assurances .....	87
4.12.2	Principaux contrats .....	88
<b>4.13</b>	<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES .....</b>	<b>89</b>
4.13.1	Politique environnementale .....	89
4.13.2	Bilan environnemental .....	90
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>.....</b>	<b>93</b>
<b>PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS</b>	<b>.....</b>	<b>93</b>
<b>5.1 CHIFFRES CLES</b>	<b>.....</b>	<b>93</b>
5.1.1	Compte de résultat consolidé .....	93
5.1.2	Bilan consolidé .....	94
5.1.3	Tableau de variation de l'endettement net consolidé .....	95
<b>5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE</b>	<b>.....</b>	<b>96</b>
5.2.1	Présentation générale .....	96
5.2.2	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004 .....	98
5.2.3	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 .....	102
5.2.4	Liquidité .....	107
5.2.5	Engagements hors bilan .....	107
5.2.6	Risques de marché .....	108
<b>5.3 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2004 ET 2005</b>	<b>.....</b>	<b>110</b>
5.3.1	Principes comptables .....	114
5.3.1.1	<i>Estimations et jugements</i> .....	114
5.3.1.2	<i>Méthodes de consolidation</i> .....	114
5.3.1.3	<i>Date de clôture des exercices</i> .....	115
5.3.1.4	<i>Méthodes de conversion</i> .....	115
5.3.1.4.1	Conversion des états financiers des sociétés étrangères .....	115
5.3.1.4.2	Conversion des opérations en devises .....	116
5.3.1.5	<i>Comptabilisation et évaluation des instruments financiers</i> .....	116
5.3.1.6	<i>Immobilisations incorporelles</i> .....	117
5.3.1.6.1	Frais de recherche et développement .....	117
5.3.1.6.2	Autres immobilisations incorporelles .....	118
5.3.1.7	<i>Ecarts d'acquisition</i> .....	118
5.3.1.8	<i>Immobilisations corporelles</i> .....	118
5.3.1.9	<i>Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé</i> .....	120
5.3.1.10	<i>Immobilisations financières</i> .....	120
5.3.1.11	<i>Stocks</i> .....	121
5.3.1.12	<i>Disponibilités et équivalents de trésorerie</i> .....	121
5.3.1.13	<i>Avantages du personnel</i> .....	121
5.3.1.13.1	Les avantages à court terme .....	121
5.3.1.13.2	Les avantages postérieurs à l'emploi .....	121
5.3.1.13.3	Les autres avantages à long terme .....	122
5.3.1.14	<i>Provisions – Actifs et passifs éventuels</i> .....	122
5.3.1.15	<i>Impôts différés</i> .....	122
5.3.1.16	<i>Créances et dettes hors exploitation</i> .....	123
5.3.1.17	<i>Présentation du compte de résultat</i> .....	123
5.3.1.17.1	Constatation des produits .....	123
5.3.1.17.2	Classification des charges .....	124
5.3.1.17.3	Charges et produits financiers .....	125
5.3.1.18	<i>Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés</i> .....	125
5.3.1.19	<i>Résultat par action</i> .....	125
5.3.1.20	<i>Tableau de variation de l'endettement net consolidé</i> .....	125
5.3.1.21	<i>Information sectorielle</i> .....	126
5.3.1.22	<i>Actions propres</i> .....	126
5.3.2	Effets de la première application des IFRS .....	126
5.3.2.1	<i>Modalités de première application des IFRS</i> .....	127
5.3.2.1.1	Principe général .....	127
5.3.2.1.2	Options retenues .....	127
5.3.2.1.3	Principales divergences avec les principes comptables appliqués antérieurement .....	127
5.3.2.2	<i>Effets sur la situation nette au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004</i> .....	129
5.3.2.3	<i>Effets sur le résultat 2004</i> .....	130
5.3.2.4	<i>Effets sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004</i> .....	131
5.3.2.5	<i>Effets sur le tableau de variation de l'endettement net consolidé</i> .....	132

5.3.3 Faits marquants et évolutions du périmètre de consolidation des trois derniers exercices.....	132
5.3.3.1 Evolutions du périmètre 2005.....	132
5.3.3.2 Exercice 2004.....	133
5.3.3.2.1 Evolutions du périmètre.....	133
5.3.3.2.2 Fait marquant.....	133
5.3.3.3 Opérations antérieures à 2004.....	134
5.3.4 Immobilisations incorporelles.....	135
5.3.5 Ecart d'acquisition.....	136
5.3.6 Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement.....	137
5.3.6.1 Immobilisations corporelles - Détail.....	137
5.3.6.2 Immobilisations corporelles acquises en location-financement.....	138
5.3.6.3 Créances de location-financement.....	138
5.3.7 Immobilisations financières.....	139
5.3.8 Stocks et en-cours.....	140
5.3.9 Clients et comptes rattachés.....	141
5.3.10 Autres créances.....	141
5.3.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie.....	141
5.3.12 Capital social.....	142
5.3.13 Mouvements de la réserve de conversion.....	142
5.3.14 Provisions – Actifs et passifs éventuels.....	143
5.3.14.1 Engagement de retraite et autres avantages à long terme.....	144
5.3.14.1.1 Engagement de retraite : régimes à prestations définies.....	144
5.3.14.1.2 Autres avantages à long terme.....	147
5.3.14.2 Autres provisions.....	148
5.3.14.2.1 Provision pour litiges.....	148
5.3.14.2.2 Provision pour restructurations.....	149
5.3.14.3 Actifs et passifs éventuels.....	149
5.3.15 Impôt différé.....	149
5.3.16 Endettement net.....	150
5.3.16.1 Refinancement de la dette.....	150
5.3.16.2 Echancier de la dette financière nette.....	150
5.3.16.3 Exigibilité anticipée des dettes financières.....	151
5.3.16.4 Taux d'intérêt.....	151
5.3.16.5 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés.....	151
5.3.16.5.1 Emprunt (part en capital).....	151
5.3.16.5.2 Loyers futurs.....	151
5.3.16.6 Décomposition de l'endettement net par devise.....	152
5.3.16.7 Garantie des emprunts.....	152
5.3.17 Fournisseurs et autres dettes.....	152
5.3.18 Frais de personnel.....	153
5.3.19 Charges de locations simples.....	153
5.3.20 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	153
5.3.21 Opérations de restructuration.....	153
5.3.22 Charge financière nette.....	154
5.3.22.1 Coût de l'endettement financier net.....	154
5.3.22.2 Autres produits et charges financiers.....	154
5.3.22.3 Ecart de change.....	154
5.3.23 Autres produits et charges opérationnels non courants.....	155
5.3.24 Impôt sur les résultats.....	155
5.3.24.1 Analyse de la charge d'impôt.....	155
5.3.24.2 Ventilation de la charge d'impôt.....	156
5.3.25 Information sectorielle.....	157
5.3.26 Honoraires des Commissaires aux comptes.....	159
5.3.27 Gestion des risques de change et de marché.....	159
5.3.27.1 Risque de change.....	159
5.3.27.1.1 Politique du Groupe.....	159
5.3.27.1.2 Exposition au risque de change.....	160
5.3.27.1.3 Instruments de couverture.....	160
5.3.27.2 Risque de marché.....	160
5.3.27.2.1 Risque de liquidité.....	160
5.3.27.2.2 Risque de taux d'intérêt.....	161
5.3.27.2.3 Risque de contrepartie.....	161
5.3.28 Engagements hors bilan.....	161
5.3.29 Transactions avec les parties liées.....	162

5.3.29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	162
5.3.29.2 Transactions avec les sociétés mises en équivalence.....	162
5.3.29.3 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées.....	162
5.3.30 Evénements postérieurs à la clôture.....	162
5.3.31 Consolidation.....	162
5.3.32 Etats de synthèse et principales notes aux états financiers – Règlement CRC 99-02.....	163
5.3.32.1 Immobilisations incorporelles.....	167
5.3.32.2 Ecart d'acquisition.....	168
5.3.32.3 Immobilisations corporelles.....	169
5.3.32.3.1 Immobilisations corporelles - Détail.....	169
5.3.32.3.2 Biens acquis en location-financement.....	169
5.3.32.4 Immobilisations financières.....	170
5.3.32.5 Stocks et en-cours.....	170
5.3.32.6 Clients et comptes rattachés.....	170
5.3.32.7 Autres créances.....	171
5.3.32.8 Impôt différé.....	171
5.3.32.9 Réserve de conversion (Groupe).....	171
5.3.32.10 Endettement.....	172
5.3.32.10.1 Echancier de la dette nette.....	172
5.3.32.10.2 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés.....	172
5.3.32.10.3 Décomposition de l'endettement net par devise.....	172
5.3.32.11 Fournisseurs et autres dettes.....	173
5.3.33 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005.....	174
<b>5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....</b>	<b>176</b>
5.4.1 Opinion sur les comptes consolidés.....	176
5.4.2 Justification des appréciations.....	176
5.4.3 Vérifications et informations spécifiques.....	177
<b>5.5 COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES</b>	
<b>31 DECEMBRE 2003, 2004 ET 2005.....</b>	<b>178</b>
5.5.1 Remarques préliminaires.....	181
5.5.1.1 Fusion avec la société APIBIO.....	181
5.5.1.2 Changement de méthode comptable.....	181
5.5.2 Notes et principes comptables.....	181
5.5.2.1 Immobilisations incorporelles.....	181
5.5.2.2 Immobilisations corporelles.....	181
5.5.2.3 Immobilisations financières.....	182
5.5.2.4 Actions propres.....	182
5.5.2.5 Stocks.....	182
5.5.2.6 Disponibilités.....	183
5.5.2.7 Provisions.....	183
5.5.2.8 Indemnité de départ en retraite.....	183
5.5.2.9 Ecart de conversion.....	183
5.5.2.10 Dividendes reçus.....	183
5.5.2.11 Recherche et Développement.....	183
5.5.2.12 Résultat par action.....	183
5.5.2.13 Instruments financiers.....	183
5.5.2.14 Tableau de variation de l'endettement net.....	184
5.5.2.15 Groupe de consolidation.....	184
5.5.2.16 Intégration fiscale.....	184
5.5.3 Filiales et participations au 31 décembre 2005.....	184
5.5.4 Capitaux propres.....	186
5.5.4.1 Capital social.....	186
5.5.4.2 Variation des capitaux propres.....	186
5.5.5 Provisions pour risques et charges.....	187
5.5.5.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés.....	187
5.5.5.2 Provisions.....	187
5.5.5.3 Provisions pour restructurations.....	188
<b>5.6 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ...</b>	<b>189</b>
5.6.1 Opinion sur les comptes annuels.....	189
5.6.2 Justifications des appréciations.....	189
5.6.3 Vérifications et informations spécifiques.....	190
<b>5.7 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS</b>	
<b>REGLEMENTEES.....</b>	<b>191</b>

<b>5.8 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2005 .....</b>	<b>195</b>
5.8.1 Modalité d'exercice de la Direction générale .....	195
5.8.2 Situation et activité de la Société .....	195
5.8.2.1 <i>Activité</i> .....	195
5.8.2.2 <i>Lancement de nouveaux produits</i> .....	195
5.8.2.3 <i>Principaux accords de partenariat</i> .....	195
5.8.2.4 <i>Opérations Industrielles et Investissements</i> .....	195
5.8.2.5 <i>Food and Drug Administration</i> .....	195
5.8.2.6 <i>Procédures en cours</i> .....	196
5.8.2.7 <i>Opérations de mécénat</i> .....	196
5.8.3 Évènements récents / Perspectives d'avenir .....	196
5.8.4 Activités en matières de recherche et de développement .....	196
5.8.4.1 <i>Stratégie</i> .....	196
5.8.4.2 <i>Projets de recherche et développement</i> .....	196
5.8.5 Répartition du capital – filiales et participations .....	196
5.8.5.1 <i>Répartition du capital au 31 décembre 2005</i> .....	196
5.8.5.2 <i>Prises de participations</i> .....	197
5.8.5.3 <i>Prises de contrôle</i> .....	197
5.8.6 Organigramme juridique .....	197
5.8.7 Participation des salariés au capital .....	197
5.8.8 Présentation des comptes consolidés ; résultats économiques et financiers .....	197
5.8.9 Présentation des comptes sociaux .....	197
5.8.9.1 <i>Activité</i> .....	198
5.8.9.2 <i>Excédent brut d'exploitation</i> .....	198
5.8.9.3 <i>Résultat d'exploitation</i> .....	198
5.8.9.4 <i>Résultat financier</i> .....	198
5.8.9.5 <i>Résultat courant</i> .....	198
5.8.9.6 <i>Résultat exceptionnel</i> .....	198
5.8.9.7 <i>Résultat net</i> .....	199
5.8.9.8 <i>Investissements</i> .....	199
5.8.9.9 <i>Endettement</i> .....	199
5.8.9.10 <i>Détail des comptes sociaux</i> .....	199
5.8.10 Affectation du résultat .....	200
5.8.11 Conséquence de la première application du nouveau règlement sur les actifs .....	200
5.8.12 Rappel des dividendes distribués .....	200
5.8.13 Dépenses non déductibles fiscalement .....	200
5.8.14 Liste des mandats des mandataires sociaux .....	200
5.8.15 Rémunération des mandataires sociaux .....	201
5.8.16 Activité polluante ou à risque .....	201
5.8.17 Impact social et environnemental .....	201
5.8.17.1 <i>Impact social</i> .....	201
5.8.17.2 <i>Impact environnemental</i> .....	201
5.8.18 Contrôle des Commissaires aux comptes / conventions réglementées .....	201
5.8.19 Situation des mandats des administrateurs et jetons de présence .....	201
5.8.20 Situation des mandats des Commissaires aux comptes .....	201
5.8.21 Facteurs de risques .....	201
5.8.22 Conclusion .....	201
<b>5.9 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>203</b>
5.9.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration .....	203
5.9.1.1 <i>Composition du Conseil d'administration</i> .....	203
5.9.1.2 <i>Fréquence des réunions</i> .....	203
5.9.1.3 <i>Convocations et présence des administrateurs</i> .....	203
5.9.1.4 <i>Présidence des séances du Conseil d'administration</i> .....	203
5.9.1.5 <i>Procès-verbaux</i> .....	203
5.9.1.6 <i>Les travaux du Conseil d'administration en 2005</i> .....	204
5.9.1.7 <i>Les travaux du Comité d'audit en 2005</i> .....	204
5.9.1.8 <i>Les travaux du Comité des rémunérations en 2005</i> .....	204
5.9.2 Mode d'exercice de la Direction générale de la Société et limitations de pouvoirs du Directeur général .....	204
5.9.3 Procédures de contrôle .....	205
5.9.3.1 <i>Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne</i> .....	205

5.9.3.2 <i>Le contrôle interne opérationnel</i> .....	205
5.9.3.2.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel.....	205
5.9.3.2.2 Les procédures générales du contrôle interne opérationnel.....	208
5.9.3.2.3 Les procédures de contrôle des filiales.....	209
5.9.3.3 <i>Le contrôle interne comptable et financier</i> .....	210
5.9.3.3.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel.....	210
5.9.3.3.2 Comptabilité / finances.....	210
5.9.3.3.3 Contrôle de gestion.....	211
5.9.3.3.4 Consolidation.....	211
5.9.3.3.5 Trésorerie.....	211
5.9.3.4 <i>Audit externe</i> .....	212
<b>5.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>213</b>
<b>5.11 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>214</b>
<b>5.12 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES PAR LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>221</b>
<b>CHAPITRE 6</b> .....	<b>224</b>
<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	<b>224</b>
<b>6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	<b>224</b>
6.1.1 Le Conseil d'administration.....	224
6.1.1.1 <i>Cadre légal</i> .....	224
6.1.1.2 <i>Composition du Conseil d'administration</i> .....	224
6.1.1.3 <i>Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe</i> ...	231
6.1.1.4 <i>Règlement intérieur du Conseil d'administration</i> .....	232
6.1.1.5 <i>Attributions du Conseil d'administration</i> .....	233
6.1.1.6 <i>Les travaux du Conseil d'administration</i> .....	233
6.1.2 Les Comités du Conseil d'administration.....	233
6.1.2.1 <i>Le Comité d'audit</i> .....	233
6.1.2.1.1 Composition du Comité d'audit.....	233
6.1.2.1.2 Fonctionnement du Comité d'audit.....	234
6.1.2.2 <i>Le Comité des rémunérations</i> .....	235
6.1.2.2.1 Composition du Comité des rémunérations.....	235
6.1.2.2.2 Fonctionnement du Comité des rémunérations.....	235
6.1.3 Direction générale.....	235
6.1.4 Contrôle interne.....	236
<b>6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS</b> .....	<b>236</b>
6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	236
6.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes.....	237
6.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux.....	239
<b>6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL</b> .....	<b>239</b>
6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation.....	239
6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions.....	240
<b>CHAPITRE 7</b> .....	<b>241</b>
<b>EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</b> .....	<b>241</b>
<b>7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE</b> .....	<b>241</b>
7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil.....	241
7.1.2 NucliSENS EasyQ® Influenza H5 et N1.....	241
7.1.3 VIDAS® LDUO.....	241
7.1.4 Prêt syndiqué.....	241
7.1.5 GeNeuro.....	242
7.1.6 Litiges.....	242
7.1.7 ExonHit.....	242
7.1.8 Frost & Sullivan.....	242
7.1.9 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006.....	242
<b>7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR</b> .....	<b>244</b>
<b>7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR DES PREVISIONS DE RESULTAT</b> .....	<b>244</b>
<b>TABLE DE CONCORDANCE</b> .....	<b>246</b>

# CHAPITRE 1

## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Alain Mérieux, Président-Directeur Général de bioMérieux.

### 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document de référence. »*

Marcy l'Etoile, le 22 mai 2006

Le Président-Directeur Général  
Alain Mérieux

### 1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

#### 1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

- ♦ **Deloitte et Associés**  
81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne  
Société représentée par Monsieur Alain Descoins

Société désignée par l'Assemblée générale du 2 mars 1988 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 17 mars 1994, puis par l'Assemblée générale du 23 mars 2000 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

La société « Deloitte et Associés » est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

- ♦ **Commissariat Contrôle Audit – CCA**  
43, rue de la Bourse, 69002 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société « Commissariat Contrôle Audit – CCA » est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

### **1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2005**

- ♦ **BEAS**

7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine

Société désignée par l'Assemblée générale du 19 décembre 2000 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

La société BEAS est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

- ♦ **Diagnostic Révision Conseil (DRC)**

45, rue de la Bourse, 69002 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société Diagnostic Révision Conseil (DRC) est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

### **1.3.3 Expiration des mandats**

- ♦ **Deloitte et Associés \***

Le mandat de la société « Deloitte et Associés » venant à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005, il sera proposé à cette dernière de procéder au renouvellement de son mandat, pour une durée de 6 années, qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- ♦ **BEAS\***

Le mandat de la société BEAS vient à échéance avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005. Il sera proposé à cette dernière de procéder au renouvellement de son mandat, pour une durée de 6 années, qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### **1.3.4 Commissaires aux comptes titulaires pour les exercices les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003**

- ♦ **Deloitte et Associés \***

81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne

- ♦ **Monsieur Bernard Chabanel**

43, rue de la Bourse, 69002 Lyon

Monsieur Bernard Chabanel est inscrit comme Commissaire aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Bernard Chabanel n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée générale annuelle du 9 juin 2005 dans la mesure où il avait certifié les comptes de la Société durant plus de six exercices consécutifs.

### **1.3.5 Commissaires aux comptes suppléants pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003**

- ♦ **BEAS\***  
7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine
  
- ♦ **Commissariat Contrôle Audit, CCA\***  
43, rue de la Bourse, 69002 Lyon

## **1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

Madame Dominique Takizawa  
bioMérieux  
Marcy l'Etoile (Rhône)  
Téléphone : (+33).(0)4.78.87.22.37

## CHAPITRE 2

Nota : En cas d'opération soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

# CHAPITRE 3

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

### 3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

#### 3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Etoile (Rhône).

La Société est constituée depuis son origine en France.

Téléphone du siège social : (+33).(0)4.78.87.20.00.

#### 3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « **Société** » ou « **bioMérieux** » ou le « **Groupe** ».

#### 3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 13 décembre 1967<sup>(1)</sup>, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société pour la porter à 99 ans jusqu'au 15 avril 2103.

#### 3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé,
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits,

---

<sup>(1)</sup> Cf. note (3) en bas de page sous § 3.2.5 *infra*.

- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière,
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre et,
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

### **3.1.5 Registre du commerce et des sociétés**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399.

Le code APE de la Société est 246 L.

### **3.1.6 Consultation des documents juridiques**

Pendant la durée de validité du document de référence, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Etoile, Rhône.

### **3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts)**

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

### **3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)**

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves dont l'Assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

### **3.1.9 Conseil d'administration et Direction générale de la Société (articles 11 à 17 des statuts) (cf. également chapitre 6 *infra*)**

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'affirmer à tout moment qu'il satisfait personnellement aux conditions et obligations requises par la loi, notamment en ce qui concerne le cumul des mandats d'administrateur.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Conseil d'administration peut également nommer parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

La durée des fonctions des membres du Conseil est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Chaque membre du Conseil d'administration doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire d'au moins une action.

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale et sera maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée.

La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du Conseil comme ce dernier le juge convenable. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

La Direction générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

### **3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts)**

#### **3.1.10.1 Convocation aux Assemblées**

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions posées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

### **3.1.10.2 Participation aux Assemblées**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées générales est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription dans les comptes tenus par la Société et
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués par l'avis de convocation des actions au porteur ou d'un certificat de l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Les formalités décrites ci-dessus doivent être accomplies au plus tard cinq jours avant la date de la réunion. Toutefois, le Conseil d'administration, par voie de mesure générale, peut réduire ce délai qui sera alors indiqué dans l'avis de réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les Assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration. De même, en cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par procuration prime le vote par correspondance quelle que soit la date respective de leur émission. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

### **3.1.10.3 Droit de vote**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions gratuites provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Le droit de vote double a été mis en place par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1999.

### **3.1.11 Autres droits des actionnaires et modifications des droits des actionnaires**

Outre les droits exposés précédemment aux points 3.1.7 et 3.1.9, l'actionnaire dispose notamment, en application de la réglementation en vigueur, d'un droit d'information, du droit d'être nommé administrateur, du droit d'agir en justice, d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital, du droit au boni de liquidation.

Conformément aux dispositions légales, les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par décision de l'Assemblée générale extraordinaire ; l'Assemblée générale extraordinaire ne peut, cependant, modifier certains droits considérés comme inhérents à la qualité d'actionnaire, tels que le droit de vote aux Assemblées, le droit aux bénéfices, le droit de vendre ses actions, etc....

### **3.1.12 Libération des actions**

La libération des actions souscrites s'effectue conformément aux dispositions légales, à savoir que les actions souscrites en numéraire sont obligatoirement libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. La libération du surplus doit intervenir, en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation du capital est devenue définitive.

### **3.1.13 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)**

Conformément à l'article 8 des statuts de la Société, les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Cet article donne la possibilité à la Société de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

La Société est ainsi en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### **3.1.14 Franchissements de seuils (article 10 des statuts)**

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 <sup>1/3</sup> %, 50 %, 66 <sup>2/3</sup> %, 90 % ou 95 % du capital existant et/ou des droits de vote de la Société et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, est tenue, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

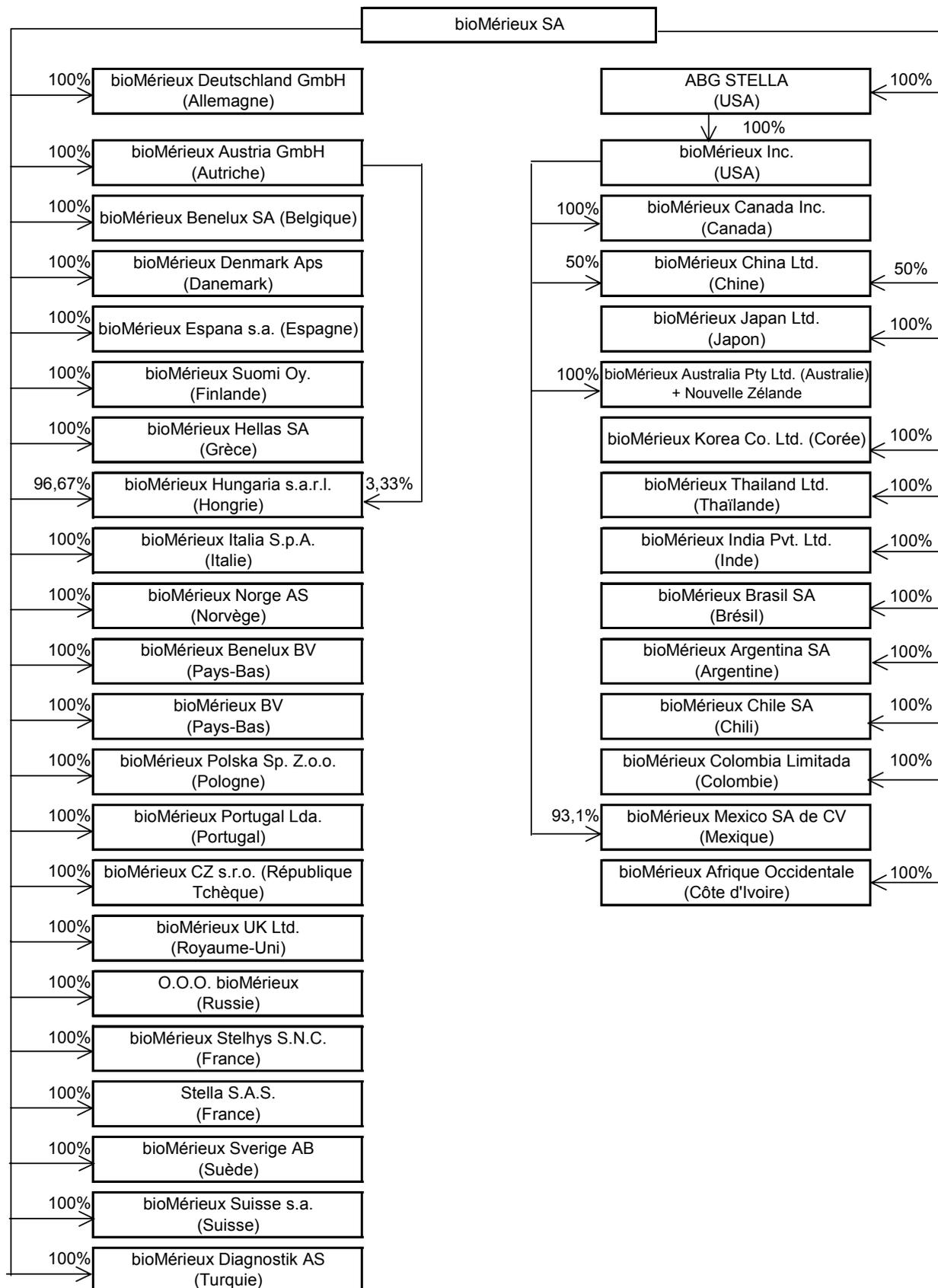
L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

### 3.1.15 Organigramme juridique du groupe bioMérieux à la date d'enregistrement du présent document de référence

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par la Société (en pourcentage de capital) à la date d'enregistrement du présent document de référence.



bioMérieux fait partie du groupe Mérieux Alliance, présenté au § 3.3.1 *infra*. Les relations entre ces entités sont exposées au § 6.2.2 *infra*. Les filiales mentionnées ci-dessus ont une activité de distribution et/ou de marketing (cf. 4.3.7.1 *infra*) ; certaines d'entre elles ont également une activité de recherche et développement (cf. 4.4.4 *infra*) et/ou de production (cf. 4.5.1.1 *infra*).

### **3.1.16 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation**

#### **♦ bioMérieux Mexico (Mexique)**

Suite au rachat des 2/3 des parts de l'actionnaire minoritaire de bioMérieux Mexique, la quote-part du Groupe dans cette société s'élève désormais à 93 %, contre 80 % précédemment. bioMérieux Inc. dispose d'un accord portant sur le rachat du solde des actions composant le capital de bioMérieux Mexico SA de CV (cf. § 5.3.28).

#### **♦ Avestha Gengraine Pvt. Ltd.**

La Société a pris une participation de près de 6 % du capital de la société Avestha Gengraine Technologies Private Ltd., société de biotechnologie indienne basée à Bangalore. bioMérieux collabore depuis 2004 avec cette société pour développer de nouveaux marqueurs dans le domaine de la tuberculose.

#### **♦ ReLIA**

bioMérieux S.A s'est engagée à souscrire à hauteur de 8 millions de dollars US à une augmentation de capital de la société ReLIA en contrepartie de 15 % de son capital. ReLIA est une société dont le siège est sis en Californie (USA), active dans le domaine du diagnostic *in vitro*.

#### **♦ ExonHit**

bioMérieux a acquis, pour un montant de 4 millions d'euros, environ 6 % du capital de la société ExonHit, société de biotechnologie française avec laquelle bioMérieux collabore pour la découverte et le développement de nouveaux tests de dépistage, notamment dans le domaine du cancer du sein.

#### **♦ Autres filiales**

Deux filiales ont été constituées :

- bioMérieux Hungária, dont le siège social est sis à Budapest en Hongrie,
- bioMérieux CZ s.r.o., dont le siège social est sis à Prague en République Tchèque.

#### **♦ Prise de contrôle**

La Société a acquis la participation détenue par sa filiale bioMérieux Inc. dans bioMérieux Japan, soit 25 % du capital, pour un montant de 1,6 million d'euros. Suite à cette opération, la Société détient 100 % du capital de sa filiale bioMérieux Japan.

## **3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

### **3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions**

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### **3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence**

Nombre d'actions émises : 39 453 740 (toutes les actions sont de même catégorie) : ce nombre est resté inchangé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2005.

Montant du capital émis <sup>(2)</sup> : 12 029 370 euros, entièrement libéré.

### **3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions**

Le Conseil d'administration est autorisé, par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 et jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de cette autorisation, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme, dans la limite de détention de 10 % du capital.

Conformément à la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers (visa numéro 05-443 en date du 23 mai 2005), cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue notamment de : (i) assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, (iii) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Conformément à la quinzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005, le Conseil d'administration est également autorisé, jusqu'à la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions.

En cas d'opération financière par appel public à l'épargne, des informations plus détaillées sur ce programme de rachat figureront dans la note d'opération qui sera soumise au visa de l'AMF.

Faisant utilisation de l'autorisation initialement donnée par l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 portant sur l'acquisition d'actions de la Société dans la limite de 0,5 % du capital dans la perspective d'une régulation du cours de bourse, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la signature d'un contrat de liquidité avec la société Crédit Agricole Cheuvreux.

La Société n'a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, procédé à un rachat de titre que dans le seul objectif d'assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Hormis le cas ci-dessus exposé et détaillé ci-après, la Société n'a procédé à aucun autre rachat de titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

---

<sup>(2)</sup> La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF et conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 09 juin 2005, ainsi qu'à la note d'information relative à la mise en oeuvre d'un programme de rachat d'actions propres (visa AMF n° 05-443 du 23 mai 2005), la société Crédit Agricole Cheuvreux a procédé, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	84 358
Cours moyens des achats	37,64 €
Nombre d'actions vendues	81 958
Cours moyen des ventes	38,41 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2005	4 000
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	166 260,69 €
Valeur d'inventaire au 30 avril 2005	178 280,00 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation des cours
Part du capital représenté par les actions propres à la clôture	0,01 %

Les actions ainsi acquises par la société Crédit Agricole Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

### 3.2.4 Capital autorisé mais non émis

État des délégations adoptées par l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 et du 9 juin 2005 :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentation de capital par incorporation de réserves	26 mois août 2007	-	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 ; ce montant pourra être augmenté du montant nécessaire pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions indépendamment du plafond de 35 % ci-dessus.	Non	<p>Le Conseil d'administration peut décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes. Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, pourra être augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé ci-contre.</p> <p>En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.</p>
Emissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois août 2007	Titres d'emprunt : 500 millions d'euros	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005*	Non	<p>L'augmentation de capital pourra être effectuée en une ou plusieurs fois ; le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres qui seront émis est supprimé conformément à la législation ; le Conseil d'administration dispose du pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions des articles L. 225-135 du Code de commerce.</p> <p>La somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée, soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis. Les émissions pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions des articles L. 225-148 du Code de commerce.</p>

\* Le montant nominal global de ces cinq autorisations d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005.

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Option de sur allocation	26 mois août 2007	-	15 % de l'émission initiale, dans la limite du plafond global de 35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005	Non	Le Conseil d'administration peut augmenter, conformément à l'article 155-4 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond global fixé ci-contre, dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. L'augmentation de capital pourra être effectuée en une ou plusieurs fois.
Emissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois août 2007	Titres d'emprunt : 500 millions d'euros	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005*	Non	Le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits en cas d'insuffisance de souscription.  Le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution, lorsque le Conseil d'administration constatera une demande excédentaire et le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.  Le Conseil peut décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

\* Le montant nominal global de ces cinq autorisations d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005.

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Emissions réservées à des « investisseurs qualifiés » ou appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs »	Assemblée générale annuelle suivant l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005	-	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 (ce montant s'imputant sur le * montant ci-dessus)	Non	<p>La suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes relevant de la catégorie des "investisseurs qualifiés" ou appartenant à un "cercle restreint d'investisseurs", au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en cas d'émission d'actions réservée à des personnes appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs » pourra être décidé par le Conseil d'administration, à condition que celui-ci identifie ce « cercle restreint d'investisseurs » concerné au moment de faire usage de la présente délégation.</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action ancienne constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission.</p> <p>Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage en une ou plusieurs fois de la présente autorisation, notamment à l'effet de décider du nombre maximal d'actions à émettre, dans les limites fixées par l'Assemblée générale, fixer la liste précise des bénéficiaires et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux dans les limites du plafond indiqué ci-contre, arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital et notamment la date même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et, d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission.</p>

\* Le montant nominal global de ces cinq autorisations d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005.

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentations de capital à exécution successive	26 mois août 2007	-	10 % du capital par an	Non	<p>Le Conseil d'administration peut décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies, et ce notamment dans le cadre d'émission de valeurs mobilières dites "au fil de l'eau".</p> <p>Le prix d'émission des titres de capital sera déterminé dans les conditions suivantes : soit la moyenne pondérée des cours de l'action constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission, soit un prix résultant de la confrontation de l'offre et de la demande tel que la constitution d'un livre d'ordres dans le cadre d'un placement public.</p> <p>Le Conseil d'administration rendra compte, par voie de rapport complémentaire certifié par les Commissaires aux comptes, de l'utilisation de cette délégation, décrivant notamment les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.</p>

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentations de capital réservées au personnel (et assimilées) : Options d'achat d'actions	38 mois août 2007	10 % du capital au jour de l'octroi des options	-	Non	<p>Le Conseil d'administration est autorisé à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi, dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'octroi des options par le Conseil d'administration.</p> <p>Le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur, sans décote. Les options d'achat d'actions devront être exercées dans un délai maximum de huit ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties étant précisé que ce délai pourra être prolongé par toute décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.</p> <p>L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour, en une ou plusieurs fois, (i) arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux, étant précisé que cette faculté pourra être subdéléguée au Président, (ii) fixer les modalités et conditions des options, et notamment les conditions d'attribution, d'exercice et de suspension temporaire des options, la ou les dates ou périodes d'exercice des options, ainsi que des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate des actions, (iii) arrêter le montant des achats consécutifs à l'exercice des options d'achat d'actions, (iv) réaliser toutes les opérations qui seront nécessaires et mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application n'exigerait pas une décision expresse de l'Assemblée générale et (v) déléguer dans les conditions légales tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous actes ou formalités.</p>

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise	24 mois avril 2006	-	225 416 €	Non	<p>L'Assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émissions d'actions réservées aux salariés, préretraités ou retraités du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 444-3 du Code du travail, dès lors que ces salariés, préretraités ou retraités, seront adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place par l'une des sociétés dudit groupe.</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles est déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail et ce prix est égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, et 70 % de cette moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.</p> <p>Le Conseil d'administration est autorisé à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions à souscrire en numéraire, des actions à émettre ou déjà émises ou tous autres titres à émettre ou déjà émis donnant accès au capital. En pareil cas, l'avantage total résultant de cette attribution et de l'écart entre le prix de souscription et la moyenne des cours susvisés ne pourra pas dépasser l'avantage dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % pour un plan d'épargne d'entreprise et de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; Le Conseil d'administration dispose de tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus ; le montant nominal maximal d'augmentation de capital autorisé dans le cadre de la présente délégation est distinct de celui autorisé par les autres résolutions de l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004.</p>

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentation de capital réservée aux salariés américains adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	24 mois avril 2006	-	11 864 €  (N.B : l'autorisation fait l'objet d'un plafonnement exprimé en termes à la fois de montant nominal maximal d'augmentation de capital et d'émission d'un nombre maximal d'actions.	Non	<p>Le Conseil d'administration dispose, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un nombre maximal de 38 910 actions (montant qui ne tient pas compte des actions émises en vertu de cette décision au cours de l'exercice 2004), par émissions d'actions réservées aux salariés des sociétés établies aux Etats-Unis entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 444-3 du Code du travail et choisissant de participer à l'opération avec l'accord du Conseil d'administration, dont le contrat de travail est régi par le droit des Etats-Unis ou résidant aux Etats-Unis, dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place par l'une de ces sociétés (les « Salariés Américains »).</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles est déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail étant précisé que ce prix ne peut être inférieur à 85 % de la valeur de marché de l'action à la date de l'émission des actions, compte non tenu de l'indisponibilité affectant lesdites actions et que ce prix est égal au montant le plus élevé entre (i) 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés américains et (ii) 85 % du cours de bourse de l'action de la Société le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription a l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal a 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action de la Société durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription a l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains.</p> <p>Le Conseil d'administration dispose de tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus ; le montant nominal maximal d'augmentation de capital autorisé dans le cadre de la présente délégation est distinct de celui autorisé par les autres résolutions de l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004.</p>

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentation de capital réservée à Calyon permettant d'offrir une formule d'actionnariat salarié dite à effet de levier à certains salariés étrangers adhérents de plans d'épargne d'entreprise	12 mois avril 2005	-	118 640 €  (N.B : l'autorisation fait l'objet d'un plafonnement exprimé en termes à la fois de montant nominal maximal d'augmentation de capital et d'émission d'un nombre maximal d'actions.	Non	<p>Le Conseil d'administration dispose, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 118 640 euros, par émission d'actions nouvelles réservées à Calyon.</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par Calyon, en application de la délégation, devra être identique au prix auquel les actions seront offertes aux autres salariés du Groupe dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ci-dessus.</p> <p>Le nombre d'actions nouvelles qui pourront être souscrites par Calyon sera égal à 9 fois le nombre total d'actions de la Société souscrites directement (après éventuelle réduction) par les Salariés Etrangers en vertu de l'autorisation conférée dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ci-dessus, dans le cadre d'une formule à levier équivalente à celle proposée aux autres salariés du Groupe directement ou au travers d'un fonds commun de placement d'entreprise à effet de levier.</p> <p>La souscription devra s'effectuer dans la limite d'un nombre d'actions nouvelles maximal de 388 110 actions correspondant au montant nominal maximal d'augmentation de capital de 118 640 euros visé ci-dessus.</p>

### 3.2.5 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2005 en FF<sup>(3 et 8)</sup>

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
18/09/1967	Constitution de la Société	800	100	80 000	–	80 000	800
07/01/1975 <sup>(4 et 5)</sup>	Augmentation de capital par incorporation de réserves	8 800	100	880 000	–	960 000	9 600
07/01/1975	Augmentation de capital en numéraire	400	10	40 000	120 000	1 000 000	10 000
16/12/1976	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	2 000 000	20 000
19/12/1977	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	3 000 000	30 000
19/12/1977 (Conseil d'administration du 14/12/1978)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	4 000 000	40 000
19/12/1977 (Conseil d'administration du 29/11/1979)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	5 000 000	50 000
3/07/1981 (Conseil d'administration du 16/10/1985)	Conversion d'obligations convertibles	21	100	2 100	–	5 002 100	50 021
31/03/1987 <sup>(3)</sup>	Fusion absorption de bioMérieux par API S.A.	194 808	100	19 480 800	61 674 388	24 482 900	244 829

<sup>(3)</sup> Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API S.A., société constituée le 18 septembre 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux (qui avait été créée en 1963) dans API S.A. A la suite de cette opération, API S.A. prend la dénomination de bioMérieux. L'évolution du capital telle que décrite dans ce tableau est, jusqu'au 31 mars 1987, l'évolution du capital de l'entité juridique créée sous la dénomination API S.A.

<sup>(4)</sup> Jusqu'à la transformation de API en société anonyme le 28 janvier 1975, le nombre de titres émis correspond au nombre de parts sociales.

<sup>(5)</sup> Cette augmentation de capital a été réalisée le 28 janvier 1975.

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31/03/1987	Réduction de capital <sup>(6)</sup>	-19 487	100 FF	-1 948 800 FF		22 534 200 FF	225 342
15/03/1989	Augmentation du nominal de l'action par incorporation de prime de fusion	N/a	200 FF	2 534 200 FF	22 534 200 FF	45 068 400 FF	225 342
15/03/1989	Division du nominal	N/a	20 FF	N/a	N/a	45 068 400 FF	2 253 420
12/02/1991	Augmentation de capital en numéraire	41 730	20 FF	834 600 FF	17 714 585 FF	45 903 000 FF	2 295 150
03/10/1994	Augmentation de capital par apport d'actions ABG Stella	1 575 921	20 FF	31 518 420 FF	259 749 692,60 FF	77 421 420 FF	3 871 071
19/03/2001	Levée de souscription d'actions	10 000	20 FF	200 000 FF	3 240 000 FF	77 621 420 FF	3 881 071
19/03/2001	Conversion du capital en euros	N/a	N/a <sup>(7)</sup>	N/a	N/a	11 833 309,17 €	3 881 071
19/03/2001	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,83 €	N/a	11 833 310 €	3 881 071
19/03/2001 (Conseil d'administration du 13/05/2002)	Levée de souscription d'actions	15 000	-	45 735 €	4 860 000 FF	11 879 045 €	3 896 071
16/04/2004	Augmentation de capital (absorption de NBMA)	3 864 440	N/a	11 782 602,69 €	173 486 840,98 €	23 661 647,69 €	7 760 511
16/04/2004	Réduction de capital (annulation des titres reçus de NBMA)	3 869 372	N/a	-11 797 640,26 €	-177 881 356,01 €	11 864 007,43 €	3 891 139
16/04/2004	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,57 €	-	11 864 008 €	3 891 139
16/04/2004	Division de la valeur nominale des actions et augmentation de capital corrélative par attribution gratuite de dix actions nouvelles pour une action ancienne	35 020 251	-	-	-	11 864 008 €	38 911 390
23/07/2004	Augmentation de capital dans le cadre de l'actionnariat salarié	542 350	N/a	165 361,47 €	12 851 038,53 €	12 029 369,47 €	39 453 740
30/09/2004	Arrondi du montant du capital par incorporation de réserves	N/a	-	0,53 €	-	12 029 370 €	39 453 740

N/a : non applicable

<sup>(6)</sup> Annulation des actions API S.A. comprises dans la fusion absorption de bioMérieux par API S.A.

<sup>(7)</sup> La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

<sup>(8)</sup> Tableau inchangé au 31 mars 2006.

### **3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE**

#### **3.3.1 Historique de l'évolution du capital de la Société**

A sa création en 1963, B-D Mérieux (ancienne dénomination de la Société) était détenue respectivement à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par des actionnaires personnes physiques et morales.

En 1968, Monsieur Alain Mérieux a acquis les actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 % et rendant B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.

En 1974, Monsieur Alain Mérieux a acquis auprès de Becton-Dickinson France 200 actions de la Société et, ainsi, la majorité du capital de B-D Mérieux. Au cours de cette même année, la Société a pris la dénomination bioMérieux S.A.

Le 12 juin 1986, l'activité opérationnelle du groupe bioMérieux a été filialisée par le biais d'une société créée à cet effet, qui a repris le nom de bioMérieux. L'ancienne société bioMérieux est devenue une société holding dénommée BMH.

Le 31 mars 1987, bioMérieux a fusionné avec API S.A. L'opération a été réalisée par fusion absorption de bioMérieux dans API S.A. A la suite de cette opération, API S.A. a pris la dénomination sociale de bioMérieux. bioMérieux est ainsi devenue l'entité juridique précédemment appelée API S.A (cf. § 3.2.5).

Lors de l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 1988, WENDEL Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'est associée à la famille Alain Mérieux (par l'intermédiaire de la société holding Mérieux Alliance<sup>(9)</sup> créée le 10 novembre 1988 par la famille Mérieux) dans bio Participations, société holding détenant 51 % des actions de BMH, elle-même société holding de bioMérieux. WENDEL Investissement détenait 33,14 % du capital de bio Participations et Mérieux Alliance 66,85 %.

En 1994, Becton-Dickinson a cédé la totalité des 45.270 actions de BMH qu'elle détenait (48,99 % du capital) à bio Participations. Cette même année, le Groupe Industriel Marcel Dassault est entré dans le capital de TSGH, société holding de Transgene qui, avec ses activités d'immunothérapie, constituait une autre branche du Groupe détenu par la holding bio Participations.

En décembre 2000, dans le cadre de la fusion des groupes bioMérieux et Pierre-Fabre, bio Participations, devenue bioMérieux Alliance le 25 février 1995, a été absorbée par Pierre-Fabre S.A. (qui est devenue bioMérieux Pierre-Fabre S.A.) et lui a donc transmis l'ensemble des actifs et passifs composant son patrimoine, y compris des titres de la Société détenus directement et indirectement. Concomitamment, WENDEL Investissement et Groupe Industriel Marcel Dassault ont apporté à bioMérieux Pierre-Fabre leurs participations directes dans la société TSGH et WENDEL Investissement a apporté à bioMérieux Pierre-Fabre sa participation directe dans le capital de la Société. A l'issue de ces opérations, bioMérieux Pierre-Fabre détenait 99,27 % du capital de la Société (5,1 % directement et 94,17 % par l'intermédiaire de BMH).

La fusion entre les groupes bioMérieux et Pierre-Fabre n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes ont décidé de procéder à une "défusion" et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002, bioMérieux Pierre-Fabre a en conséquence apporté à Nouvelle bioMérieux Alliance (société dormante, activée à cet effet) l'intégralité des titres qu'elle détenait dans la Société par l'intermédiaire de BMH. A l'issue de ces opérations, le capital de Nouvelle bioMérieux Alliance était détenu par Mérieux Alliance (60,14 %), WENDEL Investissement (34,74 %) et Groupe Industriel Marcel Dassault (dont la participation est passée à 5,12 % en juillet 2002 à la suite de l'incorporation d'une créance détenue par Groupe Industriel Marcel Dassault sur la Société).

---

<sup>(9)</sup> Pour une description du capital de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA, cf. § 3.3.4).

En 2003, la structure du Groupe détenu par Mérieux Alliance<sup>(9)</sup> a été réorganisée afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités d'immunothérapie, propres à TSGH et Transgene. Ainsi, en janvier 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a apporté à TSGH, qui détenait déjà 33,83 % du capital de Transgene, 21,5 % du capital qu'elle détenait dans Transgene en échange de titres TSGH. En avril 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a cédé ces titres à ses actionnaires (notamment Mérieux Alliance, WENDEL Investissement et Groupe Industriel Marcel Dassault) en proportion de leur participation dans Nouvelle bioMérieux Alliance. En juillet 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a cédé à TSGH les 15 % qui lui restaient dans le capital de Transgene. Fin 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance ne détient plus aucune participation dans Transgene, ni dans sa société holding, TSGH. A cette même date Nouvelle bioMérieux Alliance et bioMérieux ont cédé la quasi-totalité de leurs actifs non liés à l'activité diagnostic.

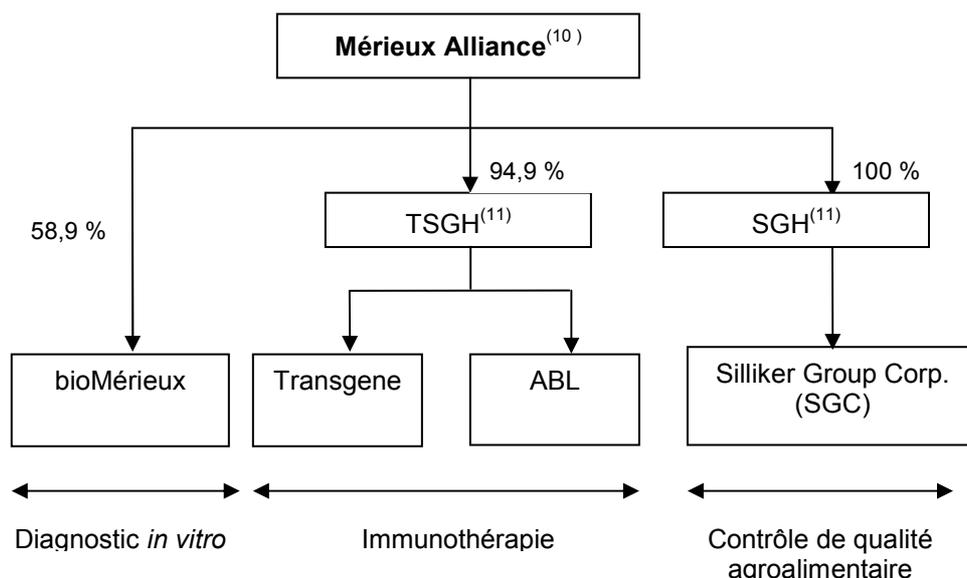
En avril 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a absorbé BMH, sa filiale à 100 %, détenant ainsi, à partir de cette date, la quasi-totalité (99,28 %) du capital de la Société.

Afin de simplifier la structure du Groupe, les Assemblées générales de Nouvelle bioMérieux Alliance et de la Société ont décidé, le 16 avril 2004, de procéder à la fusion absorption de Nouvelle bioMérieux Alliance par la Société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004. A l'issue de cette opération, Mérieux Alliance détenait directement 59,72 % du capital de la Société, WENDEL Investissement 34,50 % et Groupe Industriel Marcel Dassault 5,09 %. Cette opération s'est traduite, compte tenu de l'annulation des titres bioMérieux apportés par Nouvelle bioMérieux Alliance, par une réduction nette du capital social de 4 932 actions (soit 0,13 % des actions représentant le capital de bioMérieux au 31 décembre 2003) et par l'imputation d'un écart de 4,4 millions d'euros sur les réserves distribuables (différence négative entre la prime de fusion et l'annulation des titres bioMérieux apportés par Nouvelle bioMérieux Alliance).

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la Société, la Société a décidé, le 16 avril 2004, de diviser la valeur nominale de ses actions par dix (10) et de multiplier parallèlement le nombre d'actions par dix (10) en émettant 35 020 251 actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, permettant ainsi à la Société de disposer d'un capital social divisé en 38 911 390 actions.

L'introduction en Bourse de la Société par admission de ses actions sur Eurolist d'Euronext Paris, intervenue le 6 juillet 2004, s'est effectuée par la mise sur le marché de la très grande majorité de la participation détenue par WENDEL Investissement dans la Société.

L'organigramme qui suit décrit les trois groupes détenus majoritairement par la holding de la famille Alain Mérieux, Mérieux Alliance, à la date d'enregistrement du présent document de référence :



<sup>(10)</sup> Pour une description du capital Mérieux Alliance (anciennement ACCRA, cf. § 3.3.4).

<sup>(11)</sup> Mérieux Alliance détient par ailleurs une participation majoritaire (100 % du capital) dans SGH, société holding de Silliker Group Corporation, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le Conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires, et une participation majoritaire (94,88 % du capital) dans TSGH, holding de contrôle de Transgene S.A., société cotée au Nouveau Marché d'Euronext Paris, spécialisée dans l'immunothérapie et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales.

### 3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat	Situation au 31/12/2003			Situation au 31/12/2004			Situation au 31/12/2005			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mérieux Alliance (anciennement ACCRA) .....	-	-	-	23 240 090	58,90	58,78	23 240 090	58,90	23 240 090	58,79
NBMA* .....	3 869 371	99,31	98,93	-	-	-	-	-	-	-
Personnes physiques.....	26 700	0,69	1,07	-	-	-	-	-	-	-
WENDEL Investissement.....	-	-	-	1 197 317	3,04	3,03	- ****	- ****	- ****	- ****
GIMD**.....	-	-	-	2 013 470	5,10	5,09	2 013 470	5,10	2 013 470	5,09
Banque de Vizille.....	-	-	-	648 520	1,64	1,64	648 520	1,64	648 520	1,64
CIC Lyonnaise de Participations .....	-	-	-	1 134 920	2,87	2,87	1 134 920	2,88	1 134 920	2,87
Apicil Prévoyance.....	-	-	-	162 130	0,41	0,41	162 130	0,41	162 130	0,41
Salariés.....	-	-	-	393 232	1,00	1,00	385 229	0,98	385 229	0,98
Autocontrôle*** .....	-	-	-	1 600	0,00	0	4 000	0,01	0	0,00
Public .....	-	-	-	10 662 461	27,03	27,18	11 865 381	30,08	11 945 647	30,22
<b>Total</b>	<b>3 896 071</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>39 453 740<sup>(12)</sup></b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>39 453 740<sup>(12)</sup></b>	<b>100</b>	<b>39 530 006</b>	<b>100</b>

\* Nouvelle bioMérieux Alliance, détenue à hauteur de 60,14 % par Mérieux Alliance, 34,74 % par WENDEL Investissement et 5,12 % par Groupe Industriel Marcel Dassault.

\*\* Groupe Industriel Marcel Dassault.

\*\*\* Les actions sont gérées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux (Cf. § 3.2.3).

\*\*\*\* WENDEL Investissement ayant retiré les actions de la Société qu'elle détenait de leur inscription au nominatif au cours de l'exercice 2005, la Société n'est donc pas en mesure de donner le nombre d'actions éventuellement détenu par WENDEL Investissement au 31/12/2005.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires et/ou d'action de concert.

### 3.3.3 Nantissements d'actions de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

### 3.3.4 Principales personnes détenant le capital de la Société

Au 12 avril 2006, Mérieux Alliance détient 23 240 090 actions, soit 58,90 % du capital et 58,80 % des droits de vote de la Société.

<sup>(12)</sup> L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de multiplier le nombre d'actions de la Société par dix, chaque action ancienne donnant droit à dix actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions, le pourcentage de capital et le pourcentage de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires de la Société au 12 avril 2006.

Actionnaires (au 12 avril 2006)	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Mérieux Alliance* .....	23 240 090	58,90	23 240 090	58,80
Public .....	11 863 993	30,07	11 943 862	30,22
Groupe Industriel Marcel Dassault .....	2 013 470	5,10	2 013 470	5,10
CIC Lyonnaise de Participations .....	1 134 920	2,88	1 134 920	2,87
Banque de Vizille .....	648 520	1,64	648 520	1,64
Salariés (FCP) .....	380 617	0,97	380 617	0,96
Apicil Prévoyance .....	162 130	0,41	162 130	0,41
Autodétention** .....	10 000	0,03	0	0,00
Total .....	<u>39 453 740</u>	<u>100,00 %</u>	<u>39 523 488</u>	<u>100,00 %</u>

\* Mérieux Alliance (anciennement dénommée ACCRA SA) est la société holding de la famille Mérieux dont les principaux actionnaires sont Monsieur Alain Mérieux, le Docteur Christophe Mérieux, Monsieur Alexandre Mérieux, ainsi que la Fondation Rodolphe Mérieux (placée sous l'égide de l'Institut de France), en vertu d'une donation autorisée le 10 février 2005.

\*\* Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux.

### 3.4 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE

#### 3.4.1 Dividendes par action au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action distribués par la Société au cours des trois derniers exercices en distinguant les distributions réalisées dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire ("AGO") et les distributions exceptionnelles.

Exercice clos le	Dividende par action en €	Dividende distribué en €	Avoir fiscal et retenue à la source en €	Revenu réel En €
31/12/2005 ****	0,46 *	18 148 720,40 *	Néant <sup>(13)</sup>	18 148 720,40
31/12/2004	0,40 *	15 781 496,00 *	Néant <sup>(13)</sup>	15 781 496,00
31/12/2004***	7,70	29 955 788,55	5 981,75	29 961 770,30
31/12/2003 **	4,62	17 999 848,00	8 999 924,01	26 999 772,01

\* La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera reporté à nouveau.

\*\* Ce dividende a été versé par voie d'acompte mis en paiement le 19 décembre 2003 à la suite d'une décision du Conseil d'administration du même jour.

\*\*\* Il s'agit d'une distribution exceptionnelle de dividende par prélèvement sur le compte de réserve générale suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 2004.

\*\*\*\* Proposition à l'Assemblée générale du 8 juin 2006.

<sup>(13)</sup> L'avoir fiscal a été supprimé pour les dividendes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il est précisé que le dividende annuel était et sera, en revanche, éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

### 3.4.2 Politique de distribution

La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à environ 20 % du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

### 3.4.3 Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

## 3.5 RECAPITULATIF DES COURS DE BOURSE DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure depuis le 3 janvier 2005 dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 100, CAC Mid and Small 190 et SBF 250. La Société figure, en outre, au compartiment « A » d'Eurolist depuis le 21 février 2005 et dans l'indice européen Next 150 depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005. Elle a été admise au SRD (Service de Règlement Différé) depuis le 28 mars 2006.

Périodes	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Dernier cours (en €)	Nombre d'actions échangées
octobre 2004	28,90	26,00	27,20	989 326
novembre 2004	28,95	26,00	27,00	994 836
décembre 2004	32,50	26,81	32,40	1 271 361
janvier 2005	32,70	30,60	32,30	1 261 194
février 2005	32,50	30,65	31,02	1 132 309
mars 2005	35,39	30,11	34,14	1 380 113
avril 2005	36,25	33,21	33,85	1 552 142
mai 2005	38,20	33,40	37,70	742 669
juin 2005	40,00	37,43	38,00	634 308
juillet 2005	41,95	38,03	40,50	668 483
août 2005	41,71	35,42	40,44	621 832
septembre 2005	44,50	40,11	42,80	609 990
octobre 2005	44,50	40,50	41,10	818 431
novembre 2005	44,15	38,46	42,72	651 798
décembre 2005	45,31	41,05	44,57	742 661
janvier 2006	49,20	43,15	47,27	902 471
février 2006	50,95	45,05	50,40	634 482
mars 2006	52,20	46,30	46,50	894 206

# CHAPITRE 4

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ <sup>(14)</sup>

### 4.1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ

bioMérieux est un groupe mondial spécialisé dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications médicales et industrielles. Il conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes permettant :

- dans le domaine clinique, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine,...), le diagnostic de maladies infectieuses telles que l'hépatite, le VIH, la tuberculose, les infections respiratoires et, ainsi que des pathologies telles que certaines maladies cardio-vasculaires, certains cancers et
- dans le domaine industriel, le contrôle microbiologique d'échantillon de produits finis ou en cours de fabrication (ou de l'environnement), principalement dans les domaines agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

Ces systèmes sont composés :

- de réactifs nécessaires à la réalisation des tests biologiques, comme l'identification d'un type de bactérie ou de virus,
- d'instruments (ou plateformes ou automates) permettant de réaliser des tests de façon automatisée à des cadences plus ou moins élevées et
- de logiciels destinés au traitement des tests biologiques et de systèmes-experts dédiés à l'interprétation des résultats des tests biologiques, notamment pour le suivi épidémiologique et l'aide à la décision médicale.

Par ailleurs, le Groupe bioMérieux fournit à ses clients des services associés pour l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation de leurs utilisateurs.

La grande majorité de ses instruments sont des systèmes dits fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés spécifiquement par bioMérieux pour ses appareils, assurant ainsi au Groupe un chiffre d'affaires récurrent. Sa base installée de près de 42 000 instruments lui permet d'assurer la visibilité et la régularité de ses ventes de réactifs qui représentaient près de 84 % de son chiffre d'affaires en 2005, dont 70 % étaient liés à des instruments, le solde provenant de produits manuels. Les instruments sont, soit vendus, soit placés chez les clients dans le cadre d'un contrat de fourniture de réactifs.

Dans le domaine clinique, où le Groupe a réalisé 87,1 % de son chiffre d'affaires en 2005, les clients de bioMérieux sont principalement des laboratoires d'analyses privés, des laboratoires hospitaliers et des centres de transfusion, ainsi que, dans certains pays, des cabinets médicaux (physician office laboratories ou POL).

Dans le domaine industriel, où le Groupe a réalisé 12,9 % de son chiffre d'affaires en 2005, ses clients sont notamment de grands groupes internationaux dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

---

<sup>(14)</sup> Sauf indication contraire, la source des données de marché et des données rapportées au marché qui figurent dans le présent document de référence est l'estimation de bioMérieux sur la base des informations en termes de chiffre d'affaires publiées par ses concurrents ou par des analystes.

Depuis sa création en 1963, le Groupe a connu une croissance régulière et soutenue grâce à la mise en œuvre d'une politique continue de développement organique et d'acquisitions ciblées. En 2005, son chiffre d'affaires s'est élevé à 994 millions d'euros, son résultat opérationnel à 139 millions d'euros et son résultat net à 90 millions d'euros (cf. §5.1 ; 5.2.2 ; 5.3 *infra*). Le Groupe est présent dans plus de 150 pays, au travers de 35 filiales internationales (cf. §3.1.14 *supra*) ainsi que d'un large réseau de distributeurs, et il réalise 57 % de son chiffre d'affaires en Europe, dont 18 % en France, et 26 % en Amérique du Nord.

Le succès commercial de bioMérieux repose, notamment, sur la forte notoriété de ses gammes d'instruments et de réactifs utilisant l'ensemble des technologies nécessaires au diagnostic des maladies infectieuses. La maîtrise de ces technologies a permis à bioMérieux d'être un pionnier dans le domaine du contrôle microbiologique industriel et plus récemment d'étendre ses domaines d'intervention à de nouvelles applications, telles que certaines pathologies cardio-vasculaires et certains cancers.

## **4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC *IN VITRO***

### **4.2.1 Description générale**

Un examen diagnostique *in vitro* est effectué par analyse chimique (par exemple, la mesure du glucose, du cholestérol ou du sodium) ou par analyse biologique d'un prélèvement, dans le but d'identifier des micro-organismes et d'en déterminer les caractéristiques. Le diagnostic *in vitro* est utilisé pour doser, identifier et quantifier des bactéries et des virus (agents exogènes), ainsi que d'autres agents endogènes (ou "marqueurs"), c'est-à-dire des substances générées par le corps en présence, par exemple, d'une maladie infectieuse, d'un cancer ou d'une maladie cardio vasculaire. Les marqueurs peuvent prendre la forme de protéines ou de séquences génétiques, voire d'autres molécules biologiques.

Les techniques du diagnostic *in vitro* sont utilisées dans le domaine clinique afin de fournir des informations permettant au médecin de rechercher les éventuelles prédispositions à certaines pathologies, de procéder à un dépistage des maladies, d'établir un diagnostic et de suivre l'efficacité du traitement prescrit. L'échantillon biologique est prélevé sur le patient, le plus souvent à la demande du médecin. Il est ensuite transmis aux laboratoires d'analyses médicales, hospitaliers ou privés, qui l'analysent à l'aide des produits fournis par la Société (réactifs, instruments, systèmes experts). Les résultats sont, ensuite, communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que le questionnaire médical, l'auscultation, la radiologie,...) et ainsi prévenir une maladie, ainsi que, le cas échéant, la traiter et effectuer le suivi de ce traitement. Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique (absence de contaminants bactériens, viraux ou parasitaires) des produits des industries agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques ou de l'environnement (air, eau, surfaces). Le diagnostic *in vitro* industriel permet, ainsi, de détecter et de quantifier des pathogènes tout au long de la chaîne de production, de la matière première au produit fini, ainsi que dans l'environnement de production.

### **4.2.2 Les technologies**

Le marché du diagnostic *in vitro* utilise plusieurs catégories de technologies, dont trois constituent le cœur de l'activité de la Société :

- la bactériologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, les bactéries étant, ensuite, identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques testée,
- les immunoessais : détection et dosages d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène-anticorps,
- la biologie moléculaire : nouvelle technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

En dehors de ces trois technologies, le marché du diagnostic *in vitro* regroupe les techniques de la biochimie et en particulier tous les tests liés au diabète ainsi que les techniques utilisées dans le domaine de l'hématologie et de l'hémostase.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie en 2005 :

	<b>2005 (en Mrds €)</b>
Immunoessais .....	8,1
Biochimie clinique.....	8,7
<i>dont tests de suivi du glucose dans le sang</i>	<i>5,4</i>
Biologie moléculaire	1,6
Bactériologie	1,5
Hématologie	1,1
Hémostase	1,0
<b>TOTAL .....</b>	<b><u>22,0</u></b>

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, permettant aux laboratoires de rendre des résultats dans un délai plus court, d'informatiser leurs analyses et d'augmenter le nombre d'examens pouvant être effectués simultanément. Ces techniques automatisées ont, d'une part, réduit la main-d'oeuvre nécessaire pour manipuler les substances et analyser les résultats des examens et, d'autre part, fait l'objet d'une standardisation afin de faciliter la réalisation des examens, d'en fiabiliser les résultats et de les obtenir plus rapidement.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro* pour détecter plus rapidement la présence de micro-organismes Dans les maladies infectieuses, le diagnostic moléculaire utilise des tests qui ciblent directement le patrimoine génétique (ADN et ARN) d'une cellule humaine, d'un virus, d'une bactérie ou d'un parasite. La technologie utilisée consiste à extraire des acides nucléiques, à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial. La biologie moléculaire permet, également, une nouvelle approche médicale dans les domaines du cancer, de la prédisposition génétique, des pathologies génétiques et de l'adaptation individuelle du traitement au patient. Cette approche permet un gain de sensibilité et de temps.

La biologie moléculaire ne se substitue pas aux techniques traditionnelles de diagnostic *in vitro*. Elle complète l'offre de diagnostic en permettant de diagnostiquer des pathologies que les techniques traditionnelles ne peuvent pas identifier faute de sensibilité ou de rapidité suffisante. Ainsi, seule la biologie moléculaire permet le dosage de la charge virale (nombre de copies de virus dans un millilitre de sang). Les techniques traditionnelles de diagnostic *in vitro* permettent des tests plus simples et plus accessibles, couvrant de nombreux paramètres. En outre, du fait du nombre élevé de variations potentielles, les méthodes de détection traditionnelles, conçues pour détecter une ou quelques cibles seulement, ne sont plus adéquates pour l'oncologie ou les variations génétiques nécessitant la détection de cibles multiples. Les puces à ADN contenant plusieurs milliers de cibles ADN répondent à ce besoin ; elles sont devenues une plateforme de choix pour les futurs développements de la Société dans ces nouveaux domaines.

### 4.2.3 Présentation du marché

Le diagnostic *in vitro* s'intègre dans le secteur de la santé mais il est un marché distinct du marché pharmaceutique qui représente le domaine le plus important du secteur de la santé. En effet, s'il est soutenu par les mêmes facteurs de croissance que le secteur pharmaceutique, le secteur du diagnostic *in vitro* obéit à une dynamique très différente. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts d'acquisition engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système central de gestion des données du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère "fermé" de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés par les fabricants de ces systèmes,
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des contraintes réglementaires et de la concurrence des génériques,
- la part croissante du suivi de l'efficacité d'un traitement.

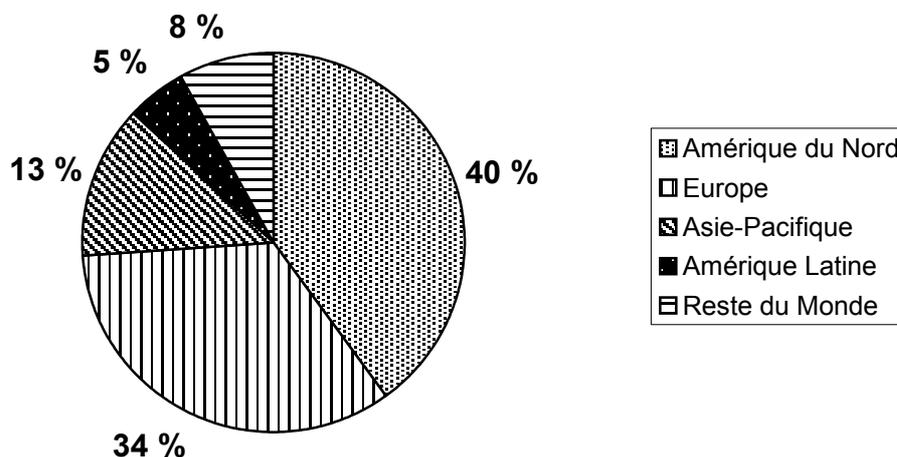
Depuis environ dix ans, la plupart des techniques de diagnostic clinique sont également utilisées à des fins industrielles, pour contrôler la qualité microbiologique de produits agroalimentaires, d'éléments naturels (comme l'eau et l'air), de surfaces, ainsi que la stérilité de produits des industries pharmaceutique ou cosmétique.

#### 4.2.3.1 Taille du marché du diagnostic *in vitro* et son évolution récente

Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2005 à environ 23 milliards d'euros (dont environ 1 milliard d'euros pour le domaine industriel) ou 29 milliards de dollars US (dont 1,3 milliard pour les applications industrielles) (source AdvaMed, juillet 2005). Le marché mondial du diagnostic *in vitro* des applications cliniques et industrielles est concentré pour 85 % dans les pays développés (Amérique du Nord, Europe et Japon) (source Kalorama, 1er octobre 2004). Selon les estimations de la Société, ce marché a bénéficié d'une croissance moyenne globale annuelle depuis 2000 de 5 % environ, dont presque 10 % pour les applications industrielles.

*Le domaine clinique.* Depuis la fin des années 90, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance grâce à une demande accrue de tests, en raison d'une reconnaissance du rôle du diagnostic dans la définition et le suivi des traitements, ainsi que dans la réduction des dépenses de santé, à l'émergence de nouveaux pathogènes, à des avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application et à l'expansion géographique du marché. Ainsi, le marché du diagnostic clinique *in vitro*, qui représentait 6 milliards d'euros en 1980, a presque quadruplé depuis.

Répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* clinique :

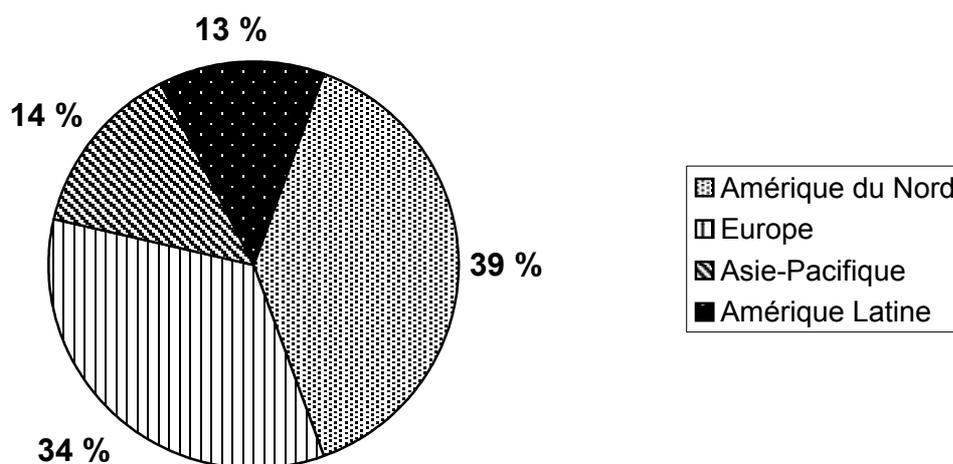


Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du marché du diagnostic *in vitro* clinique par pathologie en 2005 :

	<b>2005 (en Mrds €)</b>
Maladies infectieuses .....	5,4
Pathologies cardio-vasculaires .....	1,4
Cancers .....	1,9
Analyse du diabète .....	5,4
Tests TDM ( <i>Therapeutic Drugs Monitoring</i> ) / DOA ( <i>Drugs of Abuse</i> ) .....	0,8
Tests endocriniens .....	1,7
Maladies auto-immunes .....	1,1
Applications générales en hématologie .....	1,4
Applications générales en chimie clinique .....	2,9
<b>TOTAL .....</b>	<b><u>22,0</u></b>

Le *domaine industriel*. Le marché industriel est un marché plus récent et qui se trouve dans une phase de croissance plus rapide que le marché clinique.

Répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* industriel :



#### 4.2.3.2 Tendances du marché

La Société considère que les facteurs clés permettant de tirer profit de la capacité de croissance du marché du diagnostic *in vitro* ont évolué ces dernières années : traditionnellement technologiques, ils sont maintenant davantage liés aux pathologies. Cette évolution s'explique notamment par :

- une modification des modes de remboursement des actes médicaux qui s'effectuent par pathologie et non plus par examen. Les hôpitaux prennent en charge la gestion du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à privilégier les techniques, telles que le diagnostic qui permettent de mieux déterminer les protocoles de traitement et d'éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation,
- la consolidation des laboratoires qui doivent de façon croissante être capables d'offrir une large gamme de tests pour une pathologie donnée et qui ne peuvent plus limiter leurs compétences à un nombre réduit de technologies.

En outre, ce marché est marqué par :

- une automatisation croissante des laboratoires, liée à une pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée,
- l'émergence de technologies comme la biologie moléculaire qui permettent d'effectuer des diagnostics complexes en temps réel et de détecter les germes des pathologies qui nécessitent un diagnostic très précoce, telles que les méningites,
- la distinction entre les tests de routine, effectués par des laboratoires capables de traiter des volumes importants et les tests à haute valeur médicale, utiles près du patient dans les centres d'urgence.

#### 4.2.3.3 Perspectives de croissance

La Société estime que la croissance du marché du diagnostic *in vitro* devrait principalement se concentrer sur cinq segments : les maladies infectieuses, le diabète, le contrôle microbiologique industriel et, à moyen terme, les pathologies cardio-vasculaires et les cancers. Sur ces cinq segments, la Société en a ciblé quatre comme axes stratégiques de développement, excluant le diabète. Le diabète est, en effet, un domaine d'application dominé par les grands groupes pharmaceutiques disposant de réseaux de distribution leur permettant de commercialiser les tests directement auprès des patients.

Outre la reconnaissance croissante de l'importance du diagnostic *in vitro* dans le suivi thérapeutique des pathologies, plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance potentielle de la demande :

- le vieillissement des populations qui devrait entraîner une augmentation du nombre de maladies chroniques et de maladies liées à l'âge des patients, telles que les maladies cardio-vasculaires, les maladies neurodégénératives (par exemple, Alzheimer), les cancers, le diabète et l'arthrite et, en conséquence, accroître le besoin de diagnostiquer ces maladies le plus rapidement possible afin de pouvoir les traiter plus efficacement,
- la multiplication des pathologies liées aux modes de vies et aux habitudes alimentaires (telles que l'obésité et les allergies alimentaires),
- l'importance croissante accordée à la prévention afin de réduire les délais de séjour en hôpital, l'usage des antibiotiques et partant, les dépenses de santé,
- l'émergence de nouveaux pathogènes (par exemple, la grippe aviaire), pour lesquels il faudra développer de nouveaux systèmes de diagnostic,
- le développement des bactéries résistantes aux antibiotiques (maladies nosocomiales) et des virus résistants aux antiviraux qui devrait rendre nécessaire une détection plus rapide des bactéries et des virus, ainsi qu'une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique,
- les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, qui permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives,
- la progression importante des dépenses de santé dans certains pays émergents, en liaison avec l'augmentation de leur pouvoir d'achat, ce qui crée une nouvelle source de demande, notamment dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses,
- la décentralisation de la réalisation des tests de diagnostic vers le médecin ou par les centres d'urgence,
- la reconnaissance de l'importance de la qualité des produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qui devrait être un facteur de croissance supplémentaire du marché industriel, en développement depuis une dizaine d'années et
- la lutte contre le bioterrorisme, qui nécessite une intervention rapide et locale.

La Société n'a pas connaissance d'analyses indépendantes sur la croissance future du marché du diagnostic *in vitro*. Elle a réalisé des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des prestataires spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Les analyses internes à la Société la conduisent à considérer que le marché dans son ensemble pourrait connaître un taux de croissance annuel, entre 2005 et 2010, de l'ordre de 4 à 5 %, avec des taux de croissance supérieurs dans les maladies infectieuses, le diabète, les cancers, les pathologies cardio-vasculaires et les applications industrielles. Sur ce dernier marché, la Société estime que la croissance annuelle moyenne pourrait être de l'ordre de 5 à 7 % en valeur. La croissance plus importante de ce marché s'explique, notamment, par la globalisation de l'industrie, la sensibilité de l'opinion publique à la traçabilité des matières premières, aux risques de contamination à partir des aliments (par exemple, la détection des bactéries pathogènes comme la salmonelle et la *Listeria*) ou de l'environnement (par exemple, *legionella*) et le poids croissant des réglementations. Cette croissance pourrait toutefois connaître d'importantes variations d'une année à l'autre du fait de l'évolution de la réglementation ou de l'apparition de crises alimentaires. Par ailleurs, la Société observe à la fois un renforcement de l'intensité concurrentielle sur ce marché, se traduisant notamment par une proportion croissante de placements d'instruments au détriment des ventes, une meilleure maîtrise des contrôles microbiologiques par les clients industriels et une occurrence limitée de crises alimentaires comme celles de *Salmonella* et *Listeria* connues au début des années 2000. Enfin, sur les applications industrielles et en parallèle à la mise en place de nouvelles réglementations (ex. Process Analytical Technology – P.A.T. – initiative dans l'industrie pharmaceutique, nouveaux critères microbiologiques en Europe), les pratiques devraient évoluer vers davantage d'automatisation et de contrôles pendant les processus de production.

Le Groupe considère que la croissance dans ces domaines sera renforcée par l'émergence de nouveaux marchés géographiques (Chine et Inde en particulier) et le développement de nouvelles technologies (biologie moléculaire, génétique humaine, nano technologies,...). En particulier, le marché de la biologie moléculaire devrait progresser plus rapidement que les autres, en permettant de répondre à des besoins que ne couvre pas la biologie traditionnelle, comme par exemple la détection d'agents infectieux de maladies virales mal identifiées aujourd'hui et qui demande une identification rapide, telles que le SRAS, la grippe aviaire (virus H5N1), les infections nosocomiales (sepsis) ou les résistances bactériennes.

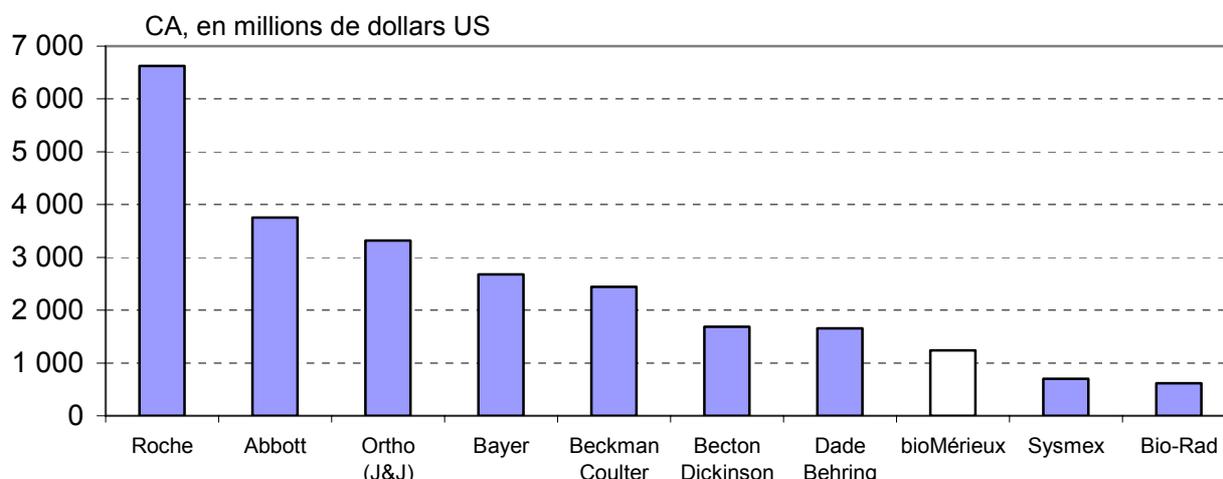
Ces estimations sont présentées aux fins d'illustration et sont susceptibles de connaître de fortes variations. La croissance pourrait être beaucoup moins importante pour des raisons diverses, notamment celles mentionnées au §4.11 *infra*, "Facteurs de Risques".

#### **4.2.4 Les principaux acteurs**

Le marché du diagnostic *in vitro* a considérablement évolué depuis les années 60. Les dix dernières années ont été marquées par une consolidation des acteurs, poussée par l'accroissement des coûts liés au besoin d'innovation technique, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et des considérations de masse critique. En 1985, les dix premiers acteurs du marché réalisaient 60 % du chiffre d'affaires du marché (Source : SG Cowen, octobre 2001). En 2005, la Société estime que les dix premiers acteurs réalisaient environ 80 % de ce marché mondial.

Les acteurs du marché du diagnostic *in vitro* sont, soit des grands groupes pharmaceutiques ou diversifiés (Roche, Johnson & Johnson, Bayer, Abbott et Becton-Dickinson), soit des sociétés spécialisées (bioMérieux, Beckman Coulter, Dade Behring, Bio-Rad et Sysmex). Certains de ces secteurs sont plus grands et bénéficient de ressources plus importantes que celles de bioMérieux.

Sur le marché global du diagnostic *in vitro*, la Société estime occuper la huitième position sur la base de son chiffre d'affaires de 2005. Cette position reflète le caractère relativement spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente sur le segment du diabète et très peu sur celui de la chimie clinique.



## 4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'activité de la Société dans le domaine clinique est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses et de pathologies complexes, telles que certaines maladies cardio-vasculaires et certains cancers. Dans le domaine industriel, l'activité du Groupe concerne principalement le contrôle de la qualité microbiologique d'aliments, d'éléments naturels (eau, air), de surfaces et de produits stériles des industries agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique.

### 4.3.1 Historique et évolution de l'activité du Groupe

Les compétences de la Société ont été développées à partir de l'expérience de la famille Mérieux dans la biologie depuis 1897, date de la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux qui sera repris en 1937 par le docteur Charles Mérieux et présidé par Alain Mérieux de 1968 à 1994.

Dès sa création à Marcy l'Etoile (près de Lyon) en 1963, B-D Mérieux, qui deviendra en 1974 bioMérieux, dispose d'une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la bactériologie. L'élaboration des premiers produits s'appuyait dans une large mesure sur les compétences de l'Institut Mérieux, à l'époque actionnaire principal de la Société (l'Institut Mérieux a cédé sa participation dans la Société à la famille Mérieux en 1968).

Initialement, la Société a centré son activité sur les marchés francophones dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses principalement, par l'intermédiaire de la bactériologie et de l'hémostase (étude du système de coagulation).

bioMérieux organise ensuite, rapidement, son expansion internationale en créant son propre réseau de filiales, notamment en Belgique (1975), en Allemagne (1976), en Espagne (1980), en Italie (1985), au Japon (1988), au Royaume Uni (1991), en Chine (1992) et en Russie (1995). Parallèlement, la Société mène une politique de croissance externe par des acquisitions ciblées qui lui permettent d'étendre progressivement sa gamme de produits, afin de répondre aux évolutions des besoins de ses clients et à l'émergence de nouvelles pathologies.

Ainsi, en 1987, la Société acquiert le groupe API, société de référence mondiale en identification bactérienne et antibiogrammes manuels. Cette acquisition renforce ses compétences dans le domaine de la bactériologie grâce à une technique révolutionnaire, miniaturisée et standardisée.

Pour répondre à l'automatisation du marché du diagnostic *in vitro* dans les années 80, la Société acquiert en 1988 auprès de McDonnell Douglas, le contrôle de la société américaine Vitek Systems. Cette acquisition lui permet de compléter l'automatisation de sa gamme de produits en microbiologie, de s'implanter aux Etats-Unis et de renforcer sa position mondiale dans le domaine de la bactériologie automatisée. Cette société possède, par ailleurs, une technologie d'immunoessais à partir de laquelle le Groupe développe la gamme VIDAS<sup>®</sup>, système de référence pour des laboratoires de petite et moyenne taille.

En 1991, la Société décide d'étendre son offre pour satisfaire les besoins spécifiques de la microbiologie industrielle et concentre ses efforts, dans un premier temps, sur les industries alimentaires.

En 1996, la Société s'associe à Affymetrix pour évaluer l'opportunité que représentent les puces à ADN (biopuces – multidétection) pour faire des analyses génétiques complexes et rapides, incluant l'identification de plusieurs pathogènes et leurs mécanismes de résistance ou de virulence. Elle entre ainsi dans le domaine de la biologie moléculaire.

La Société assure également depuis 1997 la distribution mondiale, hors Etats-Unis d'Amérique, de la gamme manuelle de biologie moléculaire de Gen-Probe.

Soucieuse de renforcer son offre dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses, d'augmenter ses capacités d'innovation et de consolider son portefeuille de propriété intellectuelle, la Société acquiert, en 2001, la division diagnostique d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre :

- de nouveaux produits très complémentaires avec sa stratégie, notamment en bactériologie avec la gamme d'hémoculture BacT/ALERT<sup>®</sup>,
- de nouvelles technologies, notamment la technologie d'amplification NASBA<sup>®</sup>, que le Groupe a intégrée dans son offre commerciale avec son système NucliSENS EasyQ<sup>®</sup>,
- une présence renforcée sur le marché américain et, en particulier, une implantation à Durham au cœur du North Carolina Research Triangle où il a déplacé son siège nord-américain,
- une position plus importante sur le marché global avec l'atteinte d'une taille critique, la division diagnostique d'Organon Teknika ayant, en 2001, un chiffre d'affaires représentant environ 40 % de celui de l'ancien périmètre du Groupe et
- des synergies et des économies d'échelle dont le Groupe a su profiter rapidement.

Fin 2003, le Groupe s'engage avec la société californienne Cepheid dans un programme stratégique visant à intégrer son système d'amplification NASBA<sup>®</sup> à GeneXpert<sup>®</sup>, la plateforme de Cepheid. Cette collaboration lui permettra de renforcer sa position en biologie moléculaire, le diagnostic décentralisé, avec une plateforme intégrée et bien adaptée aux besoins d'une grande partie des laboratoires cliniques et des hôpitaux de taille moyenne.

En 2003 et 2004, le Groupe a cédé certaines activités non spécifiques du diagnostic *in vitro* et a fusionné les sociétés holding avec la Société afin, d'une part, de simplifier la structure du Groupe, celle des autres activités de santé sous le contrôle de Mériex Alliance et, d'autre part, de permettre à la Société de se concentrer exclusivement sur le diagnostic *in vitro*.

En 2004 et 2005, le Groupe a conclu plusieurs accords de licences lui donnant accès à certaines technologies, notamment avec la société Gen-Probe pour des marqueurs de l'ARN ribosomique destinés à l'identification microbienne par biologie moléculaire, avec la société Brahms pour l'acquisition d'une licence du marqueur PCT (Procalcitonine) des états septiques sévères, ainsi qu'avec la société Roche Diagnostics pour l'acquisition d'une licence du marqueur proBNP de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu.

#### **4.3.2 Domaines de compétence de la Société**

bioMérieux concentre son activité sur les applications qui lui semble présenter les meilleures perspectives de croissance et pour lesquelles le Groupe se différencie par ses compétences techniques, la réputation et la fiabilité de ses produits, ainsi que sa présence mondiale.

Le tableau suivant illustre les compétences technologiques nécessaires pour permettre une intervention efficace dans les quatre applications qu'elle a ciblées :

	Bactériologie	Immunoessais	Biologie moléculaire
Maladies infectieuses .....	X	X	X
Pathologies cardio-vasculaires.....		X	X
Cancers .....		X	X
Applications industrielles .....	X	X	X

A cet égard, la Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les applications qu'elle a ciblées, de disposer d'une forte complémentarité technique et commerciale. La Société estime qu'elle figure parmi les quelques acteurs qui disposent d'un portefeuille technologique et d'un réseau mondial permettant de profiter pleinement de la croissance potentielle de ces applications.

Dans le domaine clinique, l'activité historique du Groupe est le diagnostic des **maladies infectieuses** qui a représenté, en 2005, 67 % de son chiffre d'affaires. En effet, en 2005, la totalité des applications réalisées par le Groupe dans le domaine de la bactériologie clinique, 54 % des applications en immunoessais et la majorité des applications dans le domaine de la biologie moléculaire concernaient les maladies infectieuses. Le Groupe offre à ses clients une gamme très large de produits manuels et automatisés avec des menus étendus de réactifs. Ces produits permettent la détection et l'analyse des infections bactériennes (telles que le staphylocoque et la tuberculose), parasitaires (telle que la toxoplasmose) ou virales (telle que le VIH et les hépatites).

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur ses compétences technologiques complémentaires pour élargir sa gamme de produits à la détection et au suivi thérapeutique de certaines **pathologies cardio-vasculaires** et de certains **cancers** ; ces applications représentaient ensemble 11 % du chiffre d'affaires en 2005. Ainsi :

- dans le diagnostic de pathologies cardio-vasculaires (y compris les thromboses), la Société a mis au point et commercialisé un test de référence à forte valeur ajoutée clinique, le test VIDAS® D-Dimer Exclusion, pour exclure la thrombose veineuse profonde et l'embolie pulmonaire, en présence de douleurs thoraciques. Les méthodes d'hémostase développées par le Groupe trouvent également leurs principales applications dans ce domaine.
- dans la détection de cancers, pour lesquelles les nouvelles technologies de la biologie moléculaire sont mieux adaptées, la Société développe des tests qui pourraient permettre, grâce à l'étude de la génétique humaine, de détecter les prédispositions à certains cancers (notamment pour le cancer du sein), de les diagnostiquer, d'aider à la détermination de leur traitement (typage moléculaire des tumeurs et du patient, pour connaître à l'avance leurs réactions aux différents traitements disponibles), de suivre l'évolution du traitement et de surveiller la maladie une fois le traitement terminé.
- Le Groupe a également élargi l'application de ses compétences en prenant une position de pionnier dans les applications industrielles, un secteur en développement depuis une dizaine d'années qui a représenté 12,9 % de son chiffre d'affaires en 2005. Les applications industrielles les plus importantes concernent les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. La Société a ainsi développé TEMPO®, nouveau système d'indicateur de qualité qui quantifie et identifie par groupes la flore bactérienne présente dans l'alimentation (produits carnés, volailles, ...).

### 4.3.3 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère être particulièrement bien placé pour occuper une position de leader dans les domaines d'activité stratégiques qu'il a ciblés. Ses principaux atouts sont les suivants :

- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses qui s'appuie sur plus de 40 ans d'expérience en biologie et qui s'applique aujourd'hui à divers nouveaux domaines tels que les contaminations industrielles, les maladies cardiaques, les cancers et sans doute demain au domaine de la génétique humaine,
- des gammes complètes de produits réputés pour leur durabilité et leur fiabilité qui intègrent l'ensemble des technologies traditionnelles (bactériologie, immunoessais,) et les technologies les plus avancées en biologie moléculaire,
- des technologies propriétaires (BOOM<sup>®</sup>, NASBA<sup>®</sup>) qui justifient son ambition de compter parmi les leaders en biologie moléculaire,
- une position de pionnier du diagnostic industriel et de fortes positions commerciales lui permettant de bénéficier de perspectives de croissance importantes dans ce domaine,
- une présence géographique mondiale qui lui permet d'être proche de ses clients à travers les continents et d'être réactif face à des pathogènes sans frontières,
- une bonne visibilité du chiffre d'affaires assurée par son importante base installée d'instruments principalement constituée de systèmes fermés et
- un management familial et professionnel dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société de connaître une croissance régulière et une rentabilité constante tout en se positionnant avec succès dans les technologies d'avenir.

### 4.3.4 Stratégie

L'ambition du Groupe est d'être un des leaders mondiaux du diagnostic des maladies infectieuses et de certaines pathologies en développement rapide en s'appuyant sur la stratégie suivante :

- concentrer son développement sur des applications et des technologies ciblées à forte croissance, pour les applications, le Groupe entend :
- conforter sa forte position historique dans les maladies infectieuses, domaine qui devrait connaître une croissance importante sur le plan géographique et en raison de l'émergence de nouveaux besoins,
- développer des applications spécialisées destinées aux pathologies qui ouvrent des perspectives nouvelles, telles que certaines maladies cardio-vasculaires et certains cancers,
- renforcer son activité dans les applications industrielles et
- pour les technologies, le Groupe est l'un des leaders mondiaux dans la bactériologie, un acteur de niche à forte valeur ajoutée dans les immunoessais, propriétaire de technologies clés dans la biologie moléculaire, et souhaite poursuivre sa tradition de développement d'offres réussies à partir des technologies nouvelles.
- Depuis 1996, les technologies de biologie moléculaire représentent pour la Société une étape innovante et complémentaire des technologies traditionnelles. La Société souhaite renforcer ses positions dans ce domaine dans les prochaines années et considère qu'elle dispose des outils technologiques et commerciaux pour y prendre une position importante.

- Cette technologie est surtout présente dans les grands laboratoires hospitaliers et commerciaux. La Société développe une offre de systèmes simplifiés et intégrés et de nouveaux types de tests couvrant des besoins tels que le diagnostic rapide d'infections nosocomiales, de résistance aux antibiotiques, de pathogènes impliqués dans les méningites, les septicémies et les maladies respiratoires. Cette stratégie devrait permettre la pénétration des techniques moléculaires dans les laboratoires de taille moyenne ainsi qu'une meilleure utilisation de la base de clients actuelle de la Société.
- lancer de nouveaux produits et accroître ses positions commerciales. Le lancement, après ceux de VITEK<sup>®</sup> 2 Compact fin 2004, de TEMPO<sup>®</sup> et d'easyMAG<sup>™</sup> en 2005, des plateformes VIDIA<sup>®</sup> et GeneXpert<sup>®</sup> devrait permettre au Groupe d'étendre sa base de clientèle et d'accroître sa présence auprès de ses clients actuels. La mise sur le marché régulière de nouveaux menus plus complets, de nouveaux réactifs à forte valeur clinique et d'applications nouvelles pour ses instruments devrait également lui permettre de renforcer ses positions commerciales,
- profiter de son réseau global pour saisir des opportunités de croissance. Le Groupe a développé une présence mondiale et a organisé ses forces de vente dans le souci de s'assurer de la proximité de ses clients afin de mieux connaître et anticiper leurs besoins et leurs spécificités. Le Groupe est très bien implanté dans les régions à fort développement technologique, telles que les Etats-Unis, l'Europe et les pays à fort développement économique (Chine, Brésil, Inde) où le diagnostic devrait progressivement faire partie intégrante des programmes de santé publique,
- poursuivre un effort important en recherche et développement. Les efforts soutenus du Groupe en recherche et développement ont pour objectif, sur le court terme, d'alimenter son offre de réactifs dans ses domaines ciblés et la fonctionnalité de ses appareils et sur le moyen, ainsi que le long terme, de développer de nouvelles gammes d'instruments lui permettant d'intégrer de nouvelles solutions technologiques dans son offre commerciale,
- investir dans des technologies nouvelles à travers des alliances stratégiques et des acquisitions ciblées, conformes à ses objectifs stratégiques, notamment avec des sociétés de taille plus modeste qui développent des marqueurs ou d'autres produits très spécifiques, lui permettant d'accélérer l'enrichissement de son offre et
- maintenir une stratégie financière équilibrée. Le Groupe entend profiter de la régularité de ses flux financiers pour assurer le développement de sa croissance interne et maintenir une situation bilantielle lui permettant de saisir des opportunités éventuelles de croissance externe.

### **4.3.5 Produits du Groupe**

Le Groupe met à la disposition de ses clients un nombre important de produits permettant de détecter, de diagnostiquer et de suivre le traitement des pathologies sur lesquelles il a ciblé son activité.

#### **4.3.5.1 Composition de l'offre du Groupe**

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de trois éléments et de services associés :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques tels que l'identification d'un type de bactérie, de virus ou de marqueur permettant le diagnostic d'une maladie, d'une pathologie ou d'une contamination spécifique,
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée à des cadences plus ou moins élevées. Les échantillons biologiques sont introduits dans l'automate avec un ou plusieurs réactifs afin de détecter le micro-organisme ou le marqueur ciblé et
- des logiciels destinés au traitement des tests biologiques et des systèmes-experts dédiés à l'interprétation des résultats des tests biologiques, notamment pour le suivi épidémiologique et le conseil thérapeutique.

La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe provient de la vente des réactifs, qui représentait 84 % du chiffre d'affaires en 2005 (contre 85,3 % en 2004). Les instruments sont, soit vendus (11,8 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 10,4 % en 2004), soit placés chez le client aux termes de contrats qui incluent un engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si le client s'avère ne pas être en mesure de remplir cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, notamment aux Etats-Unis, les instruments peuvent être loués aux clients. Généralement, les logiciels sont fournis avec les instruments.

La grande majorité des instruments développés et installés par le Groupe sont des systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'introduire que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments par le Groupe. La base installée, s'élevant à près de 42 000 instruments au 31 décembre 2005, représente ainsi une source de visibilité et de régularité du chiffre d'affaires du Groupe. 70 % des ventes de réactifs en 2005 sont liées à des instruments, le solde provenant de produits manuels.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services lui assurant fiabilité et durabilité du produit. Ces services incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. Une partie des services fournis par la Société est facturée aux clients. La facturation des services a représenté 4,4 % du chiffre d'affaires de la Société en 2005 contre 4,3 % en 2004.

### 4.3.5.2 Principaux produits

Le tableau ci-dessous présente les principaux produits commercialisés par le Groupe, leur domaine technologique et leurs principales applications :

Principales gammes de produits	Domaines technologiques	Principales applications	Prochains produits
<b>Milieux de culture</b>	Bactériologie	Culture des principaux micro-organismes impliqués dans les maladies infectieuses. Environ 40 applications  Gestion de l'environnement bactériologique pour le secteur pharmaceutique ; contrôle de la qualité de l'air	Nouveaux milieux chromogéniques permettant l'isolement et l'identification immédiate des principales bactéries, notamment dans le domaine de la prévention
<b>API<sup>®</sup> et ATB<sup>®</sup></b>	Bactériologie	API <sup>®</sup> : test miniaturisé d'identification ; référence mondiale couvrant environ 550 bactéries (y compris des espèces ayant une importance croissante en pathologie telles que les corynebactéries, <i>Listeria</i> , <i>Neisseria</i> )  ATB <sup>®</sup> : test semi-automatisé d'antibiogramme	
<b>VITEK<sup>®</sup></b>	Bactériologie	Système d'identification et d'antibiogramme automatisé. Menu large  Deuxième génération VITEK <sup>®</sup> 2 en commercialisation et lancement au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2004 de <b>VITEK<sup>®</sup> 2 Compact</b> , système automatisé destiné aux laboratoires de petite et moyenne taille  Identification des bactéries dans les produits industriels.	Extension à de nouvelles cartes d'identification et d'antibiogramme (avec les nouveaux antibiotiques et les évolutions des règles d'interprétation locales et internationales)
<b>BacT/ALERT<sup>®</sup></b>	Bactériologie	Mise en culture directe de prélèvements sanguins pour la détection des septicémies (examens de routine)  Contrôle de la stérilité des plaquettes (centres de transfusion aux Etats-Unis)  Contrôle de la stérilité des produits industriels	Extension de produits
<b>Systèmes-experts et logiciels</b>	Bactériologie	OBSERVA <sup>®</sup> : système-expert commun aux gammes VITEK <sup>®</sup> et BacT/ALERT <sup>®</sup> de suivi épidémiologique (alerte aux infections nosocomiales)  VIGI@CT <sup>™</sup> : logiciel d'alerte aux infections nosocomiales  STELLARA <sup>®</sup> : logiciel d'aide à la décision thérapeutique  APIWEB <sup>™</sup> : base de données électronique accessible sur CD Rom ou par internet, permettant une analyse du résultat biologique	

Principales gammes de produits	Domaines technologiques	Principales applications	Prochains produits
<b>VIDAS<sup>®</sup> et VIDIA<sup>®</sup></b>	Immunoessais	<p><b>VIDAS<sup>®</sup></b> : 90 paramètres de détection : hépatites A et B, virus VIH, nombreuses sérologies telles que celle de la femme enceinte (Toxoplasmose, Rubéole et Cytomégalovirus) mais également des hormones telle que celles des fonctions thyroïdiennes ou de la fertilité ; enfin des marqueurs de diagnostic ou de suivi de certains cancers ou de pathologies cardiovasculaires comme <b>VIDAS<sup>®</sup> D-Dimer</b> : test de référence dans le diagnostic de l'exclusion des thromboses veineuses profondes et des embolies pulmonaires.</p> <p>Dans le domaine industriel : bactéries pathogènes (salmonelles, listeria)</p> <p><b>VIDIA<sup>®</sup></b>, système à moyenne cadence totalement automatisé et destiné aux laboratoires de moyenne et grande taille, notamment dans les hôpitaux (le pré-lancement commercial a eu lieu en décembre 2005)</p>	<p>Extension du menu et nouvelles générations de tests comme pro-BNP ou PCT</p> <p>Enrichissement du menu de réactifs, notamment dans les maladies infectieuses</p>
<b>NucliSENS<sup>®</sup> miniMAG<sup>™</sup></b>	Biologie moléculaire	Système semi-manuel d'extraction du matériel génétique dans l'échantillon intégrant la technologie BOOM <sup>®</sup>	Connexion de l'extraction et de la détection par le logiciel EasyLink
<b>NucliSENS<sup>®</sup> easyMAG<sup>™</sup></b>	Biologie moléculaire	Nouveau système automatisé d'extraction du matériel génétique dans l'échantillon intégrant la technologie BOOM <sup>®</sup>	
<b>NucliSENS EasyQ<sup>®</sup></b>	Biologie moléculaire	Système de détection en temps réel, intégrant la technologie d'amplification NASBA <sup>®</sup> ; utilisé actuellement pour la mesure de la charge virale VIH-1 et la détection des virus impliqués dans les infections respiratoires, de l'entérovirus et du cytomégalovirus	Extension du menu en maladies infectieuses et oncologie
<b>GenProbe</b>	Biologie moléculaire	Gamme de produit distribuée par la Société depuis 1997 (mycobactéries, bactéries Gram (+) et bactéries Gram(-)), première entrée de la Société sur le marché de la biologie moléculaire	
<b>TEMPO<sup>®</sup></b>	Bactériologie	Nouveau système d'indicateur de qualité alimentaire ; premier système de microbiologie destiné spécifiquement au marché industriel (lancement réalisé début 2005)	

Les dix premiers produits ont représenté environ 21 % du chiffre d'affaires de la Société en 2005. Le premier produit a représenté environ 3 % du chiffre d'affaires de la Société.

La Société met en œuvre une stratégie marketing globale en favorisant la création, le dépôt et la protection de marques identiques sur le plan mondial et adapte parallèlement son offre aux spécificités régionales et locales, en particulier grâce à sa large gamme de produits.

### **Les milieux de culture**

Le Groupe offre une large gamme de milieux de culture (plus de 100 types de milieux, disponibles sous différentes formes : boîtes de Petri, tubes, flacons). La Société, qui compte plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture conventionnels prêts à l'emploi, avec une gamme de plus de 40 milieux différents. En revanche, elle ne commercialise pas de milieux de culture destinés aux applications cliniques sur le marché américain où elle vend une gamme spécifique pour ses clients industriels.

Dans ce secteur, la Société concentre ses efforts de développement sur les milieux chromogéniques, produits demandant un savoir-faire spécialisé qui lui permet de différencier son offre. Grâce à l'introduction directe des substrats chromogéniques, ces milieux permettent l'isolement et l'identification immédiate des micro-organismes cibles. Ainsi, la Société développe en particulier une gamme de milieux de culture de prévention destinée à dépister les patients porteurs de bactéries multi-résistantes pour réduire les infections nosocomiales à bactéries multi-résistantes par la mise en place de mesures d'isolement adaptées. Dans ce cadre, la Société a commercialisé en mai 2005 le milieu MRSA-ID pour dépister la bactérie *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline.

### **La gamme API®**

La Société commercialise également les galeries API®, un produit clé sur lequel elle a construit sa position dans les années 70 et qui lui confère aujourd'hui une place de leader mondial des systèmes manuels d'identification et de sensibilité des bactéries aux antibiotiques (ID/AST). Une galerie API® contient environ 20 tests miniaturisés et standardisés, chacun ciblant une bactérie spécifique dans le prélèvement introduit dans la galerie. La Société commercialise 16 produits API® couvrant la quasi-totalité des groupes de bactéries connus, y compris des bactéries qui prennent de l'importance sur le plan clinique telles que les Corynebactéries, *Campylobacter*, *Listeria* et *Neisseria*.

A partir de sa gamme API®, la Société a développé les produits semi-automatisés mini API® destinés aux laboratoires de petite et moyenne taille. Les systèmes mini API®, qui comprennent des galeries de réactifs et des logiciels pour analyser les résultats, permettent de réduire le temps nécessaire pour effectuer un examen à 18-24 heures et dans certains cas à 4 heures. Le système mini API® permet également la lecture des galeries d'antibiogramme ATB.

### **VITEK®**

En sus des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits d'identification et d'antibiogramme ID/AST automatisés. La gamme phare du Groupe est VITEK®, un système automatisé qui répond aux contraintes bactériologiques actuelles, dans le domaine clinique comme dans le domaine des contrôles industriels. Ce système est conçu pour opérer avec la capacité de traiter simultanément jusqu'à 120 tests selon le modèle. La gamme VITEK® s'adresse principalement aux laboratoires de taille importante.

L'automate VITEK® 2, deuxième génération de la ligne VITEK®, permet des résultats d'identification et d'antibiogramme plus rapides, offre un large menu d'analyse utilisant une seule carte spécifique par grands groupes bactériens et dispose d'un consommable miniaturisé.

La Société a lancé la plateforme VITEK®2 Compact, au quatrième trimestre 2004 en France puis progressivement dans le reste du monde. Cet instrument est équipé d'un nouveau mode de lecture et de nouveaux systèmes-experts ; il s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre 30 et 60 tests par jour.

Des systèmes automatisés comme VITEK® offrent, face à l'augmentation des infections à bactéries multirésistantes, en particulier les staphylocoques responsables d'infections nosocomiales, la possibilité de développer une collaboration étroite entre cliniciens et biologistes. Un diagnostic rapide et précis des résistances bactériennes facilite une prescription précoce et ciblée pour un traitement parfaitement adapté.

Parallèlement à l'évolution constante de sa gamme d'instruments, la Société développe, grâce à des investissements significatifs, le menu de ses tests afin de suivre les mutations des bactéries, l'apparition de nouvelles bactéries et le lancement de nouveaux antibiotiques par l'industrie pharmaceutique.

Dans le même temps, la Société commercialise le logiciel de suivi épidémiologique OBSERVA<sup>®</sup> et une nouvelle version du logiciel Vigi@ct permettant aux laboratoires hospitaliers, grâce à l'étude des résultats des analyses biologiques, d'adapter les antibiothérapies afin de mieux maîtriser l'apparition de résistances aux antibiotiques, dans le cadre de la lutte contre les maladies nosocomiales.

### **BacT/ALERT<sup>®</sup>**

Egalement dans le domaine de la bactériologie, la plateforme BacT/ALERT<sup>®</sup> constitue pour la Société un avantage concurrentiel grâce à son menu très étendu dans le domaine de l'hémoculture et de la détection des septicémies (pour des examens de routine) à partir d'une mise en culture directe d'un prélèvement sanguin (la septicémie est la 10<sup>ème</sup> cause de mortalité aux Etats-Unis). La flexibilité, la facilité d'utilisation et la modularité du BacT/ALERT<sup>®</sup> permettent aux laboratoires de toutes tailles de combiner les analyses d'hémoculture et des mycobactéries sur un même instrument. Il est aussi le seul système au monde utilisant des flacons en plastique, améliorant ainsi la sécurité des techniciens.

Le système BacT/ALERT<sup>®</sup> est également utilisé sur le marché américain pour le contrôle de stérilité des plaquettes dans les centres de transfusion. Par ailleurs, des synergies sont possibles entre le système automatisé VITEK<sup>®</sup> et BacT/ALERT<sup>®</sup> puisque, couplés, ces deux systèmes optimisent la lecture et l'interprétation des résultats des patients.

### **VIDAS<sup>®</sup>**

VIDAS<sup>®</sup> est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie ELFA (Enzyme Linked Fluorescent Assay) et basé sur un concept de test unitaire. Le système peut réaliser automatiquement toutes les étapes des analyses biologiques et ainsi identifier et quantifier (i) des bactéries, des virus et des parasites dans des échantillons biologiques, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunologique à une infection et (iii) différentes protéines circulant dans le sang, des marqueurs de certaines pathologies comme le cancer, les réponses inflammatoires, et les dysfonctionnements hormonaux. Le système permet également, grâce à son test VIDAS<sup>®</sup> D-Dimer, reconnu comme le test de référence, d'exclure le diagnostic des thromboses veineuses profondes, ainsi que celui des embolies pulmonaires. Les analyses peuvent être lancées en série de manière individualisée et réaliser jusqu'à 50 tests par heure. Le mini VIDAS<sup>®</sup> est une version compacte du VIDAS<sup>®</sup>. Lancée en 1992, la gamme de produits VIDAS<sup>®</sup> a rencontré un véritable succès. Elle est reconnue pour sa qualité et sa fiabilité. Le système VIDAS<sup>®</sup> est l'un des systèmes les plus installés au monde parmi les laboratoires de petite et moyenne taille, avec 21 000 systèmes installés au 31 décembre 2005 (y compris la version compacte mini VIDAS<sup>®</sup>). Sur l'ensemble du marché des immunoessais automatisés, la Société estime que la gamme VIDAS<sup>®</sup> occupe la seconde place, derrière le système AxSym d'Abbott en terme d'instruments installés.

Le menu VIDAS<sup>®</sup> comprend 90 paramètres (dont 80 cliniques et 10 industriels) couvrant une large gamme de pathologies humaine, telle que le diagnostic des virus des hépatites A et B et le diagnostic VIH. Il permet d'effectuer des tests de sérologie, des analyses d'hormones thyroïdiennes et de détecter des marqueurs tumoraux. Les tests VIH Duo Ultra et Quick, lancés en septembre 2004, sont des tests prêts à l'emploi et automatisés pour la détection des infections VIH (ils détectent à la fois des antigènes et des anticorps, le test VIDAS<sup>®</sup> VIH Duo Ultra donnant simultanément des signaux séparés pour les antigènes et les anticorps).

### **VIDIA<sup>®</sup>**

La Société a développé et effectué le pré-lancement de VIDIA<sup>®</sup> en décembre 2005. VIDIA<sup>®</sup> est un nouveau système d'immunoessais totalement automatisé à moyenne cadence. Ce nouvel instrument complète l'offre VIDAS<sup>®</sup> et permettra à bioMérieux d'entrer sur le segment des laboratoires de taille moyenne, notamment dans les hôpitaux.

## TEMPO®

En janvier 2005, la Société a commercialisé TEMPO®, un nouveau système d'indicateur de qualité qui quantifie la flore bactérienne présente dans l'alimentation. TEMPO® est le premier système automatisé de microbiologie conçu spécifiquement pour les applications industrielles. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des grands groupes industriels, ainsi qu'aux laboratoires industriels indépendants et devrait être utilisé pour un grand nombre de produits alimentaires. En complément du système VIDAS®, il permettra à la Société de proposer à ses clients une offre complète automatisée de bactériologie alimentaire.

## Les gammes de biologie moléculaire

Les diagnostics moléculaires de bioMérieux permettent de détecter des infections bactériennes, virales, parasitaires, humaines grâce au système d'extraction **BOOM®** et au système d'amplification et détection simultané **NASBA®**.

- **BOOM®** est une technologie propriétaire d'extraction d'ADN et d'ARN, considérée comme le standard de l'industrie. Elle est bien établie comme méthode préférentielle pour tous les tests de biologie moléculaire.
- **NASBA®** est une technologie propriétaire d'amplification unique dans le domaine de la biologie moléculaire. Comparée à la technologie d'amplification PCR, la technologie NASBA® présente la caractéristique de cibler l'ARN (et subsidiairement l'ADN) et de permettre de réaliser le processus d'amplification à la même température, en utilisant des équipements moins complexes. Aujourd'hui, la Société a intégré le processus d'amplification avec marquage et de détection en une seule réaction, avec la technologie « **NASBA®** real time ».

A partir des technologies BOOM® et NASBA®, la Société a développé une gamme de systèmes d'extraction et une gamme de systèmes d'amplification/détection : la gamme d'extraction offre à la fois une solution semi-manuelle NucliSens® miniMAG™ et un système automatisé NucliSens® easyMAG™, tous deux basés sur la technologie propriétaire BOOM®.

L'amplification et la détection de cibles moléculaires en temps réel sont réalisées sur la plateforme NucliSens® EasyQ®, en utilisant la technologie NASBA®. Ce système permet d'analyser jusqu'à 48 échantillons, avec un temps de manipulation de moins de 90 minutes. Cette plateforme est particulièrement adaptée pour un volume important de tests, comme pour l'analyse de la charge virale VIH. Elle peut également être utilisée pour des petites séries de tests et pour des paramètres « faits maison », par l'intermédiaire du concept « NucliSens® Basic Kit ».

Enfin, la Société est le distributeur exclusif, hors Etats-Unis d'Amérique, d'une partie de la gamme Gen-Probe, dont les produits les plus importants sont les tests d'amplification et de détection, notamment de mycobactéries. La collaboration de la Société avec Gen-Probe depuis 1997 lui a permis de faire ses premiers pas sur le marché de la biologie moléculaire et de confirmer l'intérêt pour la Société dans ce domaine.

La Société a signé à la fin de l'année 2003 un important accord avec la société Cepheid qui lui confère le droit d'accès à un système innovant, *GeneXpert®*, qui pourrait lui permettre de se positionner sur de nouveaux segments de la biologie moléculaire, tels que les *points of care*. GeneXpert® est un système unique qui intègre l'extraction, l'amplification et la détection, sans manipulation complexe et sans intervention au cours de l'analyse. Il permet donc d'effectuer les tests d'urgence, en environnement proche des patients, en une à deux heures.

La Société considère que le système GeneXpert® représente aujourd'hui la solution la plus mature pour le Point Of Care (tests à haut degré d'urgence et décentralisés), un segment de marché émergent, à forte valeur ajoutée.

Utilisé jusqu'à présent par Cepheid principalement pour les tests effectués dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme, la Société envisage d'introduire sur le système GeneXpert® une gamme de tests cliniques nouveaux, destinés aux laboratoires d'urgence, tels que les blocs de chirurgie et les services de réanimation des moyens et grands hôpitaux.

Ainsi, la Société a acquis en 2004 et 2005 auprès de la société Gen-Probe le droit d'accès à des marqueurs de l'ARN ribosomique destinés à l'identification microbienne par biologie moléculaire sur ses plateformes EasyQ<sup>®</sup> et GeneXpert<sup>®</sup>.

La Société investit également, en partenariat avec Affymetrix, dans les tests ADN de multidétection (puces à ADN) qui représentent un outil important pour la recherche de paramètres multicibles. Les premières réalisations ont vu le jour en 2004 avec le lancement de la première puce FoodExpert-ID<sup>®</sup> détectant l'origine animale de protéines alimentaires. Des applications cliniques seront développées ultérieurement.

#### 4.3.5.3 Autres produits du Groupe

Le Groupe conserve, par ailleurs, des activités historiques dans des segments qu'il considère comme matures ou complémentaires dans son portefeuille :

- les tests d'immunoessais sous forme de microplaques, utilisés principalement dans les centres de transfusion sanguine pour tester les dons du sang et par de grands laboratoires pour des analyses spécifiques comme les tests de confirmation de positivité VIH. La Société a commercialisé une nouvelle plateforme différenciée, le DA VINCI<sup>®</sup>, mais n'a pas accès à certains droits de propriété intellectuelle, notamment pour l'hépatite C (HCV), qui sont considérés comme clés pour atteindre une position forte sur ce marché,
- les tests d'hémostase, qui analysent la fluidité du sang, en particulier avec des tests de première intention (par exemple, bilan préopératoire) et de seconde intention (recherche des causes de pathologies cardio-vasculaires). La Société commercialise la plateforme MDA<sup>®</sup> II, analyseur totalement automatisé, qui, grâce à son système optique performant, est destiné aux laboratoires qui ont besoin d'une grande capacité analytique (MDA<sup>®</sup> II peut réaliser jusqu'à 180 tests par jour avec des procédures de contrôle qualité automatisées). La Société commercialise également un analyseur automatisé de cadence moyenne, MTX II, destiné aux laboratoires de petite et moyenne taille,
- l'activité de chimie clinique, marché de « commodités », que la Société ne considère pas comme présentant des facteurs clés de succès et
- la sérologie conventionnelle qui utilise des tests manuels basés sur des réactions antigènes-anticorps.

Ces activités, pour lesquelles la Société ne fait plus d'investissements significatifs, demeurent rentables et génératrices de trésorerie.

#### 4.3.6 Clients du Groupe

Le Groupe commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses privés et hospitaliers. La Société estime que ces deux groupes représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les centres de transfusion sanguine et les *points of care* (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (marché dénommé "*Physician Office Laboratories*" ou "*POL*"). L'importance des *POL* varie suivant les pays : très développés en Amérique du Nord, ils ne représentent encore qu'une faible partie du marché en Europe (sauf en Allemagne) et dans la région Asie Pacifique (sauf au Japon). Le Groupe ne vend pas de produits destinés aux patients eux-mêmes, cette base de clientèle nécessitant un réseau commercial trop important.

L'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. Au niveau mondial, bioMérieux vend ses produits à des hôpitaux, des laboratoires d'analyses privés, des cliniques, des dispensaires, des clients industriels, des distributeurs ou encore directement à des médecins lorsque cela est légalement possible. La France, où le Groupe a réalisé 18 % de ses ventes en 2005, présente une organisation mixte privée et publique. Les laboratoires privés, qui ont représenté 63 % des ventes en 2005, procèdent généralement à des commandes, alors que les hôpitaux publics, qui ont totalisé 26 % des ventes de la Société, ont le plus souvent recours à la procédure des appels d'offres. Les clients industriels (11 % des ventes 2005) passent également des commandes. Aux Etats-Unis, premier marché domestique du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 63 % des ventes en 2005 et les laboratoires commerciaux 16 %. Par ailleurs, 7 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les Physician Office Laboratories (POL). Les clients industriels ont totalisé, quant à eux, 14 % des ventes.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit des laboratoires indépendants qui travaillent pour les sociétés qui externalisent leur contrôle qualité. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, le Groupe commence à s'adresser aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines.

Le Groupe constate depuis plusieurs années une tendance à la concentration des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que privés, en raison des économies d'échelle qui en résultent, notamment par la mise en commun d'une base de clientèle élargie, de l'augmentation des besoins d'investissements en capital, des exigences techniques et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les contrats de collaboration entre laboratoires se sont peu à peu transformés en réseaux intégrés aux connexions sophistiquées et très informatisées.

Le mouvement de consolidation évolue lui aussi à des rythmes différents selon les pays, ce qui exige une bonne connaissance géographique de chacun de ces marchés et une grande réactivité locale. Ainsi, la consolidation des laboratoires d'analyses est déjà très avancée en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe.

Cette consolidation présente souvent des avantages pour la Société en accélérant, notamment, le développement de l'automatisation des clients, dont elle accroît les capacités d'investissement pour de nouvelles plateformes.

L'orientation stratégique du Groupe est définie afin de répondre aux besoins évolutifs de ses clients existants, d'élargir sa base de clientèle et d'accéder à de nouveaux marchés à partir de ses fortes compétences. Ainsi :

- le Groupe a lancé VITEK<sup>®</sup> 2 Compact, une plateforme permettant de réaliser des tests automatisés de bactériologie, destinés aux laboratoires de petite et moyenne taille ; VITEK<sup>®</sup> 2 Compact complète VITEK<sup>®</sup> 2, qui s'adresse elle aux laboratoires de plus grande taille,
- il a développé et effectué le pré-lancement de VIDIA<sup>®</sup>, appareil d'immunoessais à moyenne cadence, qui lui permettra, en tirant profit de sa réputation et de sa bonne implantation auprès des laboratoires de petite et moyenne taille, de s'adresser davantage aux laboratoires hospitaliers et d'accompagner la concentration naturelle de ses clients actuels VIDAS<sup>®</sup>,
- il a lancé TEMPO<sup>®</sup>, la première plateforme de microbiologie destinée spécifiquement au contrôle de qualité alimentaire,
- grâce à ses systèmes de biologie moléculaire, il offre des systèmes standardisés destinés aux nouveaux besoins des laboratoires comme, notamment, le diagnostic rapide des pathogènes impliqués dans les méningites, les septicémies ou les infections pulmonaires ou des résistances aux antibiotiques,
- il compte s'implanter sur le marché point of care avec le système intégré GeneXpert<sup>®</sup> de Cepheid qui utilisera son système d'amplification NASBA<sup>®</sup> et

- il développe des tests rapides avec une gamme de tests immunoessais sur un format d'utilisation simple (gamme VIKIA<sup>®</sup>), destinée aux analyses effectuées par les médecins et aux pays émergents.

Les dix premiers clients ont représenté moins de 10 % du chiffre d'affaires de la Société en 2005. Aucun client n'a représenté plus de 2 % du chiffre d'affaires.

### **4.3.7 Organisation géographique**

Le chiffre d'affaires de la Société est généré dans plus de 150 pays directement en France et à travers 35 filiales internationales.

#### **4.3.7.1 Réseau commercial**

La Société a organisé sa politique de distribution dans le but de s'assurer de la proximité du client, de mieux répondre à ses besoins et de l'aider à maîtriser l'utilisation de ses produits. Les axes centraux de cette politique sont définis globalement au niveau du Groupe. La politique de distribution est ensuite mise en œuvre localement. La Société assure la distribution de ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de 35 filiales internationales et fait également appel à plus d'une centaine de distributeurs pour les pays ou zones géographiques non couverts par les filiales.

##### **4.3.7.1.1 Un réseau développé de distribution interne**

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau développé de filiales de commercialisation qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et la maintenance des produits du Groupe. Ces filiales travaillent au développement des parts de marché et à l'accroissement de la pénétration des produits.

Les forces de vente et marketing dans les filiales du Groupe sont spécialisées par type de clientèle : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les Etats-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus spécialisées entre secteur pharmaceutique et secteur agro-alimentaire. A l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées. Au 31 décembre 2005, les services vente et marketing du Groupe étaient composés de 1 509 personnes, dont 804 en Europe, 295 aux Etats-Unis et 66 au Japon.

Les efforts de vente et marketing sont principalement concentrés au niveau local. Le suivi des besoins locaux est un élément clé de l'activité de la Société. Sur le marché industriel, les efforts de vente et marketing sont organisés en fonction des sous-segments visés : agroalimentaire, cosmétique et pharmacie.

Chaque filiale est responsable de sa contribution au compte de résultat du Groupe ; elle définit ses objectifs en termes de part de marché et de rentabilité à court et moyen termes en fonction des orientations stratégiques déterminées au niveau du Groupe. Certaines filiales de commercialisation peuvent avoir recours, si les particularités de leur marché le justifient, à des sous-distributeurs locaux.

##### **4.3.7.1.2 Distributeurs externes**

Parallèlement aux forces de vente de ses filiales, la Société souhaite assurer une présence forte sur tous les continents par le biais de distributeurs externes. La volonté de la Société de maintenir une forte notoriété de sa gamme de produits, ainsi que les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées) conditionnent le choix des partenaires locaux. Ces distributeurs sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la Santé dans leur pays et sont le plus souvent exclusifs. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux. Au 31 décembre 2005, le réseau de distribution externe était composé de plus de 100 partenaires couvrant environ 120 pays.

### 4.3.7.2 Ventes par pays

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques entre 2003 et 2005 :

	Chiffre d'affaires 2005 (en M€)	% du chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires 2004 (en M€)	% du chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires 2003 (1) (en M€)	% du chiffre d'affaires total
Europe – Moyen-Orient - Afrique...	566,8	57,0	533,0	57,3	515,7	56,4
<i>dont France</i> .....	176,3	17,7	169,9	18,3	173,3	18,9
Amérique du Nord.....	255,9	25,8	244,3	26,3	252,0	27,6
Asie Pacifique (2).....	107,5	10,8	96,4	10,4	91,7	10,0
Amérique latine (2).....	63,4	6,4	55,6	6,0	55,1	6,0
<b>TOTAL</b> .....	<b>993,6</b>	<b>100%</b>	<b>929,3</b>	<b>100%</b>	<b>914,5</b>	<b>100 %</b>

(1) Le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 est reporté selon le référentiel comptable français, en vigueur à l'époque. Les données 2005 et 2004 sont aux normes IAS/IFRS.

(2) Chiffres 2003 recalculés au périmètre 2004 ; auparavant, l'Inde était reportée avec l'Amérique latine.

La Société a depuis longtemps développé une stratégie de proximité au client. Elle a, ainsi, progressivement augmenté le nombre de ses implantations par l'intermédiaire de filiales (35 filiales étrangères) et a, en parallèle, étoffé son réseau commercial par la conclusion de contrats de distribution, le plus souvent exclusifs, avec une centaine de distributeurs à travers le monde, dans les pays où elle ne dispose pas de filiales.

L'Europe – Moyen-Orient – Afrique demeure la région du monde dans laquelle la Société réalise la majeure partie de son activité. L'expérience et la qualité du maillage de son réseau commercial auprès des laboratoires hospitaliers et privés lui assurent en France la 2ème place du marché (Source : Syndicat Français des Réactifs de Laboratoires). Sur ses deux autres principaux marchés européens (Italie et Allemagne), la Société dispose de fortes parts de marché sur l'ensemble de la bactériologie et de positionnements différenciés en immuno-essais. Elle accroît ses positions en biologie moléculaire et dans les applications industrielles.

En Amérique du Nord, zone géographique dominée par l'automatisation, la Société a renforcé sa présence, notamment en bactériologie automatisée avec le lancement de VITEK® 2 Compact, dans les cabinets médicaux avec l'automate VIDAS® et, dans les services d'urgence, grâce au test D-DIMER.

Dans la région Asie Pacifique, le chiffre d'affaires de la Société évolue de façon régulière malgré la situation économique aujourd'hui difficile du Japon en matière de dépenses de santé. En Chine, la Société occupe des positions significatives et stratégiques en bactériologie, dans le diagnostic du VIH et, sur le marché industriel, grâce à des réseaux de distribution adaptés.

En Amérique latine, la Société tire avantage de sa présence depuis plus de 30 ans au Brésil et de son site local de production, recherche et formation. Elle dispose dans cette région de positions fortes dans le domaine des immunoessais et se développe rapidement dans le secteur de la microbiologie automatisée.

### 4.3.8 Concurrence

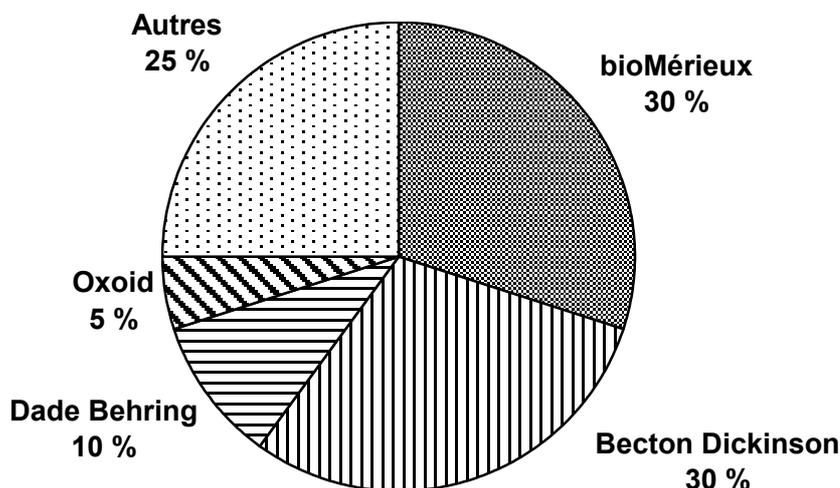
#### 4.3.8.1 Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses qui représentent 67 % des ventes du Groupe et qui constituent environ 25 % du marché du diagnostic *in vitro*, la Société estime occuper la troisième position, avec une part de marché d'environ 12 % en 2005. Le développement de nouvelles technologies et l'accès à des nouveaux marqueurs peuvent modifier ce classement dans le futur.

La Société est un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées dans ce segment. Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que sa maîtrise de l'ensemble des technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important.

Ainsi, en bactériologie, où la Société estime détenir une part de marché de 30 %, ses concurrents sont Becton-Dickinson pour les produits manuels, les milieux de culture et les systèmes automatisés d'hémoculture et Dade Behring, dans le domaine de l'identification et de l'antibiogramme automatisés.

Le graphe ci-après présente l'environnement concurrentiel et les parts de marché des principaux acteurs de la bactériologie, selon les estimations de la Société :



Le tableau ci-après présente les tailles des sous-segments de la bactériologie, le positionnement concurrentiel des principaux acteurs sur ces marchés, ainsi que les parts de marché de la Société, selon ses estimations :

	Culture	Hémoculture	ID/AST* automatisée	ID/AST* manuel
Taille du marché (en millions d'euros)	525	325	400	200
Taux de croissance estimé du marché	[1% - 2 %]	[4 % - 5 %]	[5 % - 6 %]	[2 % - 3 %]
bioMérieux	> 10 %	> 40 %	> 55 %	> 20 %
Becton Dickinson	X	X	X	X
Dade Behring			X	

\* ID/AST : Identification et antibiogramme

La Société possède donc une part de marché voisine de 50 % dans les sous-segments les plus technologiques, comme l'hémoculture et l'identification et l'antibiogramme automatisés, avec de solides positions sur des marchés majeurs comme l'Europe et les Etats-Unis.

- Dans les immunoessais, marché où les 10 premiers acteurs, à l'exception de Becton Dickinson, sont présents, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Abbott, Roche, Bayer, Johnson & Johnson) sont dominants. La Société occupe des niches à forte valeur ajoutée, avec notamment une position forte sur les laboratoires de taille petite et moyenne en Europe et sur les tests de spécialité, en particulier aux Etats-Unis, avec le test VIDAS® D-Dimer en cardiologie.
- En biologie moléculaire, le leader du marché est Roche, avec la technologie PCR, référence pour l'amplification ; toutefois, la technologie NASBA® de la Société a le potentiel pour devenir une technologie alternative. Les autres acteurs significatifs sur ce marché sont Bayer, Gen-Probe (dont certains produits sont distribués par la Société) et Abbott.

### 4.3.8.2 Marché industriel

Sur le marché industriel, la Société occupe une position de leader avec Becton-Dickinson, la part du marché de la Société s'élevant à 12 % environ en 2005. Ce marché en développement est, pour l'instant, très éclaté, malgré quelques rapprochements stratégiques ou technologiques (ex. : Dupont - Applied Biosystems, Qualicon - SDI, Millipore - Applied Biosystems) et avec beaucoup de sociétés spécialisées sur des segments spécifiques. Outre Becton-Dickinson, les principaux concurrents de la Société sur le marché industriel sont 3M, Oxoïd, AES, Bio-Rad, Millipore, Dupont (Qualicon), Biotrace-Tecra et Neogen.

## 4.4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

### 4.4.1 Stratégie

La Société a choisi d'orienter sa politique de recherche et développement selon ses axes stratégiques, dans l'objectif de :

- renforcer l'offre du Groupe en bactériologie en s'appuyant sur ses compétences historiques et son leadership dans ce domaine,
- développer une gamme en biologie moléculaire en s'appuyant sur son savoir-faire en microbiologie, sur ses plateformes techniques NucliSENS<sup>®</sup>, EasyQ<sup>®</sup>, NucliSENS<sup>®</sup>, easyMAG<sup>™</sup> et GeneXpert<sup>®</sup> destinées aux différents segments et besoins du marché, ses technologies propriétaires (BOOM<sup>®</sup>, NASBA<sup>®</sup>) et son solide portefeuille de brevets,
- capitaliser, en immunoessais, sur le succès du VIDAS<sup>®</sup> et sur son savoir-faire unique en biologie pour élargir le nombre de paramètres des menus des plateformes VIDAS<sup>®</sup> et VIDIA<sup>®</sup>.

Par ailleurs, la stratégie de la Société est de conserver une forte capacité de recherche en technologies avancées, notamment dans des domaines tels que la génétique humaine, la pharmacogénomique, la protéomique et la bio-informatique, ainsi que dans certaines microtechnologies (microfluidique, électronique,...). Elle s'appuie enfin sur un réseau d'alliances internationales de premier plan et une politique de propriété industrielle adaptée à ses objectifs.

### 4.4.2 Politique d'investissement

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement ont représenté 14,3 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2003 (ce montant incluait des droits d'entrée particulièrement élevés pour deux licences sur des produits en phase de développement), 13,6 % en 2004 et 13,1 % en 2005. Hors paiement de droits d'entrée pour l'accès à de nouveaux bio-marqueurs ou de nouvelles technologies, les efforts de recherche et développement du Groupe sont concentrés sur :

- le développement de nouveaux réactifs, l'élargissement des menus, l'amélioration des gammes et surtout le développement de nouvelles générations d'instruments, de réactifs, de systèmes experts et de logiciels (environ 80 % des dépenses en 2005). La Société se concentre actuellement en particulier sur le développement du menu des plateformes VIDAS<sup>®</sup> et VIDIA<sup>®</sup> en immuno essais et NucliSENS<sup>®</sup> EasyQ<sup>®</sup> en biologie moléculaire,
- la mise en œuvre de programmes de recherche en technologies avancées destinées à être incorporées dans les futurs produits (environ 20 % des dépenses en 2005). La Société se concentre, actuellement, en particulier sur la recherche dans la biologie moléculaire, notamment pour les applications dans le domaine du cancer, et les technologies utilisant des puces à ADN.

L'affectation des investissements en matière de recherche et développement exprime la volonté très claire de la Société de développer son activité dans le secteur des maladies infectieuses et le cancer en utilisant notamment la biologie moléculaire.

Des informations complémentaires relatives à la politique de recherche et développement figurent aux § 4.4.1 ; 4.4.5 et 4.7.

### 4.4.3 Projets de recherche et développement

Les efforts de recherche et développement de la Société reposent sur les technologies développées en interne et en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, ainsi que sur des technologies acquises par la Société dans le cadre de sa politique de développement.

Tout au long de son histoire, la Société a démontré sa capacité à développer des nouveaux produits et à valoriser les concepts de recherche provenant de ses acquisitions ou de ses alliances puis à les transformer en succès commercial. Par exemple, le système d'amplification NASBA<sup>®</sup> détenu à la suite de l'acquisition de la division diagnostique d'Organon Teknika en 2001 devrait permettre à la Société de commercialiser une gamme complète de réactifs développés par sa recherche en biologie moléculaire.

La Société a également choisi de renforcer ses moyens en matière de recherche et développement dans les domaines des micro et nanotechnologies appliquées à la biologie moléculaire. Pour cela, la Société a tout d'abord pris le contrôle total d'APIBIO, qui a ensuite été intégré dans l'unité de biologie moléculaire implantée en septembre 2005 à Grenoble.

Le tableau ci-dessous présente les principales orientations stratégiques de recherche et développement, par technologie, dans le domaine clinique et le domaine industriel :

	<u>Domaine clinique</u>	<u>Domaine industriel</u>
Bactériologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement de nouveaux milieux de culture et de menus sur VITEK<sup>®</sup> 2 Compact,</li> <li>– Programmes destinés à améliorer la performance et à étendre les lignes de produits existantes, mise à jour constante des systèmes experts VITEK<sup>®</sup> 2</li> <li>– Hémoculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement de nouveaux milieux de culture et de TEMPO<sup>®</sup></li> </ul>
Immunoessais	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement de nouvelles générations de tests existants afin de proposer des niveaux plus élevés de performance (cibles : salles d'urgence, cabinets médicaux)</li> <li>– Extension de la gamme de paramètres disponibles, en particulier sur les plateformes VIDAS<sup>®</sup> et VIDIA<sup>®</sup></li> <li>– VIKIA<sup>®</sup> : tests rapides immunoessais</li> <li>– Développement de puces electro-chimiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement de nouvelles applications sur l'immuno-analyseur automatisé VIDAS<sup>®</sup> afin de contrôler les environnements de fabrication et d'élevage</li> </ul>
Biologie moléculaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement de la gamme de paramètres sur la plateforme produits NucliSENS<sup>®</sup>, easyQ<sup>®</sup> (maladies infectieuses dont de nouveaux pathogènes, pathologies cardio-vasculaires, cancers)</li> <li>– GeneXpert<sup>®</sup> : nouveau système intégré incluant l'extraction, l'amplification (en particulier basée sur la technologie NASBA<sup>®</sup>) et la détection</li> <li>– Programme de développement entièrement dédié aux puces ADN utilisant la technologie GeneChip<sup>®</sup> d'Affymetrix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nouveaux réactifs dans le domaine de la qualité alimentaire (bactéries pathogènes)</li> </ul>

### 4.4.4 Organisation du pôle recherche et développement

Le pôle recherche et développement de bioMérieux repose sur trois départements de biologie (bactériologie, immunoessais et biologie moléculaire), un département d'instrumentation et un département spécialisé dans le développement de logiciels. L'ensemble de ces compétences reflète les besoins liés au développement des produits du Groupe qui intègrent la biologie, l'instrumentation et les logiciels. Plus de 850 personnes sont dédiées aux activités de recherche, réparties dans neuf centres de recherche (qui sont également des sites de production) : Etats-Unis (Durham, Saint Louis), France (quatre sites dans les régions Lyonnaise et grenobloise), Italie (Florence), Pays-Bas (Boxtel) et Brésil (Rio de Janeiro).

La composition du portefeuille de nouveaux projets, leur suivi et l'allocation des ressources sont assurés par un Comité d'approbation de projets, le "Project Approval Committee", présidé par le Vice-Président Exécutif. Le Comité est composé des Directeurs recherche et développement, marketing, opérations industrielles, assurance qualité et des Directeurs des zones géographiques Europe et Amérique du Nord/Asie Pacifique/Amérique latine. Il a vocation à suivre et à valider les différentes phases des projets de recherche et développement et le lancement de la fabrication des produits. Il se réunit une fois par trimestre et évalue les composantes qualité, délais, ressources, coûts et risques lors du démarrage et au cours de chaque programme de recherche. Il peut décider de la continuation ou de l'abandon du projet en fonction des résultats obtenus.

Chaque site est spécialisé dans la recherche et la fabrication d'un produit déterminé. Le tableau ci-dessous décrit les spécialisations en recherche et développement par produit et par site géographique :

Site	Réactifs	Instruments	Informatique
Durham (Caroline du Nord - USA)	Bactériologie (hémoculture) Immunoessais Biologie moléculaire Hémostase		
Saint Louis (Missouri - USA)	Bactériologie automatisée	Bactériologie Hémostase	Bio-informatique
Marcy, Craponne, La Balme (France)	Immunoessais (VIDAS® - VIDIA®) Bactériologie (TEMPO®)	Immunoessais Micro-immunoessais (électrochimie)	Bio-informatique
Grenoble (France)	Biologie moléculaire	Biologie moléculaire	Bio-informatique
Florence (Italie)		Immunoessais (VIDAS® - VIDIA®) Bactériologie : TEMPO®	
Boxtel (Pays-Bas)	Immunoessais en microplaques Biologie moléculaire (NASBA®)		Bio-informatique
Rio de Janeiro (Brésil)	Tests rapides immunoessais		

Ainsi, outre le lancement de nouvelles plateformes, la Société souhaite, à travers ses efforts de recherche et développement, mettre à profit son expérience et adapter ses produits actuels pour répondre à de nouveaux besoins. Pour une description détaillée des produits en cours de lancement par la Société, cf. §4.3.5.2 "Les produits du Groupe" *supra*.

#### 4.4.5 Principaux accords de partenariats

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur un système de partenariats avec des entités aussi diversifiées que les principaux instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, CEA), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient le partage des droits de propriété intellectuelle ou de commercialisation des produits objets de la coopération, ainsi que le paiement de redevances par la Société à ses partenaires ou par les partenaires à la Société.

Les contrats les plus significatifs pour la Société sont résumés dans le tableau suivant :

<b>Partenaires</b>	<b>Technologie</b>	<b>Principal objet</b>
<b>AFSSA/Université Claude Bernard/CNRS</b>	Immunoessais	Optimisation technique d'un test vétérinaire de détection de la protéine Prp et recherche d'anticorps spécifiques de la forme PrP pathologique.
<b>Affymetrix</b>	Biologie moléculaire	Puces ADN, détection des acides nucléiques dans les domaines de la bactériologie, de la virologie et du contrôle industriel.
<b>Avestha Gengraine Technologies Pvt Ltd. (Inde)</b>	Biologie moléculaire	Co-développement relatif à l'identification de nouveaux marqueurs pour la tuberculose.
<b>CEA (Saclay – Grenoble)</b>	Biologie moléculaire Immunoessais	Microtechnologie Puces ADN et protéines Ingénierie des protéines, nouveaux marqueurs.
<b>Cepheid</b>	Biologie moléculaire	Intégration de la technologie NASBA® dans le système GeneXpert® en dehors du domaine de la détection des micro-organismes impliqués dans le bioterrorisme.
<b>Chinese Academy of Medical Science (CAMS)</b>	Biologie moléculaire	Création d'un laboratoire commun dédié aux nouveaux pathogènes émergents, en particulier l'identification de nouveaux vecteurs de maladies virales et de nouveaux agents viraux pour prévenir les épidémies et fournir aux patients un diagnostic clinique et un traitement.
<b>CHU de Montpellier/ de Dijon/Université de Paris XIII</b>	Immunoessais	Recherche de nouveaux marqueurs de cancer du colon.
<b>CNRS</b>	Biologie moléculaire Culture cellulaire Immunoessais	Nouveaux marqueurs.
<b>DiagnoSwiss</b>	Immunoessais	Développement de puces électrochimiques, notamment dans le domaine des immunoessais.
<b>ExonHit</b>	Biologie moléculaire	Découverte de marqueurs de cancers.
<b>Hospices Civils de Lyon</b>	Biologie moléculaire	Analyse génomique appliquée au choc septique, ainsi que plusieurs autres pathologies, dont le cancer.
<b>INSERM</b>	Biologie moléculaire Immunoessais	Nouveaux marqueurs en virologie.
<b>Université Claude Bernard/CNRS</b>	Immunoessais	Utilisation des ligands macrocycliques dans le diagnostic des maladies neurodégénératives et notamment la maladie d'Alzheimer.
<b>Plusieurs Universités au Royaume Uni</b>	Bactériologie	Mise au point de substrats enzymatiques et marqueurs associés pour les milieux chromogéniques.

En 2005, bioMérieux a conclu avec la société Affymetrix Inc. un accord par lequel Affymetrix accorde à bioMérieux un accès complet et à long terme à sa technologie GeneChip® pour le développement et la commercialisation de tests de diagnostic *in vitro* du cancer du sein, ainsi qu'une option d'extension de l'accord à d'autres formes de cancers. Cet accord confère à bioMérieux des droits non exclusifs sur les puces à ADN brevetées d'Affymetrix, ses systèmes d'instrumentation et les futures améliorations de ces technologies-clés.

Le 10 octobre 2005, bioMérieux a conclu avec la société ExonHit Therapeutics un accord pour étendre leur collaboration pour 6 ans pour la découverte et le développement de nouveaux tests de diagnostic sanguin dans le domaine du diagnostic précoce du cancer.

En novembre 2005, la Société et 5 autres fondateurs (la Fondation Mérieux, Sanofi Pasteur, Merial, Becton Dickinson France et le CEA) ont créé l'association « Lyon BioPôle » dont l'objectif est d'animer le pôle de compétitivité mondial labellisé le 2 août 2005 par une circulaire du Premier Ministre du gouvernement français. Cette Association a pour objet de développer un bouclier sanitaire pour combattre les maladies infectieuses et les cancers viro-induits.

## 4.5 PRODUCTION, LOGISTIQUE, PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENT

### 4.5.1 Production et logistique

#### 4.5.1.1 Production

La chaîne de production joue un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Après la fermeture du laboratoire japonais de Saïtama en 2005, le Groupe dispose de 11 unités de production organisées par ligne de produits et par segment. Le Groupe a organisé sa production sur le principe "une gamme de produits, un site" en raison, d'une part, de la technicité des produits qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité avec les équipes de recherche et développement et, d'autre part, des gains de productivité en résultant, grâce en particulier aux économies d'échelle qui peuvent être réalisées. Seule exception, les boîtes de Petri qui, en raison de leur péremption rapide et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays, doivent être fabriquées à proximité du client (Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, Etats-Unis d'Amérique) et Basingstoke (Royaume Uni) en particulier en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque site de production, les principaux types de produits fabriqués :

Type de produits	Localisations	Sites	Description de l'activité	
<b>REACTIFS</b>	France	Lyon/Marcy	Biochimie clinique, immunoessais, réactifs VIDAS® et VIDIA®	
		Lyon/Craponne	Bactériologie : Milieux de culture (boîtes de Petri) tubes et flacons , milieux déshydratés	
		Lyon/La Balme	Bactériologie : antibiogrammes API®, ID 32, ATB®	
	Pays-Bas	Boxtel	Immunoessais (microplaques), biologie moléculaire	
	Etats-Unis	Durham		Bactériologie (BacT/ALERT®) Immunoessais (microplaques) Hémostase
			Lombard (Chicago)	Milieux de culture pour l'industrie
		Saint Louis	Cartes VITEK®	
	Royaume Uni	Basingstoke	Milieux de culture (boîtes de Petri)	
	Brésil	Rio de Janeiro	Réactifs immunologiques, milieux de culture, réactifs de coagulation	
	Australie	Brisbane	Milieux de culture	
<b>INSTRUMENTS</b>	Etats-Unis	Saint Louis	Gammes VITEK®, VITEK® 2, VITEK® 2 Compact, BacT/ALERT®	
	Italie	Florence	VIDAS®, TEMPO®, VIDIA®	

La Société a développé une politique industrielle principalement axée sur les éléments suivants :

- un effort de rationalisation de ses sites de production ; dans cette perspective, le Groupe a transféré au cours de l'année 2003 la production des automates BacT/ALERT® et MDA® du site d'Oklahoma City (qui a été par la suite fermé) au site de Saint Louis, de certains kits VIDAS® du site de Rockland (qui a aussi été fermé) au site de Marcy et a rassemblé la fabrication des instruments VIDAS® de Saint Louis à Florence ; le laboratoire de production de boîtes de Petri de Saitama au Japon a également été fermé en 2005 et l'activité a été transférée à Brisbane (Australie) et en France,
- une optimisation croissante de ses compétences en production, afin de réaliser des gains de productivité, notamment en réduisant les temps de cycle permettant d'optimiser l'utilisation des capacités et de rationaliser ses actifs industriels (notamment à Saint Louis et Florence),
- une adaptation de ses outils de production, afin de répondre rapidement à l'évolution des techniques et des besoins des clients, ainsi que d'accueillir la fabrication de nouveaux produits (tels que les instruments TEMPO® et VIDIA® à Florence),
- un contrôle rigoureux de la qualité de sa production ; à cet égard, la Société a obtenu la certification de conformité aux normes ISO 13485 et ISO 9001 pour ses sites de production et de recherche et développement (cf. § 4..6.1 *infra*).

#### **4.5.1.2 Achats et gestion des fournisseurs**

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place :

- une diversification des fournisseurs favorisant à la fois la sécurisation et la mise en concurrence,
- un développement de la production en interne de certaines matières premières et
- des partenariats avec certains fournisseurs permettant d'avoir des impacts positifs sur les aspects tant techniques qu'économiques.

En 2005, les dix premiers fournisseurs de la Société ont représenté environ 12 % des achats du Groupe et le fournisseur le plus important environ 2 %.

La Société s'efforce, dans la mesure du possible, de disposer en permanence d'au moins deux fournisseurs pour un même composant ou une même matière première importante. Les difficultés techniques rencontrées pour trouver des matières premières imposent une gestion spécifique et constante des fournisseurs et une sécurisation de l'approvisionnement. Cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification dans les sources d'approvisionnement, du développement de la production interne, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

#### **4.5.1.3 Logistique**

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, ainsi que du nombre important de références de produits (plus de 2000), la logistique joue un rôle essentiel au sein de la Société.

Le support logistique est assuré par quatre centres mondiaux principaux (2 en Europe, 2 aux Etats-Unis ,....) et des centres locaux, employant environ 230 personnes, afin, notamment, d'optimiser la gestion des stocks. Parmi ces quatre sites, la "plateforme logistique IDC", localisée à Saint-Vulbas en France, est la plus importante et est destinée à couvrir toute l'Europe.

Dans la plupart des pays, les réactifs sont livrés dès le lendemain de leur commande. Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments en liaison étroite avec la « Supply Chain Globale » qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service client et le niveau des stocks.

## 4.5.2 Principaux établissements et propriété foncière

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, le Groupe dispose de 13 sites de production, de recherche ou logistique et de 35 filiales de distribution réparties principalement en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie Pacifique. Historiquement installée en France dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années son périmètre d'implantation géographique par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux Etats-Unis, et par le développement de partenariats puis l'installation de filiales propres, notamment en Europe. La Société détient en pleine propriété la totalité de ses sites de production, de logistique et de Recherche & Développement à l'exception des sites de Basingstoke (Royaume Uni), de Brisbane et de Lombard (Etats-Unis). En revanche, la Société est le plus souvent locataire des locaux de ses filiales de distribution. Les principaux sites de production et de logistique sont les suivants :

### France

L'activité de la Société en France s'organise autour des sites suivants :

- ◆ **Site de Marcy l'Etoile**

Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Etoile abrite le siège mondial du Groupe depuis l'origine. Les terrains, acquis en pleine propriété, totalisent une superficie de 120 000 m<sup>2</sup> (abritant 40 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (biochimie, immunosérologie, réactifs VIDAS<sup>®</sup>). Environ 1 100 salariés se répartissent entre Direction générale, fonctions globales et fonctions de support, centre de formation et services de production.

- ◆ **Site de Craponne**

Localisé près de Lyon, le site de Craponne s'étend sur une superficie totale de 71 000 m<sup>2</sup> (abritant 24 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments) propriété de la Société et qui regroupe aujourd'hui des unités de production de milieux de culture, l'administration des ventes, certaines fonctions globales et une équipe de recherche et développement. Environ 580 personnes travaillent sur le site.

- ◆ **Site de La Balme – Les Grottes**

Situé entre Grenoble et Lyon, le site de La Balme-les-Grottes est historiquement celui d'API S.A. acquise en 1987. Il s'étend sur une superficie de 82 500 m<sup>2</sup> sur lesquels la Société dispose de 16 500 m<sup>2</sup> de locaux en pleine propriété et 1 700 m<sup>2</sup> en location. Le site emploie environ 290 personnes qui se partagent entre la recherche et le développement en bactériologie, l'instrumentation et les logiciels et la fabrication de produits pour l'identification des bactéries. Un nouveau centre de distribution Instrumentation a été mis en service début 2005.

- ◆ **Site de Saint-Vulbas**

Le site de Saint-Vulbas, dit "IDC", emploie 60 personnes. Ce site, centre de distribution international des produits bioMérieux, est situé sur un terrain de plus de 70 000 m<sup>2</sup> sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 10 800 m<sup>2</sup>. Ces locaux font l'objet d'un contrat de location-financement.

- ◆ **Site de Grenoble**

Sur ce site, détenu en pleine propriété, est regroupé depuis septembre 2005 l'ensemble des activités françaises de biologie moléculaire, sur un terrain de plus de 20 000 m<sup>2</sup>, dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA. Le bâtiment qui représente 5 500 m<sup>2</sup> de planchers, a été achevé en août 2005. Ce site emploie aujourd'hui 80 personnes.

### Europe

- ◆ **Site de Boxtel (Pays-Bas)**

Le site de Boxtel regroupe des activités de production et de recherche et développement en immunoessais et en biologie moléculaire. Le Groupe y dispose, en pleine propriété, d'une superficie de près de 100 000 m<sup>2</sup> sur laquelle sont construits des bâtiments de 25 400 m<sup>2</sup> de surface et abritant environ 250 employés. Une partie des terrains (40 000 m<sup>2</sup>), devenue superflue, a été vendue en 2005.

- ♦ **Site de Basingstoke (Angleterre)**

Ce site de production et logistique comprenant un bâtiment de 4 500 m<sup>2</sup> sur un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> environ, est en location.

- ♦ **Site de Florence (Italie)**

Florence est le second pôle d'instrumentation du Groupe. Ce site qui s'étend sur 6 500 m<sup>2</sup> (incluant sur plusieurs niveaux 6 500 m<sup>2</sup> de planchers de bâtiments), acquis en pleine propriété, emploie environ 100 personnes réparties entre activité commerciale, de développement et activité de production.

## Etats-Unis

- ♦ **Site de Durham**

Le site de Durham, situé en Caroline du Nord, représente 417 000 m<sup>2</sup> de terrains en pleine propriété dont 23 000 m<sup>2</sup> bâtis. Le Groupe loue à proximité des locaux pour une surface totale de près de 10 000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui siège social nord-américain, le site emploie environ 600 personnes et des activités de recherche, de production et de services à la clientèle.

- ♦ **Site de Saint Louis**

Le site de Saint Louis représente une superficie de 33 400 m<sup>2</sup>, détenus en pleine propriété, incluant 16 000 m<sup>2</sup> de terrains bâtis. 15 800 m<sup>2</sup> de locaux à usage de bureaux, d'entrepôts, de production et de recherche et développement sont loués à proximité. L'activité du site est aujourd'hui centrée autour de la recherche et développement et de la fabrication d'instruments de bactériologie VITEK<sup>®</sup> et BacT/ALERT<sup>®</sup>, d'instruments d'hémostase et des réactifs (cartes) VITEK<sup>®</sup>. Environ 530 personnes y travaillent aujourd'hui.

- ♦ **Autre site**

Le site de Lombard, à Chicago, en Illinois, regroupe les activités de production et des ventes de milieux de culture pour l'industrie aux Etats-Unis ; le Groupe y loue 4 200 m<sup>2</sup> et y emploie environ 55 personnes.

## Autres pays

- ♦ **Sites de Rio de Janeiro et de São Paulo (Brésil)**

Sites acquis par le Groupe depuis 1974, ils représentent une superficie de 45 000 m<sup>2</sup> (incluant 5 200 m<sup>2</sup> de terrains bâtis) - en pleine propriété - et emploient environ 140 personnes. Ils concentrent des activités de recherche et développement, de production et de vente de réactifs pour l'immunologie et de milieux prêts à l'emploi pour la bactériologie. Les activités de recherche de São Paulo sont en cours de regroupement sur Rio.

- ♦ **Sites en Australie**

Le site de Sydney, siège local, représente une superficie de 1 200 m<sup>2</sup> de bâtiments en location, et emploie environ 20 personnes. Sur le site de Brisbane est concentrée la production et vente de milieux de culture dans des locaux en location de 2 300 m<sup>2</sup> employant environ 40 personnes.

- ♦ **Site au Japon**

Le site de Tokyo, installé dans des locaux pris en location de 900 m<sup>2</sup>, emploie environ 70 personnes. En 2004, il a été décidé de réorganiser ce site en le consacrant exclusivement au développement commercial au Japon. Par ailleurs, il a été décidé d'arrêter l'activité de production locale de milieux de culture à Saitama. Ces productions ont été transférées en 2005 sur les sites français et australien.

### 4.5.3 Politique d'investissement

Annuellement, outre les instruments destinés à être placés chez les clients et immobilisés par le Groupe, celui-ci investit de 40 à 50 millions d'euros, dont environ les deux tiers en production et le tiers restant dans des immobilisations de recherche et développement, dans des matériels et logiciels informatiques, et dans des immobilisations à vocation générale.

Ces investissements sont majoritairement constitués par des bâtiments et des équipements. Ils sont le plus souvent financés par les flux de trésorerie générés par l'activité.

Par ordre d'importance, ces investissements se classent de la manière suivante :

- accroissement des capacités (production, recherche et développement de nouveaux produits..),
- mise aux normes en matière de qualité, environnement, hygiène et sécurité (ISO, FDA, AFSSAPS,...) et sûreté,
- renouvellement et maintenance d'équipements et d'installations.

Le Groupe a entamé en 2002 une stratégie de rationalisation de son réseau de sites de production et de recherche et développement visant, entre autres, à concentrer ses investissements sur un nombre réduit de sites sélectionnés.

#### **4.5.3.1 Principaux investissements réalisés (supérieurs à 1 million d'euros)**

Au cours de ces dernières années, les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Extension des capacités de production du VIDAS<sup>®</sup> à Marcy (9,4 millions d'euros en 2002/2003),
- Conversion de la ligne BacT/ALERT<sup>®</sup> aux flacons plastiques à Durham (2 millions de dollars en 2002/2003),
- Création d'une plateforme logistique européenne pour les instruments à la Balme (1,1 million d'euros en 2004),
- Extension des capacités de production des boîtes de Petri à Craponne (4,1 millions d'euros),
- Refection du bâtiment d'immunobactériologie de Marcy et aménagement des capacités pour VIDIA<sup>®</sup> (8 millions d'euros sur la période 2002-2005),
- Création d'un bâtiment de laboratoires de formation et de recherche et développement à Marcy (4 millions d'euros) en 2004/2005,
- Réaménagement d'une chaîne de production BacT/ALERT<sup>®</sup> (autoclave) à Durham (1,8 million de dollars) en 2005,
- Rénovation du conditionnement central à Craponne (dont VIDAS<sup>®</sup>) (2,4 millions d'euros) en 2005,
- Acquisition en 2005 d'un bâtiment pour l'extension du site de Florence, faisant suite au transfert des instruments VIDAS<sup>®</sup> ainsi qu'aux lancements de VIDIA<sup>®</sup> et de TEMPO<sup>®</sup> (3,1 millions d'euros),
- Adaptation du centre de distribution de Saint-Vulbas (IDC) à ses besoins de capacité (2,5 millions d'euros) en 2005,
- Création d'un pôle de recherche et développement en biologie moléculaire et micro-systèmes à Grenoble (10 millions d'euros) en 2004/2005.

#### **4.5.3.2 Principaux investissements en cours**

- Création d'une ligne de production de réactifs TEMPO<sup>®</sup> à la Balme (1,4 million d'euros en 2005/2006),
- Réaménagement de bâtiments de bureaux à Craponne (2,1 millions d'euros en 2005/2006),
- Réaménagement et modernisation de bâtiments et équipements à Boxel (Pays-Bas) pour 1,2 million d'euros en 2005/2006.

### 4.5.3.3 Principaux investissements futurs

- Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment à usage de bureaux à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône, France) près du siège social mondial (1,5 million d'euros) en 2006,
- Modernisation de bâtiments de production et d'assurance et contrôle qualité (1,2 million de dollars) à Durham en 2006,
- Modernisation d'un bâtiment de production (1,2 million d'euros) et réorganisation du bâtiment de logistique (1 million d'euros) à Craponne en 2006/2007,
- Modernisation d'un bâtiment de recherche et développement (2,5 millions d'euros) en 2006/2007 et restructuration d'un bâtiment administratif (2,6 million d'euros) en 2006/2007 à Marcy.

## 4.6 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

### 4.6.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires par l'intermédiaire de sa fonction direction assurance qualité/affaires réglementaires qui est assistée d'une interface assurance qualité dans chaque site de production et de distribution.

Trente filiales de distribution de bioMérieux ainsi que les sites de production, sont certifiés conformes aux normes ISO 9001, sachant que cette certification résulte d'une démarche volontaire de la Société.

En 2005, quatre filiales supplémentaires (Corée, Chili, Argentine, Thaïlande) ont ainsi été certifiées ISO 9001.

L'ensemble des sites qui exportent leurs produits sont certifiés conformes aux normes ISO 13485\*, considérées comme le référentiel qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur extérieur.

### 4.6.2 Aspects réglementaires

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires d'analyses médicales, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (laboratoires et industries pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'homme, sont soumis à des réglementations nationales ou communautaires (Japon, Etats-Unis, Union européenne) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO,...).

Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

---

\* à l'exception du Brésil où la Société est titulaire d'un certificat de bonne pratique de fabrication en conformité avec la nouvelle réglementation brésilienne délivré par l'autorité locale ANVISA.

### 4.6.3 Diagnostic clinique *in vitro*

#### Enregistrement

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales. Les pays se divisent en deux groupes : les pays sans réglementation propre, mais qui très souvent s'appuient sur des réglementations existantes dans d'autres pays, et les pays avec réglementation.

Les trois principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont les suivantes :

- directive 98/79/CE pour l'Union européenne,
- réglementation FDA pour les Etats-Unis (Code of Federal Regulation) et
- "Pharmaceutical Affairs Law" pour le Japon.

Toutes classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante. Sont distingués :

- les produits dits à faible risque (produits destinés au dosage de la glycémie, du cholestérol et aux analyses bactériologiques,...),
- les produits dits à risque, concernant les analyses de la femme enceinte (diagnostic de toxoplasmose, rubéole, cytomégalovirus) et quelques cas spécifiques selon les législations comme le dosage de l'antigène prostatique (PSA) et
- les produits considérés à haut risque (détection des marqueurs de l'infection VIH et des hépatites, réactifs pour la détermination des groupes sanguins).

Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classification du risque produit.

**Au sein de l'Union européenne**, l'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 qui s'applique à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 2001 complétée par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, insérant les articles L. 5221-1 et suivants dans le Code de la santé publique et les arrêtés du 9 novembre 2004 du 25 février et du 1<sup>er</sup> juillet 2005. La nouvelle réglementation européenne harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure appropriée. A ce jour, 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits par la Société. La Société a obtenu l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l'Union européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception) jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Dans le cadre de cette procédure, la direction des affaires réglementaires constitue un dossier avant le lancement de tout nouveau produit. Ce dossier rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation. Ce dossier est ensuite soumis au Directeur corporate assurance qualité et affaires réglementaires lors du Comité de commercialisation dont le rôle est de vérifier que le dossier est complet et respecte les exigences réglementaires.

**Aux Etats-Unis**, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie (réactifs d'identification principalement) sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement (étude des performances) nécessitant un délai inférieur à six mois. Pour les produits à haut risque, ce qui concerne un nombre limité de produits, les procédures sont plus contraignantes : examen des dossiers de conception et de production, étude des performances, inspection de l'établissement. Le délai d'enregistrement peut être, dans ce cas, de l'ordre de deux ans.

**Au Japon**, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des Etats-Unis.

#### **4.6.4 Vigilance**

Les législations, avec parfois des modalités spécifiques à certains pays, imposent par ailleurs un système de vigilance qui oblige le fabricant et les utilisateurs à indiquer aux organismes de tutelle tout incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes.

Une procédure de rappel des produits dont la mise en œuvre repose sur la complète traçabilité des lots des produits concernés et de leur destination, ainsi que la mise en place d'actions correctives, sont associées à ce système.

#### **4.6.5 Audits**

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, AFSSAPS), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire visée ci-dessus pour la conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485. D'autres le sont essentiellement par des clients, notamment dans le domaine des applications industrielles, qui veulent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences et qui souhaitent obtenir des garanties de qualité de service.

La maîtrise du procédé de fabrication est assurée par des contrôles en cours de production. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

A l'exception des inspections du site de Durham (USA), décrites ci-dessous pour les plus récentes, les audits externes menés par les organismes réglementaires de différents pays (France, Etats-Unis...) depuis 2000 n'ont relevé aucun manquement significatif au respect des réglementations en vigueur, ou ont fait l'objet de plans d'actions qui ont permis de clore ces inspections (Saint Louis, Etats-Unis et Boxtel, Pays-Bas en 2004).

Les activités d'hémoculture et d'hémostase du site de Durham ont fait l'objet d'une inspection de la FDA en 2004 qui a donné lieu à l'émission d'une lettre d'avertissement (« warning letter ») en juillet 2004. En outre, la FDA a procédé en mai 2005 à une inspection portant sur les gammes d'immunoessais en micro-plaques, produites sur ce même site et vendues uniquement aux Etats-Unis. Cette inspection a donné lieu à l'émission d'une « warning letter » le 29 juillet 2005. Les observations portaient notamment sur certains processus de production et de contrôle, et sur la mise en œuvre des procédures de suivi des réclamations clients et des actions correctives. Pour répondre à l'ensemble des observations soulevées par la FDA, la filiale nord-américaine a concentré ses efforts sur des plans d'actions visant au renforcement du système d'assurance qualité du site. Elle a, en particulier, procédé à des investissements en production, travaillé à l'amélioration de ses processus et renouvelé une partie de ses équipes. Une nouvelle inspection du site par la FDA s'est déroulée fin 2005, qui souligne à nouveau la nécessité d'accentuer les efforts entrepris.

#### **4.6.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie**

Le système qualité de la Société s'applique aussi bien aux produits de diagnostic clinique qu'au contrôle microbiologique industriel.

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle bactériologique industriel restent limitées aux aspects sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO,...). Les récents événements qui ont eu lieu dans le domaine agroalimentaire (*Listeria*, *Escherichia coli* O157, salmonelles,...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

## 4.7 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

### 4.7.1 Brevets propriétaires

La Société possède un certain nombre de brevets qui sont importants pour le succès de ses activités. Néanmoins, en raison de l'importance du savoir-faire de fabrication et du parc installé des instruments (dont la plupart sont des systèmes fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs de la Société), il est difficile pour un autre acteur de profiter de l'expiration d'un brevet pour mettre au point un système concurrent. Ainsi, en général (et notamment pour les systèmes appartenant à la bactériologie, aux immunoessais et à l'hémostase), la protection des technologies par des brevets est un facteur moins important pour le succès de la Société que pour des sociétés dans les secteurs de la pharmacie ou de la haute technologie. En matière de biologie moléculaire, au contraire, la propriété industrielle sur des technologies (telles que la technologie NASBA<sup>®</sup> ou BOOM<sup>®</sup>) est un facteur clé de succès. De même, la Société estime que la détention de brevets dans les domaines de l'identification de nouveaux pathogènes (virus, bactéries, parasites,...) ou des marqueurs (par exemple pour les cancers) pourrait lui conférer, dans le futur, un avantage concurrentiel important. Elle entend donc développer une politique de propriété intellectuelle active sur ces axes de manière prioritaire.

Le Groupe est actuellement titulaire de 397 familles de brevets dont plus de 95 % sont étendus en Europe et aux Etats-Unis et plus de 75 % au Japon. Au 31 décembre 2005, le Groupe comptait 300 brevets délivrés aux Etats-Unis et 147 brevets délivrés en Europe. La Société protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 30 à 50 nouveaux brevets déposés chaque année) et surveille ses concurrents en la matière pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses brevets.

La Société estime que ses brevets les plus significatifs concernent principalement :

- les technologies d'extraction d'acides nucléiques (BOOM<sup>®</sup> et dérivés),
- les dispositifs pour l'amplification de cibles de séquences d'acides nucléiques (notamment la technologie NASBA<sup>®</sup>),
- certains éléments techniques des instruments dans les gammes VITEK<sup>®</sup> et BacT/ALERT<sup>®</sup>,
- les préparations d'antigènes pour des immunoessais notamment pour la toxoplasmose, le VIH ou l'EBV (Epstein Barr Virus),
- les séquences nucléiques pour la protection des pathogènes responsables de maladies infectieuses comme la tuberculose, la maladie de Whipple et les infections virales comme le VIH, certaines hépatites, l'EBV et le CMV (Cytomégalovirus),
- la technologie d'analyse des courbes de coagulation Waveform et
- les séquences d'acides nucléiques (Facteur II et Facteur V) en hémostase.

Le Groupe est également propriétaire d'un certain nombre de brevets qui couvrent les procédés pour la synthèse de polymères fonctionnalisés, des techniques de fixation sur support solide de protéines ou d'acides nucléiques et des dispositifs et instruments pour l'intégration d'étapes analytiques (notamment fluidiques).

Il n'existe aucun brevet ou groupe de brevets dont l'expiration dans un futur proche pourrait avoir une incidence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe. En revanche, l'expiration de brevets générant des redevances importantes de concession de licences tels que les brevets pour le système de détection Bact/ALERT<sup>®</sup> qui expireront entre 2007 et 2010, les brevets de base sur la technologie NASBA<sup>®</sup> et ceux sur la technologie BOOM<sup>®</sup> qui expireront entre 2010 et 2012, auront une incidence significative sur le montant total des redevances perçues par le Groupe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux Etats-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty* – PCT), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 125 Etats qui y sont parties (au 31 Décembre 2005). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les Etats-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), le Japon et récemment les pays émergents (Chine et Inde).

Dans les pays où la Société cherche une protection juridique par voie de brevets, la durée de protection juridique d'un produit est généralement de 20 ans à partir de la date du dépôt. La protection conférée, qui peut varier d'un pays à un autre, dépend des revendications acceptées dont l'interprétation (notamment en cas de conflit) est décidée par les législations nationales.

#### 4.7.2 Licences concédées par des tiers

La Société n'a que récemment mis en place en interne une politique de développement de marqueurs nécessaires à l'élaboration de ses réactifs, en particulier dans le domaine de nouvelles pathologies infectieuses cardiaques et en cancérologie. Les licences concédées par des tiers à bioMérieux sont, en conséquence, essentiellement des licences sur des marqueurs.

Les principaux contrats de licences concédés à la Société par des tiers en 2005 sont résumés dans le tableau suivant :

Concédant	Technologie	Principal objet
Gen Probe	Biologie moléculaire	Licence d'utilisation de certains marqueurs de l'ADN ribosomique pour les plateformes GeneXpert <sup>®</sup> et NucliSENS EasyQ <sup>®</sup> : extension du nombre de cibles couvertes par la licence; bioMérieux a exercé une option pour l'accès aux marqueurs de l'ARN ribosomique d'autres affections cibles.
Roche Diagnostics	Immunoessais	Licence pour développer et vendre des tests de détection de NT-proBNP, un marqueur cardiaque clé de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu.
B.R.A.H.M.S.	Immunoessais	Licence pour développer et vendre des tests VIDAS <sup>®</sup> de détection de la Procalcitonine en tant que marqueur de diagnostic d'infections bactériennes sévères.

#### 4.7.3 Licences concédées par la Société et licences croisées

Le Groupe accorde de façon ponctuelle des licences, exclusives ou non, à des tiers, soit unilatéralement, soit de façon croisée. Les licences croisées permettent notamment à la Société de s'assurer la mise à disposition de technologies de tiers sans acquitter de redevances.

Les licences accordées les plus importantes concernent les cinq familles de brevets suivantes :

- le système de détection pour les flacons d'hémoculture, le procédé BOOM<sup>®</sup>, qui est la technique de concentration et de purification des acides nucléiques dans la préparation de l'échantillon pour le diagnostic moléculaire,

- le procédé NASBA<sup>®</sup>, qui est la technique d'amplification dans le processus du diagnostic moléculaire, en combinaison duquel le Groupe a la possibilité de conférer des sous-licences de la technologie des « Molecular Beacons »,
- les brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques impliquant des pathologies (Facteur II et Facteur V) en hématologie, mutations déterminantes pour identifier le risque de thrombose chez des patients,
- les brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV et le CMV,
- les brevets couvrant des marqueurs pour le diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde (Filaggrine).

Des programmes de licences concédées ou à concéder sont également en place ou en cours d'étude pour les technologies suivantes : RT-PCR en un seul tube fermé, technologie de marquage pour acide nucléique pour les puces ADN et utilisation de la protéine GP160 pour le diagnostic de VIH.

En 2005, bioMérieux a poursuivi ses activités de concession de licences et a licencié ses marqueurs de risque de thrombose (Facteur II et Facteur V), ainsi que ses marqueurs de diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde.

#### **4.7.4 Marques**

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle "bioMérieux" qui est protégée dans le monde à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative ainsi que des marques relatives aux produits ou gammes de produits lancés par la Société. Par ailleurs, l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par la société Mérieux Alliance au sein du périmètre des sociétés qu'elle contrôle. Toute nouvelle utilisation du nom « Mérieux » dans une dénomination sociale doit faire l'objet d'un accord de la société Mérieux Alliance.

Chaque nouveau signe est déposé en France, aux Etats-Unis ou aux Pays-Bas puis étendu par un dépôt communautaire à l'ensemble des pays de l'Union européenne et par un dépôt international désignant les autres pays du marché visés par le ou les produit(s) associé(s) à la marque.

La stratégie de la Société repose sur des dépôts de marques à forte valeur ajoutée suivant deux axes :

- les marques gammes, constituant la majorité des dépôts, destinées à couvrir l'ensemble des produits d'une gamme par un seul et même signe désignant l'instrument et les réactifs associés (exemple : VITEK<sup>®</sup>, VIDAS<sup>®</sup>) et
- les marques produits désignant des produits spécifiques (exemple : SLIDEX<sup>®</sup>).

## **4.8 AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

### **4.8.1 Contrats**

Les contrats conclus par la Société avec ses clients sont essentiellement des contrats de vente ou des contrats de mise à disposition d'instruments avec vente de réactifs. La grande majorité des instruments installés par la Société étant des systèmes fermés, les contrats de vente ou de mise à disposition d'instruments génèrent un flux régulier de ventes de réactifs.

Les contrats de mise à disposition d'instruments, qui représentent le tiers des instruments installés par la Société, ont pour objet à la fois la mise à disposition (ou la location du matériel), l'achat de réactifs et la fourniture éventuelle de services. D'une durée initiale de trois à cinq ans, ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties. La maintenance de l'instrument est à la charge de la Société. Le client s'engage à respecter toutes les règles de traçabilité qui s'appliquent aux produits qu'il commande ou utilise.

Les prix de vente net des réactifs tiennent compte du mode de détention de l'instrument.

En France, les conditions générales de vente de la Société incluent des clauses de réserve de propriété.

#### **4.8.2 Autres contrats**

Il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires auxquelles la Société est partie.

#### **4.8.3 Saisonnalité**

Voir § 5.2.1 *infra*.

#### **4.8.4 Nantissements d'actifs de la Société**

Voir § 5.3.16.7 *infra*.

### **4.9 PROCEDURES EN COURS**

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence sensiblement défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (Cf. § 5.3.14.2.1 *infra*). Elle considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges.

### **4.10 RESSOURCES HUMAINES**

bioMérieux fonde en grande partie sa réussite sur la qualité et la motivation de ses collaborateurs, leur capacité à travailler en équipes pluridisciplinaires et leur énergie à mettre leur créativité et leur professionnalisme au service de ses clients.

Un effort particulier est apporté à la communication interne afin que l'ensemble des collaborateurs de bioMérieux dans le monde puisse, grâce aux différents outils de communication interne, mieux connaître les informations sur la Société, comprendre ses enjeux et priorités et partager son expérience.

En 2005, dans la perspective d'accélérer l'efficacité de ses programmes de développement, la Société a déployé une initiative stratégique impliquant plus de 150 collaborateurs de différents pays. Ces derniers analysent les pratiques actuelles de gestion par projet et proposent des actions concrètes pour en améliorer la performance. Les premières recommandations formulées ont été mises en place dès 2005. Cette initiative sera poursuivie en 2006 et 2007.

#### **4.10.1 Effectifs du Groupe**

bioMérieux est un groupe mondial de 5 570 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein au 31 décembre 2005) dont 60 % travaillent hors de France.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs (en équivalent temps plein) du Groupe par catégorie professionnelle et par zone géographique au 31 décembre 2005.

Région	Production et logistique	Ventes, marketing, service client	R&D	Services administratifs et généraux	Total	%
Europe .....	1 388	1 009	621	389	3 407	61,2
<i>Dont France</i> .....	<i>1 077</i>	<i>389</i>	<i>515</i>	<i>268</i>	<i>2 249</i>	<i>40,4</i>
Amérique du Nord.....	668	425	239	121	1 453	26,1
Asie Pacifique .....	57	308	0	47	412	7,4
Amérique latine.....	61	175	2	60	298	5,3
<b>Total</b>	<b>2 174</b>	<b>1 917</b>	<b>862</b>	<b>617</b>	<b>5 570</b>	<b>100,0 %</b>
%	39,0 %	34,4 %	15,5 %	11,1 %	100,0 %	–

Le tableau ci-dessous présente l'évolution globale du nombre de salariés (en équivalent temps plein) au sein du Groupe depuis 2003 :

	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
France*	2 249	2 188	2 091
Autre pays européens	1 158	1 134	1 158
Amérique du Nord	1 453	1 455	1 402
Amérique latine	298	343	348
Asie Pacifique	412	336	337
<b>TOTAL</b>	<b>5 570</b>	<b>5 456</b>	<b>5 336</b>

Le niveau de qualification des collaborateurs de bioMérieux reflète la technicité de nos produits, instruments et réactifs.

Au 31 décembre 2005, plus de 42 % des 3 929 salariés du Groupe présents en France, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis étaient des cadres.

Plus de la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes.

La Société s'attache à réserver le recours à des contrats à durée déterminée pour des situations spécifiques. C'est ainsi qu'en France et aux Pays-Bas, 93 % des salariés bénéficiaient de contrats à durée indéterminée en 2005.

A l'automne 2005, les activités françaises de biologie moléculaire et micro systèmes ont été regroupées sur le site de Grenoble. Sont ainsi rassemblées sur un seul site les compétences de bioMérieux en biologie moléculaire, dans le domaine de la multi-détection et en micro technologie. La proximité avec le pôle technologique de Grenoble, reconnu internationalement pour son excellence permettra à la Société de bénéficier de compétences pointues. Le site de Grenoble accueille désormais plus de 80 personnes. Des mesures sociales d'accompagnement du personnel transféré ou de reclassement ont été déployées auprès des 57 collaborateurs concernés.

Comme prévu, le laboratoire de production de milieux de culture destinés au marché japonais, situé à Saïtama près de Tokyo, non rentable, a été cédé. bioMérieux Japon s'approvisionne pour ces produits auprès du site de Craonne (France) et du site de Brisbane (Australie). Sur les 12 personnes travaillant sur le site de Saïtama, 2 ont été transférées à bioMérieux Japon, les autres ont bénéficié de mesures d'accompagnement à un reclassement externe.

\* Incluant APIBIO. Hors APIBIO, l'effectif était de 2 157 en 2004 et 2 055 en 2003.

## 4.10.2 Politique sociale

Le Groupe mène en faveur de ses collaborateurs une politique sociale active avec plusieurs axes (i) le pilotage de la performance (ii) le développement des compétences, de la formation et de la mobilité, (iii) la politique de rémunération, (iv) l'amélioration des conditions de travail et (v) la promotion de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

- (i) Le pilotage de la performance au travers des entretiens annuels d'appréciation et de leur suivi permet de mieux aligner les objectifs individuels avec les priorités de la Société, d'évaluer les performances individuelles et de définir des actions de développement des compétences. C'est aussi l'occasion de clarifier les contributions attendues et de mesurer le respect des valeurs.
- (ii) La formation est considérée par le Groupe comme un des moyens d'optimiser les parcours professionnels de ses salariés et de développer leurs compétences transversales et "métier". La politique de formation est mise en œuvre localement par chaque société afin de mieux faire face aux challenges spécifiques de chacune. Les dépenses de formation ont représenté, en 2005, plus de 2 % de la masse salariale du Groupe dont 3,3 % en France.

En outre, aux Etats-Unis, en Hollande et en France, le Groupe a mis en place cinq « Knowledge Centers » dont la vocation est d'assurer une formation commune sur les produits du Groupe.

Présent dans le monde avec 35 filiales, le Groupe favorise la mobilité géographique de ses collaborateurs lorsque cela permet de satisfaire un besoin de compétences spécifiques ou lorsque cela s'inscrit dans le développement professionnel des salariés.

- (iii) Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la société et des performances individuelles. La classification mondiale des fonctions pour les cadres permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction des références locales.

Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres dirigeants du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise.

En France, les salariés bénéficient d'un accord d'intéressement et de la participation légale aux résultats de la Société. Un Plan d'Epargne Entreprise a été mis en place en faveur des salariés de la Société.

Aux Pays-Bas, un système de rémunération variable a également été mis en place au profit des salariés affiliés à la convention collective.

- (iv) Le Groupe mène une politique active de prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité, notamment par la formation des nouveaux arrivants et le suivi médical des salariés soumis à des risques spécifiques.
- (v) La Société poursuit une politique égalitaire dans les conditions d'embauche et d'emploi de ses collaborateurs hommes et femmes. A ce titre, un accord a été signé pour la France en 2003.

L'organisation nord-américaine a mis en oeuvre un plan annuel de discrimination positive afin d'assurer une conformité pro-active à toutes les lois imposées par la Commission de l'Egalité des Chances à l'Emploi.

La Société considère que ses relations sociales avec ses salariés sont bonnes. Différents accords collectifs ont été conclus au sein des sociétés du Groupe notamment en France et aux Pays-Bas.

Lors de l'introduction en bourse en 2004, une offre d'achat d'actions a été proposée aux salariés en France et aux Etats-Unis sous forme d'augmentation de capital réservée. Au 31 décembre 2005, environ 1 % du capital total de bioMérieux est détenu directement ou via des fonds communs de placement par les salariés.

## 4.11 FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle tient pour négligeables pourraient également avoir une incidence négative sur son activité.

### 4.11.1 Présentation

Plusieurs nouvelles plateformes sont en cours de commercialisation ou seront prochainement commercialisées, mais la Société ne peut pas être certaine que la commercialisation de ces produits soit couronnée de succès ou que leur rentabilité soit suffisante.

**La Société a récemment commercialisé ou prévoit de lancer plusieurs nouvelles plateformes destinées soit à remplacer ou à compléter des plateformes existantes, soit à se développer sur de nouveaux marchés.**

Des difficultés techniques, réglementaires ou commerciales concernant ces plateformes pourraient avoir un impact sur la croissance de la Société. En particulier :

- les nouvelles plateformes pourraient ne pas répondre aux besoins du marché,
- les nouvelles technologies incorporées dans ces plateformes pourraient rencontrer des difficultés techniques susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'affecter leur succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier aux défauts et/ou pour indemniser ses clients,
- la réussite commerciale des nouvelles plateformes dépend du développement des menus de réactifs, qui pourrait être retardé pour des raisons techniques, réglementaires ou de propriété intellectuelle,
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer de nouveaux instruments ou réactifs à une grande échelle ou de trouver les approvisionnements nécessaires à la fabrication et à la mise sur le marché de nouveaux instruments et de nouveaux réactifs,
- la commercialisation de certains produits pourrait être interdite en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers,
- le lancement de nouvelles plateformes pourrait nécessiter des investissements, tant en recherche et développement qu'en marketing et en formation des clients, plus importants que ceux prévus par la Société,
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché,
- une des nouvelles plateformes intègre la technologie d'amplification NASBA<sup>®</sup>, concurrente de la PCR, technique de référence commercialisée par le groupe Roche, et la Société ne peut pas être certaine que les clients accepteront NASBA<sup>®</sup> comme deuxième technique de référence et
- certaines nouvelles plateformes ont un coût de revient plus élevé pour les clients que les plateformes existantes, ce qui devrait être compensé par une réduction des coûts de main-d'œuvre ; cependant, si ces clients ne sont pas en mesure de réaliser ces économies, notamment pour des raisons sociales, les gains liés à ces nouvelles plateformes pourraient être diminués.

## **La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence sur le marché.**

Selon ses propres estimations, la Société occupe le huitième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en terme de chiffre d'affaires. Ce marché connaît une évolution rapide et une concurrence intense entre les différents acteurs, notamment sur certains segments où la Société est peu présente, comme celui de la biologie moléculaire.

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Abbott, Bayer, Johnson & Johnson, Roche et Becton-Dickinson, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent celles de la Société. La Société est également en concurrence dans certains pays avec de nombreuses sociétés spécialisées de taille moyenne. Par conséquent, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable des produits commercialisés par des concurrents qui, pour beaucoup d'entre eux, disposent de ressources financières plus importantes que celles de la Société, leur permettant d'investir dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelles supérieures,
- lui permettront d'acquérir des parts de marché significatives et ainsi une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés,
- s'adapteront suffisamment rapidement aux nouvelles technologies et aux avancées scientifiques tant dans les segments matures que dans ceux en phase de développement tel le marché de la biologie moléculaire et
- seront préférés par les laboratoires, les hôpitaux, les médecins ou les clients industriels aux produits comparables commercialisés par des concurrents.

## **La Société est exposée aux risques liés à la responsabilité du fait des produits.**

L'activité du Groupe est la production de réactifs destinés à détecter la présence d'organismes vivants (bactéries, virus, autres agents pathogènes ou marqueurs) dans des échantillons biologiques. Pour ce faire, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques.

La fabrication et la commercialisation de ces produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, notamment sur le fondement de la responsabilité du fait des produits. En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à un traitement mal adapté au patient ou à la commercialisation de produits contaminés. Si la pratique consiste à réaliser une série d'examen complémentaires pour réduire le risque d'erreur sur les maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque. La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir ce risque. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de la responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité.

## **La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.**

La Société exerce ses activités dans le monde entier, y compris dans des pays autres que les pays membres de l'Union européenne et les Etats-Unis et, en particulier, en Chine, et dans des pays d'Amérique latine. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, et notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, de législation fiscale, commerciale ou de tarification,
- les risques liés aux limitations concernant le rapatriement des bénéfices,

- les risques liés aux fortes variations des taux de change,
- les risques liés à la protection inégale des différents droits de propriété intellectuelle dans ces pays,
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné,
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel et gérer les unités d'exploitation à l'étranger et
- les risques liés à l'absence d'un accord international sur les normes réglementaires.

**Les incertitudes sur les politiques de remboursement des examens diagnostics et sur les réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.**

Le succès commercial des produits de la Société dépend, pour partie, du niveau du remboursement par les autorités publiques chargées de l'assurance maladie, les assureurs privés et autres organismes similaires et du prix des examens effectués par les clients de la Société. La décision d'un Etat ou d'un assureur privé de limiter le remboursement des examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

**En raison de son processus de fabrication "mono-site", la survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.**

La Société dispose de onze unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de "une gamme de produits, un site". Il en résulte que certaines des gammes phares de la Société, telles que les gammes VITEK<sup>®</sup>, VIDAS<sup>®</sup> et BacT/ALERT<sup>®</sup>, sont fabriquées sur un seul site. Tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'une de ces unités de production pourrait avoir un impact négatif sur la fabrication de ces gammes de produits et sur le chiffre d'affaires de la Société.

Si cet événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, cette délocalisation pourrait être longue et coûteuse pour la Société et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose de deux centres de logistique principaux, le premier en France et le second aux Etats-Unis. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'un de ces deux centres de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur le chiffre d'affaires du Groupe.

**Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.**

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables dans les 150 pays où la Société est présente. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et de contrôles périodiques. En conséquence, des dispositions réglementaires pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché par la Société de ses produits nouveaux,
- obliger la Société à interrompre la production ou à modifier les procédés de fabrication ou
- imposer des contraintes coûteuses sur la Société ou ses fournisseurs.

Par ailleurs, les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de commercialisation, qui peuvent aboutir, sur injonction des autorités réglementaires ou spontanément, à une modification de produit, à un retrait de produit, ainsi qu'à la suspension des dossiers d'enregistrement en cours pour les produits développés sur le site concerné, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités peuvent induire des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société.

A titre d'exemple, plusieurs sites de production de la Société en Europe et aux Etats-Unis ont fait l'objet de missions de contrôle de la Food and Drug Administration (FDA) américaine entre 2000 et 2005 (cf. *supra* § 4.6.2.5).

**La capacité de production de la Société pourrait s'avérer insuffisante pour accompagner le développement de son activité ou se trouver affectée par la défaillance de certains fournisseurs.**

Avec le développement de son activité, la Société peut se trouver confrontée à des problèmes de capacité de production. Si des difficultés de cette nature se produisaient, la réputation de la Société pourrait en souffrir, ce qui pourrait affecter sa capacité à maintenir et à développer sa clientèle. Par ailleurs, si la Société était obligée d'accroître sa capacité de production, elle pourrait avoir à effectuer des investissements significatifs susceptibles de générer des besoins de financement importants.

Par ailleurs, et indépendamment des mesures prises par la Société pour sécuriser ses approvisionnements en matières premières, en équipements ou en services spécifiques, la défaillance d'un ou plusieurs fournisseur(s) ou prestataire(s) de service pourrait créer des difficultés de production et entraîner notamment, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en oeuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

**Les responsabilités liées à l'environnement et les frais de mise en conformité pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de la Société.**

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production contaminés et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités ou bien encore à des sites où des déchets provenant de ses activités ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments composant la base installée.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé plus strictes et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société et pourraient assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité ainsi que d'autres coûts et indemnisations qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réouverture et à la reprise de l'exploitation des lignes de production.

**Une partie significative de la croissance future de la Société repose sur le développement du secteur de la biologie moléculaire dont l'évolution pourrait ne pas correspondre aux attentes de la Société.**

La stratégie de croissance de la Société s'appuie pour une part importante sur la technologie de la biologie moléculaire, un segment du marché du diagnostic *in vitro* qui est en phase initiale de développement. De ce fait, la Société fait face à plusieurs risques :

- la technologie de la biologie moléculaire pourrait ne pas connaître la croissance rapide anticipée par la Société, notamment aux Etats-Unis,

- les laboratoires utilisant aujourd'hui des tests "faits maison", cible importante de clientèle potentielle pour la Société, pourraient ne pas bien accueillir des offres commerciales conçues par la Société et
- en cas de croissance importante du secteur de la biologie moléculaire, de nouveaux acteurs pourraient décider de se positionner sur ce marché, et tirer profit des investissements qui y auront été réalisés par la Société et ainsi réduire les ventes et les résultats attendus par la Société dans ce secteur.

**La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions de technologies développées par des tiers, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur son activité.**

Le développement de la Société repose en partie sur l'accès à des technologies développées par des tiers, soit par des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste soit par la conclusion d'accords de partenariats avec les propriétaires de ces technologies. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies dont elle pourrait avoir besoin. Par ailleurs, de nombreuses opérations de concentration sont intervenues dans le marché du diagnostic *in vitro*. Cette tendance a réduit le nombre de partenaires avec lesquels la Société pourrait conclure ce type d'opérations. En outre, la réussite de ces opérations dépend de nombreux facteurs tels que la possibilité de les mener à bien à des conditions de coûts et de financement satisfaisantes ou encore l'obtention d'autorisations administratives, que la Société ne maîtrise pas nécessairement. L'impossibilité pour la Société d'acquies ces technologies pourrait retarder son développement et ainsi avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société.

**La Société investit des montants très importants dans la recherche et développement de produits pour rester compétitive et pourrait ne pas en percevoir les fruits si ces produits ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou ne rencontraient pas le succès commercial attendu.**

Pour rester compétitive dans l'industrie du diagnostic *in vitro*, notamment sur les segments à forte valeur ajoutée, la Société doit consacrer chaque année des ressources importantes à la recherche et développement, afin d'assurer l'élargissement de ses gammes existantes et la mise au point de nouveaux produits. Les investissements engagés par la Société dans ce cadre pourraient ne pas être rentables.

Le processus de recherche et développement est long : plusieurs années pour le lancement d'une nouvelle plateforme et au moins plusieurs mois pour un nouveau réactif ou groupe de réactifs. Ce processus comprend plusieurs étapes. Lors de chaque étape, la Société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs et être contrainte à renoncer à poursuivre ses efforts de développement d'un produit pour lequel elle a investi des montants importants. Les difficultés rencontrées dans les processus de recherche et développement et dans la certification réglementaire peuvent augmenter les coûts de la Société et remettre en cause la réussite commerciale de ces nouveaux produits.

Enfin, les développements technologiques rapides mis en œuvre par des concurrents pourraient rendre les nouveaux produits de la Société obsolètes avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits.

**Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de réaliser des bénéfices suffisants.**

Le succès de la Société dépend de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit des brevets, en particulier la portée et l'interprétation des revendications dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne puisse développer des inventions brevetables,
- ne puisse obtenir de brevets ou de licences auprès de tiers, pour certains produits ou techniques (notamment dans le domaine des immunoessais), nécessaires au développement de son activité,

- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes,
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers,
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ou
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, fassent l'objet de revendication ou plus généralement soient contestés par des tiers.

La Société détient actuellement plus de 397 familles de brevets délivrés ou en cours d'examen à l'échelle mondiale et un certain nombre de brevets font l'objet de licences à son profit pour des produits exploités ou en cours de développement. La Société ne peut pas garantir que tous ces brevets sont valables. Des tiers pourraient contester leur validité dans le cadre d'une procédure d'opposition, notamment devant l'Office européen des brevets, d'une action en annulation ou encore comme moyen de défense à l'occasion d'une action en contrefaçon, ce qui pourrait conduire selon le cas à la révocation ou l'annulation a posteriori de brevets déjà délivrés. La profusion des divulgations scientifiques au niveau mondial, tant orales qu'écrites, notamment dans le domaine des biotechnologies, fait peser sur la Société une incertitude permanente sur le fait que ses inventions soient brevetables. La Société ne peut pas garantir le niveau de protection qui sera accordé à ses brevets dans le cadre d'une action en contrefaçon intentée ou dont elle aurait à se défendre. Un des brevets de la Société arrive à expiration en 2008, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire de manière significative le montant des redevances actuellement perçues par la Société au titre des licences accordées sur ce brevet.

#### **Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.**

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et demandent un investissement en temps de ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement de l'industrie du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de brevets sont délivrés et le risque s'accroît de voir l'utilisation par la Société de certaines technologies constituer des violations de brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que 18 mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société ou pour des produits et procédés utilisés par la Société. La Société pourrait ainsi être contrainte, soit à obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou à rechercher des technologies de rechange si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable (cf. supra §4.9 « procédures en cours »).

#### **La Société est dépendante de certains cadres dirigeants et de scientifiques.**

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou ingénieurs. La perte de ces cadres y compris au profit de concurrents ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourraient nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. Certains des cadres dirigeants de la Société exercent des mandats sociaux importants au sein d'autres sociétés, ce qui risque de réduire le temps que ces cadres dirigeants peuvent consacrer à leurs fonctions au sein de la Société. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

**La Société pourrait faire face à une défaillance de son système d'information, paralysant notamment l'échange des données relatives à la production, la logistique, la comptabilité et les finances.**

La Société dépend de manière croissante d'applications informatiques communes et d'un réseau de communication pour la production de données pour les besoins de production et de logistique, ainsi que des données de nature comptables et financières sur la base desquelles sont prises les décisions relatives à la gestion de la Société. Toute défaillance, tout dysfonctionnement de ces applications ou du réseau de communication pourraient retarder ou biaiser l'activité production et/ou de logistique, ainsi que certaines prises de décision et entraîner des pertes financières pour la Société.

**Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative le chiffre d'affaires, les résultats et la situation nette de la Société (cf. chapitre 5 *infra*).**

La Société vend ses produits dans plus de 150 pays et pourrait voir son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation affectés par des variations de taux de change. Si la Société enregistre des charges en devises autres que l'euro, l'impact de ces charges ne compense que partiellement l'impact des variations de taux de change sur le chiffre d'affaires. La Société est particulièrement exposée aux variations des taux de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où une partie significative de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation est réalisée en Amérique du Nord (environ 26 % du chiffre d'affaires en 2005).

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

L'exposition au risque de change est analysée au § 5.2.6. L'impact des variations des taux de change sur le chiffre d'affaires et sur la réserve de conversion des deux derniers exercices est décrit dans les § 5.2. et 5.3.13.

**L'endettement à terme de la Société est constitué essentiellement par un prêt syndiqué de bioMérieux S.A. assujetti au respect de ratios financiers (sur la base de données consolidées) : (cf. Chapitre 5 *infra*).**

Au 31 décembre 2005, bioMérieux S.A. bénéficiait d'un contrat de prêt syndiqué contracté en avril 2004 d'un montant de 250 millions d'euros, se décomposant en deux tranches de 125 millions d'euros chacune.

La première tranche correspondait à un prêt amortissable. La seconde tranche correspondait à une ouverture de crédit de type « revolving » multi-devises de 125 millions d'euros ; cette seconde tranche était remboursable au plus tard le 13 avril 2009.

Au terme du contrat de prêt, le taux d'intérêt correspondait au taux Euribor ou Libor selon la devise, auquel s'ajoutait une marge variable en fonction du ratio « endettement net consolidé / résultat avant frais financiers, impôts et amortissement des écarts d'acquisition ».

Ce prêt syndiqué est assujetti au respect de certains ratios financiers liés au niveau d'endettement et à la capacité de remboursement de la Société.

Le non-respect de ces ratios pourrait limiter la capacité de la Société à utiliser ce prêt.

Au 31 décembre 2005, ce prêt n'est pas utilisé et les ratios financiers sont respectés.

**La Société détient des participations minoritaires dans d'autres sociétés.**

La Société détient des participations minoritaires dans plusieurs sociétés, notamment dans le secteur des biotechnologies. Ces participations ne lui donnant pas le contrôle de ces sociétés, celles-ci sont susceptibles de prendre des décisions n'allant pas nécessairement dans le sens des intérêts de la Société.

En outre, certaines de ces sociétés étant cotées ou susceptibles d'être cotées sur un marché financier, les résultats de la Société peuvent subir l'impact de l'évolution de leur cours de bourse.

Par ailleurs, la Société ne dispose pas d'un accès à l'information lui permettant d'assurer un suivi opérationnel et financier comparable à celui de ses filiales.

### **L'actionnaire principal de la Société possède une majorité des droits de vote aux Assemblées générales.**

Mérieux Alliance, société holding appartenant à la famille Alain Mérieux, détient environ 58,90 % du capital et 58,79 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, Mérieux Alliance pourra adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale ordinaire et, en l'absence d'un taux de participation des autres actionnaires très élevé, en Assemblée générale extraordinaire. Mérieux Alliance aura donc la faculté de prendre seule des décisions importantes, notamment la nomination des membres du Conseil d'administration et l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes, voire l'autorisation des augmentations de capital et les opérations de fusion ou d'apport. Cette faculté sera renforcée au moment où Mérieux Alliance aura acquis des droits de vote double (après une détention continue de 5 ans au nominatif, soit au plus tôt en 2007).

### **Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action ; impact de cessions futures d'actions**

Le cours de l'action de la Société peut varier en fonction d'un grand nombre de facteurs :

- un changement de recommandations sur la Société émanant d'analystes financiers,
- des changements de prévision des analystes sur le secteur où la Société opère,
- l'annonce par la Société de ses résultats ou d'opérations sur son capital ou d'autres changements importants dans son activité,
- et d'une manière générale, la fluctuation des marchés boursiers.

En outre, la présence d'actionnaires importants, détenant plus de 5 % du capital de la Société, réduit le nombre d'actions effectivement disponibles sur le marché ; dans la mesure où il n'existe plus d'engagement de conservation des titres, la cession d'un nombre important d'actions sur le marché ou la perception par le marché qu'une telle cession est imminente, pourrait entraîner une baisse du cours des actions de la Société.

### **Autres risques financiers**

La gestion des autres risques financiers sont traités au § 5.2.6 *infra*.

## **4.11.2 Gestion des risques**

Afin de prévenir et gérer efficacement les risques liés à son activité, la Société a mis en place des procédures de contrôle interne décrites au § 5.9.3 sous le rapport du Président du Conseil d'administration *infra*, ainsi qu'au § 4.12 *infra* « Assurances ».

Sur la gestion des risques financiers, voir également le § 5.3.27 *infra*.

## **4.12 ASSURANCES**

### **4.12.1 Politique d'achat d'assurances**

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de globalisation du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Pour répondre à l'exposition aux risques générés par son activité et sa structure, les garanties souscrites par le Groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Générales et Spécifiques,
- Dommages aux Biens & Pertes d'exploitation,
- Transport,
- Automobile,
- Construction,
- Individuelle Accidents.

Les garanties souscrites au titre de l'assurance Dommages et Pertes d'Exploitation comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques...) susceptibles d'affecter les sites de la Société, ainsi que des pertes d'exploitations consécutives pour une période de 12 mois.

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte pour sa part des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels,...). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

#### **4.12.2 Principaux contrats**

##### **♦ Responsabilité civile**

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale de 100 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment :

- la responsabilité civile exploitation,
- la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation,
- la responsabilité civile professionnelle,
- les atteintes à l'environnement du fait des produits.

Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes :

- Responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe,
- Responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (Loi Huriet).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans certains pays, des couvertures spécifiques locales de type "responsabilité civile employeur" ont été souscrites par certaines filiales du Groupe, notamment au Royaume Uni, aux Etats-Unis, au Canada, à Hong Kong, en Argentine, en Australie, à Singapour, en Turquie, en Italie et en Espagne.

La Société a également mis en place un programme d'assurance couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

#### ♦ **Dommmages aux biens et pertes d'exploitation**

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale d'un montant de 200 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment, les incendies, bris de machines, vols, évènements naturels et les pertes d'exploitation consécutives.

Cette couverture dite "police Master" couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux Etats-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

#### ♦ **Transport**

Les risques liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global pour un montant de 2 millions d'euros par expédition et par mode de transport. De manière générique, les assureurs et réassureurs excluent, en matière de transport de marchandises, la garantie des risques de terrorisme aux Etats-Unis et des risques chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

#### ♦ **Franchises et taux de prime**

La Société retient un niveau d'auto-assurance sécurisé qui concerne principalement les sinistres de fréquence, afin d'optimiser le coût de transfert des risques aux assureurs et de sensibiliser ses collaborateurs à la politique de gestion globale des risques.

Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des primes et aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

De manière générale :

Les franchises applicables aux contrats d'assurances sont :

- pour les garanties de responsabilité civile, des franchises différenciées entre 30 000 euros et 1 million d'euros par sinistre,
- pour les garanties dommages et pertes d'exploitation, des franchises différenciées,
- de 20 000 euros et 2 500 000 euros.

En 2005, aucun sinistre n'a excédé les franchises fixées par les polices dommages et pertes d'exploitation et responsabilité civile.

## **4.13 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

### **4.13.1 Politique environnementale**

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Société s'efforce de conduire ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur ses sites (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires, visiteurs), à maîtriser l'effet de ses activités sur l'environnement et à protéger ses actifs.

La Société analyse les dangers et évalue les risques avant de choisir d'utiliser des produits dangereux, d'acquérir ou d'exploiter des biens immobiliers ou des installations et de développer de nouveaux procédés ou produits.

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets,...). La Société fait régulièrement auditer ses installations sur l'application des réglementations et des autres obligations qui lui sont applicables et s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires pour traiter les écarts constatés.

Les critères de respect de la réglementation hygiène, sécurité, environnement, sont pris en compte lors de la sélection des fournisseurs de biens et de services; des évaluations de fournisseurs sont effectuées.

La hiérarchie de la Société est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur.

Des procédures spécifiques (règles, consignes, instructions,...) sont développées et appliquées pour la réalisation des tâches analysées comme critiques. Des formations sont régulièrement conduites auprès des salariés afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Sur ses principaux sites de production, la Société a mis en place des démarches d'amélioration continue de type « Kaizen » ou « 5S ». Ces démarches participent à la prise en compte des impacts de la Société sur l'environnement.

Un reporting sur les accidents du travail de ses principaux sites de production est réalisé mensuellement et diffusé dans l'entreprise.

#### **4.13.2 Bilan environnemental**

##### **Préservation des ressources naturelles et contribution à la réduction de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières :**

- ♦ **L'eau**

- La consommation des ressources en eau

L'eau, solvant non dangereux, est utilisée en priorité par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphères contrôlées ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce type d'utilisations, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue, comme sur son site de La Balme (France).

La consommation d'eau était de 450 000 m<sup>3</sup> en 2003 et 2004 et de 480 000 m<sup>3</sup> en 2005.

- Eaux usées

Les eaux contaminées biologiquement et chimiquement sont récupérées et décontaminées à la source. Sur les sites de production les plus importants, des analyses sur les eaux usées sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres : débit, pH, température, matières en suspension, matières organiques, azote, halo forme et métaux lourds.

- ♦ **L'énergie**

La Société privilégie l'utilisation du gaz naturel en tant que source d'énergie peu polluante. Les installations de combustion de la Société sont suivies sur le plan de l'efficacité énergétique et des émissions de polluants. Les installations ne répondant pas aux dernières normes dans ce domaine sont systématiquement mises en conformité.

En terme d'efficacité énergétique, la Société met en place une politique et un programme d'optimisation et de réduction. En 2005, un diagnostic énergétique a été effectué en France sur les sites de Marcy l'Etoile, Craponne et le nouveau site de Grenoble. Des fiches d'actions ont été établies et leur mise en œuvre est suivie. Les données chiffrées et le retour d'expérience obtenus sont utilisés pour améliorer l'efficacité énergétique des installations de la Société.

Des actions comparables seront progressivement menées sur les autres sites du Groupe.

En 2005 la consommation totale toutes énergies confondues était de 120 GWh. Elle fut de 127 GWh en 2004 et de 125 GWh en 2003.

- ♦ **Les matières premières**

La Société s'attache à réduire sa consommation de matières premières dans son activité de conditionnement et d'emballage, activité la plus consommatrice de matières premières, en cherchant notamment à utiliser des emballages de regroupement adaptés au volume et en privilégiant le recyclage.

- ♦ **L'air**

La Société s'attache à réduire ses émissions notamment en privilégiant l'utilisation de combustibles propres comme le gaz naturel. Ses principales installations de production répondent aux normes les plus récentes en termes de rejet de polluants.

- ♦ **L'amiante**

La Société a procédé en 1997 à un contrôle de l'amiante sur ses sites français et y a effectué les travaux nécessaires. Par ailleurs, la Société a entrepris la constitution de dossiers techniques sur le contrôle de l'amiante par bâtiment conformément à la nouvelle réglementation française.

- ♦ **Les nuisances olfactives et sonores**

La Société veille, pour ses installations génératrices de bruit, à respecter les niveaux d'émergence sonores qui lui sont prescrits selon l'implantation de ses sites. Dans ce cadre, elle réalise, sur ses sites français, des campagnes de mesure triennales, conformément aux arrêtés d'autorisation d'exploiter en vigueur.

Les activités de la Société n'engendrent pas actuellement de nuisances olfactives.

- ♦ **Les déchets**

Depuis de longues années, la Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri sélectif à la source. Ses efforts portent notamment sur le développement de filières permettant de réduire les quantités de déchets produits. La Société privilégie le développement du recyclage, de la réutilisation et du tri pour les déchets non dangereux. Pour les déchets dangereux (produits chimiques de laboratoire rebutés, solvants organiques, acides, bases,...), la Société a toujours choisi de mener une politique rigoureuse de récupération à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées.

**Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées :**

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent donc pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites.

**Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :**

La Société n'a pas, pour l'instant, entrepris de démarches de certification environnementale.

### **Les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables :**

Tous les sites français de la Société sont en conformité avec la réglementation applicable en matière d'installations classées, qu'ils soient soumis au régime déclaratif ou à autorisation, en fonction de leur activité. Aucun de ces sites n'est soumis aux réglementations applicables aux risques technologiques majeurs.

### **Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement :**

La Société veille à intégrer à la conception et tout au long de la vie de ses installations les aspects liés à la protection de l'environnement et à l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles. Des investissements significatifs sont régulièrement effectués par la Société pour assurer une parfaite adéquation de ses installations aux contraintes environnementales. Ainsi, en 2005, elle a consacré plus de 700 000 euros à des investissements liés à la préservation de l'environnement.

### **Gestion interne et maîtrise des risques environnementaux :**

Les principaux sites de production de la Société sont dotés de services "HSE" (Hygiène, Sécurité, Environnement) qui dépendent du Directeur de l'établissement. En outre, la direction infrastructures et patrimoine apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites, en particulier à ceux qui ne disposent pas de ressources internes spécialisées.

La Société a mis en place une formation d'accueil en matière "HSE" destinée aux nouveaux salariés de ses sites français, néerlandais et nord-américains.

En 2005, la Société a procédé à un audit de sûreté de ses principaux sites de production, qui ont conduit au renforcement des mesures de sécurité physiques pour les sites français de Marcy et de Craonne.

L'ensemble des mesures environnementales relatives ci-dessus fait l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du huitième principe du Pacte Mondial\* auquel la Société a adhéré en 2004.

---

\* Pacte mondial, également appelé « Global Compact », officiellement lancé en juillet 2000 et annoncé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi ANNAN, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu en janvier 1999 à Davos (Suisse). Ce pacte invite les sociétés qui choisissent d'y adhérer à adopter neuf principes universels concernant les droits de l'homme, les normes de travail et l'environnement, dans l'esprit d'un « développement responsable et durable », étant précisé que les sociétés adhérentes restent les seuls juges en ce qui concerne les modalités d'application de ces principes.

# CHAPITRE 5

## PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

### 5.1 CHIFFRES CLES

Les comptes consolidés des exercices 2005 et 2004 sont présentés selon le référentiel IAS/IFRS. Les comptes consolidés des exercices 2004 et 2003 sont présentés selon le référentiel français CRC 99-02.

#### 5.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	jan 05-dec 05 IAS / IFRS	jan 04-dec 04 IAS / IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	993,6	929,3
<b>Marge brute</b>	520,4	497,0
<b>Résultat opérationnel courant</b>	138,8	134,1
<b>Résultat opérationnel</b>	138,9	129,5
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	90,1	79,7

<i>En millions d'euros</i>	jan 04-dec 04 12 mois CRC 99-02	jan 03-dec 03 12 mois CRC 99-02
<b>Chiffre d'affaires</b>	930,6	914,5
<b>Marge brute</b>	497,4	474,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	132,2	102,1
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	80,1	61,2
<b>Résultat net consolidé</b>	75,7	55,0

## 5.1.2 Bilan consolidé

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2005 IAS / IFRS	Net 31/12/2004 IAS / IFRS
<b>Actifs non courants</b>	428,3	393,7
<b>Actifs courants</b>	477,8	444,9
<b>Total actif</b>	906,1	838,6
Passif	31/12/2005	31/12/2004
<b>Capitaux propres</b>	498,5	391,5
<b>Passifs non courants</b>	102,3	195,7
<b>Passifs courants</b>	305,3	251,4
<b>Total passif</b>	906,1	838,6

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2004 CRC 99-02	Net 31/12/2003 CRC 99-02
<b>Actif immobilisé</b>	374,4	373,8
<b>Actif circulant</b>	453,6	507,8
<b>Total actif</b>	828,0	881,6
Passif	31/12/2004	31/12/2003
<b>Capitaux propres (Groupe et minoritaires)</b>	389,9	348,8
<b>Provisions pour risques et charges</b>	76,4	73,2
<b>Impôt différé passif</b>	4,7	5,3
<b>Dettes</b>	357,0	454,3
<b>Total passif</b>	828,0	881,6

### 5.1.3 Tableau de variation de l'endettement net consolidé

<i>En millions d'euros</i>	jan 05-dec 05 12 mois IAS / IFRS	jan 04-dec 04 12 mois IAS / IFRS
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	214,0	205,9
<b>Flux liés à l'activité</b>	164,5	160,9
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	-75,6	-70,0
<b>Flux liés aux fonds propres</b>	-15,9	-17,4
<b>Variation de l'endettement net (1)</b>	<b>73,0</b>	<b>73,5</b>
<b>Endettement net à l'ouverture</b>	<b>118,1</b>	<b>188,3</b>
Incidence des fluctuations de change sur l'endettement net	-1,8	3,3
<b>Variation de l'endettement net (1)</b>	<b>-73,0</b>	<b>-73,5</b>
<b>Endettement net à la clôture</b>	<b>43,3</b>	<b>118,1</b>

(1) Variation de l'endettement net, hors incidence des fluctuations de change

<i>En millions d'euros</i>	jan 04-dec 04 12 mois CRC 99-02	jan 03-dec 03 12 mois CRC 99-02
<b>Capacité d'autofinancement</b>	163,1	140,1
<b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>	2,4	4,9
<b>Flux liés à l'activité</b>	165,5	145,0
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	-75,2	-70,9
<b>Fonds propres</b>	-17,4	-19,0
<b>Variation de l'endettement net</b> (hors incidence des fluctuations de change)	<b>72,9</b>	<b>55,1</b>
<b>Analyse de la variation de l'endettement net</b>		
Endettement net à l'ouverture	178,8	237,1
Incidence des fluctuations de change sur l'endettement net	3,3	-3,2
<b>Variation de l'endettement net</b>	<b>-72,9</b>	<b>-55,1</b>
<b>Endettement net à la clôture</b>	<b>109,2</b>	<b>178,8</b>

## **5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE**

### **5.2.1 Présentation générale**

#### **Marche générale**

Hors effets de change et de périmètre, le chiffre d'affaires consolidé de la Société a connu une progression très régulière : entre 1996 et 2005, la croissance annuelle a été en moyenne de +6 %, se situant entre +5,2 % et +6,3 % par an pendant cette période, sauf en 1996 (+7,3 %) et en 2000 (+8,5 %). Sur les deux derniers exercices, elle a été de +5,2 % en 2004 et de +5,7 % en 2005.

La régularité de cette évolution du chiffre d'affaires s'explique notamment par la croissance du marché, l'extension des menus de réactifs sur la base installée existante et la croissance de celle-ci. Les réactifs, qui représentent entre 84 et 85 % du chiffre d'affaires, sont pour 70 % d'entre eux destinés aux systèmes automatisés proposés par la Société, le solde provenant de tests manuels ou non spécifiques à ses automates. Au 31 décembre 2005, elle a disposé chez ses clients d'un parc d'environ 42 000 instruments dont la très grande majorité fonctionne exclusivement avec les réactifs de la Société.

Le chiffre d'affaires est majoritairement réalisé sur les grands marchés du diagnostic que sont l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon : ces marchés ont représenté ensemble 86 % du chiffre d'affaires en 2005, un pourcentage demeuré relativement stable depuis 2001. La croissance du chiffre d'affaires a été plus soutenue sur les applications industrielles (en progression de +8,3 % en 2005) que sur les applications cliniques (+5,3 % en 2005).

La rentabilité opérationnelle a progressé régulièrement au cours des dernières années, reflétant l'intégration rapide des activités d'OTD : elle représente 14 % du chiffre d'affaires en 2005 et en 2004.

Les activités de la Société ont généré un flux de trésorerie positif permettant à la Société de financer ses investissements et de réduire de façon significative son endettement financier net contracté lors de l'acquisition d'OTD. Fin 2005, l'endettement net du Groupe ne s'élève plus qu'à 43,3 millions d'euros, représentant 9 % des capitaux propres.

#### **Facteurs affectant le chiffre d'affaires de la Société**

Les ventes de réactifs représentent près de 85 % du chiffre d'affaires de la Société. Ce type de vente est précédé, sauf pour les produits manuels ou non spécifiques, de la vente ou de la mise à disposition d'instruments sur lesquels ces réactifs sont utilisés. A fin 2005, environ les deux tiers du parc d'instruments ainsi installés chez les clients étaient vendus, le tiers restant étant mis à disposition. Dans ce dernier cas, le prix de vente des réactifs tient compte de la mise à disposition gratuite de l'instrument. Les ventes d'instruments ont représenté près de 12 % du chiffre d'affaires consolidé de 2005.

L'évolution de la base installée est un indicateur du chiffre d'affaires potentiel de la Société. Néanmoins, la relation entre la base installée et le chiffre d'affaires n'est pas directe puisque la consommation de réactifs par instrument peut varier de façon significative d'une gamme de produits à une autre, qu'elle dépend de l'étendue des menus de réactifs disponibles sur chaque instrument, et de la valeur ajoutée de chaque test d'un menu. Ainsi, l'évolution du parc installé n'est qu'un des facteurs qui influencent le chiffre d'affaires de la Société.

La Société fournit par ailleurs certains services, comme l'assistance technique, qui sont facturés par l'intermédiaire de contrats de prestations de services ou inclus dans le prix de vente des réactifs. Les services facturés distinctement ont représenté environ 4 % du chiffre d'affaires en 2005.

## Facteurs affectant le résultat opérationnel courant

L'évolution du résultat opérationnel courant reflète celle des facteurs ci-après.

- La marge brute intègre les coûts liés directement à la fabrication ou à l'achat des produits, à leur stockage, à leur livraison chez le client, à l'installation et l'entretien des instruments, à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués auprès des clients, et aux redevances payées pour certains des produits commercialisés.
- Les autres coûts opérationnels de la Société sont essentiellement les charges commerciales, les frais généraux, et les frais de recherche et développement. Ces derniers sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ; ils incluent, le cas échéant, les droits d'entrée relatifs aux licences pour des produits en développement.
- Les redevances reçues sont comptabilisées sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant, nettes de l'amortissement des actifs incorporels correspondants ; elles favorisent le résultat opérationnel courant à hauteur de 8,3 millions d'euros en 2005.

## Impact des taux de change

Une part importante de l'activité de la Société étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux Etats-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée. Par contre, cette auto-couverture est plus limitée pour les diverses autres devises dans lesquelles la Société opère.

En outre, elle peut être exposée sur des dettes contractées par certaines de ses filiales dans une devise autre que la leur, notamment des dettes en euros ou en dollars contractées dans des pays dont la devise est plus volatile et dont la couverture des risques associés n'est pas toujours possible (comme certains pays d'Amérique latine).

La politique actuelle de la Société (que la Société pourrait modifier) est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, elle a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel. Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

L'exposition au risque de change, ainsi qu'à d'autres risques de marché est analysée au paragraphe 5.2.6 "Risques de marché" *infra*. L'impact des variations des taux de change sur le chiffre d'affaires des deux derniers exercices est décrit ci-après sous la rubrique "chiffre d'affaires".

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

## Données comparables

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à "données comparables", cela signifie que les impacts des variations de taux de change, des variations de périmètre (acquisitions ou cessions des sociétés consolidées) et des changements de référentiel comptable ont été exclus. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice en cours sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

## Nature saisonnière de l'activité

L'activité de la Société n'a pas une nature saisonnière.

## 5.2.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004

### Evolution du périmètre de consolidation

- Les sociétés bioMérieux S.A. et APIBIO SAS, société détenue à 100 % par bioMérieux S.A., ont fusionné rétroactivement au 1er janvier 2005, conformément au traité de fusion signé le 22 mars 2005 et ratifié par l'Assemblée générale du 9 juin 2005.
- bioMérieux Inc a racheté les 2/3 des parts de l'actionnaire minoritaire de bioMérieux Mexique, portant ainsi la quote-part du Groupe dans cette société à 93 %, contre 80 % précédemment. Ce rachat ayant été réalisé pour une valeur proche de la quote-part d'actif net correspondante, il n'a engendré qu'un faible écart d'acquisition négatif, qui a été immédiatement amorti.
- bioMérieux Inc a cédé à bioMérieux S.A. les titres qu'elle détenait dans la capital de bioMérieux Japon, désormais détenue à 100 % par bioMérieux S.A.. Ce transfert interne est sans impact sur les comptes consolidés.
- bioMérieux Hongrie et bioMérieux République Tchèque ont été créées fin 2005. Elles sont détenues à 100 % par bioMérieux S.A..

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2005 s'établit à 994 millions d'euros contre 929 millions d'euros en 2004, en hausse de 5,7 % à structure et taux de change constants. A parités courantes, la croissance du chiffre d'affaires en euros ressort à 6,9 %.

Dans un environnement très concurrentiel, l'activité s'est développée favorablement dans toutes les régions, notamment en Europe et en Asie.

En millions d'euros	2005	2004*	Variation	
			en %	hors effets de change
<b>Europe (1)</b>	<b>566,8</b>	533,0	+6,4	<b>+5,8</b>
<b>Amérique du Nord</b>	<b>255,9</b>	244,3	+4,8	<b>+4,3</b>
<b>Asie Pacifique (2)</b>	<b>107,5</b>	96,4	+11,5	<b>+10,0</b>
<b>Amérique latine</b>	<b>63,4</b>	55,6	+14,0	<b>+3,8</b>
<b>Total</b>	<b>993,6</b>	929,3	<b>+6,9 %</b>	<b>+5,7 %</b>

\* Mises en conformité avec les normes IFRS

(1) Y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

(2) Y compris l'Inde, auparavant reportée avec l'Amérique latine

- La progression du chiffre d'affaires de la région Europe – Moyen-Orient – Afrique (57 % du chiffre d'affaires total) s'explique par les bonnes performances réalisées dans les gammes de bactériologie, grâce notamment au succès de VITEK<sup>®</sup> 2 Compact et à la gamme d'hémoculture BacT/ALERT<sup>®</sup>. La biologie moléculaire et les applications industrielles enregistrent également une forte croissance (respectivement +19 % et +10 %). Des marchés importants comme l'Allemagne (+7 %), le Royaume Uni (+8 %) ou l'Espagne (+5 %) ont été particulièrement dynamiques. En revanche, la croissance s'est ralentie en Italie, en raison d'une concurrence accrue sur la gamme VIDAS<sup>®</sup> pour les tests de routine. Une situation comparable s'est développée en France, où les ventes ont, toutefois, enregistré une reprise (+3,7 %), liée en grande partie aux ventes d'instruments VITEK<sup>®</sup> 2 Compact.
- En Amérique du Nord (26 % du chiffre d'affaires total), la bactériologie clinique affiche une progression, à devises constantes, de 8 %, grâce au dynamisme de la gamme d'hémoculture BacT/ALERT<sup>®</sup> et au lancement au second semestre de VITEK<sup>®</sup> 2 Compact. La gamme VIDAS<sup>®</sup> poursuit son développement rapide (+13 %) dans les salles d'urgence et dans les Physician Office Labs (POL). Le taux de croissance des ventes est, toutefois, affecté par la stabilité de l'activité des applications industrielles (en raison de l'effet de base lié aux ventes exceptionnelles d'instruments de 2004), ainsi que par la baisse enregistrée sur les gammes « Autres ».
- Dans la région Asie – Pacifique (11 % du chiffre d'affaires total), les gammes de bactériologie VITEK<sup>®</sup> et BacT/ALERT<sup>®</sup> ont connu une croissance soutenue, notamment grâce aux ventes d'instruments réalisées dans le cadre d'un important appel d'offres en Chine. Les applications industrielles, en hausse de 19 % à devises constantes, ainsi que la gamme VIDAS<sup>®</sup>, ont également contribué au développement. Outre la Chine qui continue de croître rapidement (+22 %), la Corée, l'Inde et la Thaïlande affichent également des taux de progression très élevés.
- En Amérique latine (6 % du chiffre d'affaires total), la forte croissance du chiffre d'affaires en bactériologie a été atténuée par la stabilité des ventes au Brésil (pays qui compte pour plus du tiers de l'activité de la région), due principalement au non-renouvellement de l'appel d'offres de biologie moléculaire pour le suivi de la charge virale VIH.

A devises constantes, les applications cliniques (866 millions d'euros) affichent une hausse de 5,3 %, tandis que les applications industrielles (128 millions d'euros) progressent de 8,3 %.

- Dans le domaine clinique, la croissance a été tirée par la bactériologie (+10 %, à devises constantes), avec le succès de VITEK<sup>®</sup> 2 Compact et la bonne dynamique de BacT/ALERT<sup>®</sup>. La gamme VIDAS<sup>®</sup> poursuit sa croissance dans les POL (aux USA et en Allemagne), dans les salles d'urgence et dans la région Asie Pacifique et ce, malgré des difficultés dans certains pays d'Europe sur les tests de routine. En décembre 2005, le nouveau système VIDIA a été pré-lancé en France, en Belgique et au Portugal.
- Dans le domaine industriel, la progression du chiffre d'affaires annuel ressort à 8,3 %, hors effets de change. Dans le secteur pharmaceutique, elle a été portée par le développement de la gamme de milieux de culture et par le lancement mondial réussi de VITEK<sup>®</sup> 2 Compact. L'enrichissement du menu de VIDAS<sup>®</sup> et de la gamme de milieux de culture chromogéniques a contribué à la croissance dans le secteur agro-alimentaire, où la Société a également lancé le système TEMPO<sup>®</sup>.

La base d'instruments installés a atteint environ 42 000 systèmes au 31 décembre 2005, avec l'installation de près de 3 500 nouveaux systèmes.

Les **ventes d'instruments** ont contribué pour 11,8 % au chiffre d'affaires, contre 10,4 % en 2004. Cette progression s'explique essentiellement par le développement rapide du VITEK<sup>®</sup> 2 Compact, qui a été lancé avec succès dans les principaux pays européens au cours du premier semestre, puis aux Etats-Unis, au Japon et dans le reste du monde dans la deuxième partie de l'année.

La Société a également lancé la commercialisation d'easyMAG<sup>™</sup>, système automatisé d'extraction en biologie moléculaire, de TEMPO<sup>®</sup>, automate dédié aux applications industrielles et procédé aux premières installations du nouveau système d'immunoessais VIDIA<sup>®</sup>. Le lancement de ces deux dernières plateformes n'a eu qu'une incidence très limitée sur le chiffre d'affaires en 2005. Leur impact sur le chiffre d'affaires restera marginal en 2006, du fait de la nécessité de constituer une base installée et de développer le menu de réactifs associé.

Les **ventes de réactifs** représentent 83,8 % du chiffre d'affaires en 2005 (85,4 % en 2004) et la facturation des services a atteint 4,4 % (4,2 % en 2004). 29 nouveaux réactifs et logiciels ont été lancés en 2005, sur l'ensemble des gammes.

Au cours de l'année 2005, la Société a poursuivi l'expansion de son réseau international par la création de deux nouvelles filiales de distribution, en Hongrie et en République Tchèque, portant ainsi à trente-cinq le nombre de ses filiales à l'étranger. Implanté en Chine depuis de nombreuses années, bioMérieux a procédé au transfert de son siège à Shanghai.

bioMérieux a, par ailleurs, conclu des accords de licences, avec notamment :

- la société Brahms pour l'utilisation de la procalcitonine en tant que marqueur des infections bactériennes sévères,
- la société Roche Diagnostics pour l'utilisation de proBNP en tant que marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu,
- la société Gen-Probe pour l'accès aux marqueurs de l'ARN ribosomique de bactéries cibles.

La Société a également noué des partenariats importants avec :

- l'Académie Chinoise des Sciences Médicales, dans le domaine des nouveaux agents pathogènes,
- la société américaine Affymetrix et la société de biotechnologie française ExonHit Therapeutics, dans le domaine du cancer du sein,
- la société diagnoSwiss pour le développement de puces électrochimiques, notamment dans le domaine des immuno-essais,
- la société de biotechnologie indienne Avestha Gengraine, dans le domaine de la tuberculose.

Dans un environnement réglementaire de plus en plus strict, la Société a poursuivi les plans d'actions initiés en 2004 pour renforcer son système d'assurance qualité, en particulier sur son site de Durham aux USA.

- La FDA a procédé en mai à une inspection portant sur les gammes d'immuno-essais en microplaques, produites sur ce site et vendues uniquement aux États-Unis. Cette inspection a donné lieu à l'émission d'une « Warning Letter » le 29 juillet. Pour répondre à l'ensemble des observations soulevées par la FDA, la filiale nord-américaine a concentré ses efforts sur les plans d'actions visant au renforcement du système d'assurance-qualité du site. Elle a, en particulier, procédé à des investissements en production, travaillé à l'amélioration de ses processus et renouvelé une partie de ses équipes. Une nouvelle inspection du site par la FDA s'est déroulée fin 2005, qui a souligné à nouveau la nécessité d'accentuer les efforts entrepris.
- Les inspections réglementaires qui sont intervenues en 2005 sur les autres sites du Groupe, en particulier en France et aux USA se sont déroulées de façon satisfaisante.

## **Marge brute et résultat**

### Normes IAS / IFRS

Les comptes au 31 décembre 2005 sont arrêtés selon le référentiel IAS/IFRS. Les comptes 2004 ont été mis en harmonie avec ce nouveau référentiel comptable.

L'introduction des normes IFRS n'a pas d'incidence significative au niveau du résultat net, hormis l'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition, qui représentait une charge de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'introduction des nouvelles normes conduit au reclassement de certaines charges de l'exercice 2004, notamment les frais d'introduction en bourse, sans incidence sur le résultat net. Il en résulte néanmoins une diminution de 2,7 millions d'euros du résultat opérationnel 2004, utilisé en comparaison du résultat au 31 décembre 2005.

## Compte de résultat

La **marge brute** augmente de 23,4 millions d'euros, pour atteindre 520,4 millions d'euros. Elle représente 52,4 % du chiffre d'affaires, contre 53,5 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004 (après une progression de 160 points de base en 2004). Cette évolution résulte du renforcement des systèmes d'assurance qualité et de la hausse des frais d'expédition. Elle s'explique également par l'impact, au second semestre, de la hausse des prix des matières premières et par l'importance relative des ventes d'instruments, dont la contribution à la marge brute est inférieure à celle des réactifs.

Malgré le renforcement des équipes de ventes et marketing et l'impact en année pleine des charges afférentes à la cotation en bourse, les **charges commerciales** et les **frais généraux** passent de 26,4 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004 à 26,1 % en 2005.

Les frais de **recherche et développement** s'élèvent à 130,7 millions d'euros et représentent 13,1 % du chiffre d'affaires (13,6 % en 2004). Les sommes consacrées au développement du portefeuille de licences (nouveaux bio-marqueurs, Affymetrix, diagnoSwiss, ...) ont représenté 8,2 millions d'euros (6,9 millions en 2004).

Le **résultat opérationnel courant** atteint 138,8 millions d'euros, soit 14 % du chiffre d'affaires contre 14,4 % en 2004.

Le **résultat opérationnel** progresse de 7,3 %, à 138,9 millions d'euros. Il représente 14 % du chiffre d'affaires, contre 13,9 % du chiffre d'affaires en 2004, exercice au cours duquel avaient été enregistrés les frais d'introduction en bourse (5,2 millions d'euros).

La **charge financière totale** diminue de 10,1 millions d'euros. Elle a bénéficié de la baisse de l'endettement, de la réduction du taux d'intérêt moyen et des effets favorables de divers éléments financiers non récurrents. En particulier, l'exercice 2005 enregistre des gains de change et de moindres provisions pour dépréciation de titres et ne subit pas, comme en 2004, de coûts de restructuration de la dette financière.

La **charge d'impôt sur les bénéficiaires** augmente de 9,1 millions d'euros, sous l'effet de la progression des résultats taxables et du taux moyen d'imposition, qui s'établit à 34,9 % du résultat avant impôt, contre 33 % en 2004.

En conclusion, le **résultat net** progresse de 13 % en 2005, pour atteindre 90,1 millions d'euros, soit 9,1 % du chiffre d'affaires (8,6 % du chiffre d'affaires en 2004).

## Tableau de variation de l'endettement net et situation financière

Le maintien du résultat à un niveau élevé, la stabilité du besoin en fonds de roulement et la maîtrise des investissements ont permis de dégager un **cash-flow libre**\* de 89 millions d'euros environ (avant le paiement du dividende de 15,8 millions d'euros intervenu en juin 2005), en progression de près de 16 millions d'euros (+21 %) par rapport à 2004.

Malgré la croissance de l'activité, le **besoin en fonds de roulement d'exploitation** est resté stable sur l'exercice. La hausse des stocks (16,3 millions d'euros), due notamment aux nouveaux produits et aux conséquences du renforcement de l'assurance qualité, a été compensée par l'augmentation des dettes d'exploitation et par la faible progression des créances clients (2,7 millions d'euros). Cette dernière s'explique, en particulier, par d'importants encaissements dans les pays d'Europe du Sud. Le délai moyen de recouvrement a ainsi diminué de 5 jours, à données comparables.

---

\* Le cash-flow libre est défini comme étant le solde net des flux provenant des opérations après déduction de ceux affectés aux investissements, sous réserve du retraitement de certaines opérations de 2004 préalables à l'introduction en bourse de bioMérieux.

En 2005, **les investissements** se sont élevés à 82 millions d'euros, dont 38 millions au titre des instruments placés. Les investissements industriels ont représenté 44 millions d'euros, notamment :

- en France, sur les sites de :
  - Grenoble, où ont été regroupées les activités françaises de biologie moléculaire (inauguration officielle de ce nouvel ensemble le 13 avril 2006),
  - Craponne (Rhône), avec l'agrandissement de l'unité de production des boîtes de Petri,
  - la Plaine de l'Ain, dans le centre logistique IDC,
- en Italie, à Florence, avec l'extension des installations de production pour les instruments TEMPO<sup>®</sup> et VIDIA<sup>®</sup>,
- aux Etats-Unis, sur le site de Durham, où la Société poursuit son programme d'investissements, notamment pour répondre aux impératifs d'assurance qualité.

Dans ce contexte, l'endettement net s'élève, au 31 décembre 2005, à 43,3 millions d'euros, en baisse de près de 75 millions d'euros sur la période. Il représente 9 % des capitaux propres.

### 5.2.3 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003

Les comptes consolidés des exercices 2004 et 2003 sont présentés selon le référentiel français CRC 99-02.

#### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – REGLEMENT CRC 99-02

<i>En millions d'euros</i>	jan 04-dec 04 12 mois	jan 03-dec 03 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>930,6</b>	<b>914,5</b>
<b>Marge brute</b>	<b>497,4</b>	<b>474,5</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>132,2</b>	<b>102,1</b>
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>80,1</b>	<b>61,2</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>75,7</b>	<b>55,0</b>

## BILAN CONSOLIDE – REGLEMENT CRC 99-02

<b>Actif</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Net</b> <b>31/12/2004</b>	<b>Net</b> <b>31/12/2003</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>374,4</b>	<b>373,8</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>453,6</b>	<b>507,8</b>
<b>Total actif</b>	<b>828,0</b>	<b>881,6</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
<b>Capitaux propres (Groupe et minoritaires)</b>	<b>389,9</b>	<b>348,8</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>76,4</b>	<b>73,2</b>
<b>Impôt différé passif</b>	<b>4,7</b>	<b>5,3</b>
<b>Dettes</b>	<b>357,0</b>	<b>454,3</b>
<b>Total passif</b>	<b>828,0</b>	<b>881,6</b>

## TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET CONSOLIDE – REGLEMENT CRC 99-02

<i>En millions d'euros</i>	<b>jan 04-dec 04</b> <b>12 mois</b>	<b>jan 03-dec 03</b> <b>12 mois</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>163,1</b>	<b>140,1</b>
<b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>	<b>2,4</b>	<b>4,9</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>165,5</b>	<b>145,0</b>
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-75,2</b>	<b>-70,9</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>-17,4</b>	<b>-19,0</b>
<b>Variation de l'endettement net</b> (hors incidence des fluctuations de change)	<b>72,9</b>	<b>55,1</b>
<b>Analyse de la variation de l'endettement net</b>		
Endettement net à l'ouverture	178,8	237,1
Incidence des fluctuations de change sur l'endettement net	3,3	-3,2
<b>Variation de l'endettement net</b>	<b>-72,9</b>	<b>-55,1</b>
<b>Endettement net à la clôture</b>	<b>109,2</b>	<b>178,8</b>

### Faits marquants

#### Introduction en bourse

bioMérieux a été introduit sur le Premier Marché de la bourse de Paris le 6 juillet 2004, dans le cadre d'une offre publique portant sur la participation détenue par Wendel Investissement. Par ailleurs, dans le cadre de cette introduction en bourse, bioMérieux a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés.

Pour faciliter cette introduction, bioMérieux a procédé préalablement aux opérations suivantes :

- Fusion avec la société NBMA
- Remboursement anticipé du prêt syndiqué mis en place en 2001 pour l'acquisition d'OTD et souscription d'un nouvel emprunt, contracté auprès d'un nombre plus limité de banques.

Les frais liés à l'introduction en bourse ont été comptabilisés en résultat exceptionnel pour 5,2 millions d'euros après déduction de la quote-part prise en charge par Wendel Investissement et inscription des frais liés à l'offre salariés en diminution de la prime d'apport correspondante (0,8 million d'euros). Les frais généraux ont supporté une charge de 1,1 million d'euros au titre des commissions bancaires sur le prêt de 2001, tandis que des commissions relatives au nouvel emprunt s'élevant à 0,4 million d'euros ont été portées à l'actif pour être prises en charge au cours des exercices futurs.

#### Fusion avec la société NBMA

Pour faciliter son introduction en bourse, bioMérieux a absorbé la société Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA), société holding qui détenait 99,3 % de son capital avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette fusion n'a pas eu d'incidence significative sur le compte de résultat.

En particulier, l'écart de fusion de 3,3 millions d'euros résultant de la différence négative entre la prime de fusion retraitée (186,4 millions d'euros) et la valeur des titres bioMérieux apportés par NBMA (189,7 millions d'euros), a été imputée sur les réserves distribuables et a donc été sans effet sur le résultat.

L'intégration fiscale qui unissait bioMérieux S.A. et APIBIO autour de NBMA, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, a été poursuivie par une nouvelle intégration fiscale entre bioMérieux S.A. et APIBIO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### Rachat de l'intégralité des actions d'APIBIO

La participation que CEA-Industrie détenait précédemment dans le capital d'APIBIO (4,7 %) ayant été rachetée le 22 décembre 2004, cette société est détenue à 100 % au 31 décembre 2004. Sa fusion avec bioMérieux S.A. a été proposée à l'Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2005.

#### Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2004, bioMérieux a réalisé un chiffre d'affaires de 931 millions d'euros, en hausse de 5,2 % à devises et périmètre constants.

La tenue de l'euro contre la plupart des devises et plus particulièrement contre le dollar américain a continué de peser sur le chiffre d'affaires publié, en croissance de 1,8 %.

La croissance a été soutenue par les **ventes de réactifs** qui ont augmenté de 6 % hors effets de change. Dans le même temps, 3 500 nouveaux instruments ont été mis en place chez les clients.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2004</b>	2003	<i>Variation</i>	
			<i>en %</i>	<b><i>hors effets de change</i></b>
<b>Europe, Moyen-Orient Afrique</b>	<b>533,9</b>	515,7	+3,5	<b>+3,7</b>
<b>Amérique du Nord</b>	<b>244,4</b>	252,0	-3,0	<b>+6,1</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>89,0</b>	85,1	+4,5	<b>+8,8</b>
<b>Amérique latine et Inde</b>	<b>63,3</b>	61,7	+2,6	<b>+9,1</b>
<b>Total</b>	<b>930,6</b>	<b>914,5</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>+5,2 %</b>

Les ventes progressent hors effets de change dans toutes les régions géographiques :

- Le chiffre d'affaires de la région Europe - Moyen-Orient - Afrique augmente globalement de 3,7 % hors effet de change.
- Hors France et à parités constantes, la croissance de la région ressort à 6,6 %, notamment grâce aux fortes progressions enregistrées en Italie (+9 %) et en Allemagne (+8 %). En France où les ventes enregistrent un léger tassement (-2 %), l'instrument VITEK® 2 Compact, lancé le 1<sup>er</sup> décembre, a reçu un excellent accueil.
- En Amérique du Nord, l'activité a progressé de 6,1 % à devises constantes grâce aux succès enregistrés dans les principales gammes et malgré une contribution des ventes d'équipements moins importante qu'en 2003.
- Dans les régions **AsiePacifique** et **Amérique latine - Inde**, le chiffre d'affaires a cru d'environ 9 % (hors effet de change), soutenu par les ventes de l'ensemble des gammes, grâce au développement en Chine et à l'amélioration de l'activité au Japon, marché qui reste toutefois difficile.

A devises constantes, les applications cliniques et les applications industrielles affichent des hausses respectives de 4,7 % et de 8,9 %.

En millions d'euros	2004	2003 (1)	Variation	
			en %	hors effets de change
<b>Applications Cliniques</b>	<b>813,2</b>	<b>802,9</b>	<b>+1,3</b>	<b>+4,7</b>
Bactériologie	429,4	420,5	+2,1	+6,1
Immunoessais	226,7	218,2	+3,9	+5,9
Hémostase	49,7	53,1	-6,5	-2,9
Biologie moléculaire	23,9	22,2	+7,7	+10,7
Autres	83,5	88,9	-6,1	-2,0
<b>Applications Industrielles</b>	<b>117,4</b>	<b>111,6</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>+8,9</b>
<b>Total</b>	<b>930,6</b>	<b>914,5</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>+5,2 %</b>

(1) Mise en harmonie avec la classification 2004

- Dans le domaine clinique, la Société a enregistré de bonnes performances sur ses gammes de bactériologie, d'immunoessais VIDAS® ainsi qu'en biologie moléculaire. La gamme hémostase a été affectée par l'intensification de la concurrence, les autres gammes ayant bien résisté par ailleurs.
- En ce qui concerne **les applications industrielles**, où l'on observe une augmentation du nombre d'acteurs, les ventes de réactifs ont connu un développement significatif. Le chiffre d'affaires des instruments a baissé par rapport à la référence très élevée des ventes de 2003, traduisant aussi une tendance croissante au placement.

### Marge brute et résultat

Le résultat d'exploitation 2004 s'est élevé à 132,2 millions d'euros, en progression de près de 30 % par rapport à l'exercice 2003. En 2004, il représente 14,2 % des ventes, contre 11,2 % en 2003.

Cette forte amélioration a été obtenue grâce à la croissance de l'activité, à d'importants gains de productivité, à la maîtrise des frais de Recherche & Développement, à l'augmentation des redevances reçues et à la baisse des coûts de restructuration.

Les variations de change ont, malgré leur impact négatif sur le chiffre d'affaires, très peu pesé sur le résultat d'exploitation grâce leur incidence favorable sur les frais d'exploitation.

**La marge brute** s'établit à 497,4 millions d'euros, soit 53,5 % du chiffre d'affaires contre 474,5 millions d'euros et 51,9 % du chiffre d'affaires en 2003. Cette progression résulte de la croissance de l'activité, de la proportion plus élevée des réactifs dans le chiffre d'affaires, des économies générées par les restructurations réalisées en 2003 et des efforts continus de la Société pour améliorer sa productivité. La hausse des prix des matières premières n'a eu encore qu'une faible incidence sur les prix de revient.

**Les frais commerciaux et administratifs** se montent à 246,4 millions d'euros, en hausse de 3,9 % sur l'exercice. L'exercice 2004 a notamment été marqué par le renforcement des structures opéré pour préparer les lancements des nouvelles plateformes et accompagner le développement international de la Société.

**Les frais de Recherche & Développement** s'élèvent à 126,8 millions d'euros, soit 13,6 % du chiffre d'affaires, en retrait de 3,3 % par rapport à l'exercice 2003 au cours duquel des montants particulièrement élevés de droits d'accès à des licences avaient été enregistrés. Ce montant reflète les efforts engagés pour le développement des nouvelles plateformes et des menus de réactifs.

En 2004, la Société a poursuivi la valorisation de son portefeuille de brevets. Les redevances nettes reçues s'élèvent à 8,9 millions d'euros (contre 7,4 millions d'euros en 2003), notamment grâce aux accords signés avec Bayer (Technologie Boom<sup>®</sup>) et Gen-Probe (facteurs de coagulation).

**Les coûts de restructuration** ont fortement baissé, passant de 11,7 millions d'euros en 2003 à 0,9 million d'euros en 2004. Les restructurations décidées en 2004 concernent le regroupement sur Grenoble des équipes françaises de biologie moléculaire et la fermeture du laboratoire japonais de Saïtama.

**La charge financière** nette augmente, malgré la baisse de l'endettement moyen et du coût de la dette, du fait d'éléments financiers non récurrents.

**Le résultat exceptionnel** enregistre une charge nette de 3,7 millions d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2003. Il inclut principalement la quote-part des frais d'introduction en bourse pris en charge par la Société (5,2 millions d'euros), partiellement compensée par la plus-value réalisée lors de la cession d'un immeuble en Espagne.

**La charge d'impôt** sur les bénéfices en 2004 représente 33,1 % du résultat avant impôts contre 36,2 % en 2003 ; cette diminution résulte d'importants crédits ou remboursements d'impôt et d'un impact moindre des sociétés en pertes.

**L'amortissement des survaleurs** s'est élevé à 4,4 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros en 2003.

En conclusion, **le résultat net** de l'exercice 2004 ressort à 75,7 millions d'euros, soit 8,1 % du chiffre d'affaires, en amélioration de 37 % par rapport à 2003.

Le résultat net par action s'élève à 1,93 euro, en progression de 37 % par rapport à 2003.

#### Tableau de variation de l'endettement net et situation financière

En 2004, le niveau du résultat conjugué à la maîtrise des investissements et du besoin en fonds de roulement d'exploitation a permis de dégager un cash-flow libre de 73 millions d'euros, après neutralisation de l'opération de fusion-absorption avec NBMA (encaissement des créances apportées par NBMA - créance d'impôt de 11,4 millions d'euros et créance sur cession de titres de participation de 7,8 millions d'euros - et prise en charge de dettes pour 1,7 million d'euros).

La Société a poursuivi son programme d'investissements pour accompagner son développement et en vue du lancement des nouvelles plateformes. Les investissements s'élèvent à 79,4 millions d'euros, montant en ligne avec celui des investissements réalisés au cours des exercices antérieurs. Ils sont constitués, pour près de la moitié de ce montant (36,5 millions d'euros), d'instruments principalement placés auprès des clients et, pour l'autre moitié (42,9 millions d'euros), d'investissements industriels engagés sur l'ensemble des sites.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a connu une augmentation de 3,9 millions d'euros. La croissance de 8,9 millions d'euros des stocks liée notamment aux nouvelles plateformes a pu être partiellement compensée par la hausse de la dette fournisseurs et des autres passifs d'exploitation (-5,6 millions d'euros). Les créances clients sont restées stables à données comparables malgré la croissance de 5,2 % de l'activité, traduisant une amélioration du ratio d'encaissement de 3 jours.

L'endettement net s'élève à 109,2 millions d'euros au 31 décembre 2004. A ce niveau, il représente 28 % des capitaux propres contre 51 % au 31 décembre 2003.

#### **5.2.4 Liquidité**

La liquidité de la Société est assurée principalement par ses flux de trésorerie provenant des activités, qui lui permettent de financer ses investissements et de réduire son endettement net. En outre, elle dispose d'une ligne de crédit confirmée et non utilisée pour un montant de 125 millions d'euros au 31 décembre 2005.

La Société considère qu'elle dispose des ressources suffisantes pour financer ses activités quotidiennes, ses investissements et le service de sa dette.

#### **5.2.5 Engagements hors bilan**

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2005 sont les suivants :

- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 31,4 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 24,3 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- bioMérieux Inc, bioMérieux S.A. et bioMérieux BV ont conclu différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants (15,9 millions d'euros).
- bioMérieux S.A. a signé un compromis portant sur l'acquisition de 2 bâtiments en France pour un montant de 2,1 millions d'euros.
- bioMérieux S.A. s'est engagé à souscrire à hauteur de 8 Millions de dollars à une augmentation de capital de la société américaine Relia en contrepartie de 15 % de son capital.
- bioMérieux Inc et l'actionnaire minoritaire de bioMérieux Mexique ont mis à jour leur accord concernant le rachat éventuel par bioMérieux des parts de ce dernier (7 %) sur la base d'une formule tenant compte du chiffre d'affaires et du résultat de bioMérieux Mexique ; l'impact sur les capitaux propres et la dette financière nette de bioMérieux n'est pas significatif.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société APIBIO en décembre 2004, bioMérieux S.A. a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie APIBIO (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- Dans le cadre du plan d'actions gratuites mis en place suite à la décision de son Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2005, bioMérieux S.A. a l'engagement de racheter 78 000 de ses actions. Cet engagement représente un montant de 3,5 millions d'euros sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2005.
- bioMérieux S.A. bénéficie de lignes de crédit à moyen terme non utilisées au 31 décembre 2005 à hauteur de 125 millions d'euros sur le prêt syndiqué (cf. note 5.3.16.1).
- Les garanties bancaires obtenues par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.
- Les autres engagements reçus (cautions) s'élèvent à 0,1 million d'euros.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

## 5.2.6 Risques de marché

### Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente un échéancier des actifs et des dettes financières de la Société au 31 décembre 2005 :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
A plus de cinq ans	1,4	6,0
Entre un et cinq ans	15,5	108,5
<b>Total des dettes financières long terme</b>	<b>16,9</b> (a)	<b>114,5</b> (d)
Dettes à moins d'un an confirmées	2,4 (b)	1,7
Autres concours bancaires à moins d'un an	44,9	23,8
<b>Total des dettes financières court terme</b>	<b>47,3</b>	<b>25,5</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>64,2</b>	<b>140,0</b>
Placements de trésorerie	-0,6 (c)	-0,7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	-20,3	-21,2
<b>Endettement net</b>	<b>43,3</b>	<b>118,1</b>

(a) Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 7,7 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros d'option d'achat. Le contrat se termine en 2010. A l'issue du contrat, bioMérieux pourra soit poursuivre la location, soit acquérir le bâtiment, moyennant le paiement de l'option d'achat

(b) Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 0,6 million d'euros

(c) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

(d) Principalement prêt syndiqué contracté pour l'acquisition d'OTD

### Risque de taux d'intérêt

Le Groupe bioMérieux utilise les opérations de swap, de cap et de floor (ou des combinaisons de ces opérations) en couverture des risques de taux. Le différentiel de taux couru est intégré au résultat financier.

La note 5.3.16.4 aux états financiers consolidés présente le taux d'intérêt applicable à la dette. La note 5.3.27.2.2 présente les opérations de couverture en cours au 31 décembre 2005.

Compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2005, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

### Risque de change

Les activités du Groupe, exercées dans 150 pays, génèrent des flux dans de nombreuses devises. Les principales devises sont l'euro, le dollar américain, le yen japonais, la livre anglaise et le real brésilien. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du Groupe, présenté en devises courantes, fait l'objet d'analyses à données comparables (cf. § 5.2.1 "Impact des taux de change" *infra*).

Le Groupe a mis en place un système de facturation inter sociétés afin de centraliser dans les deux principales sociétés productrices les risques de taux de change, sauf avec les pays pour lesquels ceci n'est pas économiquement ou légalement possible (actuellement Brésil, Argentine, Colombie, Chili, Corée du Sud, Russie, Inde).

Le Groupe procède à des opérations de couverture (cf. § 5.2.1 "Impact des taux de change" *infra*).

Le tableau ci-dessous présente une estimation de la situation en millions d'euros de tous les instruments de couverture sur devises existants au 31 décembre 2005, par type d'instrument. Les contrats à terme sont évalués au taux à terme et les contrats d'options au prix d'exercice.

Couverture de change au 31 décembre 2005 <i>En millions d'euros</i>	Montant	Echéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales				
- Change à terme	38,3	38,3		
- Options	20,6	20,6		
Total	58,9	58,9	0,0	
Couvertures de transactions commerciales futures				
- Change à terme	138,3	122,5	15,8	-2,5
- Options	21,5	21,5		0,0
Total	159,8	144,0	15,8	-2,5

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2005 et le cours de marché au 31 décembre 2005

La valeur de marché des couvertures de change en cours au 31 décembre 2005 (-2,5 millions d'euros) est comptabilisée en autres réserves (-2,3 millions d'euros) et en résultat (-0,2 million d'euros).

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2005 ont une échéance inférieure à 18 mois.

Les écarts de change comptables, résultant des variations des taux des devises, sont enregistrés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (cf. 5.3.22.3 *infra*).

Les différences résultant de la conversion des états financiers des filiales sont enregistrées sous la rubrique « réserve de conversion » incluse sur une ligne distincte des capitaux propres consolidés (cf.5.3.13 *infra*).

## 5.3 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2004 ET 2005

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	jan 05-dec 05 12 mois	jan 04-dec 04 12 mois
<b>Chiffre d'affaires (note 5.3.1.17.1)</b>	<b>993,6</b>	<b>929,3</b>
Coût des ventes	-473,2	-432,3
<b>Marge brute</b>	<b>520,4</b>	<b>497,0</b>
Autres produits de l'activité (note 5.3.1.17.1)	8,3	8,9
Charges commerciales	-177,3	-167,9
Frais généraux	-81,9	-77,1
Recherche & Développement	-130,7	-126,8
<b>Total frais opérationnels</b>	<b>-389,9</b>	<b>-371,8</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>138,8</b>	<b>134,1</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants (note 5.3.23)	0,1	-4,6
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>138,9</b>	<b>129,5</b>
Coût de l'endettement financier net (note 5.3.22.1)	-1,6	-9,3
Autres produits et charges financiers (note 5.3.22.2)	1,2	-1,2
Impôts sur les résultats (note 5.3.24)	-48,4	-39,3
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>90,1</b>	<b>79,7</b>
Dont part des minoritaires	0,0	0,0
<b>Dont part du Groupe</b>	<b>90,1</b>	<b>79,7</b>
Résultat net par action (a)	2,28	2,04

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué est identique au résultat de base par action

## BILAN CONSOLIDE

<b>Actif</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Net</b> <b>31/12/2005</b>	<b>Net</b> <b>31/12/2004</b>
<b>Actifs non courants</b>		
. Immobilisations incorporelles (note 5.3.4)	19,5	20,5
. Ecart d'acquisition (note 5.3.5)	69,6	66,2
. Immobilisations corporelles (note 5.3.6)	276,2	260,6
. Immobilisations financières (note 5.3.7)	15,8	11,3
. Autres actifs non courants (note 5.3.6.3)	22,6	16,5
. Impôt différé actif (note 5.3.15)	24,6	18,6
<b>Total</b>	<b>428,3</b>	<b>393,7</b>
<b>Actifs courants</b>		
. Stocks et en-cours (note 5.3.8)	156,0	129,1
. Clients et comptes rattachés (note 5.3.9)	277,7	263,5
. Autres créances d'exploitation (note 5.3.10)	14,2	18,3
. Créances hors exploitation (note 5.3.10)	9,0	12,1
. Disponibilités et équivalents de trésorerie (note 5.3.11)	20,9	21,9
<b>Total</b>	<b>477,8</b>	<b>444,9</b>
<b>Total actif</b>	<b>906,1</b>	<b>838,6</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>Capitaux propres</b>		
. Capital (note 5.3.12)	12,0	12,0
. Primes	63,7	63,7
. Réserves	312,8	248,6
. Variation de la juste valeur des instruments financiers	-1,3	0,2
. Réserve de conversion	20,9	-13,4
. Résultat de l'exercice	90,1	79,7
<b>Total part du Groupe</b>	<b>498,2</b>	<b>390,8</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>498,5</b>	<b>391,5</b>
<b>Passifs non courants</b>		
. Emprunts et dettes financières long terme (note 5.3.16)	16,9	114,5
. Impôt différé passif (note 5.3.15)	3,5	4,8
. Provisions (note 5.3.14)	81,9	76,4
<b>Total</b>	<b>102,3</b>	<b>195,7</b>
<b>Passifs courants</b>		
. Emprunts et dettes financières court terme (note 5.3.16)	47,3	25,5
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.3.17)	99,2	87,1
. Autres dettes d'exploitation (note 5.3.17)	131,5	116,4
. Dette d'impôt exigible (note 5.3.17)	14,5	10,6
. Dettes hors exploitation (note 5.3.17)	12,8	11,8
<b>Total</b>	<b>305,3</b>	<b>251,4</b>
<b>Total passif</b>	<b>906,1</b>	<b>838,6</b>

**TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET CONSOLIDE**

<i>En millions d'euros</i>	<b>jan 05-dec 05 12 mois</b>	<b>jan 04-dec 04 12 mois</b>
Résultat de l'ensemble consolidé	90,1	79,7
Dotation nette aux amortissements – provisions et autres	71,9	80,7
Ecart latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers	0,2	0,3
Résultat net sur opérations en capital	-2,4	-1,3
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>159,8</b>	<b>159,4</b>
Coût de l'endettement financier net	1,6	9,3
Charge d'impôt exigible	52,6	37,2
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>214,0</b>	<b>205,9</b>
Augmentation des stocks	-16,3	-9,9
Augmentation des créances clients	-2,7	-4,5
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	20,0	5,6
<b>Augmentation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>1,0</b>	<b>-8,8</b>
Versement d'impôt	-46,0	-22,7
Coût de l'endettement financier net	-1,6	-9,3
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	-1,1	-2,7
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers	-1,8	-1,5
<b>Augmentation totale du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-49,5</b>	<b>-45,0</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>164,5</b>	<b>160,9</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-81,6	-82,6
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12,2	6,9
Décaissements / encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-5,7	-0,4
Incidence des variations du périmètre sur l'endettement net	-0,5 (1)	-1,7 (2)
Prêts et avances à des sociétés apparentées		7,8 (3)
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-75,6</b>	<b>-70,0</b>
Augmentation de capital de bioMérieux S.A.		12,6 (4)
Rachats et reventes d'actions propres	-0,1	
Distributions de dividendes aux actionnaires de bioMérieux S.A.	-15,8	-30,0 (5)
<b>Flux liés aux fonds propres</b>	<b>-15,9</b>	<b>-17,4</b>
<b>Variation de l'endettement net (6)</b>	<b>73,0</b>	<b>73,5</b>
<b>Analyse de la variation de l'endettement net</b>		
Endettement net à l'ouverture	118,1	188,3
Incidence des fluctuations de change sur l'endettement net	-1,8	3,3
<b>Variation de l'endettement net :</b>	<b>-73,0</b>	<b>-73,5</b>
- Endettement confirmé	-97,5	-101,4
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	24,5	27,9
<b>Endettement net à la clôture (cf. note 5.3.16)</b>	<b>43,3</b>	<b>118,1</b>

(1) Rachat partiel des intérêts minoritaires de bioMérieux Mexique

(2) Endettement de NBMA à la date de son absorption par bioMérieux S.A. (opération préalable à l'introduction en bourse)

(3) Remboursement de créance par TSGH (opération préalable à l'introduction en bourse)

(4) Augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'introduction en bourse

(5) Distribution de dividendes selon Assemblée générale du 16 avril 2004 (opération préalable à l'introduction en bourse)

(6) Variation de l'endettement net, hors incidence des fluctuations de change

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS – NORMES IAS

<i>En millions d'euros</i>	Part du Groupe					Part des	
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variation de juste valeur (a)	Réserves de conversion	TOTAL	minori-taires
						TOTAL	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>11,9</b>	<b>51,2</b>	<b>281,9</b>	<b>-1,1</b>		<b>343,9</b>	<b>0,7</b>
Résultat de l'exercice			79,7			79,7	
Impact de la fusion avec NBMA (note 5.3.3.2.1)			-3,3			-3,3	
Augmentation de capital (note 5.3.3.2.2)	0,1	12,5				12,6	
Distributions de dividendes			-30,0			-30,0	
Variation de juste valeur des instruments financiers (a)				1,3		1,3	
Variation de la réserve de conversion					-13,4	-13,4	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2004</b>	<b>12,0</b>	<b>63,7</b>	<b>328,3</b>	<b>0,2</b>	<b>-13,4</b>	<b>390,8</b>	<b>0,7</b>
Résultat de l'exercice			90,1			90,1	
Variation de périmètre (b)							-0,5
Annulation des actions propres (c)			-0,1			-0,1	
Distributions de dividendes (d)			-15,8			-15,8	
Variation de juste valeur des instruments financiers (a)				-1,5		-1,5	
Constatation des actions gratuites			0,4			0,4	
Variation de la réserve de conversion					34,3	34,3	0,1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	<b>12,0</b>	<b>63,7 (e)</b>	<b>402,9 (e)</b>	<b>-1,3</b>	<b>20,9</b>	<b>498,2</b>	<b>0,3</b>

(a) Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture des flux de trésorerie

(b) Rachat de 13 % des intérêts minoritaires du Mexique

(c) Impact cumulé des actions propres : -0,2 million d'euros

(d) Dividendes par action : 0,40 euro en 2005

(e) Dont réserves distribuables de bioMérieux S.A. : 276 millions d'euros. L'Assemblée générale du 8 juin 2006 prévoit de distribuer un dividende de 0,46 euro par action

## **PREAMBULE**

bioMérieux est un groupe mondial, leader dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes (réactifs, instruments et logiciels).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 17 mars 2006.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2006.

### **5.3.1 Principes comptables**

En accord avec le règlement européen n° 1606/2002, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2005.

Les comptes au 31 décembre 2004 présentés à titre de comparatif ont été mis en conformité avec les principes retenus au 31 décembre 2005.

Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les normes approuvées en 2005, dont la date d'effet est postérieure au 31 décembre 2005, n'ont pas été appliquées.

Les principales options offertes par les normes IFRS et retenues pour l'établissement du bilan de transition, ainsi que les principales divergences entre les normes IFRS appliquées et les principes comptables antérieurs sont présentées dans la note 5.3.2.

Les états financiers des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Les comptes consolidés ont été établis en euros.

#### **5.3.1.1 Estimations et jugements**

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui impactent la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les futurs états financiers du Groupe.

#### **5.3.1.2 Méthodes de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement (contrôle direct ou indirect supérieur à 50 %).

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable (contrôle compris entre 20 et 50 %) sont mises en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure au § 5.3.33.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

### 5.3.1.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base de leur exercice social ou, lorsque celui-ci est différent, d'une situation comptable audité établie à la date de clôture du Groupe.

### 5.3.1.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Groupe.

#### 5.3.1.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

Cas général : la conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les éléments du tableau de financement sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées sous la rubrique « réserve de conversion » incluse sur une ligne distincte des capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat au prorata du pourcentage cédé.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

Cours moyens				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2005	1,25	137	0,68	3,04
2004	1,24	134	0,68	3,64
2003	1,13	131	0,69	3,47

Cours de clôture				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2005	1,18	139	0,69	2,76
2004	1,36	140	0,70	3,62
2003	1,26	135	0,70	3,65

Règles spécifiques à la première adoption des normes IAS / IFRS : conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réserves de conversion au 1er janvier 2004 ont été annulées par inscription en réserves consolidées (cf. note 5.3.2).

Cas particulier : la conversion en monnaie de fonctionnement des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie locale n'est pas leur monnaie de fonctionnement est effectuée de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique.
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture.
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

Si cette monnaie de fonctionnement est différente de l'euro, la conversion en euro des états ainsi obtenus est alors effectuée comme indiqué au paragraphe « cas général ».

La seule société du Groupe située dans un pays hyper inflationniste est bioMérieux Turquie. Cette société n'est pas significative dans les comptes consolidés du Groupe. La méthode de conversion utilisée est proche de celle préconisée par la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes ».

#### 5.3.1.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2005, l'écart de conversion qui en résulte est passé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 5.3.1.5 « comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

#### 5.3.1.5 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan : immobilisations financières, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

En application de la norme IAS 39 révisée, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan. Le classement détermine les règles de comptabilisation à l'origine et d'évaluation à chaque clôture. Les catégories et les règles y afférentes sont présentées ci-après :

« Actifs détenus jusqu'à l'échéance » : il s'agit exclusivement de titres à revenus fixes acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument financier qui réponde à cette définition.

« Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont :

- les titres de participation de sociétés cotées (constatés au bilan en « immobilisations financières »), lorsque leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable,
- les « disponibilités et équivalents de trésorerie », y compris les valeurs mobilières de placement (présentées au bilan sous cet intitulé).

Le Groupe ne détient actuellement pas de passifs financiers affectés à cette catégorie. La comptabilisation à l'origine et l'évaluation à chaque clôture de ces éléments ainsi désignés sont réalisées à la juste valeur (hors coûts de transaction). Les variations de juste valeur sont constatées par le résultat.

« Prêts, créances et dettes » : les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés et évalués selon le cas « au coût », ou « au coût amorti ».

Les « actifs et passifs au coût » concernent principalement les dépôts versés, les créances clients et les fournisseurs. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, qui correspond dans le Groupe, à leur valeur nominale. Ces actifs et passifs sont évalués à la clôture à leur valeur comptable initiale, après constatation éventuelle de dépréciations en cas de pertes de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « actifs et passifs au coût amorti » désignent principalement les dettes financières courantes et non courantes, les prêts, et les créances de location-financement présentées au bilan en « autres actifs non courants » ou en « clients ». Ces actifs et passifs sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui est dans le Groupe, proche de la valeur nominale contractuelle. La valeur nette comptable à la clôture d'un exercice correspond au coût initial minoré des amortissements en capital, ajusté le cas échéant d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant qu'« actifs disponibles à la vente ». Les titres de participation de sociétés cotées ayant été affectés dans la catégorie « actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat », les éléments affectés à cette catégorie concernent essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, présentés au bilan en immobilisations financières. En l'absence de possibilité de détermination d'une juste valeur fiable, ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée lorsque leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultat ; elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

« Instruments dérivés » de taux ou de change (ex : swaps, opérations à terme, options,...) : les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (ex : couverture des flux d'intérêts futurs sur des emprunts à taux variables, couverture de transactions commerciales futures en devises) sont constatées directement en réserves pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en réserves sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Ces règles sont appliquées sous réserve que la relation de couverture soit clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture et que son efficacité soit démontrée.

### **5.3.1.6 Immobilisations incorporelles**

#### **5.3.1.6.1 Frais de recherche et développement**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### 5.3.1.6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition,
- En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur,
- En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire, principalement sur une durée de 5 ans pour les brevets et les licences, et de 3 à 6 ans pour les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 5.3.1.17.2).

### 5.3.1.7 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. Le coût des regroupements d'entreprises intègre les frais directement liés à l'acquisition et l'incidence des clauses de révision de prix, lorsqu'une estimation fiable peut en être effectuée. Ces clauses sont actualisées le cas échéant lorsque l'impact est significatif.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentées dans la note 5.3.1.9.

Les écarts d'acquisition figurent au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants ». Elles ne sont pas réversibles.

En accord avec les options offertes par IFRS 1, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition a été figée au 1er janvier 2004, et le cumul des amortissements antérieurs à cette date a été imputé sur la valeur brute (cf. note 5.3.2).

### 5.3.1.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

En cas de financement par emprunt, les coûts d'emprunt correspondants sont exclus du montant immobilisé : ils sont comptabilisés en « coût de l'endettement financier net » dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Désignation	Durée amortissement
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

\* *instruments mis à disposition ou utilisés en interne*

Pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Désignation	Durée amortissement
Gros oeuvre	30 à 40 ans
Second oeuvre et installations	10 à 20 ans

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des évènements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.3.1.9) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 5.3.1.17.2).

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Toutefois, la valeur des immobilisations n'est pas corrigée du montant de cette élimination : l'impact, non significatif au regard de la valeur de l'actif immobilisé, est inscrit en « produits constatés d'avance » (6,9 millions d'euros au 31 décembre 2005).

#### Contrats de location-financement

*En tant que preneur* : Un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- Le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de la période de location ;
- Il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;

- Sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- Le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

*En tant que bailleur* : Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « créances clients » pour leur partie court terme. Toutefois, les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « autres produits et charges financiers ».

### **5.3.1.9 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie, et les écarts d'acquisition, font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Dans ce but, les actifs ont été répartis par unité génératrice de trésorerie (UGT), correspondant en pratique aux différentes sociétés du Groupe. Les actifs ne pouvant être répartis (notamment l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de la division diagnostic d'Organon Teknika - OTD) sont testés au niveau du Groupe.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice ou d'un regroupement d'UGT est essentiellement déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs correspond au coût moyen pondéré des fonds propres avant impôt qui s'élevait à 8,2 % en 2004 et 8,7 % en 2005. Les hypothèses retenues en matière de croissance sont conformes aux données disponibles du marché ; des hypothèses prudentes ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale.

Dans le cas où ces unités ne généreraient pas une trésorerie prévisionnelle suffisante, les actifs correspondants feraient l'objet d'une provision, sauf en cas de juste valeur identifiable d'un montant supérieur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat dans les autres charges opérationnelles non courantes. Dans le cas des écarts d'acquisition, elles ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

### **5.3.1.10 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières incluent les titres immobilisés, les prêts et créances financiers, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Elles sont comptabilisées et évaluées selon les règles présentées en note 5.3.1.5.

### **5.3.1.11 Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigés des écarts constatés au cours de la période de fabrication des produits en stocks. Le coût standard de production est calculé sur la base d'un niveau normal d'activité ; il incorpore les charges directes et indirectes de production.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans les stocks.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc correspondant d'instruments.

### **5.3.1.12 Disponibilités et équivalents de trésorerie**

Ils comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme, ne présentant pas de risque (cf. note 5.3.1.5).

### **5.3.1.13 Avantages du personnel**

#### **5.3.1.13.1 Les avantages à court terme**

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

#### **5.3.1.13.2 Les avantages postérieurs à l'emploi**

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite, à titre principal ou complémentaire (principalement USA, Pays-Bas, Allemagne et France) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Italie, Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	bioMérieux S.A. en %	bioMérieux Inc en %	bioMérieux BV en %
Augmentation des salaires			
2004	3,00	3,75	2,00 à 5,00 *
2005	3,00	3,75	2,00 à 5,00 *
Taux d'actualisation			
2004	4,50	6,00	4,50
2005	4,25	5,50	4,25
Taux de rendement attendu			
2004	4,50	8,00	5,25
2005	4,50	8,00	5,25

\* fonction de l'âge

Les écarts actuariels sont différés. Ils sont amortis selon la méthode dite du « corridor », en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Les coûts des services passés, liés à des modifications de régime, sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits.

### 5.3.1.13.3 Les autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

### 5.3.1.14 Provisions – Actifs et passifs éventuels

En application de la norme IAS 37 « Provisions - actifs et passifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable.

### 5.3.1.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...) ;
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...) ;
- des retenues à la source non récupérables au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires, des retraitements de consolidation ou des reports fiscaux déficitaires ne sont constatés que si leur utilisation est suffisamment probable dans un avenir proche. Le Groupe retient un délai de deux ans.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés respectivement en « actifs non courants » et « passifs non courants ». Ils sont présentés au bilan pour un montant net s'ils sont prélevés par une même autorité fiscale au titre d'une même entité (ou groupe d'entités) imposable et à condition que celle-ci ait le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôt exigible.

### **5.3.1.16 Créances et dettes hors exploitation**

Les créances et dettes hors exploitation sont des créances et dettes non liées au besoin d'exploitation. Elles comprennent notamment les créances liées à des cessions d'actif, les dettes sur immobilisations, et les crédits d'impôt à recevoir.

### **5.3.1.17 Présentation du compte de résultat**

#### **5.3.1.17.1 Constatation des produits**

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

#### Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « Chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- L'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- Le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- Le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Pour les produits, ces critères sont remplis à la livraison des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de service (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IAS 17 (cf. note 5.3.1.8).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

#### Autres produits de l'activité

Les facturations de produits annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances reçues, sont présentées sous la rubrique « Autres produits de l'activité » ; ces autres produits sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition.

## Produits financiers

Les intérêts financiers et les dividendes ne correspondent pas à des activités courantes du Groupe. Ils sont donc de nature financière et classés soit sous la rubrique « coût de l'endettement financier net » s'ils correspondent à la rémunération d'actifs constatés en « disponibilités et équivalents de trésorerie », soit en « autres produits et charges financiers » s'ils sont liés à d'autres actifs financiers. Les intérêts sont comptabilisés prorata temporis, tandis que les dividendes ne le sont que lorsqu'ils sont acquis.

### 5.3.1.17.2 Classification des charges

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production.
- Les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux.
- La charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients.
- Les coûts des Services Après Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction générale et de support (Ressources Humaines, Secrétariat Général, Finances, Informatique, Achats, Infrastructures) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services. Les primes d'assurances sont aussi incluses sous cette rubrique.

Les frais de Recherche et Développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la Recherche et Développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont déduites des charges enregistrées sous cette rubrique.

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent essentiellement les produits nets de cession d'actif immobilisé, et les autres éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », tels que les frais d'introduction en bourse, les coûts de restructuration et les dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5.3.1.9).

Les coûts de restructuration correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés (dotation nette de provision, coûts supportés...).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation) sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

#### 5.3.1.17.3 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers sont présentés sur 2 lignes distinctes :

- « Coût de l'endettement financier net » incluant d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie.
- « Autres produits et charges financiers » comprenant notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, les intérêts de retard facturés aux clients, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

#### 5.3.1.18 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

La seule transaction rémunérée en actions concerne le plan d'attribution d'actions gratuites décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2005.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Elle est évaluée de manière définitive, à la date d'attribution des actions. Par contre, l'estimation du nombre d'actions est révisée dès que nécessaire.

A l'échéance de la période d'attribution, le montant total de l'avantage ainsi comptabilisé est maintenu en capitaux propres, que les actions soient effectivement attribuées ou non.

#### 5.3.1.19 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions d'autocontrôle, détenues à des fins de régularisation du cours de bourse).

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

#### 5.3.1.20 Tableau de variation de l'endettement net consolidé

Le tableau de flux de trésorerie est présenté pour l'essentiel selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2004.R.02 du 27 octobre 2004, tout en justifiant la variation de l'endettement net consolidé, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelle que soit leur échéance, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux activités d'investissement,
- les flux relatifs aux fonds propres.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant des liquidités ou des dettes des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation.

La « capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts » correspond à la somme du résultat des sociétés intégrées, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant), des écarts latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers, du résultat net sur opérations en capital, du coût de l'endettement financier net, de la charge d'impôt courant et différé et des éventuelles pertes de valeur.

### **5.3.1.21 Information sectorielle**

En application de la norme IAS 14 « Information sectorielle » et compte tenu des risques et de la rentabilité du Groupe, la segmentation par zone géographique représente le premier niveau d'information sectorielle. Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe sont établis selon les 4 zones géographiques suivantes :

- L'Europe,
- L'Amérique du Nord,
- L'Asie Pacifique,
- L'Amérique latine.

L'Afrique et le Moyen-Orient sont placés sous la Direction « Europe ».

Bien que l'Europe et l'Amérique du Nord représentent ensemble plus de 75 % de l'activité du Groupe, les quatre zones géographiques sont présentées distinctement.

Il est par ailleurs rappelé que bioMérieux opère sur le seul segment du diagnostic *in vitro*.

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

### **5.3.1.22 Actions propres**

La Société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Dans ce contexte, elle est amenée à détenir de faibles quantités de ses propres actions. Celles-ci sont alors portées en diminution des capitaux propres consolidés ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes sont également imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

## **5.3.2 Effets de la première application des IFRS**

Cette note détaille :

- Les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués.
- Leurs effets chiffrés sur les capitaux propres d'ouverture et de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004.
- Le passage du bilan d'ouverture du référentiel français au référentiel IAS / IFRS.
- Les différences significatives sur le tableau de variation de l'endettement net consolidé.

Les comptes consolidés 2004 ont été établis conformément à la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS » suivant les normes IAS / IFRS applicables au 31 décembre 2005. Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### 5.3.2.1 Modalités de première application des IFRS

#### 5.3.2.1.1 Principe général

Les principes comptables en vigueur à la date de clôture des premiers états financiers IFRS ont été appliqués aux états financiers des exercices 2004 et 2005 et rétrospectivement sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

A la date de transition, l'incidence des ajustements a été comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

#### 5.3.2.1.2 Options retenues

Les principales options retenues pour l'établissement du bilan de transition en normes IFRS sont les suivantes :

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités.
- Les immobilisations n'ont pas été réévaluées à leur valeur de marché.
- Les réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été annulées par inscription en réserves consolidées.

#### 5.3.2.1.3 Principales divergences avec les principes comptables appliqués antérieurement

Les divergences suivantes ont été identifiées :

Norme IAS 14 : l'information sectorielle, qui continue d'être présentée par zone géographique, a été complétée des mentions obligatoires.

Norme IAS 16 : la ventilation des immobilisations corporelles par composant a été réalisée et le plan d'amortissement a été adapté. Les modifications apportées concernent les immeubles pour lesquels les durées suivantes ont été retenues :

Composant	Désignation	Durée amortissement
1	Gros œuvre, maçonnerie, terrassement, toiture, terrasse...	30 à 40 ans
2	Structures métalliques, bardages, serrurerie, menuiseries extérieures, charpentes et couvertures métalliques...	20 ans
3	Agencements intérieurs, cloisons, menuiseries intérieures, carrelages, revêtements de sol, faux plafonds...	10 ans
4	Electricité, courants forts...	15 ans
5	Installations techniques, climatisation, chauffage, VMC, traitement d'air, plomberie, fluides...	15 ans
6	Étanchéité des couvertures...	10 ans
7	Courants faibles, câblages informatiques, contrôle d'accès ...	10 ans

Les amortissements antérieurs ont été recalculés sur ces bases. Le retraitement s'est traduit par une diminution des capitaux propres de -2,4 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Normes IAS 17 et 27 : les contrats de location-financement étaient déjà constatés au bilan consolidé. Toutefois, le caractère spécifique du centre logistique de la Plaine de l'Ain, en location depuis 1999, a conduit à retraiter aussi le bâtiment et les agencements correspondants. L'impact sur l'endettement du Groupe a représenté une dette supplémentaire de 9,5 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ; ce retraitement n'a néanmoins pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres, du fait de la comptabilisation à l'actif, de l'immobilisation en cause pour une valeur nette comptable voisine.

Norme IAS 18 : Les pratiques antérieures de comptabilisation du chiffre d'affaires étaient globalement conformes aux normes internationales, notamment la comptabilisation des placements d'instruments ; seuls les escomptes accordés aux clients pour paiement comptant ont été reclassés en diminution des ventes, alors qu'ils étaient jusqu'à présent considérés comme des charges financières. Ces escomptes ont représenté une charge de 1 million d'euros sur l'exercice 2004.

Norme IAS 19 : les provisions pour engagements de retraites et avantages assimilés ayant été mises en harmonie avec les méthodes préconisées par la norme IAS 19 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, cette norme n'a pas induit de retraitement supplémentaire sur les capitaux propres et le résultat de l'exercice 2004.

Norme IAS 36 : les écarts d'acquisition, dont la valeur nette comptable a été figée au 1<sup>er</sup> janvier 2004, ne sont plus systématiquement amortis. L'incidence favorable a été de 4,4 millions d'euros sur le résultat net retraité de l'exercice 2004. Les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les écarts d'acquisition, ont fait l'objet de tests de dépréciation systématiques. Les tests conduits sur les valeurs nettes comptables de l'exercice 2004 ont permis de les justifier.

Normes IAS 32 et 39 :

#### Couvertures de change

Les couvertures de change sont constatées au bilan à leur valeur de marché.

Les couvertures adossées à des actifs sont comptabilisées par contrepartie :

- du résultat opérationnel pour la variation de leur valeur intrinsèque,
- du résultat financier pour la variation de leur valeur temps.

Les couvertures de flux futurs, classées auparavant en hors bilan, sont comptabilisées par contrepartie :

- d'un compte de réserve spécifique pour la variation de leur valeur intrinsèque,
- du résultat financier pour la variation de leur valeur temps.

L'impact sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été non significatif (+0,5 million d'euros).

#### Couvertures de taux

Seule la partie « intérêts courus » était comptabilisée en résultat financier. Désormais, la variation de valeur de marché (hors intérêts courus) des couvertures de taux adossées à des actifs ou passifs, est comptabilisée au bilan par contrepartie d'un compte de réserve spécifique. Toute couverture de taux non adossée est comptabilisée directement en résultat financier.

Ce retraitement s'est traduit par une diminution des capitaux propres de 1,6 million d'euros.

#### Coûts des emprunts

Les frais liés à la mise en place d'un emprunt sont constatés en résultat financier sous la rubrique coût de l'endettement. Ils sont répartis sur la durée des emprunts.

Le résultat opérationnel courant a été favorisé de 1,1 million d'euros en 2004.

Norme IAS 38 : la norme fait obligation d'immobiliser les frais de développement dès lors qu'il existe une garantie suffisante qu'ils généreront un flux financier permettant de les amortir. Elle précise également que les frais de développement externes doivent être activés. L'étude conduite au niveau de la branche d'activité (pharmacie) a montré que, compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement tant que les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits n'ont pas été finalisées, seule une partie non significative des frais de R&D pouvait devoir être activée.

Dans ce contexte, la norme n'a pas modifié les capitaux propres présentés.

### 5.3.2.2 Effets sur la situation nette au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004

Variation des capitaux propres consolidés – Part du Groupe							
<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Variation de Juste Valeur (1)	Réserves de Conversion	Total
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (CRC 99-02)</b>	<b>11,9</b>	<b>51,2</b>	<b>325,5</b>		<b>0,0</b>	<b>-40,5</b>	<b>348,1</b>
Inscription des réserves de conversion en réserves consolidées			-40,5			40,5	0,0
Application rétroactive de la comptabilisation et de l'amortissement des immobilisations par composant			-2,4				-2,4
Comptabilisation en location-financement des locations			-0,6				-0,6
Frais de dépôt de marques			-0,1				-0,1
Impact sur les réserves consolidées du passage aux normes IAS / IFRS			-3,1				-3,1
Enregistrement des couvertures de change de flux futurs de trésorerie					0,5		0,5
Enregistrement des couvertures de taux en réserves consolidées					-1,6		-1,6
Variation de la juste valeur des instruments financiers					-1,1		-1,1
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 – normes IAS / IFRS</b>	<b>11,9</b>	<b>51,2</b>	<b>281,9</b>		<b>-1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>343,9</b>
Exercice 2004 (CRC 99-02)	0,1	12,5	-33,3	75,7		-13,9	41,1
Ajustements IAS / IFRS sur le résultat				4,0			4,0
Variation de Juste Valeur (1)					1,3		1,3
- dont couvertures de change					0,4		0,4
- dont couvertures de taux					0,9		0,9
Impact des écritures IAS / IFRS sur la variation de la réserve de conversion						0,5	0,5
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2004 - normes IAS / IFRS</b>	<b>12,0</b>	<b>63,7</b>	<b>248,6</b>	<b>79,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-13,4</b>	<b>390,8</b>

(1) Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture des flux de trésorerie

Variation des capitaux propres consolidés – Part des minoritaires					
<i>En millions d'euros</i>		Réserves consolidées	Variation de Juste Valeur (1)	Réserves de Conversion	Total
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2004 (CRC 99-02)</b>		<b>1,1</b>		<b>-0,4</b>	<b>0,7</b>
Inscription des réserves de conversion en réserves consolidées		-0,4		0,4	0,0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2004 – normes IAS / IFRS</b>		<b>0,7</b>		<b>0,0</b>	<b>0,7</b>

### 5.3.2.3 Effets sur le résultat 2004

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel	Résultat net
<b>Résultat CRC 99-02</b>	<b>930,6</b>	<b>497,4</b>	<b>132,2</b> (1)	<b>75,7</b>
Eléments exceptionnels et frais d'introduction en bourse			-3,7	
<b>Ajustements IAS / IFRS</b>				
Impact du non amortissement des écarts d'acquisition				4,4
Reclassement des escomptes accordés en diminution du chiffre d'affaires	-1,3	-1,3	-1,0	
Comptabilisation des locations en location-financement		0,1	0,1	-0,1
Application des nouveaux plans d'amortissement		-0,2	-0,2	-0,1
Reclassement en frais financiers des frais de mise en place d'emprunts			1,1	
Enregistrement des couvertures de change et de taux		1,0	1,0	-0,2
Impact des ajustements IAS / IFRS	-1,3	-0,4	1,0	4,0
<b>Résultat IAS / IFRS</b>	<b>929,3</b>	<b>497,0</b>	<b>129,5</b>	<b>79,7</b>

(1) Résultat d'exploitation

### 5.3.2.4 Effets sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004

Bilan publié au 31 décembre 2003 en normes françaises <i>En millions d'euros</i>			Reclasse- ments	Retraite- ments	Bilan d'ouverture IAS / IFRS au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 <i>En millions d'euros</i>	
<b>Actif immobilisé</b>					<b>Actifs non courants</b>	
. Immobilisations incorporelles	25,2	A		-0,2	. Immobilisations incorporelles	25,0
. Ecart d'acquisition	67,3				. Ecart d'acquisition	67,3
. Immobilisations corporelles	251,5	B		6,1	. Immobilisations corporelles	257,6
. Immobilisations financières	29,8	C	-23,1		. Immobilisations financières	6,7
		D	16,2		. Autres actifs non courants	16,2
		E	21,8	1,3	. Impôt différé actif	23,1
<b>Total</b>	<b>373,8</b>		<b>14,9</b>	<b>7,2</b>	<b>Total</b>	<b>395,9</b>
<b>Actifs circulant</b>					<b>Actifs courants</b>	
. Stocks et en-cours	121,9				. Stocks et en-cours	121,9
. Clients et comptes rattachés	257,9	F	6,9		. Clients et comptes rattachés	264,8
. Autres créances d'exploitation	19,1				. Autres créances d'exploitation	19,1
. Créances hors exploitation	36,5				. Créances hors exploitation	36,5
. Impôt différé actif	21,8	E	-21,8		. Disponibilités et équivalents de trésorerie	50,6
. Disponibilités	50,6					
<b>Total</b>	<b>507,8</b>		<b>-14,9</b>	<b>0,0</b>	<b>Total</b>	<b>492,9</b>
<b>Total actif</b>	<b>881,6</b>		<b>0,0</b>	<b>7,2</b>	<b>Total actif</b>	<b>888,8</b>
<b>Capitaux propres *</b>					<b>Capitaux propres *</b>	
. Capital	11,9				. Capital	11,9
. Primes	51,2				. Primes	51,2
. Réserves	325,5	G	-40,5	-3,1	. Réserves	281,9
		H		-1,1	. Variation de la juste valeur des instruments financiers	-1,1
. Réserve de conversion	-40,5	I	40,5		. Réserve de conversion	0,0
<b>Total part du Groupe</b>	<b>348,1</b>		<b>0,0</b>	<b>-4,2</b>	<b>Total part du Groupe</b>	<b>343,9</b>
Intérêts minoritaires	0,7				Intérêts minoritaires	0,7
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>348,8</b>		<b>0,0</b>	<b>-4,2</b>	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>344,6</b>
		K	162,3	8,9	<b>Passifs non courants</b>	
<b>Impôt différé passif</b>	<b>5,3</b>			0,1	. Dettes financières long terme	171,2
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>73,2</b>	J			. Impôt différé passif	5,4
					. Provisions	73,2
					<b>Total</b>	<b>249,8</b>
<b>Dettes</b>					<b>Passifs courants</b>	
. Emprunts et dettes financières	229,4	L	-162,3	0,6	. Dettes financières court terme	67,7
. Fournisseurs et comptes rattachés	90,9				. Fournisseurs et comptes rattachés	90,9
. Autres dettes d'exploitation	107,4				. Autres dettes d'exploitation	107,4
		M	9,0		. Dette d'impôt courant	9,0
. Dettes hors exploitation	26,6	N	-9,0	1,8	. Dettes hors exploitation	19,4
<b>Total</b>	<b>454,3</b>		<b>-162,3</b>	<b>2,4</b>	<b>Total</b>	<b>294,4</b>
<b>Total passif</b>	<b>881,6</b>		<b>0,0</b>	<b>7,2</b>	<b>Total passif</b>	<b>888,8</b>

\* y compris intérêts minoritaires

- A - Passage en charges des frais de dépôt de marques précédemment immobilisés (-0,2 million d'euros avant impôt)
- B - Application des normes IAS 17 (8,6 millions d'euros) et de la norme IAS 16 (-2,5 millions d'euros avant impôt) – cf. note 5.3.1.8
- C - Reclassement des créances de location-financement sur certaines ventes d'instruments en « autres actifs non courants » et en « créances clients »
- D - Reclassement de la partie long terme des créances de location-financement en « actifs non courants »
- E - Constatation de l'impôt différé actif en « actifs non courants »
- F - Reclassement de la partie court terme des créances de location-financement en « créances clients »
- G - Inscription des réserves de conversion en réserves consolidées (-40,5 millions d'euros) et impact sur les réserves consolidées des écritures de passage aux normes IAS (-3,1 millions d'euros)
- H - Enregistrement à leur juste valeur des couvertures de change de flux futurs de trésorerie (0,5 million d'euros) et des couvertures de taux (-1,6 million d'euros) – cf. note 5.3.1.5
- I - Inscription des réserves de conversion en réserves consolidées
- J - Reclassement des provisions en passifs non courants
- K - Reclassement de la part long terme des emprunts en « passifs non courants » et constatation de la part long terme de la dette relative au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain (8,9 millions d'euros) – cf. note 5.3.1.8
- L - Reclassement de la part court terme des emprunts en « passifs courants » et constatation de la part court terme de la dette relative au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain (0,6 million d'euros) – cf. note 5.3.1.8
- M - Constatation de la dette d'impôt exigible sur une ligne distincte
- N - Reclassement de la dette d'impôt exigible sur une ligne distincte et constatation à leur juste valeur des couvertures de taux (2,4 millions d'euros) et des couvertures de change (-0,6 million d'euros) – cf. note 5.3.1.5

### 5.3.2.5 Effets sur le tableau de variation de l'endettement net consolidé

Le tableau de variation de l'endettement net consolidé a été mis en harmonie avec le référentiel IAS / IFRS. Les principales modifications apportées concernent :

- L'introduction de la notion de « capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts ». Cet indicateur correspond à la somme du résultat des sociétés intégrées, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant), des écarts latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers, du résultat net sur opérations en capital, du coût de l'endettement financier net, de la charge d'impôt courant et différé et des éventuelles pertes de valeur.
- La présentation des créances relatives à des ventes dans le cadre des contrats de location-financement : elles impactent les variations des « créances clients » et des « autres actifs non courants ».
- La présentation des acquisitions d'immobilisations : elles sont présentées sous l'intitulé « décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations », après déduction de la variation des dettes sur immobilisations. Les produits de cession sont également présentés nets des créances s'y rapportant, à l'exception des créances sur cessions d'instruments immobilisés qui font partie intégrante du compte clients.

### 5.3.3 Faits marquants et évolutions du périmètre de consolidation des trois derniers exercices

#### 5.3.3.1 Evolutions du périmètre 2005

##### Fusion avec la société APIBIO

Les sociétés bioMérieux S.A. et APIBIO SAS, société détenue à 100 % par bioMérieux S.A., ont fusionné rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005, conformément au traité de fusion signé le 22 mars 2005 et ratifié par l'Assemblée générale du 9 juin 2005.

### Rachat d'une partie des intérêts minoritaires de bioMérieux Mexique

Suite au rachat des 2/3 des parts de l'actionnaire minoritaire de bioMérieux Mexique, la quote-part du Groupe dans cette société s'élève désormais à 93 %, contre 80 % précédemment.

Ce rachat ayant été réalisé pour une valeur proche de la quote-part d'actif net correspondante, il n'a engendré qu'un faible écart d'acquisition négatif, qui a été immédiatement amorti.

### Restructuration de bioMérieux Japon

bioMérieux Inc a cédé à bioMérieux S.A. les titres qu'elle détenait dans le capital de bioMérieux Japon, désormais détenue à 100 % par bioMérieux S.A.. Ce transfert interne est sans impact sur les comptes consolidés.

### Création de 2 nouvelles filiales de distribution

bioMérieux Hongrie et bioMérieux République Tchèque ont été créées fin 2005. Elles sont détenues à 100 % par bioMérieux S.A..

## **5.3.3.2 Exercice 2004**

### 5.3.3.2.1 Evolutions du périmètre

#### Fusion avec la société NBMA

bioMérieux S.A. a absorbé la société Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA), société holding qui détenait 99,3 % de bioMérieux avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette fusion n'a pas eu d'incidence significative sur le compte de résultat 2004.

En particulier, l'écart de fusion de 3,3 millions d'euros résultant de la différence négative entre la prime de fusion retraitée (186,4 millions d'euros) et la valeur des titres bioMérieux apportés par NBMA (189,7 millions d'euros), a été imputé sur les réserves distribuables et a donc été sans effet sur le résultat 2004.

L'intégration fiscale qui unissait bioMérieux S.A. et APIBIO autour de NBMA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, a été poursuivie par une nouvelle intégration fiscale entre bioMérieux S.A. et APIBIO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### Autre opération

La participation que CEA-Industrie détenait dans le capital d'APIBIO a été rachetée le 22 décembre 2004. Au 31 décembre 2004, le Groupe détenait 100 % de cette société.

### 5.3.3.2.2 Fait marquant

#### Introduction en bourse

bioMérieux a été introduit sur le Premier Marché de la bourse de Paris le 6 juillet 2004, dans le contexte d'une offre publique portant sur la participation détenue par Wendel Investissement. Dans le cadre de cette introduction en bourse, bioMérieux a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés.

Pour faciliter cette introduction, bioMérieux a procédé préalablement aux opérations suivantes :

- Fusion avec la société NBMA (cf. note 5.3.3.2.1).
- Remboursement anticipé du prêt syndiqué mis en place en 2001 pour l'acquisition d'OTD et souscription d'un nouvel emprunt, contracté auprès d'un nombre plus limité de banques.

Le total des frais relatifs à l'introduction en bourse et au refinancement de la dette s'est élevé à 16,6 millions d'euros.

Les frais liés à l'introduction en bourse ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels non courants pour 5,2 millions d'euros après déduction de la quote-part prise en charge par Wendel Investissement (9,1 millions d'euros) et inscription des frais liés à l'offre salariés en diminution de la prime d'apport correspondante (0,8 million d'euros).

### **5.3.3.3 Opérations antérieures à 2004**

#### Cession d'ABL

Pour assurer son recentrage sur le seul métier du diagnostic, bioMérieux Inc a cédé, le 31 décembre 2003, la totalité de sa participation (soit 100 % du capital) dans la société ABL (Maryland, USA), société spécialisée notamment dans la réalisation de recherches pour compte de tiers dans le domaine de l'immunothérapie. Toutefois, bioMérieux Inc a préalablement repris les actifs nécessaires à la production de composants utilisés pour la fabrication de ses réactifs de diagnostic et dont la production continue d'être assurée en sous-traitance par la société ABL.

Le compte de résultat consolidé de l'exercice 2003 inclut l'activité d'ABL. La société ABL, dont le résultat net était de 0,5 M\$ en 2003, n'avait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

### 5.3.4 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avances et acomptes	Autres	Total
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>31,2</b>	<b>21,8</b>	<b>1,1</b>	<b>2,6</b>	<b>56,7</b>
Ecart de conversion	-1,1	-0,4			-1,5
Acquisitions / Augmentations	0,5	2,4	1,3	0,2	4,4
Cessions / Diminutions	-3,2	-0,1	-0,3		-3,6
Reclassements		1,1	-0,6		0,5
	—	—	—	—	—
<b>Total au 31 décembre 2004</b>	<b>27,4</b>	<b>24,8</b>	<b>1,5</b>	<b>2,8</b>	<b>56,5</b>
Ecart de conversion	2,2	0,9			3,1
Acquisitions / Augmentations	0,6	2,6	1,0	0,1	4,3
Cessions / Diminutions	-0,6	-0,5			-1,1
Reclassements	-0,1	1,7	-1,4	-0,1	0,1
	—	—	—	—	—
<b>Total au 31 décembre 2005 (a)</b>	<b>29,5</b>	<b>29,5</b>	<b>1,1</b>	<b>2,8</b>	<b>62,9</b>

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avances et acomptes	Autres	Total
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>12,4</b>	<b>16,8</b>		<b>2,5</b>	<b>31,7</b>
Ecart de conversion	-0,6	-0,3			-0,9
Dotations	5,4	3,0	0,3		8,7
Cessions / Diminutions	-3,1	-0,1	-0,3		-3,5
	—	—	—	—	—
<b>Total au 31 décembre 2004</b>	<b>14,1</b>	<b>19,4</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>	<b>36,0</b>
Ecart de conversion	1,1	0,7			1,8
Dotations	3,1	3,5		0,1	6,7
Cessions / Diminutions	-0,6	-0,5			-1,1
	—	—	—	—	—
<b>Total au 31 décembre 2005 (a) (b)</b>	<b>17,7</b>	<b>23,1</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>	<b>43,4</b>

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avances et acomptes	Autres	Total
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>18,8</b>	<b>5,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>25,0</b>
Ecart de conversion	-0,5	-0,1			-0,6
Acquisitions / Augmentations	-4,9	-0,6	1,0	0,2	-4,3
Cessions / Diminutions	-0,1				-0,1
Reclassements		1,1	-0,6		0,5
	—	—	—	—	—
<b>Total au 31 décembre 2004</b>	<b>13,3</b>	<b>5,4</b>	<b>1,5</b>	<b>0,3</b>	<b>20,5</b>
Ecart de conversion	1,1	0,2			1,3
Acquisitions / Augmentations	-2,5	-0,9	1,0		-2,4
Cessions / Diminutions					
Reclassements	-0,1	1,7	-1,4	-0,1	0,1
	—	—	—	—	—
<b>Total au 31 décembre 2005 (a)</b>	<b>11,8 (c)</b>	<b>6,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>19,5</b>

(a) Il n'y a aucune variation de périmètre sur les exercices présentés

(b) L'application des tests de dépréciation n'a conduit à aucune provision sur les exercices présentés

(c) Dont bioMérieux Inc (6,7 millions d'euros), bioMérieux BV (3 millions d'euros) et bioMérieux S.A. (2,1 millions d'euros)

### 5.3.5 Ecart d'acquisition

<b>Composition</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b> <b>31/12/2005</b>	<b>Valeur brute</b> <b>31/12/2004</b>
Organon Teknika	54,2	51,8
Biotrol	4,8	4,8
bioMérieux Inc (Vitek)	2,9	2,5
Micro Diagnostics Inc (USA)	2,2	1,9
bioMérieux Grèce	1,9	1,8
bioMérieux Pologne	1,7	1,7
Micro Diagnostics (Australie)	1,5	1,4
bioMérieux Brésil	0,4	0,3
<b>Total (a)</b>	<b>69,6</b>	<b>66,2</b>

(a) L'application des tests de dépréciation n'a conduit à aucune provision sur les exercices présentés

<b>Variations</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>67,3</b>
Ecart de conversion	-1,1
<b>31 décembre 2004</b>	<b>66,2</b>
Ecart de conversion	3,4
<b>31 décembre 2005</b>	<b>69,6</b>

## 5.3.6 Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement

### 5.3.6.1 Immobilisations corporelles - Détail

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immo- bilisés	Autres immobi- li- sations	Immobili- sations en cours	Avances et acomptes	Total
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>16,2</b>	<b>180,8</b>	<b>143,1</b>	<b>224,3</b>	<b>54,1</b>	<b>8,7</b>	<b>1,4</b>	<b>628,6</b>
Ecarts de conversion	-0,2	-2,7	-2,8	-2,3	-1,4	-0,4		-9,8
Acquisitions / Augmentations	0,7	6,5	8,4	36,5	3,2	17,9	1,8	75,0
Cessions / Diminutions	-0,1	-2,2	-4,6	-17,7	-2,3			-26,9
Reclassements		4,1	4,3	0,1	1,6	-9,4	-1,1	-0,4
Fusion NBMA					4,9			4,9
<b>Total au 31 décembre 2004</b>	<b>16,6</b>	<b>186,5</b>	<b>148,4</b>	<b>240,9</b>	<b>60,1</b>	<b>16,8</b>	<b>2,1</b>	<b>671,4</b>
Ecarts de conversion	0,5	6,3	6,5	11,3	3,6	1,0		29,2
Acquisitions / Augmentations	0,2	15,9	8,5	38,0	6,6	8,3	1,3	78,8
Cessions / Diminutions	-2,1	-3,0	-4,0	-17,8	-5,9			-32,8
Reclassements	0,2	10,1	3,8	1,5	1,8	-14,7	-1,4	1,3
<b>Total au 31 décembre 2005 (a)</b>	<b>15,4</b>	<b>215,8</b>	<b>163,2</b>	<b>273,9</b>	<b>66,2</b>	<b>11,4</b>	<b>2,0</b>	<b>747,9</b>

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immo- bilisés	Autres immobi- li- sations	Immobili- sations en cours	Avances et acomptes	Total
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>0,1</b>	<b>75,1</b>	<b>95,3</b>	<b>161,2</b>	<b>39,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>371,0</b>
Ecarts de conversion		-1,2	-1,7	-1,6	-1,1			-5,6
Dotations	0,1	10,6	14,0	32,0	5,8	0,6	0,3	63,4
Cessions / Diminutions		-1,6	-4,5	-13,2	-2,0			-21,3
Reclassements		0,9		0,2	-1,1			0,0
Fusion NBMA					3,3			3,3
<b>Total au 31 décembre 2004</b>	<b>0,2</b>	<b>83,8</b>	<b>103,1</b>	<b>178,6</b>	<b>44,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>410,8</b>
Ecarts de conversion		2,6	4,0	8,1	2,6			17,3
Dotations		10,4	14,2	32,5	6,7			63,8
Cessions / Diminutions		-2,3	-3,8	-11,3	-5,8		-0,7	-23,9
Reclassements				1,5	-0,2		0,3	1,6
Mouvements dans les pertes de valeur constatées selon la norme IAS 36 (b)		2,1						2,1
<b>Total au 31 décembre 2005 (a)</b>	<b>0,2</b>	<b>96,6</b>	<b>117,5</b>	<b>209,4</b>	<b>47,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>471,7</b>

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immo- bilisés	Autres immobi- li- sations	Immobili- sations en cours	Avances et acomptes	Total
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>16,1</b>	<b>105,7</b>	<b>47,8</b>	<b>63,1</b>	<b>14,9</b>	<b>8,7</b>	<b>1,3</b>	<b>257,6</b>
Ecarts de conversion	-0,2	-1,5	-1,1	-0,7	-0,3	-0,4		-4,2
Acquisitions / Augmentations	0,6	-4,1	-5,6	4,5	-2,6	17,3	1,5	11,6
Cessions / Diminutions	-0,1	-0,6	-0,1	-4,5	-0,3			-5,6
Reclassements		3,2	4,3	-0,1	2,7	-9,4	-1,1	-0,4
Fusion NBMA					1,6			1,6
<b>Total au 31 décembre 2004</b>	<b>16,4</b>	<b>102,7</b>	<b>45,3</b>	<b>62,3</b>	<b>16,0</b>	<b>16,2</b>	<b>1,7</b>	<b>260,6</b>
Ecarts de conversion	0,5	3,7	2,5	3,2	1,0	1,0		11,9
Acquisitions / Augmentations	0,2	5,5	-5,7	5,5	-0,1	8,3	1,3	15,0
Cessions / Diminutions	-2,1	-0,7	-0,2	-6,5	-0,1		0,7	-8,9
Reclassements	0,2	10,1	3,8		2,0	-14,7	-1,7	-0,3
Mouvements dans les pertes de valeur constatées selon la norme IAS 36		-2,1						-2,1
<b>Total au 31 décembre 2005 (c) (d)</b>	<b>15,2</b>	<b>119,2 (e)</b>	<b>45,7</b>	<b>64,5 (f)</b>	<b>18,8</b>	<b>10,8</b>	<b>2,0</b>	<b>276,2 (g)</b>

- (a) Il n'y a aucune variation de périmètre sur l'exercice 2005  
 (b) Dépréciation complémentaire du site de Boxtel (cf. note 5.3.23)  
 (c) La valeur nette comptable des immobilisations corporelles temporairement non utilisées est nulle au 31 décembre 2005  
 (d) Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en nantissement  
 (e) Dont bioMérieux S.A. (73,8 millions d'euros), bioMérieux Inc (21,4 millions d'euros) et bioMérieux BV (12 millions d'euros)  
 (f) Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers  
 (g) Le détail des immobilisations corporelles acquises en location-financement est donné dans la note 5.3.6.2

### 5.3.6.2 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, le bien est immobilisé selon les principes définis dans la note 5.3.1.8.

La dotation aux amortissements de ces actifs s'est élevée à 1,1 million d'euros sur l'exercice 2005 et à 1,6 million d'euros sur l'exercice 2004.

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 et à 10 millions d'euros au 31 décembre 2004 (cf. note 5.3.16.5.1).

<b>Biens pris en location-financement comptabilisés dans les immobilisations</b>						
<i>En millions d'euros</i>		Terrains	Construc- tions	Matériels & Outillages	Autres	Total
<b>31/12/2005</b>	Valeurs brutes	0,8	14,3	1,3	1,9	18,3
	Amortissements	—	-5,1	-1,2	-1,2	-7,5
	Valeurs nettes	<b>0,8</b>	<b>9,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>10,8</b>
<b>31/12/2004</b>	Valeurs brutes	0,8	12,0	1,9	3,1	17,8
	Amortissements	—	-4,3	-1,6	-2,3	-8,2
	Valeurs nettes	<b>0,8</b>	<b>7,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>9,6</b>

### 5.3.6.3 Créances de location-financement

Certaines ventes d'instruments sont réalisées par des contrats de location-financement (cf. note 5.3.1.8). La durée habituelle des contrats est de 5 ans et les taux d'intérêt appliqués sont voisins de 10 %.

Les créances de location-financement totalisent 33,1 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 26,1 millions d'euros au 31 décembre 2004 :

<b>Composition</b> <i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an (a)	Entre un an et 5 ans (b)	A plus de 5 ans (b)	<b>Total</b>
Valeur brute des créances de location-financement	13,8	26,4	0,1	<b>40,3</b>
Intérêts à recevoir	-3,1	-3,7	—	<b>-6,8</b>
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	10,7	22,7	0,1	<b>33,5</b>
Provision pour dépréciation	-0,2	-0,2	—	<b>-0,4</b>
Valeur nette actualisée des paiements minimaux à recevoir	10,5	22,5	0,1	<b>33,1</b>

- (a) Classés en créances clients  
 (b) Classés en autres actifs non courants

### 5.3.7 Immobilisations financières

<i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur nette comptable 31/12/2005</b>	<b>Valeur nette comptable 31/12/2004</b>
Prêts et créances	5,8 (a)	5,4
Titres relevant de la catégorie « titres disponibles à la vente »	7,1	1,6
Titres comptabilisés selon « l'option à la juste valeur par le résultat »	2,8	4,1
Parts dans les entreprises associées (b)	0,1	0,2
<b>Total</b>	<b>15,8</b>	<b>11,3</b>

(a) Dont placement en couverture des engagements de retraite (Allemagne) : 3,2 millions d'euros

(b) Correspond à la Bergerie de la Combe au Loup, société non significative

<b>Variations</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Provisions</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>7,8</b>	<b>1,1</b>	<b>6,7</b>
Ecart de conversion			
Acquisitions / Augmentations	1,1	2,9	-1,8
Cessions / Diminutions	-0,8		-0,8
Incidence fusion NBMA	9,6	2,4	7,2
<b>31 décembre 2004</b>	<b>17,7</b>	<b>6,4</b>	<b>11,3</b>
Ecart de conversion	0,2		0,2
Acquisitions / Augmentations	6,1	1,4	4,7
Cessions / Diminutions	-0,5		-0,5
Reclassements	0,1		0,1
<b>31 décembre 2005</b>	<b>23,6</b>	<b>7,8</b>	<b>15,8</b>

Autres titres immobilisés <i>En millions d'euros</i>	% de détention	Valeur nette comptable	Capitaux propres	
			Hors résultat	Résultat
<b>Titres relevant de la catégorie « titres disponibles à la vente »</b>				
ExonHit (a)	6,3 %	4,0	20,6	-4,2
Avesthagen	6,0 %	1,4	0,7 (b)	0,2 (b)
OPI	5,1 %	0,7	10,3	0,0
InoDiag	10,2 %	0,6	2,1	-0,7
Altabiopharma	0,9 %	0,1	19,4	-7,3
Sofinnova Ventures III	1,3 %	0,1	4,8	-0,6
Sofinnova IV	0,6 %	0,1	9,7	-0,3
Europroteome	8,8 %	0,0	En liquidation	
Autres titres		0,1		
		7,1		
<b>Titres comptabilisés selon l'option de la juste valeur par le résultat</b>				
Dynavax Technologies	1,4 %	1,5	49,0 (c)	-7,0 (c)
Oscient Pharma	0,9 %	1,3	98,8 (c)	-60,6 (c)
		2,8		
<b>Total</b>				

(a) Titres présentés en « actifs disponibles à la vente » en attendant que la juste valeur puisse être déterminée de manière fiable

(b) Dernier exercice de 12 mois – à fin mars 2005

(c) Situation au 30 septembre 2005 (9 mois)

### 5.3.8 Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2005	31/12/2004
Matières premières	60,0	46,9
En-cours de production	29,3	24,8
Produits finis et marchandises	81,5	68,3
<b>Total valeur brute</b>	<b>170,8 (a)</b>	<b>140,0</b>
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	-5,5	-4,3
En-cours de production	-2,2	-1,8
Produits finis et marchandises	-7,1	-4,8
<b>Total provisions</b>	<b>-14,8</b>	<b>-10,9</b>
Matières premières	54,5	42,6
En-cours de production	27,1	23,0
Produits finis et marchandises	74,4	63,5
<b>Valeur nette</b>	<b>156,0 (b)</b>	<b>129,1</b>

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 38 %

(b) Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2005

### 5.3.9 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Créances clients	289,4	274,4
Provisions pour dépréciation	-11,7	-10,9
<b>Valeur nette (a)</b>	<b>277,7</b>	<b>263,5</b>

(a) Y compris part court terme des créances de location-financement (cf. note 5.3.6.3)

### 5.3.10 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Avances et acomptes	0,4	1,1
Charges constatées d'avance	5,3	4,0
Autres créances d'exploitation	8,5	13,2
<b>Total valeur brute</b>	<b>14,2</b>	<b>18,3</b>
Provisions pour dépréciation		
<b>Valeur nette créances d'exploitation</b>	<b>14,2 (a)</b>	<b>18,3</b>
Autres créances hors exploitation	10,8	19,1
<b>Total valeur brute</b>	<b>10,8 (b)</b>	<b>19,1</b>
Provisions pour dépréciation	-1,8	-7,0
<b>Valeur nette créances hors exploitation</b>	<b>9,0 (c)</b>	<b>12,1</b>

(a) La valeur nette comptable des autres créances d'exploitation est essentiellement à moins d'un an

(b) Dont actif d'impôt exigible 2,8 millions d'euros

(c) La valeur nette comptable des créances hors exploitation inclut des créances nettes sur l'Etat italien (2,6 millions d'euros) dont le recouvrement excédera probablement un an

### 5.3.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme ci-dessous, répondant à la définition donnée à la note 5.3.1.12 :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Placements de trésorerie (a)	0,6	0,7
Disponibilités	20,3	21,2
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>20,9</b>	<b>21,9</b>

(a) Les placements de trésorerie sont les suivants :

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>Libellé</b>	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois
<b>Montant</b>	0,6 million d'euros	0,7 million d'euros
<b>Classification</b>	Monétaire euro	Monétaire euro
<b>Code Isin</b>	FR0000296881	FR0000296881

### 5.3.12 Capital social

Au 31 décembre 2005, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, dont 80 266 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2005, il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation.

Au 31 décembre 2005, la société mère détient 4 000 actions d'auto-contrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf. note 5.3.1.22). Au cours de l'exercice 2005, elle a acheté 84 358 actions propres et en a cédé 81 958.

### 5.3.13 Mouvements de la réserve de conversion

<i>En millions d'euros</i>	<b>Dollar (a)</b>	<b>Amérique latine</b>	<b>Autres</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Réserve de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Impact de la conversion				
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	-10,7		1,3	-9,4
- des comptes de résultat aux cours moyens	-4,1	-0,1	0,2	-4,0
Total des mouvements	-14,8	-0,1	1,5	-13,4
<b>Réserve de conversion au 31 décembre 2004</b>	<b>-14,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,5</b>	<b>-13,4</b>
Impact de la conversion				
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	26,6	3,6	1,0	31,2
- des comptes de résultat aux cours moyens	3,0	0,1	0,1	3,2
Total des mouvements	29,6	3,7	1,1	34,4
<b>Réserve de conversion au 31 décembre 2005</b>	<b>14,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,6</b>	<b>21,0 (b)</b>

(a) Dollar et monnaies associées (comprend USA, Canada, Chine, Australie et Russie)

(b) Dont réserve de conversion sur intérêts minoritaires 0,1 million d'euros

### 5.3.14 Provisions – Actifs et passifs éventuels

Les provisions sont classées en provisions non courantes.

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données (a)	Restructurations	Autres R&C	TOTAL
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>37,9</b>	<b>2,6</b>	<b>8,2</b>	<b>24,5</b>	<b>73,2</b>
Dotations	7,4	3,9	1,6	11,2	24,1
Reprises avec objet	-5,5	-3,7	-4,9	-2,0	-16,1
Reprises sans objet	-1,7		-1,6	-1,1	-4,4
	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>	<u>-4,9</u>	<u>8,1</u> (b)	<u>3,6</u>
Dotations nettes	0,2	0,2	-4,9	8,1 (b)	3,6
Fusion NBMA	0,2			0,3	0,5
Reclassements	0,2				0,2
Ecart de conversion	-0,7	-0,1	-0,1	-0,2	-1,1
<b>31 décembre 2004</b>	<b>37,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,2</b>	<b>32,7</b> (c)	<b>76,4</b>
Dotations	7,6	4,0	0,1	8,0	19,7
Reprises avec objet	-6,8	-3,8	-1,6	-3,5	-15,7
Reprises sans objet			-0,4	-0,7	-1,1
	<u>0,8</u>	<u>0,2</u>	<u>-1,9</u>	<u>3,8</u> (d)	<u>2,9</u>
Dotations nettes	0,8	0,2	-1,9	3,8 (d)	2,9
Reclassements	-0,1				-0,1
Ecart de conversion	1,5	0,2	0,2	0,8	2,7
<b>31 décembre 2005</b>	<b>40,0</b>	<b>3,1</b>	<b>1,5</b>	<b>37,3</b> (c)	<b>81,9</b>

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(b) Dont dotation nette affectant le résultat opérationnel courant (+8,9 millions d'euros) et reprise nette en autres produits et charges opérationnels non courants (-0,8 million d'euros)

(c) Dont provisions pour litiges : 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 27 millions d'euros au 31 décembre 2004 ; par souci de confidentialité, la répartition par litige n'est pas communiquée

(d) Dont dotation nette affectant le résultat opérationnel courant (2,7 millions d'euros) et dotation nette en autres produits et charges opérationnels non courants (1,1 million d'euros)

### 5.3.14.1 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

#### 5.3.14.1.1 Engagement de retraite : régimes à prestations définies

#### Réconciliation de l'engagement net avec la provision inscrite au bilan

Provision pour retraite		Au 31 décembre 2005			Provision
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecart actuariels non constatés (b)	
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	12,6	8,0	-0,3	4,9
USA	Engagements de retraite	53,7	37,2	8,1	8,4
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	43,0	29,9	5,5	7,6
Allemagne	Engagements de retraite	5,6	1,8	0,9	2,9 (c)
Italie	Indemnité de départ « TFR »	3,8		0,1	3,7
Japon	Indemnité de départ	1,2			1,2
		<u>119,9</u>	<u>76,9</u>	<u>14,3</u>	<u>28,7</u>

Provision pour retraite		Au 31 décembre 2004			Provision
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecart actuariels non constatés (b)	
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	11,9	6,8		5,1
USA	Engagements de retraite	36,5	26,7	1,7	8,1
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	36,8	25,2	4,2	7,4
Allemagne	Engagements de retraite	4,6	1,7		2,9 (c)
Italie	Indemnité de départ « TFR »	3,3			3,3
Japon	Indemnité de départ	1,2			1,2
		<u>94,3</u>	<u>60,4</u>	<u>5,9</u>	<u>28,0</u>

(a) Fonds ou versement programmé

(b) Il n'existe pas de coûts de services passés non constatés

(c) Ce montant est couvert par des placements financiers non définitivement affectés figurant en immobilisations financières (cf. note 5.3.7)

## Evolution de l'engagement net sur l'exercice

Les principaux engagements de retraite connaissent l'évolution suivante :

<i>En millions d'euros</i>	USA	Pays-Bas	France	Allemagne	Italie	Japon	Total
<b>Valeur actuelle des prestations pour services rendus</b>							
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>36,5</b>	<b>36,8</b>	<b>11,9</b>	<b>4,6</b>	<b>3,3</b>	<b>1,2</b>	<b>94,3</b>
Droits supplémentaires acquis	3,7	2,4	0,7		0,4	0,2	7,4
Coût financier	2,4	1,6	0,4	0,3	0,1		4,8
Prestations servies sur l'exercice	-0,6	-0,6	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-2,0
Effets des fermetures et modifications de régimes						0,1	0,1
Ecart de conversion	6,2						6,2
Ecart actuariel	5,5	2,8	-0,2	0,9	0,1		9,1
<b>Valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>53,7</b>	<b>43,0</b>	<b>12,6</b>	<b>5,6</b>	<b>3,8</b>	<b>1,2</b>	<b>119,9</b>
<b>Couverture des engagements</b>							
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>26,7</b>	<b>25,2</b>	<b>6,8</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>60,4</b>
Dotations employeurs	4,7	2,6	1,0	0,2	0,1	0,3	8,9
Rendement attendu des fonds	2,2	1,2	0,3	0,1			3,8
Prestations servies sur l'exercice	-0,6	-0,6	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-2,0
Ecart de conversion	4,5						4,5
Ecart actuariel	-0,3	1,5	0,1				1,3
<b>Valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>37,2</b>	<b>29,9</b>	<b>8,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>76,9</b>
<b>Dont versements programmés sur 2006</b>	<b>3,9</b>						<b>3,9</b>
<b>Eléments différés</b>							
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1,7</b>	<b>4,2</b>					<b>5,9</b>
Passage en charges en 2005							0,0
Nouveaux éléments différés en 2005	5,8	1,3	-0,3	0,9	0,1		7,8
Ecart de conversion	0,6						0,6
<b>Valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>8,1</b>	<b>5,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>14,3</b>

## Charge nette sur l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	2005
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	7,4
Coût financier	4,8
Rendement attendu des fonds	-3,8
Autres	0,1
<b>Total</b>	<b>8,5</b>

## Information sur les actifs financiers

L'allocation des fonds est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>				<b>31/12/2004</b>			
	Actions	Obligations	Autres	<b>Total</b>	Actions	Obligations	Autres	<b>Total</b>
France	1,4	6,0	0,6	<b>8,0</b>	1,2	5,0	0,6	<b>6,8</b>
USA	19,9	13,4	3,9 (a)	<b>37,2</b>	14,1	9,3	3,3 (a)	<b>26,7</b>
Pays-Bas	5,8	23,8	0,3	<b>29,9</b>	4,8	19,3	1,1 (a)	<b>25,2</b>
Allemagne			1,8	<b>1,8</b>			1,7	<b>1,7</b>

(a) Versement programmé

Les rendements réels des fonds sur 2005 ont été de :

	<b>Rendement 2005</b> En %
France	5,9
USA	6,7
Pays-Bas	10,2
Allemagne	3,3

### 5.3.14.1.2 Autres avantages à long terme

<b>Autres avantages à long terme</b>		<b>Au 31 décembre 2005</b>			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds	Ecart actuariels non constatés	Provision
<b>Société</b>	<b>Nature de l'engagement</b>				
France	Primes médailles du travail	4,8			<b>4,8</b>
Pays-Bas	Primes médailles du travail	0,4			0,4
					<b>5,2</b>
<b>Autres</b>					
France	Autres engagements	1,0			1,0
USA	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	2,7		0,4	2,3
					<b>3,3</b>
<b>Autres pays</b>					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				<b>2,8</b>
<b>Total de la provision pour autres avantages</b>					<b>11,3</b>

<b>Autres avantages à long terme</b>		<b>Au 31 décembre 2004</b>			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds	Ecart actuariels non constatés	Provision
<b>Société</b>	<b>Nature de l'engagement</b>				
France	Primes médailles du travail	3,9			<b>3,9</b>
Pays-Bas	Primes médailles du travail				<b>3,9</b>
<b>Autres</b>					
France	Autres engagements	1,0			1,0
USA	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	2,0			2,0
					<b>3,0</b>
<b>Autres pays</b>					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				<b>2,9</b>
<b>Total de la provision pour autres avantages</b>					<b>9,8</b>

## **5.3.14.2 Autres provisions**

### **5.3.14.2.1 Provision pour litiges**

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élève à 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2005. Les principaux litiges en cours sont les suivants :

#### **Litiges relatifs à l'exploitation de brevets dans le domaine du Sida**

Les litiges portent sur des brevets européens relatifs au dépistage du Sida détenus par l'Institut Pasteur, dont certains ont été concédés en licence exclusive à la société Bio-Rad Pasteur.

En 1989, Bio-Rad a concédé à la société Cambridge Biotech (CBC) une sous-licence de certains brevets relatifs au HIV2 à un taux plus faible que celui accordé en 1993 à bioMérieux. bioMérieux ayant acquis CBC en 1996 s'est prévalu de ce taux préférentiel depuis cette date. Bio-Rad Pasteur et l'Institut Pasteur demandent le paiement des redevances en vertu du contrat de 1993, le paiement d'une indemnité et ont, dans une instance distincte, assigné bioMérieux en contrefaçon. bioMérieux considère qu'elle a valablement, à compter de 1996, bénéficié de la licence accordée en 1989 à CBC et entend poursuivre sa défense.

Parallèlement à la procédure décrite ci-dessus, l'Institut Pasteur a assigné bioMérieux au mois de septembre 2005, au motif que certains produits de la Société dans le domaine du HIV1 constitueraient une contrefaçon de certains de ses brevets. Cette procédure fait l'objet d'une étude détaillée par bioMérieux pour y apporter une réponse appropriée.

Par ailleurs, au regard de la date d'expiration (échue ou imminente) des brevets concernés, la Société estime qu'aucun de ces litiges ne serait susceptible d'avoir de conséquences défavorables sur ses ventes futures.

#### **Litige D.B.V.**

bioMérieux S.A. a été condamnée le 5 mai 2004 par la Cour d'appel de Paris à la suite de l'action en contrefaçon initiée par les sociétés International Microbio et Diffusion Bactériologie du Var (« D.B.V. ») devant les juridictions de Lyon, au motif que le kit « MYCOPLASMA IST » commercialisé par la Société contrefait un brevet déposé par D.B.V. La Société a été condamnée au paiement d'une indemnité et d'une astreinte dont les montants restent à déterminer. Elle a pris la décision d'interrompre la commercialisation des kits en cause sur le territoire français. Elle estime toutefois détenir des moyens sérieux de recours contre l'arrêt du 5 mai 2004, et s'est pourvue en cassation.

Par ailleurs, des actions en contrefaçon similaires ont été engagées par International Microbio et D.B.V. contre les filiales de la Société en Italie, en Allemagne, et en Espagne. A la date de la présente annexe, deux décisions divergentes ont été rendues. En Allemagne, la juridiction saisie de l'existence de la contrefaçon a donné raison aux demandeurs, ce qui a conduit la filiale de la Société à interrompre la commercialisation du produit en cause. Un appel a été interjeté de cette décision, étant précisé par ailleurs qu'une autre juridiction allemande doit encore se prononcer sur la validité du brevet. En Italie, le tribunal a débouté International Microbio et D.B.V. de l'intégralité de leurs demandes, en concluant à l'invalidité du brevet et à l'absence de contrefaçon.

La Société estime que son chiffre d'affaires global ne serait pas sensiblement affecté par la limitation de la commercialisation de ce kit en cas d'issue défavorable des procédures engagées.

#### **Litige avec la société Wiener (Argentine)**

Le litige qui opposait bioMérieux S.A. à la société Wiener pour le paiement de dommages et intérêts au titre de la résiliation unilatérale d'un contrat de distribution a été définitivement résolu et s'est soldé par le versement par bioMérieux d'une indemnité de 0,8 million d'euros, provisionnée au 31 décembre 2004 à hauteur de 0,7 million d'euros.

### 5.3.14.2 Provision pour restructurations

Les provisions incluent des provisions pour restructurations relatives aux opérations récentes ou en cours (cf. note 5.3.21). Au 31 décembre 2005, elles concernent les dépenses sur les locaux vacants (principalement les loyers à échoir) du site de Rockland suite à sa fermeture.

### 5.3.14.3 Actifs et passifs éventuels

Il n'y a pas d'actifs et de passifs éventuels significatifs au 31 décembre 2005.

### 5.3.15 Impôt différé

Variations <i>En millions d'euros</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>23,1</b>	<b>5,4</b>
Ecart de conversion	-1,0	0,1
Dotations nettes	-2,7	-0,6
Inscription en réserves	-1,1	-0,1
Autres mouvements	0,3 (a)	
<b>31 décembre 2004</b>	<b>18,6</b>	<b>4,8</b>
Ecart de conversion	2,3	
Dotations nettes	2,9	-1,3
Inscription en réserves	0,8	
<b>31 décembre 2005</b>	<b>24,6</b>	<b>3,5</b>

(a) Reclassement d'impôts différés antérieurement classés en impôt exigible (0,3 million d'euros)

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux Etats-Unis, en France, et en Italie où ils résultent de différences temporaires d'imposition dues notamment aux durées d'amortissement des actifs immobilisés, à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks.

Ventilation de l'impôt différé actif <i>En millions d'euros</i>	Provisions pour retraites	Elim marges en stocks et immobilisations	Autres	Total
1 <sup>er</sup> janvier 2004	5,3	9,3	8,5	<b>23,1</b>
Mouvements de l'exercice	-0,2	0,0	-3,3	<b>-3,5</b>
Ecart de conversion	-0,2	-0,3	-0,5	<b>-1,0</b>
31 décembre 2004	4,9	9,0	4,7	<b>18,6 (a)</b>
Mouvements de l'exercice	0,0	0,4	3,3	<b>3,7</b>
Ecart de conversion	0,4	0,7	1,2	<b>2,3</b>
31 décembre 2005	5,3	10,1	9,2	<b>24,6</b>

(a) Dont 0,8 million d'euros relatif à bioMérieux Grèce, société en pertes en 2004

Les passifs d'impôts différés proviennent essentiellement de la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés de bioMérieux BV (2,9 millions d'euros) dans le cadre de l'acquisition de cette société.

L'impôt différé actif relatif aux écritures de capitaux propres (correspondant principalement dans le Groupe aux écritures de juste valeur des instruments financiers) s'élève à 0,9 million d'euros.

L'impôt différé actif sur pertes reportables s'élève à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2005.

Les déficits reportables, non retenus pour le calcul des impôts différés, s'élèvent à 28,2 millions d'euros (soit une économie potentielle d'impôt de 9,4 millions d'euros). En outre, les retraitements pratiqués en consolidation sur les sociétés concernées ne donnent pas lieu à la constatation d'une imposition différée active ; ces retraitements s'élèvent à 14,7 millions d'euros (soit une économie potentielle d'impôt de 4,6 millions d'euros).

### 5.3.16 Endettement net

#### 5.3.16.1 Refinancement de la dette

Au 31 décembre 2005, bioMérieux S.A. bénéficiait d'un contrat de prêt syndiqué contracté en avril 2004 d'un montant de 250 millions d'euros, se décomposant en deux tranches de 125 millions d'euros chacune, devant être utilisé principalement pour refinancer le prêt syndiqué contracté lors de l'acquisition d'OTD. La première tranche correspondait à un prêt amortissable, remboursable par annuités de 25 millions d'euros. La seconde tranche correspondait à une ouverture de crédit de type « revolving » multi-devises de 125 millions d'euros ; cette seconde tranche était remboursable au plus tard le 13 avril 2009.

Au terme du contrat de prêt, le taux d'intérêt correspondait au taux Euribor ou Libor selon la devise, auquel s'ajoutait une marge variable en fonction du ratio « endettement net consolidé / résultat avant frais financiers, impôts et amortissement des écarts d'acquisition ».

Au 31 décembre 2005, ce prêt n'est pas utilisé.

Ce prêt a été modifié par un avenant en date du 30 janvier 2006, qui a notamment porté son montant à 260 millions d'euros, fixé sa durée à 7 ans (janvier 2013), fusionné les deux tranches en une seule de type revolving remboursable in fine pour 100 % du montant, revu à la baisse les conditions de marge et allégé les clauses d'exigibilité anticipée (cf. note 5.3.16.3).

#### 5.3.16.2 Echancier de la dette financière nette

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
A plus de cinq ans	1,4	6,0
Entre un et cinq ans	15,5	108,5
<b>Total des dettes financières long terme</b>	<b>16,9 (a)</b>	<b>114,5 (d)</b>
Dettes à moins d'un an confirmées	2,4 (b)	1,7
Autres concours bancaires à moins d'un an	44,9	23,8
<b>Total des dettes financières court terme</b>	<b>47,3</b>	<b>25,5</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>64,2</b>	<b>140,0</b>
Placements de trésorerie	-0,6 (c)	-0,7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	-20,3	-21,2
<b>Endettement net</b>	<b>43,3</b>	<b>118,1</b>

(a) Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 7,7 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros d'option d'achat. Le contrat se termine en 2010. A l'issue du contrat, bioMérieux pourra poursuivre la location, soit acquérir le bâtiment, moyennant le paiement de l'option d'achat

(b) Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 0,6 million d'euros

(c) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

(d) Principalement prêt syndiqué contracté pour l'acquisition d'OTD

### 5.3.16.3 Exigibilité anticipée des dettes financières

Au 31 décembre 2005, le prêt syndiqué de bioMérieux S.A. (cf. note 5.3.16.1), était assujéti au respect des ratios financiers suivants (sur la base de données consolidées) :

- Le ratio « Endettement net / capitaux propres » ne devait pas excéder 100 %.
- Le ratio « Endettement net / résultat avant frais financiers, impôts et amortissement des écarts d'acquisition » ne devait pas excéder 2,5.
- Les frais financiers nets ne devaient pas excéder 20 % de l'EBITDA (sur 12 mois glissants).

Au 31 décembre 2005, ces ratios sont respectés.

A compter du 30 janvier 2006, l'ensemble de ces ratios a été remplacé par un seul ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et frais liés aux acquisitions », qui ne doit pas excéder 3.

L'endettement à terme au 31 décembre 2005 est essentiellement constitué par la dette financière relative au centre logistique de la Plaine de l'Ain (IDC) ; ce contrat n'est pas soumis au respect de ratios financiers.

### 5.3.16.4 Taux d'intérêt

Au cours de l'année 2005, l'endettement moyen a été constitué principalement de tirages sur le prêt syndiqué. Le taux moyen de ces tirages a été de 2,4 % (marge incluse et hors incidence des couvertures de taux mises en place).

Au 31 décembre 2005, la dette financière (64,2 millions d'euros) est intégralement constituée de lignes à taux variables, dont une partie (40 millions d'euros) a fait l'objet de couvertures de taux (cf. note 5.3.27.2.2).

### 5.3.16.5 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

#### 5.3.16.5.1 Emprunt (part en capital)

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
A moins d'un an	1,0	0,9
Entre un et cinq ans	9,4	3,1
A plus de cinq ans	1,4	6,0
<b>Total</b>	<b>11,8</b>	<b>10,0</b>

#### 5.3.16.5.2 Loyers futurs

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>Paiements minimaux futurs</b>	<b>13,1</b>	<b>11,3</b>
à moins d'un an	1,3	1,2
entre un et cinq ans	10,4	4,0
à plus de cinq ans	1,4	6,1
Moins frais financiers inclus	-1,3	-1,3
<b>Valeur actualisée des loyers futurs</b>	<b>11,8</b>	<b>10,0</b>

### 5.3.16.6 Décomposition de l'endettement net par devise

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>Zone euro – Normes IAS / IFRS</b>	92,1	132,5
<b>Autres</b>		
Yens japonais	13,3	15,3
Roupiés indiennes	2,9	3,0
Livres anglaises	2,1	3,0
Dollars US	-63,3	-32,1
Francs suisses	-0,2	-1,0
Autres devises	-3,6	-2,6
<b>Total</b>	<b>43,3</b>	<b>118,1</b>

### 5.3.16.7 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

La plupart des emprunts des filiales du Groupe sont couverts par la garantie de bioMérieux S.A.

### 5.3.17 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>99,2</b>	<b>87,1</b>
Avances et acomptes	1,1	0,5
Dettes fiscales et sociales	96,0	85,6
Produits constatés d'avance	23,4	20,1
Autres dettes	11,0	10,2
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>131,5 (a)</b>	<b>116,4</b>
<b>Dettes d'impôt exigible</b>	<b>14,5</b>	<b>10,6</b>
Dettes sur immobilisations	10,0	8,4
Autres (b)	2,8	3,4
<b>Dettes hors exploitation</b>	<b>12,8 (c)</b>	<b>11,8</b>

(a) Les dates d'échéance des dettes d'exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de la dette de participation des salariés de bioMérieux S.A. (2,7 millions d'euros), de la dette relative au plan social de Boxtel (1 million d'euros) et de certains produits constatés d'avance relatifs aux contrats de maintenance

(b) Dont instruments dérivés 2,7 millions d'euros en 2005 et -0,3 million d'euros en 2004

(c) Les dettes hors exploitation ont une échéance inférieure à un an

### 5.3.18 Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	<b>2005 12 mois</b>	<b>2004 12 mois</b>
Salaires (a)	246,2	236,2
Charges sociales	84,7	80,5
Intéressement et participation (b)	7,5	5,9
<b>Total (c) (d)</b>	<b>338,4</b>	<b>322,6</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>5 498</b>	<b>5 430</b>
<b>Effectif en fin d'exercice</b>	<b>5 570</b>	<b>5 456</b>

(a) Dont 0,4 million d'euros correspondant à la quote-part de la juste valeur du plan d'attribution de 78 000 actions gratuites. Ces actions gratuites ont été attribuées par le Président sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2005 et du Conseil d'administration du 23 septembre 2005. Elles seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 27 septembre 2005

(b) bioMérieux S.A.

(c) Dont 1 million d'euros correspondant à des frais de restructuration classés en autres produits et charges opérationnels non courants

(d) Dont 17,1 millions d'euros de cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (hors Espagne et Portugal, non disponibles)

### 5.3.19 Charges de locations simples

<i>En millions d'euros</i>	<b>2005 12 mois</b>	<b>2004 12 mois</b>
Charges de location simple	17,6	16,7

### 5.3.20 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

<b>Dotations nettes aux amortissements et aux provisions</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>2005 12 mois</b>	<b>2004 12 mois</b>
Amortissements des immobilisations	71,9	72,1
Provisions	2,9	3,6
Dépréciation des actifs circulants	-3,3	3,6
Dépréciation des immobilisations financières	1,4	2,9
<b>Total</b>	<b>72,9</b>	<b>82,2</b>

### 5.3.21 Opérations de restructuration

Le compte de résultat de l'exercice 2005 enregistre la dotation ou la mise à jour des provisions pour restructuration relatives aux opérations suivantes :

- Site de Saitama (Japon) : la décision de fermer ce site de production avait été annoncée en décembre 2004 ; la fermeture a été réalisée en juillet 2005. L'impact sur le compte de résultat est une reprise de provision excédentaire de 0,3 million d'euros.
- Site de Grenoble (France) : le regroupement de l'ensemble des équipes françaises de recherche et développement en biologie moléculaire sur le site de Grenoble avait été annoncé en avril 2004. Ce regroupement a été effectué sur l'exercice 2005 et se traduit par des charges de restructuration liées à la relocalisation du personnel de 0,3 million d'euros.

## 5.3.22 Charge financière nette

### 5.3.22.1 Coût de l'endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	<b>2005 12 mois</b>	<b>2004 12 mois</b>
Frais financiers sur emprunts	-3,5	-5,1
Ecart de change sur emprunts	2,3	-0,4
Frais de mise en place des nouveaux emprunts	-0,1	-1,1
Couvertures de taux	-0,2	-2,7
Couvertures de change	-0,1	
<b>Total</b>	<b>-1,6</b>	<b>-9,3</b>

### 5.3.22.2 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	<b>2005 12 mois</b>	<b>2004 12 mois</b>
Produits sur créances de location-financement	3,3	2,8
Dépréciation de titres non consolidés	-1,4 (a)	-2,9 (b)
Autres	-0,7	-1,1
<b>Total</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,2</b>

(a) Dont Dynavax (-0,8 million d'euros), Oscient Pharma (-0,5 million d'euros)

(b) Dont Dynavax (-0,2 million d'euros), Oscient Pharma (-1,7 million d'euros), Europrotéome (-1 million d'euros)

### 5.3.22.3 Ecart de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2005 12 mois</b>	<b>2004 12 mois</b>
Ventes	0,3	-0,5
Achats	-5,9	-0,8
Financier	2,3	-0,4
<b>Total</b>	<b>-3,3</b>	<b>-1,7</b>

### 5.3.23 Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	Net 2005	Net 2004
Plus et moins-values sur opérations en capital	12,2	11,9	<b>0,3</b> (a)	1,3 (c)
Frais de restructuration	2,0	2,1	<b>-0,1</b> (b)	-0,9 (d)
Frais d'introduction en bourse				-5,2 (e)
Autres	2,0	2,1	<b>-0,1</b>	0,2
<b>Total</b>	<b>16,2</b>	<b>16,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-4,6</b>

(a) Dont cession du terrain et d'un immeuble de Boxtel (Pays-Bas) : 2,1 millions d'euros  
dépréciation complémentaire du site de Boxtel (Pays-Bas) : -2,1 millions d'euros, liée à l'utilisation insuffisante de certains bâtiments

(b) Cf. note 5.3.21

(c) Dont cession du siège social de bioMérieux Espagne (1,6 million d'euros)

(d) Dont site de Saitama-Japon (-0,6 million d'euros), site de Grenoble-France (-1 million d'euros), site de Rockland-USA (-0,8 million d'euros), site de Boxtel-Pays-Bas (1,5 million d'euros)

(e) Frais d'introduction en bourse (-5,2 millions d'euros) supportés par bioMérieux S.A.

### 5.3.24 Impôt sur les résultats

#### 5.3.24.1 Analyse de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2005 12 mois		2004 12 mois	
	Impôt	Taux En %	Impôt	Taux En %
<b>Impôt théorique au taux de droit commun français (a)</b>	<b>47,7</b>		<b>41,6</b>	
- Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	0,9	0,6	1,9	1,6
- Impôts de distribution	2,1	1,5	1,9	1,6
- Incidence des différences permanentes	0,4	0,3	-0,8	-0,6
- Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	2,7	2,0	2,5	2,1
- Utilisation d'actifs d'impôt antérieurement non constatés	-0,8	-0,6	-1,9	-1,7
- Crédits d'impôt (notamment crédits d'impôt recherche)	-4,6	-3,3	-5,9	-4,9
<b>Charge effective d'impôt</b>	<b>48,4</b>	<b>34,9</b>	<b>39,3</b>	<b>33,0</b>

(a) Application du taux de droit commun français au résultat net avant impôt des sociétés intégrées.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1 %. La loi de finances n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 a décidé la disparition progressive de la contribution additionnelle qui était fixée depuis 2002 à 3 % de l'impôt de base dû. Elle passe à 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et sera supprimée en 2006.

### 5.3.24.2 Ventilation de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Impôt sur le résultat opérationnel courant	48,8	45,4
Impôt sur les autres produits et charges opérationnels non courants	-0,3	-2,4
Impôt sur le résultat financier	-0,1	-3,7
<b>Charge nette d'impôt</b>	<b>48,4</b>	<b>39,3</b>
dont charge d'impôt exigible	52,6	37,2
dont charge nette d'impôt différé	-4,2	2,1

### 5.3.25 Information sectorielle

bioMérieux est organisée par zone géographique (Europe, Amérique du Nord, Asie Pacifique et Amérique latine). L'Afrique et le Moyen-Orient sont placés sous la Direction « Europe ».

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 décembre 2005 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>						
<b>Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)</b>	<b>566,8</b>	<b>255,9</b>	<b>107,5</b>	<b>63,4</b>		<b>993,6</b>
Ventes externes au départ de la zone	576,6	260,6	101,3	55,1		993,6
Ventes inter-secteurs	86,9	131,6		0,3	-218,8	0,0
<b>Chiffre d'affaires au départ de la zone</b>	<b>663,5</b>	<b>392,2</b>	<b>101,3</b>	<b>55,4</b>	<b>-218,8</b>	<b>993,6</b>
<b>Résultat</b>						
Résultat opérationnel courant du secteur	65,9	67,7	6,4	3,6	-4,8	138,8
Autres produits et charges opérationnels non alloués						0,1
<b>Résultat opérationnel</b>						<b>138,9</b>
Coût de l'endettement financier net						-1,6
Autres charges financières nettes non allouées						1,2
<b>Résultat avant impôt</b>						<b>138,5</b>
Impôt sur les résultats						-48,4
<b>Résultat d'ensemble net</b>						<b>90,1</b>
<b>Autres informations</b>						
<b>Total des investissements (y compris location-financement à long terme)</b>	<b>59,2</b>	<b>18,2</b>	<b>4,8</b>	<b>2,9</b>		<b>85,1</b>
<b>Amortissements et dépréciations du secteur</b>	<b>-46,8</b>	<b>-15,2</b>	<b>-5,4</b>	<b>-2,7</b>		<b>-70,1</b>
Amortissements et dépréciations non alloués						-2,8
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>						<b>-72,9</b>
<b>Bilan</b>						
<b>Actif</b>						
Actifs sectoriels	524,9	229,3	54,3	37,9	-69,5	776,9
<i>Dont actif immobilisé</i>	<i>202,9</i>	<i>72,1</i>	<i>10,3</i>	<i>10,4</i>		<i>295,7</i>
Actifs non alloués						129,2
<b>Actifs consolidés</b>						<b>906,1</b>
<b>Passif</b>						
Passifs sectoriels	259,9	88,9	15,1	28,1	-69,5	322,5
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						498,5
Dettes financières						64,2
Autres passifs non alloués						20,9
<b>Passifs consolidés</b>						<b>906,1</b>

<b>31 décembre 2004</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Europe</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Asie Pacifique</b>	<b>Amérique latine</b>	<b>Opérations intra- Groupe</b>	<b>Total consolidé</b>
<b><u>Chiffre d'affaires</u></b>						
<b>Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)</b>	<b>533,0</b>	<b>244,3</b>	<b>96,4</b>	<b>55,6</b>		<b>929,3</b>
Ventes externes au départ de la zone	542,4	248,9	88,9	49,1		929,3
Ventes inter-secteurs	76,7	117,7		0,1	-194,5	0,0
<b>Chiffre d'affaires au départ de la zone</b>	<b>619,1</b>	<b>366,6</b>	<b>88,9</b>	<b>49,2</b>	<b>-194,5</b>	<b>929,3</b>
<b><u>Résultat</u></b>						
Résultat opérationnel courant du secteur	60,4	64,9	3,5	6,8	-1,5	134,1
Autres produits et charges opérationnels non alloués						-4,6
<b>Résultat opérationnel</b>						<b>129,5</b>
Coût de l'endettement financier net						-9,3
Autres charges financières nettes non allouées						-1,2
<b>Résultat avant impôt</b>						<b>119,0</b>
Impôt sur les résultats						-39,3
<b>Résultat d'ensemble net</b>						<b>79,7</b>
<b><u>Autres informations</u></b>						
<b>Total des investissements (y compris location-financement à long terme)</b>	<b>55,6</b>	<b>18,2</b>	<b>4,6</b>	<b>2,5</b>		<b>80,9</b>
<b>Amortissements et dépréciations du secteur</b>	<b>-64,4</b>	<b>-13,7</b>	<b>-4,4</b>	<b>-1,8</b>		<b>-84,3</b>
Amortissements et dépréciations non alloués						2,1
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>						<b>-82,2</b>
<b><u>Bilan</u></b>						
<b><u>Actif</u></b>						
Actifs sectoriels	503,3	198,6	44,6	31,5	-59,8	718,2
<i>Dont actif immobilisé</i>	<i>198,9</i>	<i>63,3</i>	<i>10,7</i>	<i>8,2</i>		<i>281,1</i>
Actifs non alloués						120,4
<b>Actifs consolidés</b>						<b>838,6</b>
<b><u>Passif</u></b>						
Passifs sectoriels	238,5	74,9	24,0	10,8	-59,8	288,4
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						391,5
Dettes financières						140,0
Autres passifs non alloués						18,7
<b>Passifs consolidés</b>						<b>838,6</b>

### 5.3.26 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	2005				2004			
	Deloitte & Associés	Bernard Chabanel	Autres	Total	Deloitte & Associés	Bernard Chabanel	Autres	Total
Certification des comptes	678	145	178	1 001	772	128	83	983
Missions accessoires	18		2	20	204 (a)	96 (a)	2	302
<b>Audit</b>	<b>696</b>	<b>145</b>	<b>180</b>	<b>1 021</b>	<b>976</b>	<b>224</b>	<b>85</b>	<b>1 285</b>
Juridique, fiscal, social	91 (b)		42	133	152		10	162
Autres	5		3	8	26		5	31
<b>Autres prestations</b>	<b>96</b>		<b>45</b>	<b>141</b>	<b>178</b>		<b>15</b>	<b>193</b>
<b>Total</b>	<b>792</b>	<b>145</b>	<b>225</b>	<b>1 162</b>	<b>1 154</b>	<b>224</b>	<b>100</b>	<b>1 478</b>

(a) Honoraires de révision engagés lors de l'introduction en bourse

(b) dont fiscal 86 milliers d'euros et social 5 milliers d'euros

### 5.3.27 Gestion des risques de change et de marché

#### 5.3.27.1 Risque de change

##### 5.3.27.1.1 Politique du Groupe

Une part importante de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux Etats-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée. Par contre, cette auto-couverture est plus limitée pour les diverses autres devises dans lesquelles le Groupe opère.

En outre, elle peut être exposée sur des dettes contractées par certaines de ses filiales dans une devise autre que la leur, notamment des dettes en euros ou en dollars contractées dans des pays dont la devise est plus volatile et dont la couverture des risques associés n'est pas toujours possible (comme certains pays d'Amérique latine).

La politique actuelle du Groupe (qui pourrait être modifiée) est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, elle a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

Le Groupe procède à des opérations de couverture principalement par ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2005). Le détail du nominal, de la répartition entre couvertures de transactions comptabilisées et futures et de la valeur de marché des instruments de couverture est présenté en note 5.3.27.1.3.

### 5.3.27.1.2 Exposition au risque de change

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	2005		2004	
	12 mois	%	12 mois	%
<b>Zone euro</b>	<b>471</b>	<b>47</b>	<b>447</b>	<b>4</b>
<b>Autres</b>				
Dollars US	253	26	243	26
Yens japonais	35	4	34	4
Livres anglaises	43	4	40	4
Réals brésiliens	24	2	21	2
Autres devises	168	17	144	16
<b>Total</b>	<b>994</b>	<b>100</b>	<b>929</b>	<b>100</b>

### 5.3.27.1.3 Instruments de couverture

bioMérieux procède à des opérations de couverture afin de réduire les risques de change susceptibles d'impacter son résultat net par rapport à son budget. Sa pratique générale est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des opérations de risques analogues. Les couvertures sont prises dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2005, affectées à des flux futurs sont les suivantes :

<b>Couverture de change au 31 décembre 2005</b> <i>En millions d'euros</i>	Montant	Echéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales				
- Change à terme	38,3	38,3		
- Options	20,6	20,6		
Total	58,9	58,9	0,0	
Couvertures de transactions commerciales futures				
- Change à terme	138,3	122,5	15,8	-2,5
- Options	21,5	21,5		0,0
Total	159,8	144,0	15,8	-2,5

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2005 et le cours de marché au 31 décembre 2005

La valeur de marché des couvertures de change en cours au 31 décembre 2005 (-2,5 millions d'euros) est comptabilisée en autres réserves (-2,3 millions d'euros) et en résultat (-0,2 million d'euros).

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2005 ont une échéance inférieure à 18 mois.

## 5.3.27.2 Risque de marché

### 5.3.27.2.1 Risque de liquidité

Le tableau « échéancier de la dette nette » de la note 5.3.16.2 présente un échéancier de l'endettement financier net au 31 décembre 2005.

### 5.3.27.2.2 Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2005, les opérations de couverture en cours sont les suivantes :

Couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2005 <i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Swaps de taux d'intérêt variable en taux fixe	40,0	20,0	20,0	-0,2

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2005 et le cours de marché au 31 décembre 2005

Le sous-jacent (prêt syndiqué) affecté à ces couvertures lors de leur mise en place ayant été remboursé par anticipation, leur juste valeur a été comptabilisée en résultat au 31 décembre 2005 (-0,2 million d'euros).

### 5.3.27.2.3 Risque de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché...) avec des banques de premier rang et veille à ce que ses transactions ne se concentrent pas sur un nombre trop restreint de contreparties.

## 5.3.28 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2005 sont les suivants :

- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 31,4 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 24,3 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- bioMérieux Inc, bioMérieux S.A. et bioMérieux BV ont conclu différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants (15,9 millions d'euros).
- bioMérieux S.A. a signé un compromis portant sur l'acquisition de 2 bâtiments en France pour un montant de 2,1 millions d'euros.
- bioMérieux S.A. s'est engagé à souscrire à hauteur de 8 M\$ à une augmentation de capital de la société américaine Relia en contrepartie de 15 % de son capital.
- bioMérieux Inc et l'actionnaire minoritaire de bioMérieux Mexique ont mis à jour leur accord concernant le rachat éventuel par bioMérieux des parts de ce dernier (7 %) sur la base d'une formule tenant compte du chiffre d'affaires et du résultat de bioMérieux Mexique ; l'impact sur les capitaux propres et la dette financière nette de bioMérieux n'est pas significatif.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société APIBIO en décembre 2004, bioMérieux S.A. a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie APIBIO (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- Dans le cadre du plan d'actions gratuites mis en place suite à la décision de son Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2005, bioMérieux S.A. a l'engagement de racheter 78 000 de ses actions. Cet engagement représente un montant de 3,5 millions d'euros sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2005.
- bioMérieux S.A. bénéficie de lignes de crédit à moyen terme non utilisées au 31 décembre 2005 à hauteur de 125 millions d'euros sur le prêt syndiqué (cf. note 5.3.16.1).
- Les garanties bancaires obtenues par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.

- Les autres engagements reçus (cautions) s'élèvent à 0,1 million d'euros.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

### **5.3.29 Transactions avec les parties liées**

#### **5.3.29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance**

Le montant total des jetons de présence versés aux administrateurs a été de 200 000 euros au cours de l'exercice 2005.

En outre, certains d'entre eux sont bénéficiaires d'un régime de retraite surcomplémentaire au titre de services antérieurs. La Société n'a enregistré aucune charge, ni effectué aucun décaissement à ce titre au cours de l'exercice.

#### **5.3.29.2 Transactions avec les sociétés mises en équivalence**

La société bioMérieux S.A. a acheté des matières premières, pour un montant de 2,4 millions d'euros en 2005, à la société La Bergerie de la Combe au Loup, détenue à 20 % et mise en équivalence.

#### **5.3.29.3 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées**

La société Mérieux Alliance, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux S.A. au 31 décembre 2005, assure des prestations de conseil et d'assistance services à bioMérieux S.A., bioMérieux Inc et bioMérieux BV s'élevant à 2,9 millions d'euros sur l'exercice.

bioMérieux S.A. a cédé un brevet à la société Transgene (dont Mérieux Alliance détient indirectement par l'intermédiaire de TSGH 53,8 % du capital). Elle a réalisé à cette occasion une plus-value nette de 0,2 million d'euros. En outre, elle a refacturé ses travaux de recherche dans ce domaine depuis cette date pour un montant de 0,1 million d'euros.

Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Silliker Group Corp, détenu majoritairement par Mérieux Alliance, des réactifs et des instruments pour un montant de 2,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

La société ABL, détenue à 100 % par la société TSGH, elle même contrôlée à 95 % par la société Mérieux Alliance, est sous-traitant de la société bioMérieux Inc ; le total des marchandises facturées s'élève à 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2005. Par ailleurs, bioMérieux Inc fournit à ABL des prestations de services s'élevant à 1,2 million d'euros sur l'exercice.

bioMérieux S.A. a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire 1,1 million d'euros à la Fondation Rodolphe Mérieux et 0,3 million d'euros à la Fondation Mérieux.

### **5.3.30 Evénements postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir un impact significatif sur le résultat ou les capitaux propres du Groupe.

### **5.3.31 Consolidation**

bioMérieux est consolidé, par intégration globale, dans la société Mérieux Alliance SA (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

### 5.3.32 Etats de synthèse et principales notes aux états financiers – Règlement CRC 99-02

#### Compte de résultat consolidé Règlement CRC 99-02

<i>En millions d'euros</i>	jan 04-dec 04 12 mois	jan 03-dec 03 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>930,6</b>	<b>914,5</b>
Coût des ventes	-433,2	-440,0
<b>Marge brute</b>	<b>497,4</b>	<b>474,5</b>
Charges commerciales	-168,2	-164,3
Frais généraux	-78,2	-72,7
Recherche & Développement	-126,8	-131,1
<b>Total frais opérationnels</b>	<b>-373,2</b>	<b>-368,1</b>
Redevances reçues	8,9	7,4
Restructurations	-0,9	-11,7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>132,2</b>	<b>102,1</b>
Frais financiers nets	-8,8	-5,9
Frais d'introduction en bourse (note 5.3.3.2.2)	-5,2	
Eléments exceptionnels	1,5	-0,3
Impôt sur les bénéfices	-39,6	-34,7
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>80,1</b>	<b>61,2</b>
Amortissement survaleurs (note 5.3.32.2)	-4,4	-6,2
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>75,7</b>	<b>55,0</b>
Part des minoritaires		0,1
<b>Résultat net, part Groupe</b>	<b>75,7</b>	<b>55,1</b>
<b>Résultat net par action (a)</b>	<b>1,93</b>	<b>1,41</b>

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

**Bilan consolidé**  
**Règlement CRC 99-02**

<b>Actif</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Net</b> <b>31/12/2004</b>	<b>Net</b> <b>31/12/2003</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
. Immobilisations incorporelles (note 5.3.32.1)	20,8	25,2
. Ecart d'acquisition (note 5.3.32.2)	61,2	67,3
. Immobilisations corporelles (note 5.3.32.3)	254,9	251,5
. Immobilisations financières (note 5.3.32.4)	37,5	29,8
<b>Total</b>	<b>374,4</b>	<b>373,8</b>
<b>Actif circulant</b>		
. Stocks et en-cours (note 5.3.32.5)	129,0	121,9
. Clients et comptes rattachés (note 5.3.32.6)	254,0	257,9
. Autres créances d'exploitation (note 5.3.32.7)	18,2	19,1
. Créances hors exploitation (note 5.3.32.7)	12,1	36,5
. Impôt différé actif (note 5.3.32.8)	18,4	21,8
. Disponibilités (note 5.3.32.10)	21,9	50,6
<b>Total</b>	<b>453,6</b>	<b>507,8</b>
<b>Total actif</b>	<b>828,0</b>	<b>881,6</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
<b>Capitaux propres</b>		
. Capital	12,0	11,9
. Primes	63,7	51,2
. Réserves	292,2	270,4
. Réserve de conversion (note 5.3.32.9)	-54,4	-40,5
. Résultat de l'exercice	75,7	55,1
<b>Total</b>	<b>389,2</b>	<b>348,1</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>76,4</b>	<b>73,2</b>
<b>Impôt différé passif (note 5.3.32.8)</b>	<b>4,7</b>	<b>5,3</b>
<b>Dettes</b>		
. Emprunts et dettes financières (note 5.3.32.10)	131,1	229,4
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.3.32.11)	87,1	90,9
. Autres dettes d'exploitation (note 5.3.32.11)	116,4	107,4
. Dettes hors exploitation (note 5.3.32.11)	22,4	26,6
<b>Total</b>	<b>357,0</b>	<b>454,3</b>
<b>Total passif</b>	<b>828,0</b>	<b>881,6</b>

**Tableau de variation de l'endettement net consolidé**  
**Règlement CRC 99-02**

<i>En millions d'euros</i>	<b>jan 04-dec 04</b>	<b>jan 03-dec 03</b>
	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Résultat net consolidé	75,7	55,0
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	88,7	83,6
Résultat net sur opérations en capital	-1,3	1,5
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>163,1</b>	<b>140,1</b>
Variation des stocks	-8,9	1,6
Augmentation des créances clients	-0,6	-12,8
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	5,6	22,3
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>-3,9</b>	<b>11,1</b>
Variation de la dette nette d'impôt	14,1	-3,7
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	-7,8	-2,5
<b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>	<b>2,4</b>	<b>4,9</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>165,5</b>	<b>145,0</b>
Investissements industriels	-79,4	-81,2
Cessions d'immobilisations industrielles	6,9	4,3
Variation des dettes sur immobilisations	-3,3	2,1
Titres de participation		3,3 (1)
Incidence des variations du périmètre sur l'endettement net	-1,7 (2)	-1,0 (3)
Prêts et avances à des sociétés apparentées	7,8 (4)	8,7 (5)
Variation des autres immobilisations financières	-5,5	-7,1
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-75,2</b>	<b>-70,9</b>
Augmentation de capital – bioMérieux S.A.	12,6 (6)	
Distributions de dividendes aux actionnaires de bioMérieux S.A.	-30,0 (7)	-19,0
<b>Fonds propres</b>	<b>-17,4</b>	<b>-19,0</b>
<b>Variation de l'endettement net</b> (Hors incidence des fluctuations de change)	<b>72,9</b>	<b>55,1</b>
<b>Analyse de la variation de l'endettement net</b>		
Endettement net à l'ouverture	178,8	237,1
Incidence des fluctuations de change sur l'endettement net	3,3	-3,2
<b>Variation de l'endettement net :</b>	<b>-72,9</b>	<b>-55,1</b>
- Endettement confirmé	-100,8	-45,5
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	27,9	-9,6
<b>Endettement net à la clôture</b> (cf. note 5.3.32.10)	<b>109,2</b>	<b>178,8</b>

(1) Cession de ABL

(2) Endettement de NBMA à la date de son absorption par bioMérieux S.A. (opération préalable à l'introduction en bourse)

(3) Trésorerie nette de ABL à la date de cession

(4) Remboursement de créance par TSGH (opération préalable à l'introduction en bourse)

(5) Opération relative au prêt consenti à NBMA

(6) Augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'introduction en bourse

(7) Distribution de dividendes selon Assemblée générale du 16 avril 2004 (opération préalable à l'introduction en bourse)

**Variation des capitaux propres consolidés – Part du Groupe**  
**Règlement CRC 99-02**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Capital</b>	<b>Primes</b>	<b>Réserves consolidées</b>	<b>Réserves de conversion</b>	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2003</b>	<b>11,9</b>	<b>51,2</b>	<b>325,5</b>	<b>-40,5</b>	<b>348,1</b>
Résultat de l'exercice			75,7		75,7
Impact de la fusion avec NBMA (note 5.3.3.2.1)			-3,3		-3,3
Augmentation de capital (note 5.3.3.2.2)	0,1	12,5			12,6
Distributions de dividendes			-30,0		-30,0
Variation de la réserve de conversion (note 5.3.32.9)				-13,9	-13,9
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2004</b>	<b>12,0</b>	<b>63,7</b>	<b>367,9</b>	<b>-54,4</b>	<b>389,2</b>

### 5.3.32.1 Immobilisations incorporelles

<b>Composition</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2004</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2003</b>
Brevets, technologies, logiciels	66,2	47,2	19,0 (a)	24,0
Fonds de commerce	2,2	2,2		
Avances et acomptes	1,5		1,5	1,1
Autres	0,6	0,3	0,3	0,1
<b>Total</b>	<b>70,5</b>	<b>49,7</b>	<b>20,8</b>	<b>25,2</b>

(a) Dont logiciels 5,4 millions d'euros

<b>Variations</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>31 décembre 2003</b>	<b>71,5</b>	<b>46,3</b>	<b>25,2</b>
Ecart de conversion	-2,5	-1,9	-0,6
Acquisitions / Augmentations	4,4	8,7	-4,3
Cessions / Diminutions	-3,4	-3,4	
Reclassements	0,5		0,5
<b>31 décembre 2004</b>	<b>70,5</b>	<b>49,7</b>	<b>20,8</b>

### 5.3.32.2 Ecarts d'acquisition

En principes français, les écarts d'acquisition sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée maximale de 20 ans.

Un amortissement exceptionnel est constaté lorsque la valeur d'utilité des écarts d'acquisition, établie sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels des actifs correspondants, apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

<b>Composition</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2004</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2003</b>
Organon Teknika	61,5	12,8	48,7	52,8
Biotrol	7,5	3,5	4,0	4,8
bioMérieux Inc (Vitek)	37,2	35,1	2,1	2,6
Micro Diagnostics Inc (USA)	2,6	0,8	1,8	2,1
bioMérieux Grèce	1,9	0,3	1,6	1,7
bioMérieux Pologne	2,2	0,7	1,5	1,5
Micro Diagnostics (Australie)	1,7	0,4	1,3	1,5
bioMérieux Brésil	1,5	1,3	0,2	0,3
<b>Total</b>	<b>116,1</b>	<b>54,9</b>	<b>61,2</b>	<b>67,3</b>

<b>Variations</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>31 décembre 2003</b>	<b>121,5</b>	<b>54,2</b>	<b>67,3</b>
Ecart de conversion	-4,5	-3,3	-1,2
Augmentations		4,9 (a)	-4,9
Diminutions (b)	-0,9	-0,9	
<b>31 décembre 2004</b>	<b>116,1</b>	<b>54,9</b>	<b>61,2</b>

(a) La dotation au compte de résultat tient compte des économies d'impôt obtenues lorsque les amortissements sont déductibles (USA, Italie, Pays-Bas, Espagne, Allemagne) :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2004</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	4,9
Economie d'impôt correspondante	-0,5
Amortissement des écarts d'acquisition au compte de résultat	4,4

(b) Extourne des écarts d'acquisition complètement amortis

### 5.3.32.3 Immobilisations corporelles

#### 5.3.32.3.1 Immobilisations corporelles - Détail

<b>Composition</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2004</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2003</b>
Terrains	15,8	0,1	15,7	15,3
Constructions	175,1	77,3	97,8 (a)	100,4
Matériels et outillages	148,4	103,1	45,3	47,8
Instruments immobilisés	240,9	178,6	62,3 (b)	63,1 (b)
Autres immobilisations	60,1	44,1	16,0	14,9
Immobilisations en-cours	16,8	0,7	16,1	8,7
Avances et acomptes	2,1	0,4	1,7	1,3
<b>Total</b>	<b>659,2</b>	<b>404,3</b>	<b>254,9</b>	<b>251,5</b>

(a) Dont bioMérieux S.A. (46,6 millions d'euros), bioMérieux Inc (24,3 millions d'euros) et bioMérieux BV (18,3 millions d'euros)

(b) Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

<b>Variations</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>31 décembre 2003</b>	<b>616,4</b>	<b>364,9</b>	<b>251,5</b>
Ecart de conversion	-9,8	-5,1	-4,7
Acquisitions / Augmentations	75,0	62,5	12,5
Cessions / Diminutions	-26,9	-21,3	-5,6
Reclassements	-0,4		-0,4
Fusion – NBMA	4,9	3,3	1,6
<b>31 décembre 2004</b>	<b>659,2</b>	<b>404,3</b>	<b>254,9</b>

#### 5.3.32.3.2 Biens acquis en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, la valeur vénale du bien est immobilisée.

<b>Biens pris en location comptabilisés dans les immobilisations</b>		
<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Constructions	0,6	0,4
Matériels et outillages	1,9	1,8
Autres immobilisations	3,1	3,3
<b>Total valeur brute</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>
Amortissements	-3,9	-3,9
<b>Valeur nette</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>

La dotation aux amortissements de ces actifs s'est élevée à 0,9 million d'euros sur l'exercice 2004.

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, représentait 1,2 million d'euros au 31 décembre 2004.

### 5.3.32.4 Immobilisations financières

<b>Composition</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Provisions</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2004</b>	<b>Valeur nette</b> <b>31/12/2003</b>
Autres titres immobilisés	12,1	6,4	5,7	1,4
Créances sur location- financement d'instruments	26,1		26,1	23,1
Autres	5,7		5,7 (a)	5,3
<b>Total</b>	<b>43,9</b>	<b>6,4</b>	<b>37,5</b>	<b>29,8</b>

(a) Dont placement en couverture des engagements de retraite (Allemagne) : 3,2 millions d'euros, et titres mis en équivalence : 0,2 million d'euros

<b>Variations</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Valeur brute</b>	<b>Provisions</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>31 décembre 2003</b>	<b>30,9</b>	<b>1,1</b>	<b>29,8</b>
Ecart de conversion	-2,0		-2,0
Acquisitions / Augmentations	17,4	2,9	14,5
Cessions / Diminutions	-11,9		-11,9
Fusion – NBMA	9,6	2,4	7,2
Reclassements	-0,1		-0,1
<b>31 décembre 2004</b>	<b>43,9</b>	<b>6,4</b>	<b>37,5</b>

### 5.3.32.5 Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Matières premières	46,9	48,6
En-cours de production	24,8	24,5
Produits finis et marchandises	68,3	61,1
<b>Total valeur brute</b>	<b>140,0 (a)</b>	<b>134,2</b>
Provisions pour dépréciation	-11,0	-12,3
<b>Valeur nette</b>	<b>129,0</b>	<b>121,9</b>

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 32 %

### 5.3.32.6 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Créances clients	265,4	270,2
Provisions pour dépréciation	-11,4	-12,3
<b>Valeur nette</b>	<b>254,0</b>	<b>257,9</b>

### 5.3.32.7 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Avances et acomptes	1,1	1,0
Charges constatées d'avance	4,0	4,8
Autres créances d'exploitation	13,1	13,3
<b>Total valeur brute</b>	<b>18,2</b>	<b>19,1</b>
Provisions pour dépréciation		
<b>Valeur nette créances d'exploitation</b>	<b>18,2</b>	<b>19,1</b>
Prêt à NBMA		33,2
Autres créances hors exploitation	19,1	5,1
<b>Total valeur brute</b>	<b>19,1</b>	<b>38,3</b>
Provisions pour dépréciation	-7,0	-1,8
<b>Valeur nette créances hors exploitation</b>	<b>12,1</b>	<b>36,5</b>

La valeur nette comptable des autres créances d'exploitation est essentiellement à moins d'un an.

### 5.3.32.8 Impôt différé

<b>Variations</b> <i>En millions d'euros</i>	Impôt différé passif	Impôt différé actif
<b>31 décembre 2003</b>	<b>5,3</b>	<b>21,8</b>
Ecart de conversion		-0,7
Dotations nettes	-0,6	-3,0
Autres mouvements		0,3 (a)
<b>31 décembre 2004</b>	<b>4,7</b>	<b>18,4</b>

(a) Reclassement d'impôts différés antérieurement classés en impôt courant (0,3 million d'euros)

### 5.3.32.9 Réserve de conversion (Groupe)

<i>En millions d'euros</i>	<b>Dollar</b> (a)	<b>Amérique</b> <b>latine</b>	<b>Autres</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Réserve de conversion au 31 décembre 2003</b>	<b>-18,1</b>	<b>-15,9</b>	<b>-6,5</b>	<b>-40,5</b>
Impact de la conversion				
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	-11,0		1,1	-9,9
- des comptes de résultat aux cours moyens	-4,0	-0,2	0,2	-4,0
Total des mouvements	-15,0	-0,2	1,3	-13,9
<b>Réserve de conversion au 31 décembre 2004</b>	<b>-33,1</b>	<b>-16,1</b>	<b>-5,2 (b)</b>	<b>-54,4</b>

(a) Dollar et monnaies associées (comprend USA, Canada, Chine, Australie et Russie)

(b) Dont -2,9 millions d'euros sur la zone euro : suite à la fixation du taux de l'euro, cette réserve est figée

### 5.3.32.10 Endettement

#### 5.3.32.10.1 Echancier de la dette nette

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
A plus de cinq ans	0,2	
Entre deux et cinq ans (a)	106,0	162,3
	<hr/>	<hr/>
<b>Total des dettes à plus d'un an</b>	<b>106,2</b>	<b>162,3</b>
Dettes à moins d'un an confirmées (a)	1,1	45,5
Autres concours bancaires à moins d'un an	23,8	21,6
	<hr/>	<hr/>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>131,1</b>	<b>229,4</b>
Placements de trésorerie (b)	-0,7	-34,3
Disponibilités	-21,2	-16,3
	<hr/>	<hr/>
<b>Endettement net</b>	<b>109,2</b>	<b>178,8</b>

(a) Principalement prêt syndiqué contracté pour l'acquisition d'Organon Teknika

(b) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

#### 5.3.32.10.2 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
A moins d'un an	0,3	0,5
Entre un et cinq ans	0,7	0,7
A plus de cinq ans	0,2	
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>

#### 5.3.32.10.3 Décomposition de l'endettement net par devise

Après prise en compte des couvertures de change, la décomposition de l'endettement par devise est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
<b>Zone euro</b>	123,6	161,7
<b>Autres</b>		
Yens japonais	15,3	14,4
Livres anglaises	3,0	6,9
Roupiées indiennes	3,0	3,5
Dollars US	-32,1	-6,0
Francs suisses	-1,0	-3,8
Autres devises	-2,6	2,1
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>109,2</b>	<b>178,8</b>

### 5.3.32.11 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>87,1</b>	<b>90,9</b>
Avances et acomptes	0,5	0,5
Dettes fiscales et sociales	85,6	79,4
Produits constatés d'avance	20,1	17,8
Autres dettes	10,2	9,7
	<hr/>	<hr/>
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>116,4</b>	<b>107,4</b>
Dettes sur immobilisations	8,4	16,3
Dettes fiscales	10,3	9,0
Autres	3,7	1,3
	<hr/>	<hr/>
<b>Dettes hors exploitation</b>	<b>22,4</b>	<b>26,6</b>

### 5.3.33 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005

Les sociétés consolidées par intégration globale sont les suivantes (les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont identiques).

bioMérieux S.A.	69280 Marcy l'Etoile - France R.C.S. Lyon B 673 620 399	Société Mère
ABG STELLA	1409 Foulk Road, Suite 102, P.O.Box 7108 Wilmington, DE 19803-0108 - USA	100 %
bioMérieux Afrique Occidentale	08 BP 2634 - Abidjan 08 - Côte d'Ivoire	100 %
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 – D 72622 Nürtingen - Allemagne	100 %
bioMérieux Argentine	Av. Congreso 1745 - (C1428BUE) Capital federal Buenos Aires - Argentine	100 %
bioMérieux Australie	Unit 25, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100 %
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 97, A-1230 Wien - Autriche	100 %
bioMérieux Belgique	Media Sqaure - 18-19 Place des Carabiniers - 1030 Bruxelles Belgique	100 %
bioMérieux Benelux BV	Boseind 15 - PO Box 23 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100 %
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22710 261 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100 %
bioMérieux BV	Boseind 15 - PO Box 84 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100 %
bioMérieux Canada	7815 Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) Canada	100 %
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100 %
bioMérieux Chine	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100 %
bioMérieux Colombie	Avenida 15 n° 100-43 - Piso 2 - Bogota - Colombie	100 %
bioMérieux Corée	7th floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku - Séoul - Corée	100 %
bioMérieux CZ	Praha 5, Kosire, Jinonicka 80/804 – République Tchèque	100 %
bioMérieux Danemark	Smedeholm 13C - 2730 Herlev - Danemark	100 %
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100 %
bioMérieux Finlande	Rajatorpantie 41C - 01640 Vantaa - Finlande	100 %
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100 %
bioMérieux Hongrie	Foti ut. 56 – HU – 1047 Budapest - Hongrie	100 %
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 - USA	100 %
bioMérieux Inde	D-45, Defense Colony - New Delhi 110024 - Inde	100 %

bioMérieux Italie	Via Fiume Bianco, 56 - 00144 Roma - Italie	100 %
bioMérieux Japon	Seizan Bldg., 12-28, Kita-Aoyama 2-chome Minato-ku - Tokyo 107-0061 - Japon	100 %
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	93 %
bioMérieux Norvège	Økernveien 145 - N-0580 Oslo - Norvège	100 %
bioMérieux Nouvelle-Zélande	22/10 Airbourne Road - North Harbour – Auckland Nouvelle-Zélande	100 %
bioMérieux Pologne	ul. Zeromskiego 17 - Warszawa 01-882 - Pologne	100 %
bioMérieux Portugal	Rua do Alto do Montijo, Lotes 1 e 2 - 2790-012 Carnaxide Portugal	100 %
bioMérieux Royaume Uni	Grafton Way, Basingstoke - Hampshire RG 22 6HY Royaume Uni	100 %
bioMérieux Russie	Petrovsko - Razoumovskii proyezd, 29 - Stroyeniye 2 127287 Moscou - Russie	100 %
bioMérieux Suède	Hantverksvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100 %
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale 2150 - 1211 Genève 2 Suisse	100 %
bioMérieux Thaïlande	Regent House Bldg, 16th floor - 183 Rajdamri Road – Lumpini Pathumwan - Bangkok 10330 - Thaïlande	100 %
bioMérieux Turquie	Yeni Sahra Mah – Caliskan Sok. N°4. 34746 Kadikoy - Istanbul - Turquie	100 %
Stelhys*	69280 Marcy l'Etoile - France	100 %

\* Société sans activité

Une société est mise en équivalence :

Bergerie de la Combe Au Loup	Bazourgues - Boisset St Priest - 42560 St Jean Soleymieux France	20 %
---------------------------------	---	------

## **5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**COMMISSARIAT CONTROLE  
AUDIT - C. C. A.  
43, Rue de la Bourse  
69002 LYON**  
=====

**DELOITTE & ASSOCIES  
81 Bd Stalingrad**

**69100 VILLEURBANNE**  
=====

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société "bioMérieux" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés, pour la première fois, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

### **5.4.1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **5.4.2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9, 2ème alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit aux notes 1.13 et 14.1 de l'annexe, les provisions destinées à couvrir les engagements du Groupe en matière de retraite sont calculées sur la base d'estimations actuarielles par des experts désignés par les sociétés du Groupe concernées. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues par ces experts.
- Comme décrit en 1.7 de l'annexe, votre société procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons notamment apprécié le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre, ainsi que les données et hypothèses retenues par votre société pour l'évaluation de ces écarts.
- Enfin, le Groupe constitue des provisions pour couvrir les litiges, tels que décrits dans les notes 1.14 et 14.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les informations relatives à ces risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Ces appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **5.4.3 Vérifications et informations spécifiques**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

FAIT A LYON ET VILLEUBANNE, LE 7 AVRIL 2006  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT**  
**C.C.A.**  
représenté par

Bernard Chabanel

**DELOITTE & ASSOCIES**  
représenté par

Alain Descoins

## 5.5 COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2003, 2004 ET 2005

### COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	jan 05-dec 05 12 mois	jan 04-dec 04 12 mois	jan 03-dec 03 12 mois
Ventes marchandises et produits finis	455,0	382,1	362,8
Produits activités annexes	25,8	23,4	21,2
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>480,8</b>	<b>405,5</b>	<b>384,0</b>
Production stockée (encours + produits finis)	4,7	5,6	-0,5
Production immobilisée	4,8	4,7	4,9
<b>Production activité</b>	<b>490,3</b>	<b>415,8</b>	<b>388,4</b>
Achats	-176,2	-122,9	-109,7
Variations stocks M.P./instruments	8,0	2,7	0,3
Services extérieurs	-89,4	-81,5	-74,1
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>232,7</b>	<b>214,1</b>	<b>204,9</b>
Impôts, taxes et assimilés	-12,4	-10,7	-9,8
Salaires et charges	-141,9	-131,5	-123,0
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>78,4</b>	<b>71,9</b>	<b>72,1</b>
Amortissements et provisions	-29,7	-29,7	-27,4
Autres produits et charges d'exploitation	-6,3	-1,5	-1,6
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>42,4</b>	<b>40,7</b>	<b>43,1</b>
Charges et produits financiers	-2,9	-3,2	-4,1
Produits et charges des participations	21,2	20,8	14,8
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>60,7</b>	<b>58,3</b>	<b>53,8</b>
Résultat exceptionnel	1,7	-10,7	7,2
Participation des salariés	-2,6	-1,2	-3,1
Impôt sur les bénéfices	-8,5	-5,9	-15,7
<b>Bénéfice net</b>	<b>51,3</b>	<b>40,5</b>	<b>42,2</b>
<b>Résultat par action (a)</b>	<b>1,30</b>	<b>1,04</b>	<b>1,08</b>

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

**BILAN**

<b>Actif</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Net</b> <b>31/12/2005</b>	<b>Net</b> <b>31/12/2004</b>	<b>Net</b> <b>31/12/2003</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
. Immobilisations incorporelles	8,1	8,7	8,9
. Immobilisations corporelles	118,2	104,2	92,4
. Immobilisations financières	247,0	256,1	264,2
<b>Total</b>	<b>373,3</b>	<b>369,0</b>	<b>365,5</b>
<b>Actif circulant</b>			
. Stocks et en-cours	68,7	57,3	48,5
. Clients et comptes rattachés	129,3	120,4	109,8
. Autres créances d'exploitation	10,0	11,9	9,0
. Créances hors exploitation	3,9	12,7	37,7
. Disponibilités	4,4	1,7	36,2
<b>Total</b>	<b>216,3</b>	<b>204,0</b>	<b>241,2</b>
<b>Ecart de conversion actif</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>2,6</b>
<b>Total actif</b>	<b>590,5</b>	<b>573,4</b>	<b>609,3</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
<b>Capitaux propres</b> (note 5.5.4.2)			
. Capital (note 5.5.4.1)	12,0	12,0	11,9
. Primes	63,5	63,5	51,1
. Réserves	162,4	141,2	133,3
. Provisions réglementées et subventions	23,9	15,5	10,3
. Résultat de l'exercice	51,3	40,5	42,2
<b>Total</b>	<b>313,1</b>	<b>272,7</b>	<b>248,8</b>
<b>Provisions</b> (note 5.5.5)	<b>32,0</b>	<b>30,1</b>	<b>21,3</b>
<b>Dettes</b>			
. Emprunts et dettes financières	99,1	145,1	216,4
. Fournisseurs et comptes rattachés	76,1	65,0	54,0
. Autres dettes d'exploitation	55,9	51,0	48,0
. Dettes hors exploitation	13,7	8,9	19,9
<b>Total</b>	<b>244,8</b>	<b>270,0</b>	<b>338,3</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>
<b>Total passif</b>	<b>590,5</b>	<b>573,4</b>	<b>609,3</b>

**TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET**

<i>En millions d'euros</i>	jan 05-dec 05 12 mois	jan 04-dec 04 12 mois	jan 03-dec 03 12 mois
Résultat net	51,3	40,5	42,2
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	26,0	41,2	22,4
Résultat sur opérations en capital	0,2	0,3	0,2
Mali de fusion	2,2 (1)		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>79,7</b>	<b>82,0</b>	<b>64,8</b>
Variation des stocks	-12,8	-8,4	0,2
Variation des créances clients	-8,9	-11,0	8,9
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	17,4	13,1	-0,7
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>-4,3</b>	<b>-6,3</b>	<b>8,4</b>
Variation de la dette nette d'impôt	8,4	8,1	-2,0
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	4,7	-8,9	-1,9
<b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>	<b>8,8</b>	<b>-7,1</b>	<b>4,5</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>88,5</b>	<b>74,9</b>	<b>69,3</b>
Investissements industriels	-33,1	-34,5	-30,9
Cessions d'immobilisations industrielles	0,8	0,6	0,4
Variation de la dette sur immobilisations	1,5	-7,3	2,3
Titres de participation	-11,7 (2)		-2,0 (3)
Diminution nette des avances et prêts aux filiales	20,1	12,8	4,5
Diminution nette des avances et prêts à TSGH et NBMA		7,8 (4)	8,7 (5)
Augmentation des autres immobilisations financières	-1,8	-0,1	
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-24,2</b>	<b>-20,7</b>	<b>-17,0</b>
Augmentations de capital et prime fusion		13,0 (6)	
Variation des autres capitaux propres		-0,4	
Distribution de dividendes	-15,8	-30,0 (7)	-19,0
Taxation except. de 2,5 % prélevée sur la réserve spéciale de PVLTL	-0,2		
<b>Fonds propres</b>	<b>-16,0</b>	<b>-17,4</b>	<b>-19,0</b>
<b>Variation de l'endettement net</b> (Hors incidence des fluctuations de change)	<b>48,3</b>	<b>36,8</b>	<b>33,3</b>
<b>Analyse de la variation de l'endettement net</b>			
Endettement net à l'ouverture	143,4	180,2	213,8
Incidence des fluctuations de change	-0,4	-0,1	-0,3
<b>Variation de l'endettement net :</b>	<b>-48,3</b>	<b>-36,8</b>	<b>-33,3</b>
- Endettement confirmé	-99,7	-36,2	-28,2
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	51,4	-0,6	-5,1
Endettement net apporté par les fusions		0,1 (8)	
<b>Endettement net à la clôture</b>	<b>94,7</b>	<b>143,4</b>	<b>180,2</b>

(1) Mali enregistré lors de l'absorption de la société APIBIO

(2) Dont souscription aux augmentations de capital de bioMérieux Brésil (6,3 millions d'euros), ExonHit (4 millions d'euros), rachat titres bioMérieux Japon (1,3 million d'euros)

(3) Régularisation du prix d'acquisition de Organon Teknika bv (4,6 millions d'euros), souscription à l'augmentation du capital d'APIBIO (-2,4 millions d'euros), bioMérieux Turquie (-2,3 millions d'euros), bioMérieux Colombie (-1,8 million d'euros)

(4) Remboursement de créance par TSGH (opération préalable à la fusion)

(5) Opérations relatives au prêt consenti à NBMA

(6) Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'introduction en bourse

(7) Distribution de dividendes selon l'Assemblée générale du 9 juin 2005

(8) Endettement apporté lors de l'absorption de Nouvelle bioMérieux Alliance

## **5.5.1 Remarques préliminaires**

### **5.5.1.1 Fusion avec la société APIBIO**

Les sociétés bioMérieux S.A. et APIBIO S.A., société détenue à 100 % par bioMérieux S.A., ont fusionné conformément au traité de fusion signé le 22 mars 2005 et ratifié par l'Assemblée générale du 9 juin 2005.

La société APIBIO S.A. a été absorbée par bioMérieux S.A. avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le mali de fusion (2,2 millions d'euros), a été imputé en résultat financier comme le préconise la nouvelle réglementation sur les fusions en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### **5.5.1.2 Changement de méthode comptable**

La Société a appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et le règlement CRC 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Ces changements de méthode ont eu pour conséquence, un impact sur la situation nette d'ouverture de 4,4 millions d'euros au titre des amortissements des immobilisations (cf. note 5.5.4.2), et l'enregistrement des stocks contrôlés chez les fournisseurs pour 3 millions d'euros.

## **5.5.2 Notes et principes comptables**

Les comptes sont établis conformément au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999.

### **5.5.2.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent à des brevets et licences amortis principalement sur une durée de 5 ans et des logiciels informatiques, amortis sur 3 à 6 ans selon leur durée probable d'utilisation.

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

### **5.5.2.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au nouveau règlement sur les actifs, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

\* Instruments placés ou utilisés en interne

Pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans

Lors de cette première application du nouveau règlement sur les actifs, les résultats du calcul rétrospectif ont conclu à une surévaluation globale des amortissements à l'ouverture de 4,4 millions d'euros, traitée comme suit :

Reprise nette des amortissements comptables	-4,4 millions d'euros
Dotations aux amortissements dérogatoires	7,7 millions d'euros
	-3,3 millions d'euros
Report à nouveau	-3,3 millions d'euros

L'impact sur la dotation aux amortissements de l'exercice est une minoration de 0,3 million d'euros de la dotation.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

### 5.5.2.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée en tenant compte du chiffre d'affaires, des dettes financières et des éventuels actifs technologiques et immobiliers de la participation en cause.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

### 5.5.2.4 Actions propres

La société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont inscrites à l'actif du bilan, en autres immobilisations financières et sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

### 5.5.2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigés des écarts constatés en cours d'exercice.

### **5.5.2.6 Disponibilités**

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

### **5.5.2.7 Provisions**

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

### **5.5.2.8 Indemnité de départ en retraite**

La Société n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite dont l'évaluation est cependant conforme aux principes actuariels et comptables de la norme IAS 19.

### **5.5.2.9 Ecarts de conversion**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen cumulé. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achat et de vente).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice ou, si une couverture a été mise en place, sur la base des taux de couverture. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Les gains et pertes de change latents sont compensés lorsqu'ils concernent une même devise, un même tiers et des échéances voisines.

### **5.5.2.10 Dividendes reçus**

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

### **5.5.2.11 Recherche et Développement**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **5.5.2.12 Résultat par action**

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

### **5.5.2.13 Instruments financiers**

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

#### **5.5.2.14 Tableau de variation de l'endettement net**

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelle que soit leur échéance, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux investissements,
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

#### **5.5.2.15 Groupe de consolidation**

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société Mérieux Alliance S.A. (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon)

#### **5.5.2.16 Intégration fiscale**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société bioMérieux S.A. est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même et la société STELLA.

### **5.5.3 Filiales et participations au 31 décembre 2005**

Voir tableau ci-après.

	Capital (Devises en millions)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (Devises en millions)	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euros)	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (En millions d'euros)	Chiffres d'affaires total du dernier exercice (Devises en millions)	Bénéfices nets ou perte du dernier exercice (Devises en millions)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros)	Observations
<b>A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par bioMérieux) :</b>										
. ABC Stella	USD 0,0	287,4	100,0 %	55,5	55,5		475,7	55,2	15,1	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Afrique Occidentale	EUR 0,1	0,1	100,0 %	0,1	0,1		0,4	0,0	0,0	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Argentine	ARS 4,7	3,2	99,0 %	7,0	4,7		27,0	2,4	0,6	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Colombie	COP 502,9	11 595,7	99,0 %	2,2	2,2		23 701,9	2 097,5		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Brésil	BRL 29,1	10,6	99,9 %	24,0	21,2		72,8	0,2		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Allemagne	EUR 3,5	2,9	100,0 %	3,8	3,8	2,3	47,9	1,1	1,8	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Autriche	EUR 0,1	1,9	100,0 %	0,1	0,1		13,7	1,2	1,5	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Belgique	EUR 0,3	2,7	99,9 %	0,3	0,3		22,2	1,0	1,5	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Chili	CLP 1 686,6	58,6	100,0 %	3,1	3,1		3524,1	335,0		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Corée	KRW 1 000,0	1 521,1	100,0 %	0,7	0,7	0,5	14 417,5	1 357,7		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Danemark	DKK 0,5	3,8	100,0 %	0,5	0,5		28,8	0,4		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Finlande	EUR 0,0	0,2	100,0 %	0,1	0,1	1,5	2,8	0,1		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Grèce	EUR 2,0	0,5	100,0 %	4,1	4,1	1,6	12,9	0,8		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Benelux BV	EUR 0,0	2,6	100,0 %	0,1	0,1		27,6	0,9	0,9	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Chine	HKD 1,5	61,5	50,0 %	0,1	0,1		239,3	17,2		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Hongrie	HUF 3		96,7 %							1 <sup>er</sup> exercice
. bioMérieux Inde	INR 60,8	-32,4	100,0 %	1,4	1,4		515,3	30,5		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Italie	EUR 9,0	10,5	100,0 %	12,8	12,8	29,4	87,7	2,9		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Japon	JPY 480,0	-1 155,0	100,0 %	5,9	5,9	6,5	4 748,0	236,1		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Espagne	EUR 0,2	11,7	100,0 %	0,3	0,3	2,6	41,4	2,6	2,0	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Norvège	NOK 2,8	3,2	100,0 %	0,3	0,3		41,3	2,4		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Pologne	PLN 0,4	43,2	100,0 %	1,5	1,5		91,5	11,8		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Portugal	EUR 1,6	9,4	100,0 %	2,0	2,0		19,6	0,9	1,3	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux République Tchèque	CZK 0,2	0,2	100,0 %	0,2	0,2		5,5	-0,3		1 <sup>er</sup> exercice
. bioMérieux Russie	USD 0,3	0,2	100,0 %	0,2	0,2		31,1	1,1		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Suède	SEK 0,5	3,3	100,0 %	0,2	0,2		21,9	1,0	0,8	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Suisse	CHF 0,4	2,1	100,0 %	0,6	0,6		238,6	15,9		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Thaïlande	THB 35,0	23,9	99,99 %	0,9	0,9	0,2	17,8	3,2	0,4	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Turquie	EUR 2,9	7,1	100,0 %	2,7	2,7	2,5	29,3	2,0	0,9	01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Angleterre	GBP 0,0	5,9	100,0 %	1,2	1,2	9,3	29,2	-7,5		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux BV	EUR 22,7	-17,1	100,0 %	53,3	53,3		0,0	0,0		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Stelhy	EUR 1,4	-1,6	100,0 %	1,4	1,4		0,0	0,0		01/01/05 - 31/12/05
. Stella	EUR 0,0	0,0	100,0 %	0,0	0,0		0,0	0,0		01/01/05 - 31/12/05
<b>B - PARTICIPATION (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)</b>										
. Théra conseil	EUR 0,0	0,2	14,9 %	0,0	0,0		1,7	0,1	0,0	01/01/04 - 31/12/04
. Bergerie Combe aux Loups	EUR 0,1	0,6	20,0 %	0,0	0,0	0,0	3,3	0,1	0,0	01/01/05 - 31/12/05
. Inodiag	EUR 0,1	1,3	10,2 %	0,6	0,6		0,0	-0,7		01/01/05 - 31/12/05
. Exonhit	EUR 0,4	16,0	6,01 %	4,0	4,0		4,5	-4,2		01/01/05 - 31/12/05
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>				<b>191,2</b>	<b>184,6</b>		N/A			
<b>C - AUTRES TITRES</b>										
. Sofinnova Ventures II NV	USD 1,0	-0,3	1,0 %	0,0	0,0		0,0	0,3		01/01/05 - 31/12/05
. Europroteome AG	EUR 70,6	-59,5	8,8 %	2,0	2,0		0,0	-0,3		En cours de liquidation
. Sofinnova IV	USD 124,4	-10,5	0,57 %	0,3	0,1		0,0	3,1		01/01/05 - 31/12/05
. Altapharma	USD 159,2	-109,6	0,94 %	0,4	0,4		14,1	-11,8		Etats au 30/09/05
. Dynavax	USD 365,6	-320,5	1,4 %	4,4	1,5		14,1	-71,5		Etats au 30/09/05
. Orphan Pharma	EUR 0,5	10,5	0,9 %	3,5	1,3		10,9	0,4		01/01/05 - 31/12/05
. Avesthagen	INR 29,4	15,2	5,02 %	0,7	0,7		106,5	9,5		01/04/04 - 31/03/05
<b>TOTAL AUTRES TITRES</b>				<b>12,7</b>	<b>5,1</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>203,9</b>	<b>189,7</b>					

## 5.5.4 Capitaux propres

### 5.5.4.1 Capital social

Depuis le 23 juillet 2004, le capital social est fixé à la somme de 12 029 370 euros ; il est divisé en 39 453 740 actions, entièrement libérées, dont 80 266 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2005, il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation.

Au 31 décembre 2005, la Société détient 4 000 actions d'auto-contrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice 2005, elle a acheté 84 358 actions propres et en a cédé 81 958.

### 5.5.4.2 Variation des capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & report à nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
<b>31 décembre 2003</b>	<b>11,9</b>	<b>51,1</b>	<b>175,5</b>	<b>10,2</b>	<b>0,1</b>	<b>248,8</b>
Résultat de l'exercice			40,5			40,5
Impact fusion avec NBMA			-4,3			-4,3
Augmentation de capital	0,1	12,4				12,5
Distribution de dividendes			-30,0			-30,0
Autres mouvements				5,2		5,2
<b>31 décembre 2004</b>	<b>12,0</b>	<b>63,5</b>	<b>181,7</b>	<b>15,4</b>	<b>0,1</b>	<b>272,7</b>
Résultat de l'exercice			51,3			51,3
Impact nouvelle réglementation			-3,3	7,7		4,4
Distribution de dividendes			-15,8			-15,8
Autres mouvements			-0,2	0,7		0,5
<b>31 décembre 2005</b>	<b>12,0</b>	<b>63,5</b>	<b>213,7</b>	<b>23,8</b>	<b>0,1</b>	<b>313,1</b>

## 5.5.5 Provisions pour risques et charges

<i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel	Garanties données (a)	Autres provisions	Total
<b>31 décembre 2003</b>	<b>4,0</b>	<b>0,4</b>	<b>16,9</b>	<b>21,3</b>
Dotations		0,5	10,6	11,1
Reprises avec objet	-0,1	-0,4	-3,7	-4,2
Reprises sans objet				
Dotations nettes	<u>-0,1</u>	<u>0,1</u>	<u>6,9</u>	<u>6,9</u>
Fusion – NBMA	0,2		1,7	1,9
<b>31 décembre 2004</b>	<b>4,1</b>	<b>0,5</b>	<b>25,5</b>	<b>30,1</b>
Dotations	1,0	0,7	9,1	10,8
Reprises avec objet		-0,5	-2,0	-2,5
Reprises sans objet			-6,4	-6,4
Dotations nettes	<u>1,0</u>	<u>0,2</u>	<u>0,7</u>	<u>1,9</u>
<b>31 décembre 2005</b>	<b>5,1</b>	<b>0,7</b>	<b>26,2 (b)</b>	<b>32,0</b>

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement

(b) Dont provisions pour litiges 23,3 millions d'euros et provision pour restructuration 0,1 million d'euros. Par souci de confidentialité, la répartition par litige n'est pas communiquée

### 5.5.5.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions supportent notamment une provision pour primes de médailles du travail qui s'élève à 4,9 millions d'euros et qui est calculée conformément à la norme IAS 19. Les hypothèses actuarielles retenues pour sa détermination tiennent compte de l'ancienneté du personnel, d'un taux de rotation et d'espérance de vie du personnel, d'un taux de progression des salaires de 3 % ainsi que d'un taux d'actualisation de 4,25 %.

### 5.5.5.2 Provisions

**Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement son activité.**

Les risques probables identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. Les provisions pour litiges, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élèvent à 23,3 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

#### **Litiges relatifs à l'exploitation de brevets dans le domaine du Sida :**

Les litiges portent sur des brevets européens relatifs au dépistage du Sida détenus par l'Institut Pasteur, dont certains ont été concédés en licence exclusive à la société Bio-Rad Pasteur.

- En 1989, Bio-Rad a concédé à la société Cambridge Biotech (CBC) une sous-licence de certains brevets relatifs au HIV2 à un taux plus faible que celui accordé en 1993 à bioMérieux. bioMérieux ayant acquis CBC en 1996 s'est prévalu de ce taux préférentiel depuis cette date. Bio-Rad Pasteur et l'Institut Pasteur demandent le paiement des redevances en vertu du contrat de 1993, le paiement d'une indemnité et ont, dans une instance distincte, assigné bioMérieux en contrefaçon. bioMérieux considère qu'elle a valablement, à compter de 1996, bénéficié de la licence accordée en 1989 à CBC et entend poursuivre sa défense.

- Parallèlement à la procédure décrite ci-dessus, l'Institut Pasteur a assigné bioMérieux au mois de septembre 2005, au motif que certains produits de la Société dans le domaine du HIV1 constitueraient une contrefaçon de certains de ses brevets. Cette procédure fait l'objet d'une étude détaillée par bioMérieux pour y apporter une réponse appropriée.

Par ailleurs, au regard de la date d'expiration (échue ou imminente) des brevets concernés, la Société estime qu'aucun de ces litiges ne serait susceptible d'avoir de conséquences défavorables sur ses ventes futures.

#### **Litige D.B.V :**

bioMérieux S.A. a été condamnée le 5 mai 2004 par la Cour d'appel de Paris à la suite de l'action en contrefaçon initiée par les sociétés International Microbio et Diffusion Bactériologie du Var ("D.B.V.") devant les juridictions de Lyon, au motif que le kit "MYCOPLASMA IST" commercialisé par la Société contrefait un brevet déposé par D.B.V. La Société a été condamnée au paiement d'une indemnité et d'une astreinte dont les montants restent à déterminer. Elle a pris la décision d'interrompre la commercialisation des kits en cause sur le territoire français. Elle estime toutefois détenir des moyens sérieux de recours contre l'arrêt du 5 mai 2004, et s'est pourvue en cassation.

Par ailleurs, des actions en contrefaçon similaires ont été engagées par International Microbio et D.B.V. contre les filiales de la Société en Italie, en Allemagne, et en Espagne. A la date du présent document de référence, deux décisions divergentes ont été rendues. En Allemagne, la juridiction saisie de l'existence de la contrefaçon a donné raison aux demandeurs, ce qui a conduit la filiale de la Société à interrompre la commercialisation du produit en cause. Un appel a été interjeté de cette décision, étant précisé par ailleurs qu'une autre juridiction allemande doit encore se prononcer sur la validité du brevet. En Italie, le tribunal a débouté International Microbio et DBV de l'intégralité de leurs demandes, en concluant à l'invalidité du brevet et à l'absence de contrefaçon.

La Société estime que son chiffre d'affaires global ne serait pas sensiblement affecté par la limitation de la commercialisation de ce kit en cas d'issue défavorable des procédures engagées.

#### **Litige avec la société Wiener (Argentine) :**

Le litige qui opposait bioMérieux S.A. à la société Wiener pour le paiement de dommages et intérêts au titre de la résiliation unilatérale d'un contrat de distribution a été définitivement résolu et s'est soldé par le versement par bioMérieux d'une indemnité de 0,8 million d'euros, provisionnée au 31 décembre 2004 à hauteur de 0,7 million d'euros.

#### **5.5.5.3 Provisions pour restructurations**

Ces provisions sont destinées à couvrir les frais de personnel (indemnités, préavis, etc.), les loyers des locaux vacants, les stocks mis au rebut et les indemnités pour rupture de contrat de fourniture.

Au 31 décembre 2005, cette provision concerne les frais relatifs au transfert du site de Moulin à Vent sur Grenoble.

## **5.6 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMMISSARIAT CONTROLE  
AUDIT - C. C. A.  
43, Rue de la Bourse  
69002 LYON**

=====

**DELOITTE & ASSOCIES  
81 Bd Stalingrad**

**69100 VILLEURBANNE**

=====

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société " bioMérieux " tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **5.6.1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, décrit dans la note 1-2 de l'annexe, et résultant de la première application au 1er janvier 2005 de la méthode par composants aux immobilisations.

### **5.6.2 Justifications des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1er alinéa du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- Comme décrit en note 2-3 de l'annexe, votre société déprécie ses titres de participation dont la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons notamment apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, ainsi que les hypothèses et données retenues par votre société pour l'évaluation de ces titres et revu les calculs effectués.
- Votre société constitue également des provisions pour les litiges, tel que décrit dans les notes 2-7 et 15-2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les informations relatives à ces risques contenues dans l'annexe aux comptes annuels et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **5.6.3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

FAIT A LYON ET VILLEUBANNE, LE 7 AVRIL 2006  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT**

**C.C.A.**

représenté par

Bernard Chabanel

**DELOITTE & ASSOCIES**

représenté par

Alain Descoins

## 5.7 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMMISSARIAT CONTROLE  
AUDIT - C. C. A.  
43, Rue de la Bourse  
69002 LYON  
=====

DELOITTE & ASSOCIES  
81 Bd Stalingrad

69100 VILLEURBANNE  
=====

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Avec la société bioMérieux Inc.**

Administrateur concerné : Docteur Christophe Mérieux.

Nature et objet : Au cours de l'exercice 2005, votre société a acquis l'intégralité des titres de bioMérieux Japon détenue par bioMérieux Inc. afin de porter sa participation de 75 % à 100 %.

Modalités : Le prix d'acquisition de ces titres s'est élevé à 1 600 000 dollars US, soit 1 334 334 euros.

### **Avec la société bioMérieux Thaïlande**

Personne morale concernée : bioMérieux SA.

Nature et objet : Dans le cadre de la réorganisation des activités du Groupe en Asie du Sud-est et suite à la fermeture de son bureau de représentation situé aux philippines, votre société a cédé à bioMérieux Thaïlande divers mobiliers et matériels de bureautique, ainsi que des créances liées à l'activité dudit bureau de représentation.

Modalités : Le prix de vente de ces actifs s'est élevé à 128 076 euros.

### **Avec la société Mérieux Alliance**

Administrateurs concernés : Messieurs Alain Mérieux, Docteur Christophe Mérieux, Alexandre Mérieux et Philippe Villet.

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société Mérieux Alliance une convention de prestation d'assistance informatique et téléphonique pour une durée d'un an et tacitement reconductible pour une période identique. La refacturation des prestations informatiques par votre société inclut une marge de 10 % tandis que, pour l'assistance téléphonique un montant forfaitaire de 1 500 euros par an a été fixé.

Modalités : Au titre de l'exercice 2005, le montant total facturé par votre société s'est élevé à 74 625 euros.

#### **Avec la société THERA McCANN**

Personne morale concernée : bioMérieux SA

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société THERA McCANN une convention de prestation de conseil, d'assistance et de réalisation dans le domaine de la communication promotionnelle pour une durée de deux ans. La facturation par THERA McCANN s'effectue en fonction des prestations réalisées, avec la possibilité de remises en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé.

Modalités : Au titre de l'exercice 2005, le montant facturé par THERA McCANN à votre société s'est élevé à 854 100 euros.

#### **Avec la société SILLIKER**

Administrateurs concernés : Messieurs Alain Mérieux et Alexandre Mérieux.

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société Silliker une convention d'hébergement informatique sans responsabilité opérationnelle dont l'échéance est fixée à fin 2006 avec possibilité d'extension.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2005.

#### **Avec la Fondation Rodolphe Mérieux**

Administrateurs concernés : Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux et le Docteur Christophe Mérieux.

Nature et objet : Votre société a conclu avec la Fondation Rodolphe Mérieux une convention de mécénat humanitaire pour une mission au Cambodge d'une durée d'un an. Dans le cadre de cette convention, votre société a assuré, d'une part, l'ensemble des tâches de maîtrise d'ouvrage relative à la construction d'une plateforme technique et, d'autre part, le règlement pour le compte de la Fondation de frais engagés pour les besoins de cette construction.

Modalités : Les coûts relatifs à la maîtrise d'ouvrage supportés par votre société ont été imputés sur sa dotation annuelle à la Fondation. Par ailleurs, au 31 décembre 2005, les sommes avancées par votre société à la Fondation s'élevaient à 658 014 euros.

#### **Avec la société Transgene**

Administrateurs concernés : Messieurs Alain Mérieux, le Docteur Christophe Mérieux et Philippe Archinard.

Nature et objet : Votre société a transféré à la société Transgene certains programmes de recherche et de développement de l'activité immunothérapie afin que ces derniers puissent être réorientés vers des applications susceptibles d'en assurer une meilleure valorisation à long terme. Ce transfert comprend notamment la cession de brevets et quotes-parts de brevets détenus par bioMérieux.

Modalités : Cette cession a été effectuée pour une valeur de 150 000 euros, correspondant aux frais encourus par votre société au titre des brevets transférés. La convention prévoit un complément de prix éventuel sous forme de paiements d'étapes en fonction de l'atteinte de certaines phases de développement et/ou d'enregistrement réglementaire et de redevances sur les ventes futures.

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Avec la société Mérieux Alliance (antérieurement dénommée ACCRA)**

Nature et objet : La société Mérieux Alliance a la possibilité d'utiliser le nom patronymique « Mérieux » pour des activités identifiées et distinctes de celle de votre société sous réserve que cette utilisation ne soit pas préjudiciable aux intérêts de votre société. La société Mérieux Alliance pourrait également se voir attribuer l'utilisation exclusive du nom patronymique « Mérieux » dans l'hypothèse où votre société viendrait à être contrôlée par un tiers ne souhaitant pas conserver sa dénomination sociale.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Nature et objet : Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société Mérieux Alliance à compter du 1er janvier 2002. La rémunération est fonction des services rendus par la société Mérieux Alliance (coûts et charges de personnel majorés de 8 %).

Modalités : Au titre de l'exercice 2005 votre société a comptabilisé une charge de 1 582 280 euros.

Nature et objet : Votre société a institué un régime commun de retraite à prestations définies au bénéfice des cadres dont la classification professionnelle s'établit au coefficient 800 au sens de la convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique. A la suite de restructurations intervenues dans le Groupe, les bénéficiaires de ce régime peuvent être salariés par la société Mérieux Alliance. Cette convention a donc pour objet de faire adhérer la société Mérieux Alliance.

Modalités : Alain Mérieux est le seul bénéficiaire de ce régime. Ce contrat a été clos et aucune somme n'a été versée en 2005.

### **Avec la Fondation Rodolphe Mérieux**

Nature et objet : Votre société a conclu avec la Fondation Rodolphe Mérieux une convention de mécénat humanitaire. Le montant de la dotation annuelle à la Fondation est soumis chaque année au Conseil d'administration.

Modalités : Au titre de l'exercice 2005, votre société a enregistré une charge de 1 052 500 euros.

### **Avec la bioMérieux Inc.**

Nature et objet : Votre société a conclu un accord de co-développement dans le domaine de la biologie moléculaire avec la société bioMérieux Inc. Un contrat en date du 11 octobre 1996 organise la collaboration entre les équipes de recherche de votre société et celles de la société bioMérieux Inc.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

### **Avec les sociétés bioMérieux Stelhys et Transgene**

Nature et objet : Votre société a conclu un protocole d'accord tripartite avec les sociétés bioMérieux Stelhys et Transgene relatif à la sclérose en plaque, les modalités de la rétribution de ce protocole étant convenues entre les parties préalablement à toute exploitation directe ou indirecte

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

### **Avec la société bioMérieux Stelhys**

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société bioMérieux Stelhys une convention de licence non exclusive concernant la sclérose en plaque, les modalités de la rétribution de cette convention étant convenues entre les parties préalablement à toute exploitation directe ou indirecte.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

### **Avec la Fondation Mérieux**

Nature et objet : Votre société a conclu une convention de soutien à la Fondation Mérieux selon laquelle elle s'engage à contribuer au financement de ses activités.

Modalités : Au titre de l'exercice 2005, la contribution de votre société s'est élevée 352 500 euros.

Nature et objet : Votre société a conclu avec la Fondation Mérieux, en date du 26 avril 2002, une convention d'assistance administrative : rémunération de la gestion des protocoles loi Hurriet sur la base d'une retenue de 12 % sur le montant cumulé des indemnités versées par votre société.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

### **Avec la société Silliker Group Corp**

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société une convention de prestations de services corporate en date du 4 janvier 1999.

Modalités : Au titre de l'exercice 2005, votre société a facturé 7 347 euros à la société Silliker Group Corp.

### **Avec la société Transgene**

Nature et objet : La société Transgene réalise pour le compte de votre société des prestations de recherche portant sur la réalisation de lots pré-cliniques de vecteurs poxviraux (programme MVA-TAT-REV).

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Nature et objet : La société Transgene réalise pour le compte de votre société des prestations de recherche portant sur la construction d'un vecteur (MCA.HCV 1). Tel que cela est défini par le contrat du 19 janvier 2004, la société Transgene refacture à votre société les temps passés par les chercheurs et techniciens.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

FAIT A LYON ET VILLEUBANNE, LE 7 AVRIL 2006  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT  
C.C.A.**

représenté par

Bernard Chabanel

**DELOITTE & ASSOCIES**

représenté par

Alain Descoins

## **5.8 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2005**

### **5.8.1 Modalité d'exercice de la Direction générale**

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général prévu à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce. En conséquence, Monsieur Alain Mérieux, Président du Conseil d'administration, assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

### **5.8.2 Situation et activité de la Société**

L'exercice clos le 31 décembre 2005 a été marqué par les principaux événements suivants :

#### **5.8.2.1 Activité**

Cf. § 5.2.2 *supra* du présent document de référence.

#### **5.8.2.2 Lancement de nouveaux produits**

Les ventes d'instruments ont contribué pour 11,8 % au chiffre d'affaires, contre 10,4 % en 2004. Cette progression s'explique essentiellement par le développement rapide du VITEK<sup>®</sup> 2 Compact, qui a été lancé avec succès dans les principaux pays européens au cours du premier semestre, puis aux Etats-Unis, au Japon et dans le reste du monde dans la deuxième partie de l'année.

La société a également lancé la commercialisation d'easyMAG<sup>™</sup>, système automatisé d'extraction en biologie moléculaire, de TEMPO<sup>®</sup>, automate dédié aux applications industrielles et procédé aux premières installations du nouveau système d'immunoessais VIDIA<sup>®</sup>. Le lancement de ces deux dernières plateformes n'a eu qu'une incidence très limitée sur le chiffre d'affaires en 2005. Leur impact sur le chiffre d'affaires restera marginal en 2006, du fait de la nécessité de constituer une base installée et de développer le menu de réactifs associé.

Les ventes de réactifs représentent 83,8 % du chiffre d'affaires en 2005 (85,4 % en 2004) et la facturation des services a atteint 4,4 % (4,2 % en 2004). 29 nouveaux réactifs et logiciels ont été lancés en 2005 sur l'ensemble des gammes.

#### **5.8.2.3 Principaux accords de partenariat**

Cf. § 4.4.5 et 4.7 *supra* du présent document de référence.

#### **5.8.2.4 Opérations Industrielles et Investissements**

La société a poursuivi son programme d'investissements pour accompagner son développement et en vue du lancement des nouvelles plateformes. Les investissements s'élèvent à près de 82 millions d'euros, montant similaire à celui des investissements réalisés au cours des exercices antérieurs. Ils sont constitués, pour près de la moitié de ce montant (38 millions d'euros), d'instruments principalement placés auprès des clients et, pour l'autre moitié (près de 44 millions d'euros), d'investissements industriels engagés sur l'ensemble des sites.

#### **5.8.2.5 Food and Drug Administration**

Cf- § 4.6.2 - Audits

### 5.8.2.6 Procédures en cours

Cf. § 4.9 « Procédures en cours » *supra* du présent document de référence.

### 5.8.2.7 Opérations de mécénat

Cf- § 6.2.4

### 5.8.3 Évènements récents / Perspectives d'avenir

Cf. Chapitre 7 *infra* du document de référence.

### 5.8.4 Activités en matières de recherche et de développement

#### 5.8.4.1 Stratégie

Cf. § 4.4.1 *supra* du présent document de référence.

#### 5.8.4.2 Projets de recherche et développement

Cf. § 4.4.3 *supra* du présent document de référence.

### 5.8.5 Répartition du capital – filiales et participations

#### 5.8.5.1 Répartition du capital au 31 décembre 2005

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2004			Situation au 31 décembre 2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Mérieux Alliance (anciennement ACCRA)* .....	23 240 090	58,90	58,78	23 240 090	58,90	58,79
WENDEL Investissement ....	1 197 317	3,04	3,03	****	****	****
GIMD** .....	2 013 470	5,10	5,09	2 013 470	5,10	5,09
Public	10 493 573	26,60	26,54	11 865 381	30,08	30,22
Autres***	2 509 290	6,36	6,56	2 334 799	5,92	5,90
<b>Total</b>	<b>39 453 740</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>39 453 740</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* Mérieux Alliance SA est la société holding de la famille Mérieux dont les principaux actionnaires sont Monsieur Alain Mérieux, le Docteur Christophe Mérieux, Monsieur Alexandre Mérieux, ainsi que la Fondation Rodolphe Mérieux (placée sous l'égide de l'Institut de France), en vertu d'une donation autorisée le 10 février 2005.

\*\* Groupe Industriel Marcel Dassault.

\*\*\* Constitué jusqu'à l'introduction en Bourse le 6 juillet 2004 pour l'essentiel des actions détenues par quelques cadres dirigeants, cette ligne comprend au 31 décembre 2005 l'actionnariat salarié à travers des FCP, les actions détenues en autocontrôle dans le cadre d'un contrat de liquidité, ainsi que divers actionnaires nominatifs y compris l'actionnariat des quelques « cadres dirigeants », étant précisé qu'aucun actionnaire ne détient individuellement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

\*\*\*\* WENDEL Investissement ayant retiré les actions de la Société qu'elle détenait de leur inscription au nominatif au cours de l'exercice 2005, la Société n'est donc pas en mesure de donner le nombre d'actions éventuellement détenu par WENDEL Investissement au 31 décembre 2005.

### **5.8.5.2 Prises de participations**

Cf. § 3.1.15 *supra* du présent document de référence.

### **5.8.5.3 Prises de contrôle**

Cf. § 3.1.15 *supra* du présent document de référence.

## **5.8.6 Organigramme juridique**

L'organigramme juridique figure au § 3.1.14 du document de référence ; les performances des filiales pour l'exercice 2005 sont résumées dans le tableau des filiales et participation figurant au § 5.5.3 du présent document de référence.

## **5.8.7 Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2005, les salariés détiennent, dans le cadre de fonds communs de placement, 385 229 actions, soit 0,98 % du capital social de la Société.

Ni la Société ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2005. Au 31 décembre 2005, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions susceptible d'être exercée. La Société n'a, par ailleurs, procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

En septembre 2005, la Société a procédé à une attribution gratuite de 78 000 actions ; cette opération est présentée dans le rapport spécial établi à cet effet (Cf. § 6.3.2).

## **5.8.8 Présentation des comptes consolidés ; résultats économiques et financiers**

Cf. § 5.2 et 5.3 *supra* du présent document de référence.

## **5.8.9 Présentation des comptes sociaux**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

### **Remarque préliminaire**

- Les sociétés bioMérieux S.A. et APIBIO S.A., société détenue à 100 % par bioMérieux S.A., ont fusionné conformément au traité de fusion signé le 22 mars 2005 et ratifié par l'Assemblée générale du 9 juin 2005. La société APIBIO S.A. a été absorbée par bioMérieux S.A. avec effet rétroactif au 1er janvier 2005.
- La Société a acquis la participation détenue par bioMérieux Inc. dans bioMérieux Japan, soit 25 % du capital, pour un montant de 1,6 million d'euros, ce qui permet à la Société de détenir 100 % du capital de sa filiale bioMérieux Japan.
- bioMérieux S.A. a recapitalisé sa filiale bioMérieux Brésil pour 6,3 millions d'euros, par incorporation de sa créance financière (4,4 millions d'euros) et par apport en numéraire (1,9 million d'euros).

### **Changement de méthode comptable**

Cf. § 5.5.1.2 et 5.5.2

### **5.8.9.1 Activité**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 480,8 millions d'euros, contre 405,5 millions d'euros, pour l'exercice précédent, soit une progression de 18,6 %.

Hors effet de change, la progression du Chiffre d'Affaires s'élève à 17,5 %.

Le chiffre d'affaires supplémentaire résultant du changement des circuits logistiques intervenu au cours de l'exercice 2004, s'élève à 49,9 millions d'euros.

La croissance du chiffre d'affaires est soutenue par les ventes d'instruments, notamment de VITEK® 2 Compact, mais également par les ventes de réactifs en biologie moléculaire (+10,2 millions d'euros) et en immunoessais (+9,2 millions d'euros), et de milieux de cultures (+6,6 millions d'euros).

L'export à destination des filiales et des distributeurs progresse fortement, en particulier à destination de l'Europe (+31 %) et de l'Asie Pacifique (+43,1 %). La croissance des ventes domestiques reste en revanche plus modérée.

### **5.8.9.2 Excédent brut d'exploitation**

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 78,4 millions d'euros, soit 16,3 % du chiffre d'affaires. Il progresse de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par la forte augmentation des achats liée principalement à la réorganisation des circuits logistiques intervenue au cours de l'exercice 2004 et qui impacte l'exercice 2005 en année pleine.

Les services extérieurs augmentent moins rapidement. Toutefois, les frais de transports sur ventes ont continué de peser fortement sur ce poste.

### **5.8.9.3 Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, s'établit à 42,3 millions d'euros (40,7 millions d'euros l'année précédente). Il représente 8,8 % du chiffre d'affaires contre 10 % au 31 décembre 2004.

### **5.8.9.4 Résultat financier**

Le résultat financier s'élève 19,1 millions d'euros, contre 17,6 millions d'euros au 31 décembre 2004. Il bénéficie de la réduction de 48,7 millions d'euros de l'endettement ainsi que de la progression de 2,7 millions d'euros des dividendes reçus des filiales.

### **5.8.9.5 Résultat courant**

Le résultat courant avant impôts est bénéficiaire de 60,7 millions d'euros contre 58,3 millions d'euros au 31 décembre 2004.

### **5.8.9.6 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel présente un gain de 1,7 million d'euros (contre une perte de 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2004).

L'exercice précédent supportait les frais d'introduction en bourse pour 5,6 millions d'euros ainsi qu'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 5 millions d'euros.

#### **5.8.9.7 Résultat net**

Le résultat net comptable de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 51,3 millions d'euros (40,5 millions d'euros au 31 décembre 2004). Il représente 10,7 % du chiffre d'affaires, contre 10 % au 31 décembre 2004.

#### **5.8.9.8 Investissements**

Les investissements en actifs corporels et incorporels se sont élevés à 33,1 millions d'euros, dont 4,9 millions d'euros d'instruments.

La Société a notamment achevé la construction à Grenoble d'un bâtiment qui regroupe ses activités de recherche et développement en biologie moléculaire, ainsi que l'extension de son site de Marcy l'Etoile.

La valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut s'est élevée à 1 million d'euros.

Les immobilisations financières baissent de 13,5 millions d'euros : les avances faites aux filiales diminuent de 20,1 millions d'euros, tandis que les titres de participation augmentent de 6,7 millions d'euros, suite notamment à la souscription à l'augmentation de capital d'ExonHit pour 4 millions d'euros.

#### **5.8.9.9 Endettement**

L'endettement de la société s'élève à 94,8 millions d'euros, en diminution de 48,7 millions d'euros.

#### **5.8.9.10 Détail des comptes sociaux**

Compte de résultats, bilan, tableau de variation de l'endettement net, notes et principes comptables (Cf. § 5.5 *supra* du présent document de référence).

### 5.8.10 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 51 277 279,16 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 16 005 723,97 euros, s'élève à 67 282 973,13 euros, de la manière suivante :

- Une somme de 69 756,32 euros sera virée au compte "Réserve spéciale pour Mécénat" qui se trouvera portée de 191 282,29 euros à 261 038,61 euros : 69 786,32 euros
- Une somme de 29 000 000,00 euros sera virée au compte "Réserve Générale" qui se trouvera portée de 145 000 000 euros à 174 000 000 euros : 29 000 000,00 euros
- Une somme de 18 148 720,40 euros sera versée à titre de dividendes soit 0,46 euros pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social. 18 148 720,40 euros (\*)
- Le solde, soit 20 064 496,41 euros, sera versé au compte "Report à nouveau" : 20 064 496,41 euros (\*)

Total égal au bénéfice distribuable soit : 67 282 973,13 euros

(\*) Sous réserve des dividendes attachés aux actions détenues par bioMérieux S.A. lors de la mise en paiement qui seront imputés en report à nouveau. Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel sera éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

### 5.8.11 Conséquence de la première application du nouveau règlement sur les actifs

Consécutivement à l'application du nouveau règlement sur les actifs (CRC 2002-10 & CRC 2004-06) en vigueur depuis le 1er janvier 2005, nous vous proposons d'imputer sur le compte « Report à nouveau » un montant de - 3 272 551,74 euros correspondant au solde résultant de ce changement de méthode

Nous rappelons qu'un montant de 7 646 232,57 euros a été viré au compte « amortissements dérogatoires » portant l'impact total du changement de méthode sur la situation nette à 4 373 680,83 euros.

### 5.8.12 Rappel des dividendes distribués

Cf. § 3.4.1 *supra* du présent document de référence.

### 5.8.13 Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé ne supportent aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts.

### 5.8.14 Liste des mandats des mandataires sociaux

Cf. § 6.1.1.2 *infra* du présent document de référence.

### **5.8.15 Rémunération des mandataires sociaux**

Cf. § 6.2.1, 6.2.3 et 6.3.2 *infra* du présent document de référence.

### **5.8.16 Activité polluante ou à risque**

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

### **5.8.17 Impact social et environnemental**

#### **5.8.17.1 Impact social**

Cf. § 4.10 *supra* du présent document de référence.

#### **5.8.17.2 Impact environnemental**

Cf. § 4.13 *supra* du présent document de référence.

### **5.8.18 Contrôle des Commissaires aux comptes / conventions réglementées**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce que nous tenons par ailleurs à votre disposition.

Nous vous indiquons également que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont « significatives » pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

### **5.8.19 Situation des mandats des administrateurs et jetons de présence**

Aucun renouvellement ni nomination ne seront proposés à l'Assemblée générale des actionnaires.

### **5.8.20 Situation des mandats des Commissaires aux comptes**

Cf. § 1.3.3 du présent document de référence.

### **5.8.21 Facteurs de risques**

Cf. § 4.11 et 5.2 *supra* du présent document de référence.

### **5.8.22 Conclusion**

Nous vous demandons de donner acte à vos administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

**ANNEXES**

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004	Exercice 31/12/2003	Exercice 31/12/2002	Exercice 31/12/2001 15 mois	Exercice 30/09/2000
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>						
Capital social	12 029.370	12 029 370	11 879 045	11 879 045	11 879 045	11 802 819
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453.470	39 453 740	3 896 071	3 896 071	3 896 071	3 871 071
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer		0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations		0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription		0	0	0	0	25 000
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes	480 775 659	405 451 004	384 024 025	369 956 812	425 024 066	288 906 157
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	90 392 367	94 590 784	83 484 421	69 587 705	42 849 446	58 221 362
Impôts sur les bénéfices	8 472 519	5 851 708	15 705 903	9 632 750	-178 112	7 237 422
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 636 451	1 230 705	3 138 822	2 259 433	5	1 309 573
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51 277 249	40 532 742	42 155 670	36 510 863	15 615 153	28 720 514
Résultat distribué (1)	18 000 000	15 781 496	17 999 848	4 012 953	0	0
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	29 961 770	0	5 064 892	0	0
<b>III. Résultats par action (2)</b>						
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	11,04	2,22	16,56	14,81	11,04	12,83
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,01	1,03	10,82	9,37	4,01	7,42
Dividende attribué à chaque action (3)	0,00	0,40	4,62	1,03	0,00	0,00
<b>IV. Personnel</b>						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 863	2 123	2 057	2 034	1 863	1 745
Montant de la masse salariale de l'exercice	96 733 823	90 603 261	84 114 056	83 729 701	96 733 823	64 386 479
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	42 192 748	40 952 473	38 921 734	37 731 793	42 192 748	29 052 133

(1) Sous réserve du dividende non versé relatif aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement

(2) En 2004, après la fusion Nouvelle bioMérieux Alliance et avant l'introduction en bourse, le nombre d'actions a été multiplié par 10

(3) Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionnée dans ce tableau.

Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital (cf 3.2.4 supra)

## **5.9 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **5.9.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

#### **5.9.1.1 Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est composé à ce jour de neuf membres.

La liste des administrateurs de la Société figure au § 6.1.1.2 du présent document de référence.

#### **5.9.1.2 Fréquence des réunions**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre reprises, soit une fois lors de chaque trimestre.

#### **5.9.1.3 Convocations et présence des administrateurs**

Les administrateurs ont été convoqués à ces réunions par lettre simple, avec un préavis suffisant, conformément aux dispositions statutaires. Les délais moyens de convocation du Conseil d'administration sont de quatorze jours environ.

L'émargement du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune des réunions tenues en 2005.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont également été convoqués aux réunions du Conseil d'administration devant examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

#### **5.9.1.4 Présidence des séances du Conseil d'administration**

Les quatre séances du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice ont toutes été présidées par le Président.

#### **5.9.1.5 Procès-verbaux**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis postérieurement à la réunion qu'ils relatent et sont systématiquement soumis à l'approbation de l'ensemble du Conseil d'administration lors de sa réunion suivante, avant d'être signés et retranscrits dans le registre des Conseils.

### **5.9.1.6 Les travaux du Conseil d'administration en 2005**

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2005. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : revue trimestrielle de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société, arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et préparation de l'Assemblée générale, projet de fusion absorption de la société APIBIO par la Société, propositions de programme de rachats d'actions, d'émission de valeurs mobilières ou de titres de créance et d'action gratuite, évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, arrêté des comptes intermédiaires, augmentation de capital par incorporation de réserves, projet de budget pour l'exercice 2006, approbation des conventions réglementées.

Lors de sa réunion du 9 juin 2005, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître que la composition, l'organisation et le fonctionnement sont considérés satisfaisants par l'ensemble des administrateurs.

### **5.9.1.7 Les travaux du Comité d'audit en 2005**

La composition du Comité d'audit figure au point 6.1.2.1.1 du présent document de référence.

Le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises en 2005 :

- le 15 mars 2005, en présence de tous ces membres et des Commissaires aux comptes de la Société, en vue d'examiner les principaux éléments des opérations d'arrêts des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le projet de rapport de gestion, ainsi que les principaux risques financiers de l'entreprise et le projet de communiqué sur les résultats annuels.
- le 20 septembre 2005, en présence de tous ses membres et des Commissaires aux comptes de la Société, en vue d'examiner les principaux éléments des opérations d'arrêts des comptes semestriels au 30 juin 2005, le projet de rapport d'activité semestriel, ainsi que le projet de communiqué sur les résultats semestriels.

Par ailleurs, lors de conférences téléphoniques, le Comité a procédé à la revue des communiqués de presse relatifs aux publications du chiffre d'affaires trimestriel.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

### **5.9.1.8 Les travaux du Comité des rémunérations en 2005**

La composition du Comité des rémunérations figure au § 6.1.2.2.1 du présent document de référence.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à trois reprises en 2005, en présence de tous ses membres, le 17 mars, le 22 septembre et le 15 décembre 2005. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : revue des dispositions relatives à la publicité des rémunérations des dirigeants sociaux et du positionnement des rémunérations par rapport au marché, préparation d'un projet d'attribution gratuite d'actions et examen de la politique de rémunération et les systèmes de bonus des dirigeants, ainsi que la gestion des hauts potentiels.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

## **5.9.2 Mode d'exercice de la Direction générale de la Société et limitations de pouvoirs du Directeur général**

Le Conseil d'administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur général au cours de l'exercice 2005, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au Directeur Général de le saisir sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités,...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

### **5.9.3 Procédures de contrôle**

#### **5.9.3.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne mises en place dans la Société et dans le Groupe ont notamment pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les normes et règles internes de l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

Le contrôle interne ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que les objectifs visés seront atteints.

La description des systèmes de contrôle interne de la Société dans le présent rapport a été élaborée à partir d'un recensement des procédures existantes, effectuée sur la base d'entretiens conduits avec les principaux responsables des fonctions de l'entreprise et par la consultation de la documentation disponible concernant les sujets traités.

#### **5.9.3.2 Le contrôle interne opérationnel**

##### **5.9.3.2.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel**

Pour tenir compte de son développement et de ses nombreuses implantations géographiques, bioMérieux s'est doté d'une organisation visant à permettre à chaque site dans chaque pays de disposer des compétences nécessaires compte tenu de son activité et de sa taille.

La Direction générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par :

- **un Comité stratégique**, composé aujourd'hui de cinq membres (Monsieur Alain Mérieux, le Docteur Christophe Mérieux, Monsieur Benoît Adelus, Madame Dominique Takizawa et Monsieur Jean Le Dain). Ce comité propose les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement des domaines d'activité, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement géographique, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe. Il s'assure de la cohérence de la marche des affaires avec ces orientations,

## Renseignements personnels concernant les membres du Comité stratégique de la Société.

- **Alain Mérieux.** Monsieur Alain Mérieux est le fondateur de la Société. Il est depuis 1965 le Président-Directeur Général de la Société et le Président de la société holding familiale, ACCRA, qui détient la majorité du capital de la Société. Il est docteur en pharmacie, Ancien Interne des Hospices Civils de Lyon, diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon et de Harvard Business School (1968). Monsieur Alain Mérieux peut être contacté au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).
- **Docteur Christophe Mérieux.** Le Docteur Christophe Mérieux est Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur de la recherche et développement et des affaires médicales de la Société depuis 2001. Il est docteur en médecine, Ancien Interne des Hospices Civils de Lyon, diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon, avec une spécialisation en maladies infectieuses et oncologie ; il a rejoint la Société en 1998, en qualité de Directeur des affaires médicales. Le Docteur Christophe Mérieux peut être contacté au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).
- **Benoît Adelus.** Monsieur Benoît Adelus, 46 ans, est Vice-Président Exécutif de la Société. Il a rejoint la Société en 2000 après avoir travaillé trois ans pour Merial et neuf ans pour Rhône-Mérieux où il a exercé différentes fonctions de direction en Amérique latine, aux Etats-Unis et en France. Monsieur Benoît Adelus est docteur en médecine vétérinaire et titulaire d'un MBA de l'école des Hautes Etudes Commerciales. Monsieur Benoît Adelus peut être contacté au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).
- **Dominique Takizawa.** Madame Dominique Takizawa, 48 ans, a rejoint en 2001 la société holding familiale, ACCRA puis la Société en Novembre 2004. En tant que Secrétaire Générale, elle assiste notamment Monsieur Alain Mérieux et l'équipe dirigeante dans le développement du Groupe et dans les relations avec les investisseurs. Elle a exercé auparavant des fonctions de Directeur financier et de contrôleur auprès de l'Institut Mérieux, de Merial et d'Aventis Cropscience, en particulier lors d'évolutions stratégiques. Elle est diplômée de l'école des Hautes Etudes Commerciales. Madame Dominique Takizawa peut être contactée au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).
- **Jean Le Dain.** Monsieur Jean Le Dain, 58 ans, a rejoint le Groupe en 1999 en tant que Directeur organisation et management. Il conseille aujourd'hui Monsieur Alain Mérieux pour toutes les questions relevant de l'organisation et des ressources humaines en France et à l'international. Monsieur Jean Le Dain a occupé auparavant différents postes de Directeur des relations humaines dans des groupes pharmaceutiques parmi lesquels Aventis. Il est licencié es lettres et diplômé en droit. Monsieur Jean Le Dain peut être contacté au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).
- **un Comité de direction**, présidé par Monsieur Benoît Adelus, Vice-Président Exécutif du Groupe regroupant les deux Directeurs des opérations commerciales supervisant les quatre régions (Europe/Afrique/Moyen-Orient, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie Pacifique), les Directeurs des activités biologie moléculaire et des applications industrielles, les Directeurs des fonctions globales (recherche et développement, opérations industrielles, assurance qualité et marketing stratégique) et les Directeurs des fonctions financières, ressources humaines, communication, affaires publiques et secrétariat général. Il se réunit une fois par mois. Ce comité assure le suivi des orientations stratégiques, leur déclinaison par centre de profit et par fonction, prépare le budget et les plans d'action et s'assure de la réalisation des objectifs,
- **un Comité d'investissement** réunit, chaque mois, le Vice-Président Exécutif, la direction des opérations industrielles et la direction financière. Il décide de tout investissement industriel (corporel ou incorporel) d'un montant défini annuellement et suit les réalisations relatives à ces investissements. Les engagements pris sont communiqués au Comité de direction.

- **un Comité de validation des projets** (“Project Approval Committee”), présidé par le Vice-Président Exécutif, réunit les Directeurs des fonctions recherche et développement, marketing, opérations industrielles, assurance qualité, les Directeurs des opérations commerciales et les Directeurs des activités biologie moléculaire et des applications industrielles. Il décide de l'introduction de nouveaux projets dans le programme de développement. Il nomme l'équipe projet et décide de l'allocation des ressources. Il suit l'avancement des projets jusqu'à la commercialisation du produit concerné. Les projets sont revus au moins une fois par an et peuvent faire l'objet d'une revue exceptionnelle en cas de modification significative.

Certaines fonctions jouent par ailleurs un rôle prépondérant dans le contrôle interne opérationnel :

**La Direction Assurance Qualité et Affaires Réglementaires Corporate**, dont les missions visent à contrôler :

- la conformité des processus mis en œuvre pour concevoir, produire, distribuer, installer et maintenir les produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires,
- l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités appartenant au groupe bioMérieux,
- la conformité des produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires et
- le suivi des réclamations émanant de clients et la mise en œuvre du processus de vigilance.

Cette direction met en œuvre les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de l'entreprise les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité et intervient notamment pour autoriser la mise sur le marché des produits, décider des mesures d'information aux clients et, le cas échéant, des rappels de produits. Une procédure dite de « Post Market Surveillance » a également été mise en œuvre ; cette procédure consiste à évaluer de manière régulière la conformité du produit à l'état de la connaissance. Cette direction est aussi responsable des documents relatifs aux produits et suit les réclamations émanant de clients, ainsi que leur traitement. Elle s'assure du respect des exigences réglementaires dans tous les pays où sont commercialisés les produits de bioMérieux.

Pour réaliser ces objectifs, cette direction est organisée en différents départements :

- un département vigilance, en relation avec les autorités compétentes,
- un département système de management de la qualité Groupe,
- un département système de management de la qualité au niveau Recherche & Développement,
- un département système de management de la qualité au niveau des opérations industrielles et,
- un département affaires réglementaires, en Europe et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, des auditeurs internes s'assurent périodiquement de la conformité du système qualité des sites ou des filiales.

**La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle** assure la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats,...) et la gestion du gouvernement d'entreprise en veillant à respecter les lois et règles existantes et à préserver l'intérêt de l'entreprise. Elle organise, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique créée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette direction s'est organisée en deux centres principaux en France et aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de consultants dans le reste du monde. Elle est organisée par expertise fonctionnelle et par zone géographique.

**La Direction des Infrastructures, du Patrimoine et de la Sécurité** élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle s'inscrit dans la démarche Qualité de bioMérieux. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

**La Direction des Systèmes d'Information**, dont les missions visent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information dans le respect des lois et des règles existantes ;
- assurer la disponibilité, la continuité et la qualité de service des applications mises à disposition ;
- contrôler et protéger l'information en terme de confidentialité et d'intégrité selon la classification établie ;
- apporter un support technique et fonctionnel à ses clients internes.

Pour réaliser ces objectifs, cette direction est organisée en deux principaux centres situés en France et aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de correspondants informatiques dans l'ensemble des filiales du Groupe.

#### 5.9.3.2.2 Les procédures générales du contrôle interne opérationnel

##### **La politique Qualité**

La politique Qualité s'articule selon trois axes :

- capacité à satisfaire à la fois les besoins des clients et les exigences de la réglementation relative aux produits,
- responsabilité ou implication de chacun dans cet objectif de conformité,
- différenciation par anticipation des besoins des clients et participation à une dynamique de progrès et d'innovation.

Des manuels assurance qualité décrivent, par site de production ou par région, le système de management de la qualité de bioMérieux qui couvre toutes les activités de l'entreprise, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente. Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients, en décrivant les dispositions prises pour assurer la qualité des produits et services fournis.

Des procédures « corporate » définissent les modalités de gestion de certains processus multi sites, en particulier la gestion de projets, la gestion des investissements, .....

##### **Les référentiels réglementaires.**

Tous les produits de bioMérieux sont conçus, élaborés et livrés dans le respect des référentiels réglementaires applicables au diagnostic *in vitro*.

La conception et la production des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001 version 2000 et ISO 13485, mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

L'ensemble des sites de production est certifié ISO 9001, à l'exception du site de Saitama au Japon (site fermé en 2005). Les sites de production principaux sont également certifiés ISO 13485\*.

## Audits

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, Afssaps), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire visée ci-dessus pour la conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485. D'autres le sont essentiellement par des clients de l'industrie qui veulent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences et qui souhaitent obtenir des garanties de qualité de service.

La maîtrise des procédés de fabrication est assurée par des contrôles en cours de production. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

Le détail de ces aspects réglementaires est décrit au Chapitre 4 du document de référence de la Société « systèmes qualité et réglementation applicables ».

A l'exception des inspections du site de Durham (USA) et décrites ci-dessous pour les plus récentes, les audits externes menés par les organismes réglementaires de différents pays (France, Etats-Unis...) depuis 2000 n'ont relevé aucun manquement significatif au respect des réglementations en vigueur, ou ont fait l'objet de plans d'actions qui ont permis de clore ces inspections (Saint Louis, USA et Boxtel, Pays bas en 2004).

Les activités d'hémoculture et d'hémostase du site de Durham ont fait l'objet d'une inspection de la FDA en 2004 qui a donné lieu à l'émission d'une lettre d'avertissement (« *warning letter* ») en juillet 2004. En outre, La FDA a procédé en mai 2005 à une inspection portant sur les gammes d'immunoessais en micro-plaques, produites sur ce même site et vendues uniquement aux Etats-Unis. Cette inspection a donné lieu à l'émission d'une « *warning letter* » le 29 juillet 2005. Les observations portaient notamment sur certains processus de production et de contrôle, ainsi que sur la mise en œuvre des procédures de suivi des réclamations clients et des actions correctives. Pour répondre à l'ensemble des observations soulevées par la FDA, la filiale nord-américaine a concentré ses efforts sur des plans d'actions visant au renforcement du système d'assurance qualité du site. Elle a, en particulier, procédé à des investissements en production, travaillé à l'amélioration de ses processus et renouvelé une partie de ses équipes. Une nouvelle inspection du site par la FDA s'est déroulée fin 2005, qui souligne à nouveau la nécessité d'accentuer les efforts entrepris.

### 5.9.3.2.3 Les procédures de contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers de :

- l'existence de directions de zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie) qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales,
- l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales,
- un budget annuel et un reporting mensuel détaillé établi par chaque filiale et adressé au Directeur de la zone géographique et à la direction du contrôle de gestion international,
- une analyse mensuelle des principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en terme de chiffre d'affaires et de structure financière, comparée aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget. Une synthèse de ces indicateurs par région et pour le Groupe est revue par le Comité de direction. A l'issue de ce comité, le Directeur de zone informe la direction de chaque filiale pour lui faire part des observations et décisions du Comité de direction et veiller à ce que les éventuelles actions à mener soient entreprises.

---

\* à l'exception du Brésil où la Société est titulaire d'un certificat de bonne pratique de fabrication en conformité avec la nouvelle réglementation brésilienne délivrée par l'autorité locale ANVISA.

### 5.9.3.3 Le contrôle interne comptable et financier

#### 5.9.3.3.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

La structure de la direction administrative et financière du groupe bioMérieux comprend :

- des directions administratives et financières, présentes dans chaque entité du Groupe et placées sous la double supervision du Directeur général de la filiale concernée et de la direction financière du Groupe,
- un contrôle de gestion, dont l'organisation est adaptée à celle du Groupe et qui rassemble :
  - des contrôleurs de gestion des processus métiers ou support (recherche et développement, par exemple), chargés d'analyser les performances et les coûts des principales fonctions du Groupe en relation avec les Directeurs concernés,
  - des contrôleurs de gestion internationaux, en charge de la supervision comptable et financière des filiales étrangères ; dans le cas particulier de bioMérieux Inc., le contrôle de gestion international s'appuie sur une équipe locale dédiée,
- une fonction trésorerie,
- une fonction reporting et consolidation,
- une fonction fiscalité.

Cette organisation permet à la Direction générale de fixer des objectifs budgétaires à chaque fonction et chaque filiale, puis de suivre mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière aux différents niveaux du Groupe.

Le Directeur financier du Groupe est membre du Comité de direction et, à ce titre, est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par ce comité.

L'organisation comptable et financière s'appuie principalement sur deux systèmes d'information intégrés : Movex, sur les sites importants et Solomon, pour les filiales de petite taille.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites ci-dessus, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité/finances, contrôle de gestion, consolidation et trésorerie.

#### 5.9.3.3.2 Comptabilité / finances

bioMérieux a élaboré un "manuel des principes comptables et de consolidation" à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser ; il a été mis à jour en 2005 lors de l'adoption des nouvelles normes comptables IFRS.

Au niveau de bioMérieux S.A. et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Un nombre restreint d'écritures est enregistré manuellement dans ces entités.

Chaque direction administrative et financière exerce une activité de credit management chargée de définir et actualiser périodiquement les niveaux d'encours par clients et d'anticiper les risques de défaillance, notamment grâce à des abonnements avec des sociétés de rating financier.

#### 5.9.3.3.3 Contrôle de gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré sur la base du plan stratégique à trois ans et validé en Conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, certaines fonctions (recherche et développement et production notamment) disposent d'un contrôle de gestion dédié qui élabore le budget annuel de ces fonctions, assure la coordination entre les différentes entités juridiques du Groupe et prend également en charge le contrôle budgétaire.

#### 5.9.3.3.4 Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du groupe bioMérieux, qui permet à l'équipe consolidation de s'assurer de la cohérence des états financiers des filiales avec les principes comptables du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes :

- les états financiers de chaque filiale sont analysés par le contrôle de gestion avant d'être importés dans la consolidation,
- les comptes consolidés sont rapprochés par le service consolidation, d'une part avec les indicateurs de gestion disponibles dans le Groupe (dont notamment le suivi statistique du chiffre d'affaires) et, d'autre part, avec les prévisions budgétaires et les résultats des périodes précédentes de l'exercice. L'endettement consolidé est rapproché des suivis réalisés au niveau de la trésorerie. Ces contrôles sont synthétisés dans un rapport d'analyse annexé aux comptes consolidés et transmis à la Direction générale du Groupe.

#### 5.9.3.3.5 Trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux s'est implanté, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
  - de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement à partir des échéanciers inclus dans le reporting,
  - d'un système de *cash pooling* dont bioMérieux est la société pivot et impliquant dix-sept filiales. Ce système est sécurisé par les procédures de virement mises en place avec l'une des banques principales du Groupe,
  - d'une politique prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés actuellement en produits monétaires,
- gérer les risques de change, pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget. Les moyens mis en œuvre sont :
  - une politique de facturation internationale hors groupe exclusivement en monnaies fortes,
  - la mise en place de couvertures, quand cela est possible, sur 80 % à 90 % du flux net exposé, dès le début de l'exercice,
  - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Toutefois, il subsiste un risque résiduel notamment lié au volant d'affaires et aux dettes localisés dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

#### **5.9.3.4 Audit externe**

Conformément aux dispositions légales, les comptes du groupe bioMérieux sont audités par un collège de Commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elles fait l'objet d'un audit ou d'une revue limitée selon le cas.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Le Président du Conseil d'administration  
Alain Mérieux

## **5.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société bioMérieux et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :  
prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;  
prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

**Commissariat Contrôle Audit  
CCA**

Bernard Chabanel

**DELOITTE & ASSOCIES**

Alain Descoins

## **5.11 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **RESOLUTION N°1**

*(Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 51 277 249,16 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte (i) du rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et (ii) des rapports des Commissaires aux comptes sur ce rapport.

#### **RESOLUTION N°2**

*(Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

#### **RESOLUTION N°3**

*(Cette résolution a pour objet de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2005)*

L'Assemblée générale ordinaire constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2005 fait apparaître un bénéfice de 51 277 249,16 euros qui, augmenté du report bénéficiaire de 16 005 723,97 euros, établit le bénéfice distribuable à 67 282 973,13 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- une somme de 69 756,32 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 191 282,29 euros à 261 038,61 euros ;
- une somme de 29 000 000 euros sera virée au compte « Réserve Générale » qui se trouvera portée de 145 000 000 euros à 174 000 000 euros ;
- une somme de 18 148 720,40 euros, est distribuée à titre de dividendes, soit 0,46 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social (\*).
- le solde soit 20 064 496,41 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et l'avoir fiscal correspondant, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende distribué (en €)	Avoir fiscal et retenue à la source (en €)	Revenu réel (en €)
31/12/2005	18 148 720,40*	Néant	18 148 720,40
31/12/2004	15 781 496,00*	Néant	15 781 496,00
31/12/2004	29 955 788,55	5 981,75	29 961 770,30
31/12/2003	17 999 848,00	8 999 924,01	26 999 772,01

\* La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera reporté à nouveau. Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était et sera éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

#### **RESOLUTION N°4**

*(Cette résolution a pour objet de statuer les conséquences de l'application du nouveau règlement sur les actifs)*

Consécutivement à l'application du nouveau règlement sur les actifs (CRC 2002-10 & CRC 2004-06) en vigueur depuis le 1er janvier 2005, l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de virer au compte de « Report à nouveau » un montant de -3 272 551,74 euros correspondant au résultat dû à ce changement de méthode.

#### **RESOLUTION N°5**

*(Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions réglementées conclues par la Société et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes)*

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants dudit code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport et approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

#### **RESOLUTION N°6**

*(Cette résolution a pour objet de procéder au renouvellement d'un des Commissaires aux comptes titulaires)*

Le mandat de la société Deloitte et Associés, venant à expiration lors de cette Assemblée générale annuelle, l'Assemblée générale décide de procéder au renouvellement du mandat de la société Deloitte et Associés – 81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale de la Société, tenue dans l'année 2012, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

#### **RESOLUTION N°7**

*(Cette résolution a pour objet de procéder au renouvellement d'un des Commissaires aux comptes suppléants)*

Le mandat de la société BEAS venant à expiration lors de cette Assemblée générale annuelle, l'Assemblée générale décide de procéder au renouvellement du mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte et Associés, commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale de la Société, tenue dans l'année 2012, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## **RESOLUTION N°8**

*(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres titres)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial relatif à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée générale et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'administration avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et de subdélégation et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat pour la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions, dans la limite légale.

La présente autorisation est destinée à permettre à la Société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuites d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder, sous réserve de l'adoption de la 9<sup>ème</sup> résolution à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

La Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société):

- le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 80 euros, hors frais ;
- le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 315 629 920 euros. Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuites d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

L'Assemblée générale décide que les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions dont l'affectation ne serait plus en adéquation avec la stratégie de l'entreprise pourraient faire l'objet de cession après accord du Conseil d'administration et communication au marché.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, ces derniers rendant compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, auprès de tous organismes et en particulier de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, sans pouvoir excéder dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. Elle pourra être utilisée à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange, dans les limites de la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

## **II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **RESOLUTION N°9**

*(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions).*

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous réserve de l'adoption de la 8<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans sa 8<sup>ème</sup> résolution, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par période de vingt quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, les actions acquises par la Société et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social. Il est précisé que la limite de 10 % susvisée s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec la faculté de subdéléguer, dans les cadres prévus par la loi, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la Société.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente Assemblée et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006. Elle se substitue à compter de ce jour à la précédente autorisation donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005.

### **RESOLUTION N°10**

*(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social au profit « d'investisseurs qualifiés » ou appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs »).*

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

- décide de déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des catégories suivantes de bénéficiaires :
  - fonds d'investissement,
  - holdings financiers,
  - sociétés industrielles,

intervenant en particulier dans le domaine des technologies médicales et de la santé, de la recherche bio-médicale et pharmaceutique, étant précisé que le Conseil d'administration devra arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories susvisées au moment de faire usage de la présente délégation (ci-après les "Bénéficiaires") ;

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, le soin de fixer la liste précise des Bénéficiaires et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux dans les limites du plafond indiqué ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ;
- décide que la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant la présente Assemblée ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 35 % du capital social à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation vient s'imputer sur le plafond fixé à la dix-septième résolution de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 ;
- décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par les Bénéficiaires en application de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action ancienne constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage en une ou plusieurs fois de la présente autorisation, notamment à l'effet de :
  - décider du nombre maximal d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution,
  - constater le montant définitif de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital et notamment la date même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
  - le cas échéant, imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation,
  - d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

## **RESOLUTION N°11**

*(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise)*

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même code :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à partir de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
  - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
  - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
  - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
  - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
  - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieures consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

**RESOLUTION N°12**

*(Cette résolution a pour objet de donner pouvoirs à tout porteur d'un original du présent procès-verbal afin d'effectuer les formalités )*

L'Assemblée générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

\*\*\*

## 5.12 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES PAR LA SOCIÉTÉ

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006 des huitième et neuvième résolutions, la Société met en place un programme de rachat d'actions dont les modalités sont les suivantes :

- Titres concernés : actions ordinaires,
- Pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée : 10 %,
- Pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 %,
- Montant global maximum du programme : 315.629.920 euros,
- Prix d'achat unitaire maximum : 80 euros,
- Objectifs du programme de rachat, rangés par ordre décroissant :
  - assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
  - remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
  - conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
  - procéder, sous réserve de l'adoption de la 9<sup>ème</sup> résolution à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action ;

Durée du programme : jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, dans la limite de dix-huit mois maximum.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment A. Le code ISIN de la Société est FR 0010096479.

Une convention de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF, a été conclue entre la Société et la société Crédit Agricole Cheuvreux le 23 décembre 2004 et a été mise en conformité avec la nouvelle charte de déontologie de l'AFEI figurant en annexe de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Dans le cadre de ce contrat de liquidité, Crédit Agricole Cheuvreux a procédé à diverses opérations d'achats et de ventes de titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

I – Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

La Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action au cours des 24 derniers mois et n'a acquis aucune action avant le 13 octobre 2004, date d'entrée en vigueur du nouveau régime des programmes de rachat d'actions issu du Règlement Européen de la Directive "Abus de marché".

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2005 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux

Nombre d'actions achetées	84 358
Cours moyens des achats	37,64 €
Nombre d'actions vendues	81 958
Cours moyen des ventes	38,41 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2005	4 000
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	166 260,69 €
Valeur d'inventaire au 30 avril 2005	178 280,00 €
Valeur nominale des actions	N/A
Motif des opérations	Régulation des cours
Part du capital représenté par les actions propres à la clôture	0,01 %

Répartition par objectifs des actions auto-détenues : les actions auto-détenues par la Société sont toutes affectées au contrat de liquidité.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, les opérations effectuées par la Société sur les actions propres ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la présente note d'information			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la Vente	
Nombre de titres	84 358	81 958	Options d'achat achetés	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions* (en €)	37,6418	38 ,4090	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen (en €)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (en €)	3 175 387,61	3 147 922,16	Néant	Néant	Néant	Néant

(\*) Y compris impôt de bourse

Les achats, ventes et transferts de titres ci-dessus ont été réalisés, pour répondre à l'un des objectifs du programme autorisés par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005, à savoir assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date d'enregistrement du présent document de référence.

II – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat :

La part maximale du capital que bioMérieux est susceptible de détenir est de 10 % du capital social, sous réserve de la limite de 5 % mentionnée ci-dessous, ce qui, à titre indicatif, correspond à ce jour à 3 945 374 actions. Compte tenu du nombre d'actions auto détenues par bioMérieux au 31 mars 2006, soit 10 121 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées dans le cadre de ce programme serait donc de 3 935 253 actions, soit près de 9,97 % du capital, sous réserve des variations ultérieures du stock d'actions propres auto détenues par la Société.

Le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % du capital.

Le prix maximum d'achat est de 80 euros par action. En conséquence, le montant maximum que bioMérieux serait susceptible de payer s'élèverait à 314 820 240 euros dans l'hypothèse d'achat de 3 935 253 actions au prix maximal autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires.

# CHAPITRE 6

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

#### 6.1.1 Le Conseil d'administration

##### 6.1.1.1 Cadre légal

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale.

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées notamment dans le cadre de la loi dite NRE. La Société prend également en compte les recommandations formulées dans le rapport AFEP/MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur.

##### 6.1.1.2 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte à ce jour neuf membres.

Nom ou dénomination sociale	Nombre d'actions de la Société	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Expérience et expertise en matière de gestion	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
<b><u>Alain Mérieux</u></b> 67 ans né le 10/07/1938 Père de Christophe Mérieux et d'Alexandre Mérieux (administrateurs) ; adresse professionnelle : Chemin de l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile	90	10/07/1986	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	- Diplômé de la Harvard Business School (1968) ; - PDG de la Société depuis 1965 ; - Directeur Général d'entreprise depuis plus de 30 ans ; - Président de la société holding familiale, Mérieux Alliance qui détient la majorité du capital de la Société	Président Directeur Général	Néant	- PCA de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) - Adm. et Président d'honneur de la Fondation Rodolphe Mérieux - PCA de la Fondation Mérieux - Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA - MCS d'Eurazeo - Adm. de Transgene SA * - MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas) - PCA de bioMérieux Hellas (Grèce) * - PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie) * - Chairman de Siliker Group Corp. (Etats-Unis) *
<b><u>Christophe Mérieux</u></b> 39 ans né le 31/12/1966 Fils de Alain Mérieux (PDG) et frère d'Alexandre Mérieux (administrateur) ; adresse professionnelle : Chemin de l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile	10	30/03/1999	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2010	- Directeur de la recherche et développement et des affaires médicales de la Société depuis 2001 ; - Président de TSGH SAS * - Gérant de bioMérieux Stelhys SNC *	Directeur de la recherche et développement et des affaires médicales	- Gérant de bioMérieux Stelhys SNC * - Président de TSGH SAS *	- Adm. de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) - Adm. de l'association Bioforce - Gérant de bioMérieux Stelhys SNC * - Vice-Président et Adm. de la Fondation Mérieux - Adm. de la Fondation Rodolphe-Mérieux - PCA de Transgene SA * - Président de TSGH SAS * - Adm. de bioMérieux China (Chine) * - Adm. de bioMérieux Inc. (Etats-Unis) * - PCA de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL) * - PCA de bioMérieux Canada Inc. * - Adm. de bioMérieux Japan (Japon) *

\* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce (cf. § 3.3.2 ; 3.1.13 et 3.1.14)

Nom ou dénomination sociale	Nombre d'actions de la Société	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Expérience et expertise en matière de gestion	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
<b>Alexandre Mérieux</b> 32 ans né le 15/01/1974 Fils de Alain Mérieux (PDG) et frère de Christophe Mérieux (administrateur) ; adresse professionnelle : Chemin de l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile	20	16/04/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	- HEC Montreal ; - Directeur Marketing de Silliker en 2003 et 2004*	Directeur des Applications Industrielles	Néant	- Adm. de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) - Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux - Président de SGH SAS * - Gérant SCI ACCRA* - Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *
<b>Philippe Villet</b> 68 ans Né le 07/07/1937	8 750	20/07/2001	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2006	Diplômé de l'ESSEC Directeur Administratif et Financier puis Secrétaire Général de bioMérieux S.A.	Néant	Néant	- Adm. de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA)
<b>Michele Palladino</b> 65 ans né le 13/06/1940 <b>Administrateur Indépendant **</b>	1 000	06/07/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	Directeur Général de bioMérieux S.A. jusqu'en 1993; PDG de Max Meyer jusqu'en 1997	Néant	Dirigeant de Michele Palladino & C sas	Néant
<b>Michel Angé</b> 66 ans né le 27/11/1939 <b>Administrateur Indépendant **</b>	160	30/09/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	Diplôme d'études supérieures de l'Institut Technique de Banque ; Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 années	Néant	Néant	- Adm. de la Lyonnaise de Banque SA - Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA - Adm. de Tessi SA - Vice-Président d'Apicil Prévoyance Assurance SA - Vice-Président du Conseil de surveillance d'Apicil Prévoyance - Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance - Vice-Président et adm. du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance

\* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce (cf. § 3.3.2 ; 3.1.13 et 3.1.14)

\*\* Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (cf. § 6.1.1.4 infra)

Nom ou dénomination sociale	Nombre d'actions de la Société	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Expérience et expertise en matière de gestion	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
<b>Georges Higon</b> 68 ans né le 03/11/1937 <b>Administrateur</b> <b>Indépendant **</b>	10	06/07/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	H.E.C. Paris - Président France de MSD Chibret - Vice-Président Merck International - Chairman et Chief Executive Officer de Pasteur Mérieux Connaught	Néant	Néant	- Adm. de Cerep SA - Adm. de l'organisation non gouvernementale Care France - Adm. de Epimmune (Etats-Unis)
<b>Groupe Industriel Marcel Dassault</b> représenté par Benoit Habert 41 ans né le 12/07/1964 <b>Administrateur</b> <b>Indépendant **</b>	2 013 470	16/04/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	- Directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault ; - PDG de Dassault Développement.	Néant	- Directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Chapitre.com - PDG et adm. de Dassault Développement - Adm. de Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Transgene SA * - RP de Dassault Développement, adm. de Unimédecine - RP de Groupe Industriel Marcel Dassault, administrateur de bioMérieux	- Directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Chapitre.com - PDG et adm. de Dassault Développement - Adm. de Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Transgene SA * - RP de Dassault Développement, adm. de Unimédecine - RP de Groupe Industriel Marcel Dassault, administrateur de bioMérieux - DG et adm. de Transgene SA *
<b>T.S.G.H.*</b> représentée par Philippe Archinard 46 ans né le 21/11/1959	10	16/04/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	- Diplômé de la Harvard Business School; - DG de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2003 ; - DG de Transgene SA.	Néant	- DG de Transgene SA.	Autre mandat de TSGH * : Adm. de Transgene SA*

- AGO : Assemblée générale ordinaire ;
- PCA : Président du Conseil d'administration ;
- PCS : Président du Conseil de surveillance ;
- DG : Directeur Général ;
- PDG : Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- Adm. : Administrateur ;
- MCS : Membre du Conseil de surveillance ;
- RP : Représentant Permanent.

\* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce (cf. § 3.3.2 ; 3.1.13 et 3.1.14)

\*\* Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (cf. § 6.1.1.4 infra)

Historique des mandats	2004	2003	2002	2001
Alain Mérieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCA de ACCRA SA</li> <li>- Adm. et Président d'honneur de la Fondation Rodolphe Mérieux</li> <li>- PCA de la Fondation Mérieux (anciennement Fondation Marcel Mérieux)</li> <li>- Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA</li> <li>- MCS d'Eurazeo</li> <li>- PCA de SGH SA *</li> <li>- Adm. de Transgene SA *</li> <li>- MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas)</li> <li>- PCA de bioMérieux Hellas (Grèce) *</li> <li>- PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie) *</li> <li>- Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCA de ACCRA SA</li> <li>- Adm. et Président d'honneur de la Fondation Rodolphe Mérieux</li> <li>- PCA de la Fondation Mérieux</li> <li>- Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA</li> <li>- MCS d'Eurazeo</li> <li>- PCA et Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance SA *</li> <li>- PCA de SGH SA *</li> <li>- Gérant de SCI ACCRA *</li> <li>- Adm. de Transgene SA *</li> <li>- Adm. de la société de La Rue Impériale de Lyon SA</li> <li>- Adm. de WENDEL Investissement SA</li> <li>- MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas)</li> <li>- PCA de bioMérieux Hellas (Grèce) *</li> <li>- PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie) *</li> <li>- Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *</li> <li>- Adm. de Lazard LLC (Etats-Unis)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCA de ACCRA SA</li> <li>- PCA de la Fondation Marcel Mérieux</li> <li>- Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA</li> <li>- MCS d'Eurazeo</li> <li>- PCA de SGH SA *</li> <li>- Gérant de SCI ACCRA *</li> <li>- PCA et Adm. de Transgene SA *</li> <li>- Adm. de la société de La Rue Impériale de Lyon SA</li> <li>- Adm. de WENDEL Investissement SA</li> <li>- PCA de Nouvelle bioMérieux Alliance SA *</li> <li>- PCA de BMH *</li> <li>- MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas)</li> <li>- PCA de bioMérieux Hellas (Grèce) *</li> <li>- PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie) *</li> <li>- Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *</li> <li>- Administrateur de Lazard LLC (Etats-Unis)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCA de ACCRA SA</li> <li>- PCA de la Fondation Marcel Mérieux</li> <li>- Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA</li> <li>- MCS d'Eurazeo</li> <li>- Gérant de SCI ACCRA *</li> <li>- PCA et Adm. de Transgene SA *</li> <li>- Adm. de la société de La Rue Impériale de Lyon SA</li> <li>- Président du directoire de bioMérieux Pierre Fabre *</li> <li>- PCA de BMA SA *</li> <li>- PCA de BMH *</li> <li>- Administrateur de CGIP</li> <li>- Gérant de FM Sarl</li> <li>- RP de bioMérieux Pierre Fabre, adm. de TSGH SA *</li> <li>- MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas)</li> <li>- PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie) *</li> <li>- Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *</li> <li>- Adm. de Lazard LLC (Etats-Unis)</li> </ul>
Christophe Mérieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de ACCRA SA</li> <li>- Adm. de l'association Bioforce</li> <li>- Gérant de bioMérieux Stelhys SNC *</li> <li>- Vice-Président et Adm. de la Fondation Mérieux (anciennement Fondation Marcel Mérieux) ;</li> <li>- Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux ;</li> <li>- PCA de Transgene SA *</li> <li>- Président de TSGH SAS *</li> <li>- Adm. de bioMérieux China (Chine) *</li> <li>- Adm. de bioMérieux Inc. (Etats-Unis) *</li> <li>- PCA de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL) *</li> <li>- PCA de bioMérieux Canada Inc. *</li> <li>- Adm. de bioMérieux Japon (Japon) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de ACCRA SA</li> <li>- Adm. de l'association Bioforce</li> <li>- Gérant de bioMérieux Stelhys SNC *</li> <li>- Vice-Président et Adm. de la Fondation Mérieux</li> <li>- Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux</li> <li>- Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance *</li> <li>- PCA et DG de Transgene SA *</li> <li>- Président de TSGH SAS *</li> <li>- Administrateur de Laboratoires Marcel Mérieux</li> <li>- Adm. de bioMérieux China (Chine) *</li> <li>- Adm. de bioMérieux Inc. (Etats-Unis) *</li> <li>- Administrateur de Europrotéome (Allemagne)</li> <li>- Adm. de bioMérieux Japon (Japon) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de ACCRA SA *</li> <li>- Adm. de l'association Bioforce</li> <li>- Gérant de bioMérieux Stelhys SNC *</li> <li>- Adm. de la Fondation Marcel Mérieux</li> <li>- Adm. de Transgene SA *</li> <li>- Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance *</li> <li>- Adm. de bioMérieux China (Chine) *</li> <li>- Adm. de bioMérieux Inc. (Etats-Unis) *</li> <li>- Administrateur de Europrotéome (Allemagne)</li> <li>- Adm. de bioMérieux Japon (Japon) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de ACCRA SA</li> <li>- Adm. de Transgene SA *</li> <li>- Gérant de bioMérieux Stelhys SNC *</li> <li>- Adm. de l'association Bioforce</li> <li>- Adm. de la Fondation Marcel Mérieux</li> <li>- PCA et DG de Transgene SA *</li> <li>- RP de ACCRA SA, adm. de bioMérieux Alliance *</li> <li>- Adm. de bioMérieux Inc. (Etats-Unis) *</li> <li>- Adm. de Europrotéome (Allemagne)</li> </ul>

\* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce (cf. § 3.3.2 ; 3.1.13 et 3.1.14)

Historique des mandats	2004	2003	2002	2001
Alexandre Mérieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. D'ACCRA SA</li> <li>- Adm. de la Fondation Rodolphe-Mérieux</li> <li>- Adm. de SGH SA *</li> <li>- Gérant SCI ACCRA *</li> <li>- Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. d'ACCRA SA *</li> <li>- Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux</li> <li>- Adm. de SGH SA *</li> <li>- Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. d'ACCRA SA *</li> <li>- Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux</li> <li>- Adm. de SGH SA *</li> <li>- Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. d'ACCRA SA *</li> <li>- Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux</li> <li>- Adm. de SGH SA *</li> <li>- Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) *</li> </ul>
Philippe Villet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. d'ACCRA SA *</li> <li>- DG et Adm. de SGH SA *</li> <li>- Adm. de Silliker SA *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. d'ACCRA SA *</li> <li>- DG et Adm. de SGH SA *</li> <li>- Adm. de Silliker SA *</li> <li>- Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. d'ACCRA SA *</li> <li>- DG et Adm. de SGH SA *</li> <li>- Adm. de Silliker SA *</li> <li>- Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance *</li> <li>- RP de de bioMérieux Pierre Fabre SA, adm. de BMH SA *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. d'ACCRA SA *</li> <li>- Adm. de Silliker SA *</li> <li>- Adm. de BMA *</li> <li>- MCS de bioMérieux Pierre Fabre SA *</li> <li>- RP de de bioMérieux Alliance, adm. de BMH SA *</li> <li>- RP de de bioMérieux Pierre Fabre SA, adm. de TSGH SA *</li> </ul>
Michele Palladino	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Angé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de la Lyonnaise de Banque SA</li> <li>- Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA</li> <li>- Adm. de Tessi SA</li> <li>- Vice-Président de la délégation patronale d'Apicil Prévoyance</li> <li>- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA</li> <li>- Vice-Président d'Apicil Preci SA</li> <li>- Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance</li> <li>- Vice Président et Adm. du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de la Lyonnaise de Banque SA</li> <li>- Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA</li> <li>- Adm. de Tessi SA</li> <li>- Président de la délégation patronale d'Apicil Prévoyance</li> <li>- Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA</li> <li>- Président d'Apicil Preci SA</li> <li>- Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance</li> <li>- Président du GIE Santellog</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de la Lyonnaise de Banque SA</li> <li>- Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA</li> <li>- Adm. de Tessi SA</li> <li>- Vice-Président de la délégation patronale d'Apicil Prévoyance</li> <li>- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA</li> <li>- Vice-Président d'Apicil Preci SA</li> <li>- Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance</li> <li>- Président du GIE Santellog</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de la Lyonnaise de Banque SA</li> <li>- Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA</li> <li>- Adm. de Tessi SA</li> <li>- Vice-Président de la délégation patronale d'Apicil Prévoyance</li> <li>- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA</li> <li>- Vice-Président d'Apicil Preci SA</li> <li>- Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance</li> <li>- Président du GIE Santellog</li> </ul>

\* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce (cf. § 3.3.2 ; 3.1.13 et 3.1.14)

Historique des mandats	2004	2003	2002	2001
<p>Groupe Industriel Marcel Dassault, représenté par Benoît Habert</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur du Groupe Industriel Marcel Dassault</li> <li>- Adm. de Chapitre.com</li> <li>- PDG et adm. de Dassault Développement</li> <li>- Adm. de Groupe Industriel Marcel Dassault</li> <li>- Adm. de Transgene SA *</li> <li>- RP de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine</li> <li>- RP de Groupe Industriel Marcel Dassault, administrateur de bioMérieux*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de Chapitre.com</li> <li>- PDG et adm. de Dassault Développement</li> <li>- Adm. de Groupe Industriel Marcel Dassault</li> <li>- Adm. de Transgene SA *</li> <li>- RP de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine</li> <li>- RP de Groupe Industriel Marcel Dassault, adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de Chapitre.com</li> <li>- PDG et adm. de Dassault Développement</li> <li>- Adm. de Groupe Industriel Marcel Dassault</li> <li>- Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance*</li> <li>- Adm. de Transgene SA *</li> <li>- RP de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine</li> <li>- RP de Groupe Industriel Marcel Dassault, adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de Chapitre.com</li> <li>- PDG et adm. de Dassault Développement</li> <li>- Adm. de Dassault Industrie</li> <li>- Adm. de TSGH*</li> <li>- Adm. de Transgene SA *</li> <li>- RP de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine</li> </ul>
<p>T.S.G.H.* représentée par Philippe Archinard</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DG de Transgene SA *</li> <li>- Adm. de Innogenetics - Belgique</li> </ul> <p>Autre mandat de TSGH : Adm. de Transgene SA *</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de Innogenetics - Belgique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de Innogenetics - Belgique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adm. de Innogenetics - Belgique</li> </ul>

\* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce (cf. § 3.3.2 ; 3.1.13 et 3.1.14)

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège de la Société à Marcy l'Etoile (Rhône).

Le Conseil d'administration dispose par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, d'un Président d'honneur, Monsieur Gérard Trouyez, nommé le 18 mai 1990.

Le Conseil d'administration de la Société ne comprend pas de membre élu par les salariés.

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux délégués ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux délégués n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux délégués emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux délégués par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou d'un Directeur Général délégué. En outre, un dispositif de gouvernement d'entreprise a été mis en place par la Société (cf. § 6.1.1.4 et § 6.1.2 *infra*)

Les opérations relevant des conventions réglementées sont présentées aux § 5.7 et 6.2.2 du présent document de référence.

Les statuts de la Société, tels que modifiés par l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004, prévoient que le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à trois censeurs. Ces censeurs pourront être choisis parmi les actionnaires personnes physiques ou morales ou en dehors d'eux. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de Conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers soient tenus par les avis ou recommandations émis. Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs et sont révocables à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire. A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'administration ne comprend pas de censeur.

### **6.1.1.3 Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe**

Messieurs Alain Mérieux, le Docteur Christophe Mérieux et Alexandre Mérieux sont les principaux actionnaires de la société Mérieux Alliance, actionnaire majoritaire de la Société, dont ils détiennent ensemble la majorité absolue du capital et des droits de vote (cf. § 3.3.4). Les mandataires sociaux ne détiennent directement aucune participation significative dans la Société ou les sociétés de son groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant directement et personnellement les organes d'administration ou de direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales autre que ceux évoqués aux § 5.7 et 6.2.4.

#### 6.1.1.4 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés et s'y conformer. Il prévoit également que l'administrateur, (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient, (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, (vi) est tenu à une obligation de loyauté et (vii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au code de bonne conduite adopté par la Société, cf. *infra*.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au Président ou au Directeur général, dans les délais appropriés, sous réserve de leur caractère confidentiel, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration procède chaque année, avant la publication du rapport annuel, à une évaluation de l'indépendance des administrateurs.

Compte tenu de cette définition, le Conseil d'administration inclut quatre administrateurs indépendants sur les 9 membres qui le composent :

- La société Groupe Industriel Marcel Dassault, représentée par Monsieur Benoît Habert,
- Monsieur Georges Hibon,
- Monsieur Michele Palladino,
- Monsieur Michel Angé.

Le Conseil d'administration consacre, aux termes de son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions et (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires. Le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Enfin, le Conseil d'administration a adopté, en 2004, un Code de bonne conduite, mis à jour en 2005 afin de tenir compte des modifications intervenues dans la réglementation applicable, décrivant les règles applicables à la communication financière et à la prévention des manquements à la réglementation boursière et que l'ensemble de ses membres s'est engagé à respecter.

### **6.1.1.5 Attributions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en oeuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités,...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

### **6.1.1.6 Les travaux du Conseil d'administration**

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale (cf. le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux dudit Conseil ainsi que le rapport sur les procédures de contrôle interne - §5.9). Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

## **6.1.2 Les Comités du Conseil d'administration**

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des Comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les Comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les Comités. Le rapport annuel de la Société comporte un exposé sur l'activité de chacun des Comités au cours de l'exercice écoulé.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société a constitué deux Comités : le Comité d'audit et le Comité des rémunérations.

### **6.1.2.1 Le Comité d'audit**

#### **6.1.2.1.1 Composition du Comité d'audit**

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 15 mars 2004 :

- le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein ;
- le Comité d'audit sera composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de Messieurs Michel Angé, Benoît Habert et Philippe Villet. Messieurs Michel Angé et Benoît Habert sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (cf. § 6.1.1.4). Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Michel Angé assure la présidence de ce Comité.

#### 6.1.2.1.2 Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) ou aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe.

La direction financière et la direction juridique de la Société peuvent être invitées à participer aux réunions du Comité d'audit, à la discrétion de ce dernier. Par ailleurs, le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut auditionner les responsables de la comptabilité, ainsi que les Commissaires aux comptes et, le cas échéant, le cabinet d'audit. Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans les domaines de la politique comptable, du reporting et du contrôle interne, du contrôle externe, de la communication financière, ainsi que dans le domaine de la gestion des risques.

En matière comptable et de contrôle interne, le Comité d'audit a pour missions de : (i) procéder, au minimum deux jours avant l'examen des comptes par le Conseil d'administration, à la revue des états financiers semestriels et annuels sociaux et consolidés, y compris leurs annexes, ainsi que le cas échéant, le rapport de gestion et présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles, (ii) s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables réglementaires retenues pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, (iii) vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société, (iv) examiner les engagements hors bilan significatifs de la Société, (v) s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la Société, (vi) examiner le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses, (vii) procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus et (viii) présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

En matière de risques, le Comité d'audit a pour mission d' : (i) analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de la Société ou sur sa situation financière, (ii) examiner l'exposition aux risques financiers significatifs de la Société, notamment les risques de marché (taux, change, actions), ainsi que les risques d'exigibilité des dettes financières (dites clauses de "défaut") en cas d'évolution défavorable et de (iii) revoir les conclusions des rapports d'audit interne, le cas échéant.

En matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour mission de : (i) soumettre au Conseil d'administration des recommandations concernant la sélection des Commissaires aux comptes (cabinets et réseaux de Commissaires aux comptes) en vue de la nomination ou du renouvellement de ces derniers par l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi qu'analyser et émettre un avis sur la définition de leur mission, leurs honoraires, le champ et le calendrier d'intervention, (ii) analyser et émettre une opinion sur les services liés à l'audit et sur les missions hors champ de l'audit statutaire réalisées par les Commissaires aux comptes, en prenant en compte l'impact éventuel de telles missions sur l'indépendance des Commissaires aux comptes, ainsi que sur les recommandations formulées par ces derniers et les suites qui leur sont données.

En matière de communication financière, le Comité d'audit a pour mission de procéder à la revue des projets de communication financière de la Société sur les comptes semestriels et annuels, ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles.

## **6.1.2.2 Le Comité des rémunérations**

### **6.1.2.2.1 Composition du Comité des rémunérations**

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration :

- le Comité des rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein.
- le Comité des rémunérations sera composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les membres du Comité des rémunérations sont Messieurs Georges Hibon, le Docteur Christophe Mérieux et Michele Palladino. Messieurs Georges Hibon et Michele Palladino sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (cf. § 6.1.1.4). Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendant.

Monsieur Georges Hibon assure la présidence de ce Comité.

### **6.1.2.2.2 Fonctionnement du Comité des rémunérations**

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité des rémunérations a pour missions principales de : (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président, Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur général délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le Comité des rémunérations soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président, Directeur Général et, le cas échéant, le Directeur général délégué et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

## **6.1.3 Direction générale**

La Direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration (décision du Conseil d'administration du 20 octobre 2002 confirmée par la décision du Conseil d'administration du 16 avril 2004).

Le Président, Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sur sa proposition, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Directeur Général est assisté dans ses fonctions par un Comité stratégique et un Comité de direction, lesquels sont présentés dans le chapitre consacré au Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne au § 5.9.3.2.1.

#### 6.1.4 Contrôle interne

La Société dispose de procédures de contrôle interne tant au plan opérationnel que financier ; ces procédures sont décrites dans le rapport spécifique du Président du Conseil d'administration de la Société.

Le rapport du Président du Conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes présentant leurs observations seront présentés à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006. Ils figurent au présent Chapitre 5.9 infra.

## 6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

### 6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le montant devant être versé à chaque administrateur au titre des jetons de présence est fixé en fonction de son assiduité aux séances du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration dont il est membre.

Le montant des jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration est résumé dans le tableau ci-dessous :

En €	2005	2004
Alain Mérieux	16 000	14 000
Dr Christophe Mérieux	28 000	17 000
Alexandre Mérieux	16 000	10 000
Philippe Villet	24 000	17 000
TSGH/Philippe Archinard	12 000	11 000
GIMD/Benoît Habert	24 000	12 000
Michel Angé	24 000	8 000
Georges Hibon	28 000	12 000
Michele Palladino	28 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>200 000€</b>	<b>113 000€</b>

Ces administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

M. Michele Palladino a perçu, en outre, une somme de six mille euros pour une mission effectuée à la demande du Conseil d'administration.

A l'exception de Messieurs Alain Mérieux, le Docteur Christophe Mérieux et Alexandre Mérieux, ainsi que de M. Michele Palladino comme exposé ci-dessus, les administrateurs n'ont reçu de la Société, des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et de la société contrôlant bioMérieux S.A. au sens de ce même article, aucune rémunération autre que les jetons de présence versés par la Société.

En 2005, Messieurs Alain Mérieux, le Docteur Christophe Mérieux et Alexandre Mérieux ont perçu des rémunérations de la part de Mérieux Alliance (société contrôlant bioMérieux S.A. au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) comme suit :

- pour Monsieur Alain Mérieux : 280 000 euros (montant inchangé par rapport à l'exercice 2004) à titre de rémunération brute fixe ; comme au titre de l'exercice 2004, aucune part variable ni avantage en nature n'ont été versés au titre de l'exercice 2005,

- pour le Docteur Christophe Mérieux : 230 000 euros (189 810 euros au titre de l'exercice 2004) à titre de rémunération brute fixe, 159 000 euros à titre de rémunération brute variable, 3 396 euros à titre d'avantages en nature (3 936 euros au titre de l'exercice 2004).
- pour Monsieur Alexandre Mérieux : 80 000 euros (59 790 euros au titre de l'exercice 2004) à titre de rémunération brute fixe, 9 000 euros (6 900 euros au titre de l'exercice 2004) à titre de rémunération brute variable, 2 345 euros à titre d'avantages en nature.

La fixation de la rémunération brute variable de Messieurs Alexandre et Christophe Mérieux et versée l'année suivante est basée sur deux éléments :

- La performance financière de la Société ;
- Leur performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

Au 31 décembre 2005, seul Monsieur Alain Mérieux bénéficie d'un régime surcomplémentaire de retraite. Ce régime, qui concernait les cadres dirigeants de la Société, a été fermé et aucune somme n'y a été versée en 2005.

La Société n'a pris aucun engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les rémunérations versées par la Société à Mérieux Alliance sont présentées ci-après.

## **6.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes.**

Des conventions de prestations de services ont été conclues entre Mérieux Alliance et chacune des trois principales sociétés du Groupe : bioMérieux S.A. (le 1<sup>er</sup> juin 2002), bioMérieux, Inc. (le 1<sup>er</sup> juin 2002) et bioMérieux B.V. (le 1<sup>er</sup> juin 2002). Aux termes de ces conventions, Mérieux Alliance fournit Conseil et assistance (i) dans la définition et la mise en œuvre de la politique générale et de la stratégie de développement de l'entreprise, (ii) dans les domaines industriels et de la finance, (iii) en matière de politique de ressources humaines et (iv) pour la valorisation du potentiel scientifique et des synergies en recherche d'innovation. Le montant total des rémunérations versées à Mérieux Alliance par les différentes sociétés du groupe bioMérieux s'est élevé à près de 2,9 millions d'euros hors taxes au titre des prestations 2005.

Ces rémunérations incluent la facturation des sommes refacturées par Mérieux Alliance à la Société correspondant aux prestations fournies, dans le cadre des dites conventions, par certains salariés de Mérieux Alliance, par ailleurs dirigeants de la Société. Le montant des sommes facturées au titre de ces salariés est déterminé en fonction des sociétés bénéficiaires des services. Parmi les salariés de Mérieux Alliance, certains interviennent exclusivement chez bioMérieux, alors que d'autres interviennent également (ou exclusivement) pour l'un ou les deux autres domaines d'activité sous le contrôle de Mérieux Alliance (Transgene et Silliker) (cf. § 3.3.1). Pour les salariés intervenant dans plusieurs domaines d'activité, la répartition des frais leur correspondant est effectuée au prorata de trois facteurs : le chiffre d'affaires du domaine d'activité, les immobilisations et les effectifs (sur cette base, en 2005, environ 82,97 % des prestations de Mérieux Alliance étaient effectuées pour bioMérieux). Pour les autres, les frais sont affectés dans leur totalité au domaine d'activité concerné. Dans tous les cas, une marge est appliquée à l'assiette des frais à répartir pour couvrir les frais généraux de Mérieux Alliance, à des conditions de marché. Ces conventions de prestations sont destinées à se poursuivre, ainsi que les principes de répartition des frais entre les différents domaines d'activité sous le contrôle de Mérieux Alliance.

La Société et Transgene (dont Mérieux Alliance détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 66,7 % du capital jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2005 et depuis 56,68 % du capital) ont conclu deux contrats de prestations relatifs à la construction par Transgene de vecteurs viraux destinés à être utilisés dans le cadre d'essais cliniques à des fins de vaccination thérapeutique. Aux termes de ces contrats, la Société paie à Transgene tous les coûts et les dépenses engagés, dans les conditions normales de marché. La Société a, par ailleurs, cédé un brevet à Transgene (cf. § 5.3.29.3 *supra*). Une convention relative à un programme de recherche et développement a été conclue entre les deux sociétés en 2006.

La Société entend consacrer chaque année un budget d'un montant équivalent à cinq pour mille du chiffre d'affaires des sociétés françaises du Groupe (chiffre d'affaires de 480,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2005) au soutien de divers projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers<sup>(16)</sup>. Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa réunion du 19 décembre 2003, de consacrer une somme de 1,8 million d'euros aux actions de mécénat, affectée, jusqu'à concurrence de 80 % (soit un maximum de 1,44 million d'euros) à la Fondation Rodolphe Mérieux (constituée sous l'égide de l'Institut de France), et à la Fondation Mérieux<sup>(17)</sup>. Le solde de cette somme peut être affecté à divers dons ou opérations de parrainage directement menées par la Société.

Tableau de répartition des fonds consacré aux opérations de soutien de projet de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

#### Actions de mécénat, dons et parrainages

En milliers d'euros	2005	2004	2003
Actions de mécénat <sup>(19)</sup>	1 628	1 538	599
<i>dont Fondation Mérieux</i>	353	430	305
<i>dont Fondation Rodolphe Mérieux</i>	1 053	900	
Parrainages, autres dons et amortissement des œuvres d'artistes vivants	253	198	81
	1 880	1 736	680

Des représentants de la famille Mérieux siègent au Conseil d'administration de la Fondation Mérieux, fondation reconnue d'utilité publique depuis 1976, aux cotés de représentants de l'INSERM, de la Préfecture du Rhône, du CNRS et du Ministère de la Recherche. La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 352 500 euros de la Société en 2005, au titre du mécénat des entreprises, afin d'assurer une partie du financement de son activité.

Plusieurs membres de la famille Mérieux sont également membres du Conseil d'administration de la Fondation Rodolphe Mérieux. Cette fondation est présidée par Monsieur Pierre Messmer, Chancelier de l'Institut de France et compte, aux cotés de Madame Chantal Mérieux et Messieurs Alain, Christophe et Alexandre Mérieux, quatre autres personnalités de l'Institut de France. Elle a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs). En exécution du contrat de mécénat (de deux ans renouvelables) intervenu entre la Fondation Rodolphe Mérieux et la Société<sup>(18)</sup>, la Société a versé pour 2005 une somme de 1 052 500 euros. Le montant versé sera chaque année soumis au Conseil d'administration de bioMérieux, en vue de son ajustement, le cas échéant.

Certains des projets soutenus par les Fondations font l'objet d'une collaboration avec bioMérieux, en Haïti, au Mali, et à Phnom Penh (Cambodge).

Les sommes versées au titre du mécénat d'entreprise, hors parrainage, permettent à la Société de bénéficier d'un crédit d'impôt de 60 % des sommes versées, dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires annuel des sociétés françaises du Groupe<sup>(19)</sup>.

<sup>(16)</sup> Loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

<sup>(17)</sup> Anciennement dénommée Fondation Marcel Mérieux.

<sup>(18)</sup> Le 6 juin 2004.

<sup>(19)</sup> La charge nette a représenté environ 239 milliers d'euros au titre de l'exercice 2003, 615 milliers en 2004 et 651 milliers en 2005.

Le 16 mars 2004, la Société et Mérieux Alliance ont conclu une convention relative à l'utilisation du nom "Mérieux". Cette convention rappelle que la Société est détentrice de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nationaux et internationaux afférents à la dénomination "bioMérieux" et que, conformément aux règles en vigueur en matière de propriété industrielle, la marque "bioMérieux" constitue une antériorité opposable à quiconque souhaiterait utiliser ou exploiter le nom "Mérieux". Aux termes de cette convention, la Société reconnaît à Mérieux Alliance le droit d'utiliser et de protéger la dénomination Mérieux, pour autant que cette utilisation soit limitée à des activités distinctes de l'objet social de la Société. Mérieux Alliance reconnaît pour sa part les droits que la Société possède sur la dénomination bioMérieux. Par ailleurs, cette même convention prévoit que, dans l'hypothèse où un successeur ou acquéreur de l'activité de bioMérieux venait à notifier son intention de ne pas exploiter la dénomination bioMérieux ou ne l'exploitait pas de manière diligente pendant une durée de deux années, Mérieux Alliance se verrait attribuer de plein droit l'utilisation exclusive de la dénomination bioMérieux, ainsi que la dénomination Mérieux.

Fin 2003, Mérieux Alliance a adhéré au régime commun de retraite institué en 1995 entre les sociétés bioMérieux et bioMérieux Alliance (société holding de bioMérieux à cette date). Ce régime, qui a été fermé depuis, était applicable aux cadres dirigeants de la Société et, le cas échéant, à ceux de Mérieux Alliance. Au 31 décembre 2005, seul Monsieur Alain Mérieux bénéficie d'un régime surcomplémentaire de retraite.

La Société et Silliker Group Corp. (SGC), société dans laquelle Mérieux Alliance détient une participation indirecte majoritaire, ont signé en octobre 2002 un accord-cadre d'une durée de trois ans en vue de la fourniture de réactifs et de la mise à disposition d'instruments utilisés par les filiales européennes de SGC pour leur activité de service dans le domaine du contrôle de qualité. Cet accord a été conclu à des conditions normales de marché.

Pour une information complémentaire sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes, voir également le rapport spécial des Commissaires aux comptes au chapitre 5.7<sup>(20)</sup>.

La convention de prestations de services entre Mérieux Alliance et le Groupe bioMérieux, décrite ci-dessus, ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (cf. § 5.7 *supra*), sera reconduite, ainsi que les principes de répartition des prestations entre les domaines d'activité. Toutefois, il est prévu que le Conseil d'administration précise les modalités de la prise en compte des loaux dans la détermination de l'assiette des coûts refacturés.

### **6.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux**

Néant.

## **6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL**

### **6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation**

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu pour les exercices 2004, 2005 et 2006 au bénéfice des salariés de la Société. Les taux d'intéressement en vigueur pour l'exercice 2005 sont fixés à 3 % du résultat d'exploitation consolidé et de 1 % du résultat d'exploitation de la Société bioMérieux S.A.

Un accord de participation est également en vigueur dans la Société, la réserve de participation étant basée sur la formule légale.

---

<sup>(20)</sup> Ce rapport spécial vise également des conventions qui présentent le caractère d'opérations courantes

### 6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est en vigueur. Ni la Société ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2005. A la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale Mixte du 09 juin 2005 et dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions fixé par le Conseil d'administration, il a été décidé, après consultation du Comité des rémunérations, que seraient attribuées gratuitement, à la date du 27 septembre 2005 et à l'issue de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration, sous réserve du respect par leurs bénéficiaires des conditions et critères d'acquisitions, 78 000 actions comme suit :

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action au 27/09/2005)
Nombre d'actions attribuées gratuitement aux 10 premiers bénéficiaires* non mandataires sociaux	78 000	42,47 €

Les principales caractéristiques des actions gratuites ainsi attribuées peuvent être résumées comme suit :

#### Durée de la période d'acquisition

Les bénéficiaires, désignés ci-dessus, pourront devenir propriétaire des actions à l'issue d'une période de deux (2) ans à compter de la décision d'attribution, soit à compter du 27 septembre 2007.

#### Livraison des titres

A l'issue de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration, la Société, sous réserve du respect par le bénéficiaire des conditions et critères d'acquisitions fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration. Le bénéficiaire est actionnaire, mais il a l'obligation de conserver ses actions pendant la période de conservation fixée par le Conseil d'administration.

#### Durée de la période de conservation

Les bénéficiaires, désignés ci-dessus, s'engagent, néanmoins, à conserver les actions ainsi acquises pendant une période de conservation fixée à deux (2) ans à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 27 septembre 2009.

#### Droits des bénéficiaires

Malgré l'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant cette la période conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

\* Le nombre effectif de bénéficiaires non mandataires sociaux est de huit (8).

# CHAPITRE 7

## EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### 7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

#### 7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni le 17 mars 2006. Les principaux sujets abordés au cours de cette réunion ont été les suivants : arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, proposition de programme de rachats d'actions, proposition de renouvellement de Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation des actionnaires, lors d'une Assemblée générale mixte, des projets de textes de résolution prévoyant notamment des délégations financières d'usage à consentir au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni le 13 mars 2006. Les principaux sujets abordés ont été les suivants : opérations d'arrêté des comptes de l'exercice 2005, revue des engagements hors bilan et des travaux relatifs au changement de norme comptable (IFRS), éléments financiers du rapport de gestion, présentation des travaux relatifs au rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, présentation des travaux relatifs à l'établissement du document de référence de la Société, projet de communiqué de presse sur les résultats annuels.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 16 mars 2006. Les principaux sujets abordés ont été les suivants : revue des dispositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, politique de rémunération bioMérieux France et international, positionnement des rémunérations du Comité de direction par rapport au marché, projet de développement des hauts potentiels.

#### 7.1.2 NucliSENS EasyQ<sup>®</sup> Influenza H5 et N1

bioMérieux a notamment lancé sur le marché un test de détection du virus Influenza H5N1 à des fins de recherche uniquement. Il permet de détecter la présence du virus en 90 minutes et sera utilisé sur la gamme des systèmes de biologie moléculaire NucliSENS<sup>®</sup> de bioMérieux.

#### 7.1.3 VIDAS<sup>®</sup> LDUO

bioMérieux propose aux industriels de l'agroalimentaire une approche innovante et efficace du risque Listeria grâce au test VIDAS<sup>®</sup> LDUO. Ce nouveau test permet aujourd'hui la détection simultanée et différenciée dans un seul test de Listeria monocytogenes et Listeria spp pour les produits alimentaires et les échantillons d'environnement. Le test VIDAS<sup>®</sup> LDUO, combiné avec le bouillon d'enrichissement LX, permet une croissance plus rapide des bactéries et une meilleure détection, donnant ainsi des résultats supérieurs à la méthode ISO 11290-1. Le test vient en outre d'obtenir la validation par l'AFNOR selon la norme ISO 16140 (BIO-12/18-03/06).

#### 7.1.4 Prêt syndiqué

Le prêt syndiqué signé le 3 avril 2004 a été modifié par un avenant en date du 30 janvier 2006, qui a notamment porté son montant à 260 millions d'euros, fixé sa durée à 7 ans (janvier 2013), fusionné les deux tranches en une seule de type revolving remboursable in fine pour 100 % du montant, revu à la baisse les conditions de marge et allégé les clauses d'exigibilité anticipée (cf. § 5.3.16.1).

### **7.1.5 GeNeuro**

La Société a pris une participation initiale de 10 % dans la société GeNeuro, société anonyme de droit suisse, constituée avec la société Écllosion, entreprise suisse dédiée au capital amorçage et à l'assistance à la création d'entreprises de biotechnologies. bioMérieux a, en parallèle, conclu avec GeNeuro un accord de licence qui permettra de valoriser le portefeuille de brevets déposés par la Société dans le domaine de la sclérose en plaque.

### **7.1.6 Litiges**

La Cour de cassation, par une décision du 28 mars 2006, a cassé l'arrêt rendu le 5 mai 2004 par la Cour d'Appel de Paris, qui avait condamné bioMérieux au motif de la contrefaçon du brevet de la société DBV. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Paris, autrement composée. Ce renvoi permettra à bioMérieux de faire valoir l'ensemble de ses arguments à l'appui de l'absence de contrefaçon du brevet en cause.

A la date de l'enregistrement du présent document de référence, la Société considère que les litiges sont suffisamment provisionnés.

### **7.1.7 ExonHit**

bioMérieux et ExonHit Therapeutics, société de découverte dans les domaines thérapeutique et diagnostique, ont franchi une étape de recherche significative dans la détection du cancer du sein.

Les résultats scientifiques qui ont été présentés le 4 avril dernier à l'occasion du congrès annuel de l'Association Nord Américaine pour la Recherche contre le Cancer (AACR) à Washington DC (Etats-Unis) pourraient permettre de développer de nouveaux tests de dépistage précoce du cancer du sein à partir d'échantillons sanguins. De tels tests pourraient ouvrir la voie à une meilleure prise en charge du patient et à une décision thérapeutique pertinente rapide, améliorant ainsi les chances de guérison.

Des études prospectives portant sur 1 000 individus sont en cours afin de confirmer la spécificité et la sensibilité de ces marqueurs.

Les travaux de recherche qui permettraient la mise au point de ces nouveaux diagnostics moléculaires dans le domaine du cancer s'appuient sur l'expertise d'ExonHit en matière d'identification de signatures génétiques ou « variants d'épissage » associées aux maladies et sur le savoir-faire de bioMérieux dans le développement et la commercialisation des tests diagnostiques.

### **7.1.8 Frost & Sullivan**

La Société a reçu le prix 2006 de l'Innovation décerné par Frost & Sullivan dans le domaine diagnostic *in vitro*, pour le développement de son système NucliSENS® easyMAG™.

### **7.1.9 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006**

Au cours du premier trimestre 2006, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 255,6 millions d'euros, en progression, hors effets de change, de 7,8 % par rapport à celui du premier trimestre 2005.

A parités courantes, la croissance du chiffre d'affaires en euros ressort à 12,3 %.

Cette bonne dynamique est liée à la progression des gammes stratégiques de 9,9 %, à devises constantes, résultant notamment du lancement de nouveaux produits ; elle bénéficie également d'une comparaison favorable avec l'activité du premier trimestre 2005.

(en millions d'euros)	<b>T1 2006</b>	T1 2005	Variation en %	<b>Variation</b> (hors effet de change) en %
Europe <sup>(1)</sup>	<b>145,8</b>	135,2	+7,9	<b>+7,4</b>
Amérique du Nord	<b>66,5</b>	56,7	+17,1	<b>+6,9</b>
Asie Pacifique	<b>27,0</b>	22,3	+20,9	<b>+15,5</b>
Amérique latine	<b>16,3</b>	13,4	+22,3	<b>+3,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>255,6</b>	227,6	+12,3%	<b>+7,8%</b>

(1) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

Toutes les régions géographiques affichent une croissance de leur activité, particulièrement l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie Pacifique.

En Europe – Moyen-Orient – Afrique (57 % du chiffre d'affaires global), l'activité augmente de 7,4 % à devises constantes. Les performances affichées en Italie (+13 %), au Royaume Uni (+14 %) et en Espagne (+9 %) expliquent cette évolution. Celle-ci a été réalisée en particulier sur les réactifs de bactériologie, suite au lancement de VITEK<sup>®</sup> 2 Compact, en biologie moléculaire ainsi que sur les applications industrielles. La zone Moyen-Orient - Afrique a également enregistré un développement rapide, notamment sur la gamme d'immunoessais VIDAS<sup>®</sup>. En revanche, la France connaît un recul de 2 % de ses ventes, après les fortes facturations d'instruments du premier trimestre 2005.

En Amérique du Nord (26 % du chiffre d'affaires global), les ventes affichent une hausse de 6,9 %, à devises constantes. La progression de la gamme VITEK<sup>®</sup> 2, la poursuite du développement de VIDAS<sup>®</sup> dans les services d'urgence et dans les Physician Office Labs, ainsi que la forte croissance de la biologie moléculaire ont soutenu l'activité dans le domaine clinique. Les applications industrielles ont connu une croissance de 11 %. Cette dynamique a, toutefois, été atténuée par le recul des autres gammes, en particulier en hémostase.

En Asie Pacifique (11 % du chiffre d'affaires global), l'activité confirme son dynamisme avec une hausse de 15,5 %, hors effets de change. A l'exception du Japon, l'ensemble des pays de la région enregistre une forte progression, soutenue par les gammes stratégiques.

En Amérique latine (6 % du chiffre d'affaires global), l'activité affiche une progression de 3,5 %, à parités constantes. Le redressement du Mexique et la croissance de la Colombie sont atténués par le recul des ventes au Brésil. La progression enregistrée sur les gammes stratégiques a été affectée par la baisse observée sur les autres gammes, notamment celle de microplaques.

Les applications cliniques et industrielles affichent des croissances respectives de 6,9 % et 13,9 %, à devises constantes.

(en millions d'euros)	<b>T1 2006</b>	T1 2005	Variation en %	<b>Variation</b> (hors effet de change) en %
Applications cliniques	<b>222,2</b>	199,3	+11,5	<b>+6,9</b>
Applications industrielles	<b>33,4</b>	28,3	+18,2	<b>+13,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>255,6</b>	227,6	+12,3 %	<b>+7,8 %</b>

Dans le domaine clinique, la bactériologie continue de bénéficier du succès de VITEK<sup>®</sup> 2 Compact, mais aussi de la bonne performance des réactifs de la gamme d'hémoculture BacT/ALERT<sup>®</sup>. La gamme d'immunoessais VIDAS<sup>®</sup> poursuit son développement dans les services d'urgence ainsi qu'auprès des Physician Office Labs et a, au cours de ce trimestre, gagné de nouveaux marchés dans la zone Moyen-Orient – Afrique. Grâce au succès d'easyMAG<sup>®</sup>, la biologie moléculaire connaît une progression de 68 %, hors effets de change. L'activité des autres gammes, notamment l'hémostase, est en retrait par rapport au premier trimestre 2005, malgré la bonne tenue de la gamme de microplaques.

Dans le domaine industriel, la progression du chiffre d'affaires provient de l'ensemble des gammes de bactériologie (milieux de culture, VITEK<sup>®</sup> 2 Compact et BacT/ALERT<sup>®</sup>), ainsi que de la gamme VIDAS<sup>®</sup>.

Prochaines communications

Assemblée générale des actionnaires : 8 juin 2006

Ventes du 2<sup>ème</sup> trimestre : 18 juillet 2006

## **7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR**

Pour l'exercice 2006, la société anticipe une croissance de ses ventes consolidées, hors effets de change et de périmètre, comprise entre 5 % et 6 %, avec une croissance plus forte au premier trimestre. Dans ce contexte, la Société a pour objectif de maintenir une marge opérationnelle consolidée comparable à celle de 2005, à devises et périmètre constants.

Ces anticipations et objectifs ont été établis dans le cadre des règles comptables adoptées pour la publication des états financiers de la Société selon les normes IFRS. Les hypothèses prises en compte sont notamment les suivantes : (1) périmètre de consolidation identique à celui de 2005, (2) maintien de taux de change voisins de ceux en vigueur en 2005, (3) poursuite du déploiement des nouvelles plateformes VITEK<sup>®</sup> 2 Compact, TEMPO<sup>®</sup>, easyMAG<sup>™</sup> et VIDIA<sup>®</sup>, stimulant le développement de la base installée, (4) enrichissement des menus de réactifs, (5) maintien d'un effort important en recherche et développement, (6) compensation des coûts attachés à la poursuite du renforcement des systèmes d'assurance qualité, au lancement des nouvelles plateformes et à la hausse de certaines matières premières, par des économies d'échelles et des actions pour optimiser les coûts.

Les anticipations et objectifs ci-dessus reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, notamment, des incertitudes liées à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 4 du présent document de référence aurait un impact sur les activités de la société et sa capacité à réaliser ses objectifs. De même, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie commerciale présentée au paragraphe 4.3 et l'absence de rupture imprévue du marché du diagnostic *in vitro*.

La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs ci-dessus. Elle ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments, sous réserve des obligations d'information permanente pesant sur les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché financier.

## **7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR DES PREVISIONS DE RESULTAT**

A l'attention de Monsieur Alain Mérieux, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de bioMérieux,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement CE n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société bioMérieux incluses dans la partie 7.2. de son document de référence daté du 22 mai 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement CE n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société bioMérieux. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société bioMérieux.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Lyon et Villeurbanne, le 22 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

Commissariat Contrôle Audit  
C.C.A.

Deloitte & Associés

Bernard Chabanel

Alain Descoins

# TABLE DE CONCORDANCE

Eléments de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Paragraphe(s) du Documents de référence 2005 déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2006 – renvois au document de référence 2004 et au document de base
<b>1. Personnes responsables</b> 1.1. Les personnes responsables 1.2. Déclaration des personnes responsables	1.1 1.2
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b> 2.1. Identité des Contrôleurs légaux 2.2. Informations sur les Contrôleurs légaux	1.3.1 ; 1.3.2 ; 1.3.4 ; 1.3.5 1.3.3
<b>3. Informations financières sélectionnées</b> 3.1. Informations historiques 3.2. Informations intermédiaires	5.1 N/A
<b>4. Facteurs de risques</b>	4.11
<b>5. Informations concernant l'Émetteur</b> 5.1. Histoire et évolution de la Société 5.1.1. <i>Raison sociale</i> 5.1.2. <i>Enregistrement de la Société</i> 5.1.3. <i>Constitution de l'émetteur</i> 5.1.4. <i>Siège social et forme juridique</i> 5.1.5. <i>Évènements importants</i> 5.2. Investissements 5.2.1. <i>Historiques des principaux investissements</i> 5.2.2. <i>Principaux investissements en cours</i> 5.2.3. <i>Principaux investissements à venir</i>	3.1.1 3.1.5 3.1.3 3.1.1 ; 3.1.2 4.3.1 4.5.3.1 ; 5.8.2.4 4.5.3.2 4.5.3.3
<b>6. Aperçu des activités</b> 6.1. Principales activités 6.1.1. <i>Principales activités</i> 6.1.2. <i>Nouveaux produits/services</i> 6.2. Principaux marchés 6.3. Évènements exceptionnels 6.4. Degré de dépendance 6.5. Position concurrentielle <b>7 Organigramme</b> 7.1. Groupe dont fait partie l'Émetteur 7.2. Filiales de l'Émetteur <b>8. Propriété immobilière, usines et équipements</b> 8.1. Immobilisations corporelles importantes 8.2. Questions environnementales <b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b> 9.1. Situation financière 9.2. Résultat d'exploitation 9.2.1. <i>Facteurs importants influençant le résultat d'exploitation</i> 9.2.2. <i>Chiffre d'affaires</i> 9.2.3. <i>Facteur impactant les opérations de l'émetteur</i> <b>10. Trésorerie et capitaux</b> 10.1. Capitaux de l'Émetteur 10.2. Flux de trésorerie 10.3. Structure de financement 10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux 10.5. Sources de financement attendues	4.3 5.8.2.2 ; 7.1 4.2 ; 4.3 ; 5.2.2 ; 5.2.3 N/A 4.7 ; 4.11 4.2.4 ; 4.3 3.3.1 3.1.15 4.5.2 ; 5.3.1.8 ; 5.3.6 ; 5.5 4.13 5.2 ; 5.3 ; 5.5 ; 5.8.9 5.2.4 ; 5.3.12 ; 5.3.16 5.2.1 ; 5.2.2 ; 5.8.9 4.11 ; 5.2.1 ; 5.8.9 5.3 ; 5.5 5.2.4 ; 5.3 ; 5.5 5.2 ; 5.3 ; 5.5 ; 5.8.9 4.11 ; 5.2.4 ; 5.3.16 5.2.4
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	4.4.2
<b>12. Informations sur les tendances</b> 12.1. Principales tendances ayant affecté la production, etc... 12.2. Tendances ou incertitudes influant les perspectives	7.1.9 ; 7.2 7.2
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A
<b>14 Organes d'administration et Direction générale</b> 14.1. Présentation des organes d'administration	6.1.1.2

14.2. Conflits d'intérêts	6.1.1.2
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Rémunération et avantages en nature	6.2.1
15.2. Sommes provisionnées ou constatées	N/A
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Mandats des personnes	6.1.1.2
16.2. Contrats de services entre ces personnes	6.1.1.3
16.3. Comité d'audit et Comité des rémunérations	5.9.1.7 ; 5.9.1.8 ; 6.1.2
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	6.1.1.1
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	4.10
17.2. Participation et stock options des organes d'administration	6.1.1.2 ; 6.3.2
17.3. Accord de participation des salariés	6.3.1
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Actionnaire non membre d'un organe d'administration	3.3.2 ; 3.3.4
18.2. Droits de vote	3.3.2 ; 3.3.4
18.3. Contrôle de l'Émetteur	3.3.2 ; 3.3.4
18.4. Changement de contrôle	N/A
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	5.7 ; 6.2.2
<b>20. Informations financières</b>	
20.1. Informations financières historiques	5.3 ; 5.4 ; 5.5 ; 5.6
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	5.3 ; 5.4 ; 5.5 ; 5.6
20.4. Vérifications des informations financières	
20.4.1. Déclaration de vérification	5.4 ; 5.6
20.4.2. Autres informations vérifiées	1.2
20.4.3. Informations financières non issues des états financiers	4.3.7 ; 7.2
20.5. Dates des dernières informations financières	N/A
20.6. Informations financières intermédiaires	
20.6.1. Informations financières trimestrielles	7.1.9
20.6.2. Autres informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	3.4.2
20.7.1. Historique du dividende par action	3.4.1
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.9
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital souscrit	3.2.2 ; 3.2.4
21.1.2. Actions non représentative du capital	N/A
21.1.3. Actions détenues par l'Émetteur en propre	3.2.3
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles	N/A
21.1.5. Droit d'acquisition	3.1.12 ; 3.2.1 ; 6.3.2
21.1.6. Option sur le capital de tout membre du Groupe	3.1.16
21.1.7. Historique du capital social	3.2.5
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	3.1.4
21.2.2. Dispositions concernant les organes d'administration	3.1.8 ; 6.1.1.4
21.2.3. Droits et privilèges attachés aux actions	3.1.10.3
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	3.1.10
21.2.5. Convocation des Assemblées générales	3.1.9
21.2.6. Dispositions retardant un changement de contrôle	3.1.9.3
21.2.7. Seuil de participation	3.1.13
21.2.8. Modifications du capital	3.2.1
<b>22. Contrats importants</b>	4.4.5 ; 4.7 ; 4.8.1 ; 4.8.2
<b>23. Informations provenant de tiers</b>	
23.1. Déclaration ou rapport d'expert	Néant
23.2. Information d'une tierce partie	Néant
<b>24. Documents accessibles au public</b>	1.4 ; 3.1.6
<b>25. Informations sur les participations</b>	5.5.3